

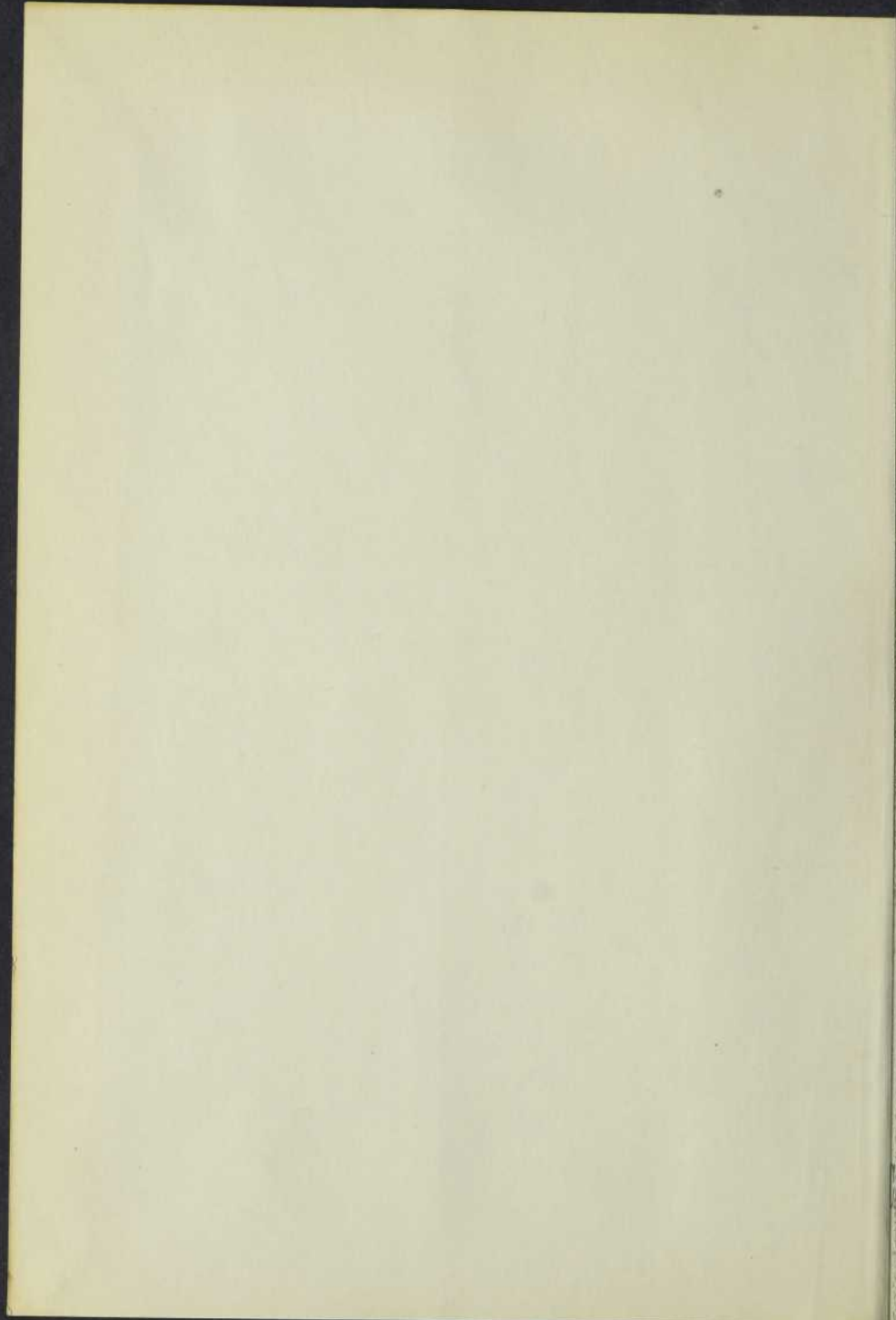
BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL



S

2.00

3



S 844.99

Ec 77ca

879

AB

André
LAURENDEAU

DEUX FEMMES TERRIBLES

1961 Théâtre

Guy
FREGAULT

POLITIQUE ET POLITICIENS
AU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE

Suzanne
PARADIS

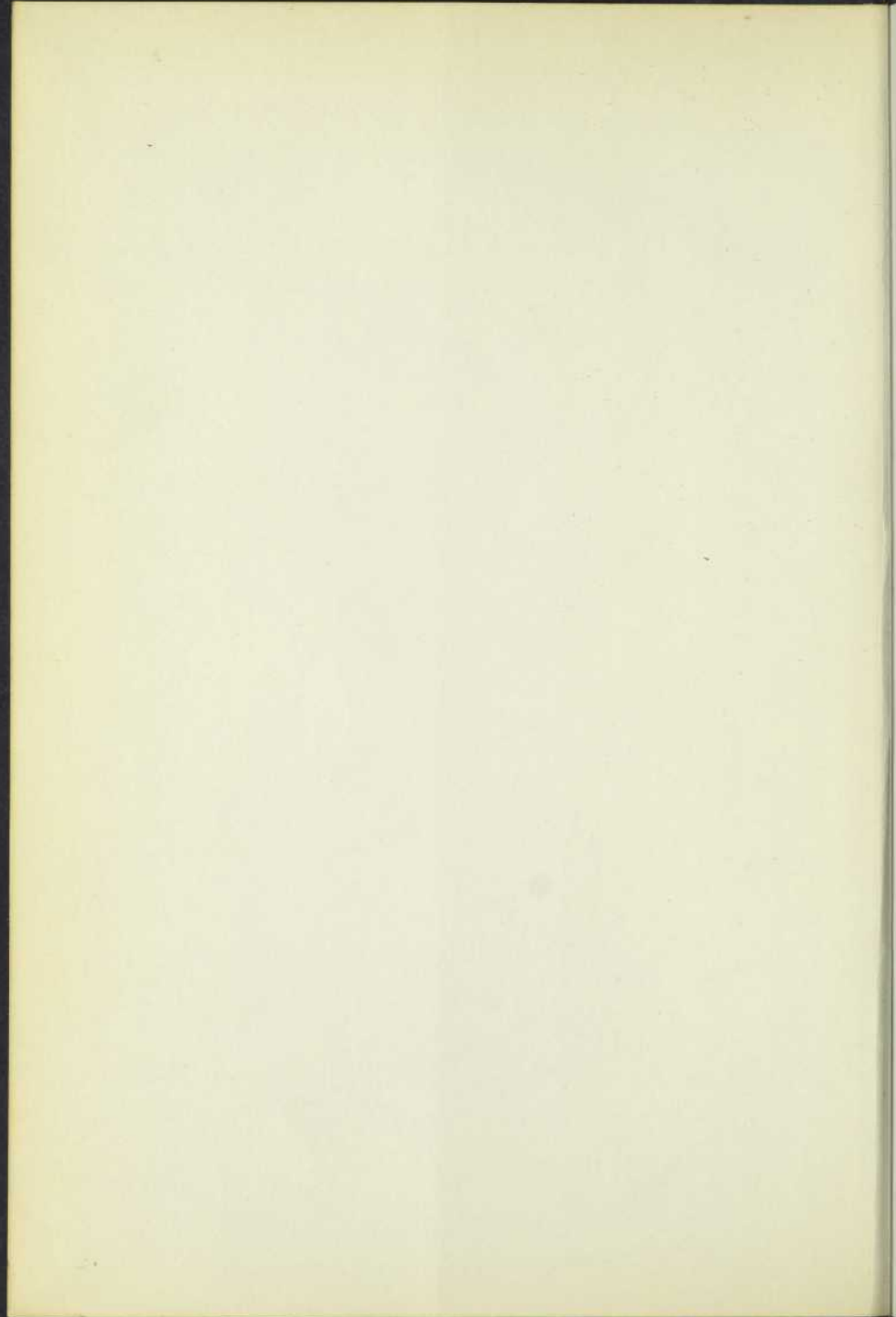
AUX PORTES DE LA HAINE
Poèmes

Hélène-J.
GAGNON

LA CHINE AUX CHINOIS
II

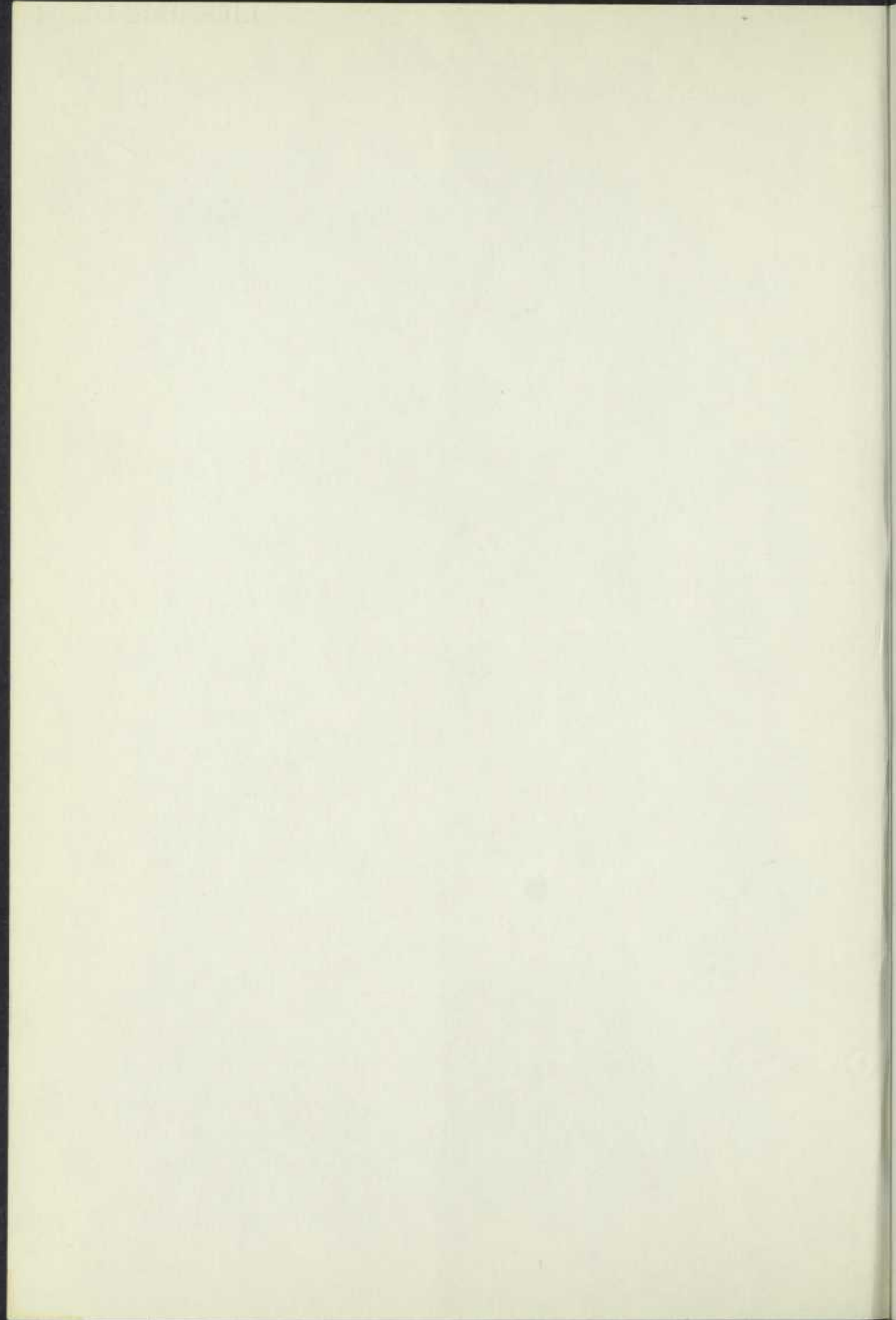
Écrits
DU
CANADA FRANÇAIS
MONTREAL

XI



Dion 23-2-62

1.80



ÉCRITS
DU
CANADA FRANÇAIS

NOTE DE GÉRANCE

Les ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS seront heureux de publier tout manuscrit inédit qui aura été accepté par le comité de rédaction. Les manuscrits refusés ne seront pas retournés.

Le prix de chaque volume: \$2.50

L'abonnement à quatre volumes: \$8.00, payable par chèque ou mandat à l'ordre des ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS.

Le comité de rédaction:

Robert Elie

Gérard Pelletier

Jean-Louis Gagnon

Marcel Dubé

Gilles Marcotte

Pierre Elliot Trudeau

Administrateur: Claude Hurtubise

ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS
1029, CÔTE DU BEAVER HALL
MONTRÉAL 1

1.2
1321.5
52
11-13

ÉCRITS

DU

CANADA FRANÇAIS

XI

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

1961

MONTRÉAL

ÉCRITS
DU
CANADA FRANÇAIS

Tous droits réservés, Canada, 1961.
Copyright by Les Ecrits du Canada français, 1961.

SOMMAIRE

ANDRÉ LAURENDEAU

Deux femmes terribles (*Théâtre*) 9

GUY FRÉGAULT

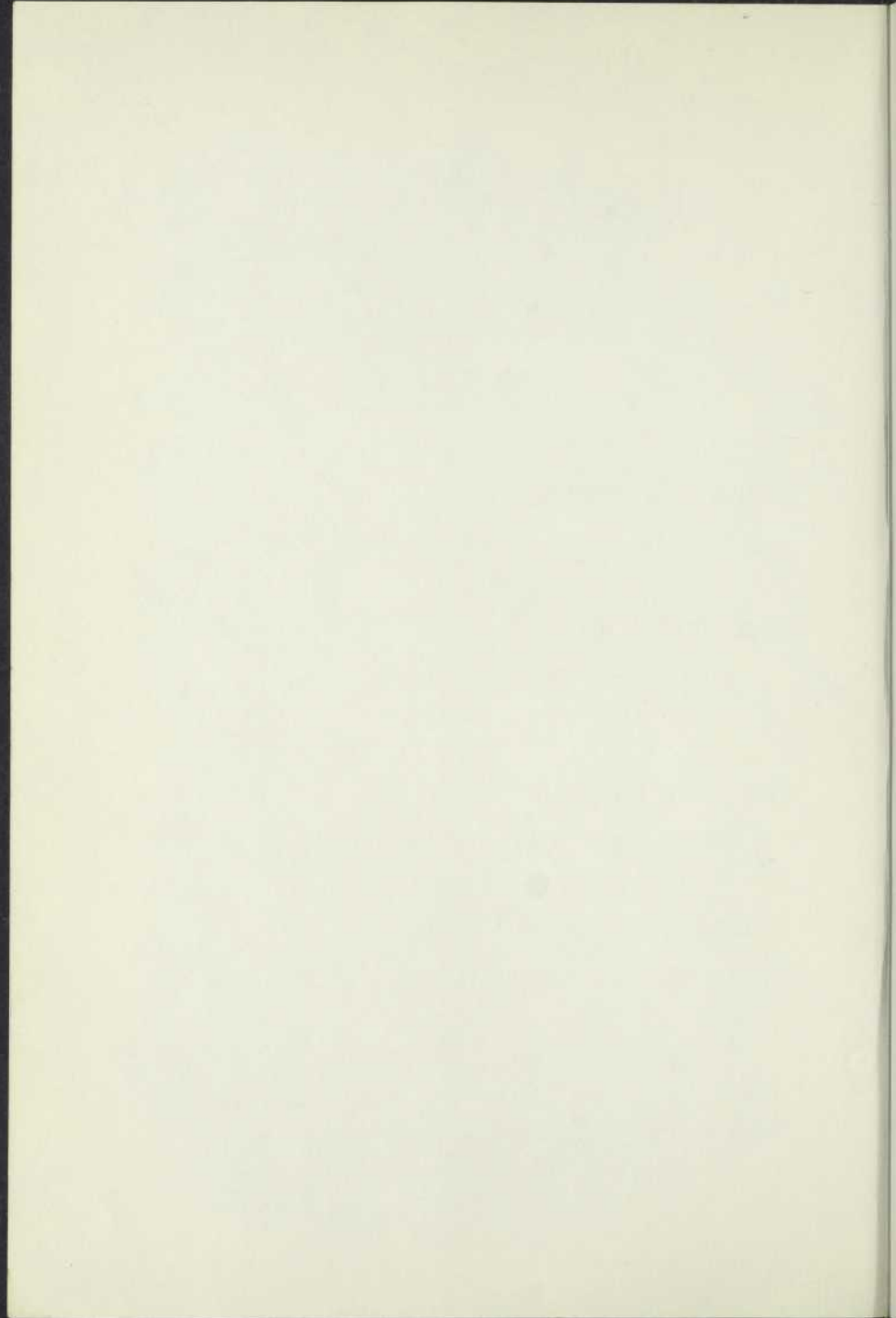
Politique et politiciens au début
du XVIII^e siècle 91

SUZANNE PARADIS

Aux portes de la haine (*Poèmes*) 209

HÉLÈNE J. GAGNON

La Chine aux Chinois (*II*) 229



ANDRÉ LAURENDEAU

DEUX FEMMES TERRIBLES

*Pièce en deux actes et
trois tableaux*

ANDRÉ LAURENDEAU — Né à Montréal en 1912 de parents musiciens. Etudes au collège Sainte-Marie, à l'Université de Montréal et à Paris. Directeur (1937-43) de la revue *l'Action nationale*, député à Québec de 1944 à 1948; au *Devoir* depuis 1947, comme rédacteur en chef depuis quatre ans. A fait de la critique radiophonique, puis donné à la radio des textes qui ont été publiés depuis sous le titre de *Voyages au pays de l'enfance*; à la télévision, un téléthéâtre, *Marie-Emma*, et des textes plus courts. A publié dans LES ÉCRITS (volume 5) *La Vertu des chattes*.

LES PERSONNAGES

Pour célébrer leur dixième anniversaire de mariage, ainsi que le passage à Montréal d'un ami qui revient d'Afrique (Jean), trois couples se réunissent. Ce sont:

- Hector et Hélène, dans la maison de qui le dîner vient d'avoir lieu.
- Wilfrid et Marguerite.
- Agnès, dont le mari est absent.

Ils ont tous de trente-deux à trente-six ans environ, les femmes un peu plus jeunes que leurs maris. Il faut qu'Agnès soit blonde, et Hélène, brune.

Par ordre d'entrée en scène:

WILFRID — un avocat, personnalité un peu effacée, qui a peut-être servi de liant au groupe.

JEAN — est ingénieur. Il revient d'Afrique où il a longtemps vécu.

HECTOR — un agent d'assurances qui réussit et ne laisse personne l'oublier.

MARGUERITE — la femme de Wilfrid, vive, légère et bonne.

HÉLÈNE — femme d'Hector, une chevelure très sombre.

AGNÈS — femme de Renaud (absent), blonde, l'air frêle et particulièrement jeune.

UNE JEUNE FILLE — vingt-deux ans.

LUI ET ELLE — des fiancés disparates; elle, énorme, lui fluet.¹

LES LIEUX:

1er acte — le salon d'Hector — du cosu plaqué sur une assez vieille maison.

2e acte — *1er tableau*: une chambre d'hôtel, aussi neutre que possible.

2e tableau: une pièce très moderne, une rotonde si possible, entourée de larges fenêtres au dix-huitième étage.

1. Au Théâtre du Nouveau Monde, où elle fut créée le 7 octobre 1961, la pièce eut comme interprètes — toujours par ordre d'entrée en scène: Georges Groulx, Jean-Louis Roux, Jean Lajeunesse, Françoise Faucher, Charlotte Boisjoli, Andrée Lachapelle, Lise Lescaut, Victor Désy et Marie Fresnière. Metteur en scène: Jean-Louis Roux.

ACTE PREMIER

Un vaste salon: du cossu plaqué sur une assez vieille maison.

Au fond, à droite, le début d'un grand escalier — dont on voit les premières marches.

C'est le soir, après dîner.

A gauche, en avant, Wilfrid téléphone.

SCÈNE PREMIÈRE

WILFRID, *au téléphone. D'un ton déçu* — Aucune nouvelle... Si par hasard il revenait avant... mettons avant onze heures, dites-lui de m'appeler au numéro que vous savez; c'est d'une extrême urgence...

Jean entre rapidement, aperçoit Wilfrid, se dirige vers lui.

En entendant marcher, Wilfrid a sursauté.

WILFRID, *avec soulagement, à Jean* — Ah! c'est toi...
(*A l'appareil*) C'est bien cela.

JEAN — Tu en as pour longtemps?

Wilfrid indique, par un signe, qu'il termine à l'instant.

Il enchaîne, au téléphone:

WILFRID — Dites-lui bien que j'y compte, que c'est capital... Merci. (*Il dépose l'appareil. A Jean*) Et alors?

JEAN — Explique-moi mon vieux... Je vous sens tous tendus, Renaud n'y est pas... vous traitez Agnès en convalescente...

WILFRID, *qui regarde si l'on ne vient pas* — Où sont les autres?

JEAN — Au sous-sol... je me suis échappé... Quel parvenu aujourd'hui, Hector.

WILFRID — Où en est-il?

JEAN — Au billard d'Hector, à la perfection de l'étoffe du billard d'Hector, à la qualité du bois et des billes d'Hector... Non, mais je ne reviens pas d'Afrique pour contempler les résultats de ses contrats d'assurances.

WILFRID — Au billard, ça nous donne cinq minutes.

JEAN — Et de voir Héléne condamnée à un type pareil... Quels yeux, Héléne... Alors, Renaud?

WILFRID — Tu ne te doutais de rien?

JEAN — Puisque j'avais rompu les ponts. J'ai attrapé des bribes... par exemple, j'ai su avec deux ans de retard la nomination de Renaud à la gérance de...

WILFRID — Il l'a quittée. Ça ne va plus.

JEAN — Il a un autre poste?

WILFRID — Rien.

JEAN — Ça, alors... Et pourquoi n'est-il pas ici?

WILFRID — Je l'ignore autant que toi. Il est devenu si imprévisible. Tu ne le reconnaîtrais plus... je parle de son caractère. Vacillant... tu as toujours la sensation qu'il t'échappe...

JEAN — Renaud, le grand homme de ma jeunesse...!

WILFRID — Tu n'y comprends rien? Moi non plus; et pourtant j'ai tout vu de près: cinq ans de vie stable, puis

cinq années de zigzag, avec des sommets étonnants... et aujourd'hui, le marécage.

JEAN — A la suite de quoi?

WILFRID — C'est comme ça, et à la suite de rien. J'en pleurerais, mon vieux...

JEAN — Mais sa femme?

WILFRID — Un courage, une fidélité... Agnès, c'est une sainte. Elle dit qu'elle l'a épousé pour le meilleur et pour le pire: aujourd'hui elle subit le pire... Moi, il y a des jours où je me demande si la séparation légale...

JEAN — Vous l'attendiez, ce soir.

WILFRID — Il s'était engagé à venir. A cause de toi... Alors malgré tout je l'espère un peu...

JEAN — Mais pourquoi, pourquoi? Moi — le moi d'il y a dix ans — j'aurais pu sombrer. Mais Renaud!

WILFRID — Un gaillard intelligent... des ressources... premier partout, comme ça! Et dans sa profession, tu sais, cela a commencé par être quelqu'un.

JEAN — Fort comme un taureau: tu te souviens des râclées qu'il administrait à Hector...

WILFRID — Et l'expédition dans le Grand Nord...

JEAN — Une embardée... sans lui on y restait tous... c'est d'ailleurs lui qui nous avait entraînés. Et avec les femmes...

On entend des pas, des bruits de voix, celle d'Hector domine.

Wilfrid et Jean parlent bas, et très vite.

WILFRID — Déjà... Hector s'est aperçu qu'il t'avait perdu.

JEAN — J'ai envie de m'en aller.

WILFRID — Tiens le coup, Jean... Il faudra se revoir sans tout ce monde-là.

JEAN — Demain?

WILFRID — Viens chez moi.

JEAN — Non. J'ai un appartement superbe. Emmène Marguerite. Je t'appellerai. Cinq heures...?

SCÈNE II

Entrent Hector, Agnès, Marguerite et Hélène. Agnès ira s'asseoir vers la droite, un peu en retrait. Quand elle parle, chacun devient trop attentif. La moindre allusion à Renaud déclenche un malaise...

HECTOR — C'est ce que je croyais: déjà un conciliabule.

JEAN — Non, un appel à faire, je m'en suis souvenu tout à coup.

AGNÈS, *qui passe à côté de lui et le regarde intensément* — Je lis dans vos yeux qu'on vous a déçu, Jean.

JEAN — Oui, Agnès: un collaborateur me fait faux-bond... Elle est magnifique, ta maison, Hector.

MARGUERITE — Et vous n'avez rien vu! Il y a là-haut un solarium...!

HECTOR, *visiblement satisfait* — C'est tout de même mieux qu'il y a dix ans, hein, Jean? Et simple, tu l'as remarqué: rien de moderne, des grandes pièces, des plafonds hauts, j'aime mieux ça que les petites bicoques d'aujourd'hui.

JEAN — Ça ressemble aux maisons où vivaient les riches quand tu étais très jeune.

HECTOR — C'est ça. J'aime pas le style nouveau riche. Viens-tu jeter un coup d'œil au premier?

HÉLÈNE — Jean est las d'admirer, Hector. N'épuise pas tes merveilles d'un coup.

JEAN, à *Hélène*, indiquant la maison d'un geste — Ça n'est pas du tout à votre image.

HECTOR, à *Jean* — *Hélène* dit que le corps du logis n'était pas mal, mais que je l'ai gâché en semant partout des bebelles. Elle prétend... comment dis-tu ça, *Hélène*?... elle prétend que c'est comme une belle église, seulement le curé a plaqué partout des statues. Comme si j'aimais les statues. Il n'y a pas une seule statue...

Hélène a reflué vers la gauche, en arrière, près d'un cabinet de liqueurs; elle en sort quelques-unes, qu'elle pose sur une petite table où sont déjà les verres.

HÉLÈNE — Les liqueurs sont ici, que chacun se serve.

WILFRID — *Jean*, tu nous parles de tes aventures depuis deux heures. Mais il y a une chose que tu ne nous a pas dite.

JEAN — Et c'est?

WILFRID — Pourquoi es-tu parti?

HECTOR — C'est vrai: dans ce temps-là, tu étais le plus fragile de la bande.

MARGUERITE, lorgnant *Jean* — Fragile...

HECTOR — Je parle d'il y a dix ans.

MARGUERITE — *Jean*, avec votre teint bruni, savez-vous à quoi vous me faites penser? A un beau pirate espagnol.

HECTOR — Pourquoi, espagnol?

MARGUERITE — Regardez-moi ça...

WILFRID — Et ma question?

MARGUERITE — Elle est futile.

WILFRID — Tu trouves? Eh bien moi ça m'étonne encore. (à *Jean*) Tu étais notre ami, nous nous voyions tous les jours. Puis un beau matin, sans avertir, tu t'en vas,

nous te perdons de vue, et en dix ans tu ne trouves pas le moyen de nous écrire un seul mot.

MARGUERITE — Comme si on savait jamais les motifs de ces décisions-là. Dis-moi, Wilfrid, pourquoi m'as-tu épousée?

HÉLÈNE — Vous n'avez pas soif? Personne ne boit?

Wilfrid se dirige vers la table.

Hélène revient lentement parmi les autres.

HECTOR, à Marguerite — Il n'y a pas le moindre rapport entre le choix d'une femme...

MARGUERITE — Jean a épousé l'Afrique, voilà tout.

Elle suit son mari vers les liqueurs.

JEAN — Je reconnais là votre flair, Marguerite. Voilà, j'ai épousé l'Afrique et je ne sais pas pourquoi. (*Il les regarde*). Et j'avoue que je n'ai pas l'intention de divorcer.

Le mot tombe à plat: un instant de silence; chacun a regardé Agnès une seconde, ou s'il la regardait, a détourné les yeux.

Elle est assise un peu en retrait et ne bronche pas.

Pendant l'aparté suivant, Hector vient lui offrir un verre, par signe. Elle refusera.

MARGUERITE, bas à son mari — As-tu rejoint Renaud? (*Il fait signe que non*). On peut l'espérer encore à l'heure qu'il est? (*Il fait signe que oui*). Agnès tient le coup, mais (*elle-même émue*) je la sens bouleversée..

WILFRID, bas — Attention, elle nous regarde...

HÉLÈNE, insolente — Wilfrid et Marguerite, vous avez des secrets à vous dire?

MARGUERITE — Oui, je lui demande la permission de boire une liqueur.

HÉLÈNE — La permission?

AGNÈS — Mais Hélène, la docilité de Marguerite est proverbiale.

HÉLÈNE, à Agnès — Alors ce soir le maître se fait joliment tirer l'oreille.

MARGUERITE — Non, Hélène: j'ai ma permission. Et savez-vous ce que je bois? Une crème de menthe. Mais pourquoi une crème de menthe au lieu d'un cognac ou d'un cointreau?

HECTOR — *De gustibus non est disputandum.*

MARGUERITE — Qu'est-ce qu'il raconte, celui-là?

HECTOR — Ça veut dire que les goûts, ça ne se discute pas.

MARGUERITE — Voilà. Et c'est toujours ainsi. On choisit, et on ne sait pas pourquoi.

JEAN — Cette fois, Marguerite, je sais.

MARGUERITE — Pourquoi, Jean?

JEAN — Parce que ça vous ressemble. Une menthe, c'est clair, c'est frais...

MARGUERITE — Merci. Mais vous, alors, l'Afrique?

JEAN — Encore?

MARGUERITE — Je sens que la question de Wilfrid me gagne.

Chacun va s'installer: il se trouvera que les hommes seront tous à la gauche du salon, et les femmes, toutes à la droite.

Auparavant, Hélène a rejoint Wilfrid à l'extrémité droite, pour un rapide aparté:

HÉLÈNE, bas — Vous parliez de Renaud tantôt?

WILFRID, bas — Oui.

HÉLÈNE, bas — Il avait pourtant promis de venir?

WILFRID, bas — Oui, je l'attends toujours.

MARGUERITE, à Hélène, très fort — Eh, là-bas, tu te trompes de mari.

JEAN — Que c'est beau l'amitié et comme chacun s'inquiète de l'autre. Vous ne vous sentez pas un peu à l'étroit?

HECTOR — A l'étroit, ici?

MARGUERITE — Jean, vous n'y échapperez pas, venez vous asseoir, en face de moi. Je pose les questions au nom de tous. Là... je commence. D'abord, Jean, vous allez nous dire pourquoi vous n'êtes pas marié.

WILFRID — Marguerite!

HECTOR — Le pli professionnel: son mari est avocat.

MARGUERITE — Ai-je encore dit une sottise?

JEAN — Ne vous excusez pas. Je puis très bien répondre à cette question-là. (*Souriant*) Je ne me suis pas marié parce que nous étions quatre, et que vous étiez trois. J'étais de trop dès le départ. C'est tout.

MARGUERITE — Mais il y a d'autres femmes! Il paraît même que les Africaines... (*geste excessif pour évoquer une taille admirable*).

JEAN — Pensez-vous? Il n'y a jamais eu que vous trois.

HECTOR, *platement* — Bien sûr, vous êtes les trois seules femmes au monde.

MARGUERITE, *riant* — Flatteurs, je vous retrouve comme dans ce temps-là... mon Dieu que c'est loin... Mettons, Jean: vous étiez quatre, nous étions trois, il devait donc y avoir un exclu. Mais il n'était pas dit au départ que ce serait vous.

JEAN — Vous n'avez jamais remarqué nos prénoms?

WILFRID — Qu'est-ce qu'ils ont à voir, nos prénoms?

JEAN, *riant* — Ils étaient la destinée... Mais oui: rassemblez-les. D'un côté il y a trois filles, ça commence par Homère et ça passe par le moyen-âge...

AGNÈS — Où me situez-vous, Jean?

JEAN — Dans un vitrail, Agnès: une blonde aux longues tresses. Vous en portiez jadis... Et Renaud, le Re-

naud de la chanson. (*Il récite*) Le roi Renaud de guerre revient, portant ses tripes... Enfin, un beau nom de chevalier.

Il passe un peu de gêne. Bref silence.

HÉLÈNE — Hélène de Troie était blonde aussi.

JEAN — Quelle importance? Je l'ignorais. Mes Grecs à moi avaient les yeux sombres et les cheveux noirs: vous pouviez être mon Hélène de Troie... Mais il y avait Hector. Quant à Marguerite...

WILFRID — A défaut d'un Faust, parce que les Faust se font rares...

JEAN — ... Il y avait Wilfrid, beau nom germanique... Alors qu'est-ce que je faisais là-dedans?... Revoyez cela: un après-midi d'hiver, en montagne...

MARGUERITE — En haut d'une pente effroyable...

JEAN — ... Sont trois jeunes filles, et nous arrivons. Nous sommes quatre: Wilfrid, Hector,... Renaud, et votre serviteur — presque un quadrille. On s'avance les uns vers les autres, chacun saisit sa partenaire, et me voilà petit Jean comme devant.

MARGUERITE — Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire! Hélène, Agnès, mais vous savez combien cette image est fausse... Revoyez ces quatre jeunes furieux qui s'élancent pour nous enlever, nous étions étourdies. Agnès seule gardait sa tête comme toujours... sa douce petite tête blonde... Vous étiez une force de la nature, et nous avons cru que Dieu nous avait placées là sur votre passage pour vous harnacher.

HECTOR — Nous harnacher!

HÉLÈNE — C'était un mot d'Agnès.

AGNÈS — C'était notre pensée commune.

MARGUERITE — Bien sûr. (*Un sourire*) Nous nous le sommes juré le lendemain matin à la sainte table. C'était un vœu.

HECTOR — Le vœu de nous harnacher.

AGNÈS, à *Marguerite* — Tu aurais honte de ce que tu as fait?

WILFRID — Honte, pourquoi? C'était un charmant enfantillage.

AGNÈS — Un enfantillage? Non, Wilfrid, oh non, oh non...

Elle a l'air de méditer tout haut.

Elle crée du malaise autour d'elle.

Elle en dirait plus; mais Hector, peu sensible à tout cela :

HECTOR — Nous harnacher, voyez-vous ça. Ces trois petites innocentes étaient assez calculatrices. Elles songeaient à nous mettre le grapin dessus, tandis que nous...

JEAN — Oh! nos intentions n'étaient pas très pures, Hector, souviens-toi. Elles étaient là devant nous, trois vierges terriblement sages, et ce serait drôle de... de leur changer les idées, disons. Ce fou de Renaud disait... Mais enfin elles vous ont harnachés mes vieux...

AGNÈS — Que disait Renaud?

JEAN — Est-ce que je sais? Il était question... de conquêtes, de charge à la hussarde... Enfin, nous n'étions pas des garçons d'action catholique, nous autres... Pourquoi me faites-vous dire des bêtises? D'ailleurs je m'en suis vite lavé les mains. J'ai reconnu, moi, que je n'étais pas de taille.

MARGUERITE — Vous avez eu tort. Wilfrid, tu permets que je lui fasse un aveu?

WILFRID, *se prend le cœur* — Seigneur, qu'est-ce qui va me tomber sur la tête.

MARGUERITE — Jean, c'est vous d'abord qui m'avez plu... un gros béguin. Et allez-vous prétendre que vous ne vous en êtes pas douté!

JEAN — Je n'oublie rien, Marguerite. On commence par se tromper...

MARGUERITE — Par tâtonner...

JEAN — C'est cela: vous avez tâtonné vers moi... Mais je ne vous convenais pas, oh, pas du tout.

MARGUERITE — Traître! C'est vous qui m'avez quittée, et pour tâtonner du côté d'Hélène... En vérité vous nous avez toutes humées à tour de rôle... Vous ne trouvez pas ça drôle de retrouver de vieilles mères de famille et de songer que vous nous avez toutes embrassées?

HECTOR, à Hélène — Toi aussi? Tu ne m'avais pas dit ça.

AGNÈS — Il ne nous a pas toutes embrassées...

JEAN — Que vous êtes cruelle de me le rappeler.

MARGUERITE — Comment, tu n'as pas voulu, toi?

AGNÈS — Disons qu'il était trop tard, ou qu'il n'a pas su.

MARGUERITE — Comment le savoir avant d'essayer? Je t'assure que Jean... dans ce temps-là, je veux dire...

JEAN — Ai-je changé?

MARGUERITE — En tous cas ça en valait la peine. N'est-ce pas, Hélène?... Hélène... Bon, elle fait la tête, celle-là, mais je sais que vous vous êtes embrassés, j'étais assez jalouse, je vous ai surpris...

WILFRID — Glissez, glissez, mortelle..

HECTOR — Jean, tu n'as pas oublié que c'est aujourd'hui notre dixième anniversaire de mariage à tous?

Wilfrid fait la grimace. Marguerite jette un regard sur Agnès. Jean se hâte d'enchaîner:

JEAN — Bon, il ne me reste qu'à repartir. Tu tiens à m'exclure encore? Tu veux me rappeler mon infortune?

HÉLÈNE — C'est ainsi que vous nommez votre liberté?
 JEAN — Mais oui, Hélène. Ne me regardez pas avec ces yeux de syrienne, vous n'allez pas me dévorer? J'avais peur de vous, jadis, mais aujourd'hui, je consentirais volontiers...

HECTOR, *debout, son verre à la main* — Moi, ça me fait plaisir de vous retrouver tous ce soir, de célébrer ensemble l'anniversaire d'un événement que nous avons tenu à célébrer ensemble. Il est vrai qu'il en manque un à l'appel. Mais j'ai la conviction, la profonde conviction...

WILFRID — Après un second cognac...

HECTOR — ... Que c'est provisoire, que bientôt nous nous retrouverons au complet.

JEAN — Et que je serai de nouveau de trop. Décidément, tu m'en veux.

HECTOR — Il n'y a pas moyen d'être sérieux une minute?

MARGUERITE, *très émue* — Ah non, il n'y a pas moyen, nous nous mettrions tous à sangloter... Tiens, ça y est... Pardon, Agnès, pardon pour les sottises que nous disons tous.

HECTOR — Merci. Nous faisons de notre mieux pour distraire Agnès, et vous...

MARGUERITE — Il n'y aura donc jamais moyen de nous retrouver ensemble comme autrefois?... Agnès, comment fais-tu? Moi je n'en peux plus de me taire et de l'attendre...

AGNÈS — Pourquoi vous taire?... Chaque fois que son nom est tombé parmi nous, chacun s'est hâté de l'effacer, comme si c'était une faute de goût de nommer Renaud devant sa femme. Pour que vous parliez librement, va-t-il falloir que je parte? Ce n'est pas ainsi que j'entends l'amitié.

WILFRID — De grâce, Agnès, restez, et c'est vous qui avez raison. Mais c'est plus fort que nous. Nous avons toujours peur que ces questions...

AGNÈS — Je n'ai pas peur des questions. Et je sais que Jean vous en a posées tantôt.

JEAN — C'est vrai.

WILFRID — J'ai pu lui dire bien peu de choses... Agnès, ça nous rejoint tous à un point tellement sensible. C'est difficile d'en parler avec naturel.

HECTOR — Tu trouves? Ecoutez, puisqu'on se dit tout... Pour moi, c'est malheureusement simple. Il ne s'agit pas de nier les grandes qualités de Renaud. Mais un jour il s'est lancé dans la boisson. Et un homme qui boit... Déjà, l'an dernier, au dîner d'anniversaire, ç'avait mal fini.

MARGUERITE — Il avait fallu l'emmener de force.

WILFRID — Non, Hector, tu ne me feras jamais admettre que c'est simple. Comment un type de la taille de Renaud, qui a une femme comme vous, Agnès, et qui est en train de réussir... comment un type comme ça...

AGNÈS — Il m'a quittée... D'autres vous l'apprendraient, Jean... Il m'a quittée trois fois, mais jamais aussi longtemps.

HÉLÈNE — Qu'attendez-vous d'Agnès? Une confession? Et ensuite vous vous mettez en chœur à accabler Renaud?

HECTOR — Qu'est-ce qui te prend? Es-tu folle, ma femme?

HÉLÈNE — Je t'ai déjà dit de ne pas m'appeler ma femme. Je ne puis pas le supporter, je ne puis pas...

HECTOR — Tu es ma femme, comment veux-tu que je t'appelle?

HÉLÈNE — Je ne suis pas une fonction; j'ai un nom...

JEAN — Et quel nom! Hélène de Troie..

MARGUERITE — Et selon Jean, Hélène devait appartenir à Hector...

WILFRID — Puisqu'il n'y avait pas de Paris...

HECTOR — Tu vas lui faire croire qu'elle a épousé son beau-frère...

Silence. Ils sont gênés d'avoir parlé ainsi. Hélène reste butée. Agnès n'a retenu qu'un mot : c'est elle qui enchaîne :

AGNÈS, à Hélène — Ai-je jamais accablé Renaud? Ai-je l'air d'une femme qui accable Renaud? Il y a des moments où je me demanderais plutôt si je ne suis pas responsable...

MARGUERITE — Toi? Il ne méritait pas une femme comme toi.

AGNÈS, elle se lève — Pourquoi parlez-vous toujours de lui au passé, comme s'il était mort? Mais il vit, Marguerite, il vit, Jean, il a de la jeunesse encore, il va se reprendre... Il n'est pas venu, mais savez-vous pourquoi? Il se repose dans sa nuit, il sait bien qu'au milieu de nous il s'éveillerait. Il a peur de se réveiller... C'est un moment de vertige...

HÉLÈNE — Tu crois vraiment cela, Agnès?

AGNÈS — Si je ne le croyais pas, serais-je parmi vous? J'irais ailleurs cacher ma honte et mes petites. Un jour il nous reconnaîtra, Hélène, et il fera honte à ceux qui ont douté de lui. Un jour, vous le reverrez.

Sonnerie de la cloche d'entrée : deux petits coups aigus.

Chacun reste figé un instant.

Hector fonce :

HECTOR — Je vais répondre.

Il sort. Nouveau silence.

Hélène fixe Agnès, qui s'est rassise.

Puis :

HÉLÈNE — Ne vous montez pas la tête. J'ai reconnu les coups de sonnette.

MARGUERITE — Tu attendais quelqu'un?

HÉLÈNE — Pas moi: la bonne. C'est son amoureux. Il se prend pour un autre, il entre toujours par la grande porte.

Gêne et silence. Jean examine Hélène. Hector revient :

SCÈNE III

HECTOR, *entrant* — C'est le cavalier de la bonne.

HÉLÈNE, *après un temps* — Car il y a encore des amoureux.

AGNÈS — Et si ça n'est aujourd'hui, ce sera demain, un autre jour... Et pourquoi l'attendre à un instant particulier, à un jour que nous avons fixé?

WILFRID, *se rapproche d'elle* — J'ai confiance, Agnès. Moi aussi, j'ai une confiance invincible. Même ce soir, il peut encore nous arriver.

AGNÈS — Mais, Seigneur, quelle fatigue. (*Elle passe sa main sur ses yeux. Puis, se recompose:*) Oubliez-moi, mes amis, parlez d'autre chose maintenant, d'ailleurs je devrais partir... Wilfrid, j'ai refusé un cognac, tantôt...

HECTOR, *trop heureux* — C'est vrai, ça va vous remettre. *Il va servir un verre, et le lui rapportera.*

MARGUERITE — Moi aussi, Hector... Et puis, passez-moi le journal, là-bas, il faut que je pense à autre chose.

HÉLÈNE — C'est une solution: nous enivrer tous ensemble, comme nous nous étions mariés ensemble.

HECTOR — Le même jour.

HÉLÈNE — Dans la même église. Nous mettions toujours tout en commun.

JEAN — J'ai quitté le pays une semaine plus tard. (*Ambigu*) La raison que tu demandais, Wilfrid, la voilà: je vous perdais tous ensemble, ç'a été le jour le plus sombre de ma vie...

Il va soudain se servir un verre d'alcool.

Marguerite se plonge dans un journal.

HÉLÈNE — Ou bien jouons au bridge.

HECTOR — Nous sommes six.

HÉLÈNE — Un hôte de plus et cela ferait presque deux tables. Il est vrai que Renaud n'aime pas les cartes.

JEAN — Vous les aimez, vous?

HÉLÈNE — Cela aide à soutenir le silence... N'allez pas croire, Jean, que cette belle amitié ait duré sans éclipse: dès après votre départ, nous avons presque cessé de nous voir.

WILFRID — Vous exagérez.

JEAN — Je vous pensais unis comme les doigts de la main.

HÉLÈNE — Pensez-vous que les doigts d'une main s'aient entre eux? Ils sont ensemble, ils se touchent, ils ont une même racine, c'est tout. S'ils pouvaient partir, ils se quitteraient peut-être, comme nous avons fait... Mais après nous être ennuyés les uns les autres, il paraît que nous nous sommes ennuyés les uns des autres, et, voyez, la main s'est reformée, à peu près.

Marguerite a fait de son mieux pour s'absorber dans le journal.

Elle en sort soudain avec un cri:

MARGUERITE — Ah mon Dieu, quelle horreur!

WILFRID — Qu'est-ce qui te prend?

MARGUERITE — Je pensais que ce serait plus gai... C'est une mère qui a tué ses trois enfants.

HECTOR — Une mère? C'est impensable.

MARGUERITE — Ils mouraient de faim... Ça arrive encore?

JEAN — Vous ignorez qu'il y a des famines de par le monde?

MARGUERITE — Oui, très loin. Mais ici, à côté de nous, je pensais qu'on ne meurt plus de faim.

HÉLÈNE — Comment les a-t-elle tués?

MARGUERITE — A coups de marteau. Et puis elle s'est jetée d'un troisième, mais elle vit... Hector, un cognac!

HECTOR — Une mère, à coups de marteau. Nous vivons à une époque stupéfiante.

JEAN — Pendant le siège de Byzance, on a vu des mères manger leurs enfants.

MARGUERITE — Vous me faites lever le cœur.

HECTOR — Je ne comprends pas qu'une mère...

WILFRID — C'est une folle.

HECTOR — Voyez ça, l'avocat. Et il va se trouver un jury pour absoudre un monstre pareil?

AGNÈS — Devant des enfants qui ont faim... Je la comprends, moi.

HECTOR — A coups de marteau?...

WILFRID — Vous Agnès? Mais au delà de la vie...

AGNÈS — Certes, aussi longtemps qu'on garde l'espérance.

HÉLÈNE — Tu veux dire un foi précise, religieuse?

AGNÈS — Y en a-t-il d'autres?

HÉLÈNE — Et si on l'a perdue?

AGNÈS — Il faut... se battre pour garder l'espérance.

HÉLÈNE — Au fond, nous sommes d'accord.

AGNÈS — Sur l'espérance?

HÉLÈNE — Non, sur la mort.

AGNÈS — Pourquoi me détestes-tu?

Un temps.

Marguerite vient passer entre elles :

MARGUERITE — Et dire qu'elles étaient ainsi déjà il y a vingt ans. On croyait qu'elles allaient se dévorer. Et moi, tête folle, je passais entre elles et les faisais sourire.

HÉLÈNE — Nous dévorer? Quel langage. Nous nous ressemblons trop, Agnès. Nous sommes le même être, Jean le disait autrefois, n'est-ce pas, Jean? Vous disiez: le même être, elle, le côté lumineux, et moi, le côté d'ombre. Vous pensez qu'on n'oublie pas des déclarations comme celle-là! Jean, vous aviez dans ce temps-là, le madrigal prétentieux.

Sonnerie du téléphone.

Hélène va s'y précipiter; Hector, beaucoup plus près saisit l'appareil.

HECTOR, *à l'appareil* — Allo. Oui mademoiselle... Un instant... (*à Wilfrid*): c'est pour toi.

WILFRID — Qui donc peut me savoir ici? Ma secrétaire?

MARGUERITE — Vous voyez ça, les jeunes filles le poursuivent à une heure pareille.

WILFRID, *à Hector* — Je vais prendre l'appel là-bas. (*Il sort.*)

MARGUERITE — Evidemment, loin des oreilles indiscrètes.

HECTOR, *à l'appareil* — Il vient, mademoiselle. (*à Marguerite*;) Et une voix charmante, Marguerite. A votre place...

MARGUERITE — Pauvre Wilfrid: il se laisse exploiter par toutes les veuves de la création. J'ai beau lui dire...

Hector referme l'appareil.

Agnès se lève.

AGNÈS — Mes amis, il se fait tard, je vais partir.

HECTOR — Il est encore très tôt, voyons.

MARGUERITE — Et Renaud? Tu ne l'espères plus?

AGNÈS — J'avais tort de croire que ce soir...

JEAN — Vous permettrez que j'aille vous déposer?

HÉLÈNE — Jean, ne nous quittez pas si vite. Nous avons tant de choses à nous dire.

JEAN — C'est vrai qu'il est encore tôt: je reviendrai.

AGNÈS — Laissez. J'ai l'habitude d'être seule. Ne te dérange pas, Hélène, je connais les aîtres.

Elle se dirige vers la sortie, Hélène la suit.

Comme Agnès va y arriver, Wilfrid revient, très ému. Il s'adresse à Agnès :

WILFRID — C'était lui.

AGNÈS — Il me demande?

WILFRID — Non, Agnès...

MARGUERITE — Et la voix de la jeune fille?

WILFRID — Une téléphoniste. Il est à l'hôtel.

HÉLÈNE — Il va venir?

WILFRID — Non. Il demande à me voir. Tout de suite. Je n'ai pas insisté: il pouvait s'échapper. Je saute dans ma voiture, je le prends à sa chambre, et je fais de mon mieux pour vous le ramener.

JEAN — Il sait que j'y suis?

WILFRID — Bien sûr. J'ai même proposé que tu m'accompagnes... Il a répondu d'une voix... d'une voix plaintive... il te fait ses amitiés, il te reverra, mais pas ce soir...

HECTOR — Alors comment peux-tu espérer nous le ramener?

AGNÈS — Et moi aussi, il vaut mieux...

WILFRID — J'en ai peur, Agnès. Ne le brusquons pas. Ses résolutions sont si fragiles...

AGNÈS — Il a en vous une telle confiance... Partez.

WILFRID — Je vous le ramène. Ou au moins, dès que je puis, je vous fais signe.

MARGUERITE — Maintenant, tu vas rester.

AGNÈS — Bien sûr.

HECTOR, *à Wilfrid* — Je t'accompagne.

AGNÈS — J'ai besoin d'eau froide sur les tempes...

Elle monte seule l'escalier.

Wilfrid et Hector sortent.

SCÈNE IV

Les autres se rasseoient: sauf Jean, immobile dans son coin.

JEAN — D'une voix plaintive... Je l'imagine mal ainsi... Je lui fais peur?

MARGUERITE — Si vous saviez comme il a changé. Vous aussi, du reste, Jean. Mais autant vous vous êtes raffermi, autant... Il reste des mois sans sourire, au moins avec nous. Puis il nous sert sa gaité par paquets...

Hector revient. Il enchaîne.

HECTOR — Même, on est un peu gêné de l'entendre rire. Moi qui ne suis pas un puritain...

HÉLÈNE — Et qu'est-ce que tu es?

HECTOR — En tous cas pas un fantaisiste, pas un amateur comme il a toujours été... oui, même au temps du collège. Devant Agnès, je me retiens, mais je trouve que vous en remettez, quand il s'agit de Renaud.

JEAN — Tu ne l'as pas toujours un peu jalosé?

HECTOR — J'aimerais bien savoir ce que je pourrais lui envier aujourd'hui. Tu ne l'as pas vu perdre la tête, toi... J'accepte que la plaisanterie soit un peu grasse; mais tout de même...

MARGUERITE — C'est vrai Hélène. Souviens-toi du soir où il s'est mis à nous faire des déclarations épouvantables. Tu l'as giflé.

JEAN — Il avait bu?

HECTOR — Probablement. Il s'est mis à me dire que je l'ennuyais jusqu'à la mort, que nous présentions tous la même mortelle figure... Comme je passais près de lui, il m'a tiré la jambette...

JEAN — Comme dans les corridors du collège!

HECTOR, *furieux* — J'ai plongé dans le tapis.

MARGUERITE — Moi, je n'aime pas ces jeux brutaux, et je le lui ai dit. Alors il s'est déchaîné. Il a repris sa danse d'apache, vous vous souvenez? Il me faisait rebondir comme une balle.

Agnès revient doucement par l'escalier sans attirer l'attention. Elle a entendu les derniers mots.

JEAN — C'est récent, cela?

MARGUERITE — Trois ans, il me semble.

HÉLÈNE et AGNÈS, *presque ensemble* — Cinq ans, Marguerite.

Les deux femmes se regardent.

AGNÈS — Oui, cinq ans, j'étais enceinte de Jocelyne.

HÉLÈNE — Et moi, j'étais stérile comme d'habitude.

HECTOR — Dans ce temps-là, il croupissait encore dans un petit bureau d'ingénieurs, ses associés l'exploitaient.

AGNÈS — C'était un peu ma faute. Je craignais les aventures.

HECTOR — Tout d'un coup, sans crier gare, il démissionne. Il se lance. Il entre au service d'une nouvelle compagnie, et en un rien de temps, il est au pinacle. Une montée en flèche.

JEAN — Et cela a duré?

AGNÈS — Un peu plus de trois ans: le temps d'escalader tous les échelons.

HECTOR — Et tu sais comment cela a fini? Au lieu d'un discours qu'il avait préparé durant des mois, il se met à leur réciter... tu sais quoi?... du Rabelais.

JEAN — En pleine réunion d'actionnaires?

HECTOR — Tu imagines l'effet... Tu vois ce gaillard — il a deux pouces de plus que moi — un type brillant, compétent, et qui était tout de même devenu leur gérant général...

HÉLÈNE — Une si belle pirouette...

HECTOR — Non, une jambette: mais cette fois, à lui-même.

JEAN — Cher vieux romantique!

AGNÈS — Il faut le comprendre. En trois ans, il avait renoué la compagnie. Mais il avait déplu: un groupe voulait sa tête. C'était sa façon de démissionner. Ensuite... l'an dernier, Jean, l'an dernier: il s'est effondré.

JEAN — Vous l'avez vu changer, tout de même.

AGNÈS — Changer? Non, tout à coup il était un autre. Vous savez comme il a toujours été difficile à rejoindre: il ne s'expliquait pas, il souriait... Je l'observais et devinais... non, croyais deviner... Parfois, à la bonne époque, il me regardait comme s'il allait tout abandonner: il lui suffisait de voir que je n'avais pas désarmé. Je lui disais: tu ne t'ennuies pas? Un soir il m'a répondu: je suis comme une pile qu'on recharge.

HÉLÈNE — Et ça voulait dire?

MARGUERITE — Voyons, Hélène, c'est limpide: il refaisait ses forces auprès d'une tendresse...

HÉLÈNE — Ah oui! la tendresse d'Agnès...

AGNÈS — Je ne suis pas tendre, Hélène. Et je sais que tu le sais.

HÉLÈNE — N'empêche: tu lui redonnais des forces; tu le stimulais. Tu l'obligeais à la grandeur. Il te le fallait aussi âpre que toi. Tu l'armais toujours chevalier. Toujours chevalier... Et soudain, Rabelais: de l'invention d'une merveilleux torche-cul...

HECTOR — Tu ne trouves pas, vraiment, que ce soir...

AGNÈS — De quoi m'en veux-tu depuis si longtemps?

HÉLÈNE — T'en vouloir? Tu es folle. Autant t'accuser d'être toi.

MARGUERITE — Mes enfants, vous avez de mauvaises habitudes; mais je pense comme Hector que ce soir...

AGNÈS — Laisse-la dire. Je me sens jugée depuis longtemps.

HÉLÈNE — Elle sait bien que je l'envie, et mon humeur lui rend hommage... Ce couple a épousé la grandeur. Moi, j'ai épousé Hector.

HECTOR — Tu passe les bornes. Qu'est-ce qui te manque? Tu me voudrais président de compagnie?

HÉLÈNE — Cela m'est parfaitement égal. Déjà tes ambitions me dépassent. Je m'essouffle à te suivre. Je me passerais volontiers de ta maison, de ton billard — de toutes les visites funèbres où tu penses que mes larmes vont amorcer tes contrats d'assurances.

Jean l'observe avec acuité. A ces mots, Hector entre dans une agitation extraordinaire.

HECTOR — Bon Dieu!... Léo Martinon! Et toi tu prenais bien soin de ne pas m'avertir.

HÉLÈNE — Après tout cela te regarde, et Jean ne revient pas tous les jours d'Afrique.

HECTOR — Jean nous aurait excusés... Te rends-tu compte? Léo Martinon... Jean va nous excuser. C'est une visite indispensable. Il n'est pas dix heures, le salon funéraire est à cinq minutes... Vous nous pardonnerez bien de vous

fausser compagnie une demi-heure? Viens, Hélène, hâtons-nous.

HÉLÈNE — A d'autres, cher ami, mon heure des larmes a passé. Je serais trop gaie, là-bas. Tu n'iras pas, ou tu iras seul.

HECTOR — Les funérailles ont lieu demain, j'aurai pris le premier avion pour Ottawa... Martinon était un ami et un client; il y aura là des gens importants, ils y sont toujours la veille au soir... Mes amis, cela tombe très mal, mais ça n'est pas ma faute.

MARGUERITE, *dédaigneuse* — Je t'en prie, Hector.

JEAN, *cynique* — Nous boirons durant ce temps à ta santé.

HECTOR — Ma femme dépêche-toi.

HÉLÈNE — L'entendez-vous, mon beau capitaine, me rappeler à mes devoirs? L'entendez-vous me dire: ma femme! Demi-tour à gauche, et il est sûr qu'on obéira, qu'on marchera... C'est l'appel de la grandeur, Agnès, de notre grandeur à nous, et ce n'est pas ma faute si elle est grotesque.

HECTOR — Hélène, quand il s'agit des affaires, tu sais que je ne badine pas. Martinon est un cas de première classe, et il a droit à notre visite à tous les deux.

HÉLÈNE — Les droits de ce cadavre m'indiffèrent. J'aime attendre ensemble, ce soir; j'aime l'amitié, la vraie, celle qui nous rend visite à tous les dix ans. Jean, vous me parlerez de vos voyages.

HECTOR — La frivolité te convient mal, et je ne permettrai pas que tu te moques de moi devant trois témoins.

HÉLÈNE — Je te redirai dans l'intimité tout ce que tu voudras.

HECTOR — Hélène...

MARGUERITE — Hector, nous autres femmes, nous sommes ainsi. Il y a des soirs où rien ne va plus. De grâce, laissez-la nous.

JEAN — Après tout, Hélène pourrait être malade, et... (*brutal malgré lui*) tu ne trouves pas que tout ceci devient disgracieux?

Un temps.

Hector choisit d'ignorer sa femme.

HECTOR — Ce sera en ton honneur, Jean... D'ailleurs, nous en reparlerons... Alors... bonsoir.

Il salue sèchement à la ronde, et sort.

SCÈNE V

Un temps.

Puis Hélène se lève (ou fait quelques pas), comme émerveillée.

HÉLÈNE — Vous ne vous rendez compte de rien? Vous êtes aveugles?

MARGUERITE — Tu as, comme d'habitude, enguirlandé ton mari.

HÉLÈNE — Je suis restée, Marguerite, je suis restée, Agnès. Vous n'avez pas senti comme je tremblais.

JEAN — Trembler, vous?

HÉLÈNE — J'avais peur, follement peur, il n'avait qu'à me saisir par le bras et je l'aurais suivi.

JEAN — Mais vous l'auriez mordu jusqu'au sang.

HÉLÈNE — Ça existe, le sang d'Hector?

MARGUERITE — Devant Jean, tu pourrais te tenir un peu mieux.

HÉLÈNE, à Jean — Je l'aurais étourdi de mes plaintes, mais d'habitude il n'a qu'à siffler et je le suis. (*Palpant à son cou un collier imaginaire*) La laisse est cassée, je reste, qu'est-ce qui m'arrive?

MARGUERITE — Tu ferais passer Hector pour un tyran.

HÉLÈNE — Un pachyderme... Inaccessible... D'ailleurs, est-ce que je parle de lui? Jean, je suis libre, emmenez-moi dans votre Afrique.

JEAN, *souriant, et pourtant chargé d'intentions* — Où je vis, Hélène, on traite assez durement les femmes. On tuerait pour en avoir une, mais quand on l'a, on la dompte.

HÉLÈNE — Croyez-vous que cela me fasse peur?

JEAN — On dirait que vous en auriez plutôt envie. Mais c'est un jeu de vie et de mort... Ils ont l'habitude des fauves, et vous auriez beau vous déchaîner...

HÉLÈNE — Agnès, nous sommes devinées, allons chasser ailleurs... Pourtant, si vous nous preniez dans vos bagages?

JEAN — Je suis mal équipé: pas la moindre cage...

HÉLÈNE — Nous sommes des tigresses bien élevées. Regardez cette sainte à peine descendue de son vitrail, et moi je puis, comme l'ogre, me changer en souris.

MARGUERITE — Assez, Hélène.

HÉLÈNE — Tu vas encore me dire que ce soir...

MARGUERITE — Mais non. Tu fais mal à entendre. C'est comme si tu répétais tout le temps: je suis malheureuse, je suis malheureuse.

HÉLÈNE — Et si j'ai le goût du voyage?... Jean, vous disiez tantôt que vous êtes venu recruter du personnel; il vous faut un médecin, des ingénieurs... et pas de secrétaires?

JEAN — Il m'en faut.

HÉLÈNE — Je parle sérieusement. Vous savez que j'étais pauvre, autrefois; j'ai travaillé, j'étais excellente; en un mois, je reprendrais...

JEAN — Qui en douterait! Mais je vois mal comment on utiliserait là-bas le roi des agents d'assurances.

HÉLÈNE — Emmener Hector? Vous vous moquez?

JEAN — Alors, vous laisserait-il partir?

HÉLÈNE — Je n'en sais rien, mais je partirai.

JEAN — Sans passeport?

HÉLÈNE — J'ai un passeport, j'ai failli partir à l'été... Je suis armée, vous voyez. Que les dompteurs se tiennent bien...

AGNÈS, *excédée, et pour la faire taire* — Hélène... Hélène, me verserais-tu un demi-doigt d'alcool?

MARGUERITE — Tu te sens mal?

AGNÈS — Un peu lasse.

HÉLÈNE, *à Marguerite* — Non, j'y vais... (*A la table des liqueurs:*) La bouteille est vide, et il n'y a plus de glace... Jean, venez, nous préparerons cela ensemble. J'ai d'autres questions à vous poser... Je vous montrerai des sanguines... et l'album de famille... et ma chambre, et mon lit... Je vous enlève.

De loin, elle fait mine de le prendre par la main et de l'entraîner. Elle s'en va comme s'il la suivait.

Il la suit en effet, mais lentement, et s'arrête quand Agnès lui dit :

AGNÈS — De grâce, ne l'excitez pas, ayez pitié d'elle, ce n'est plus un jeu.

JEAN — Qu'est-ce qui ne va pas?

MARGUERITE — C'est un couple mal assorti.

JEAN — Dans son genre, il est pourtant divin.

MARGUERITE — Si au moins cet imbécile lui avait fait des enfants.

AGNÈS — Nous avons craint pour elle bien plus que pour Renaud... Allez, elle reviendrait.

Hélène vient de réapparaître, en effet.

Elle marchera sur Agnès.

HÉLÈNE — Je suis revenue... Tu as craint pour moi, vraiment craint pour moi? Qu'est-ce qui te faisait peur?

AGNÈS — Toi.

HÉLÈNE — Charitable Agnès, insatiable Agnès: tes malheurs ne te suffisent pas? Tu veux diriger ceux des autres?

MARGUERITE — Nous parlions de ta santé... Oui, tu devrais partir, Hector l'accepterait certainement, mais pas dans un pays torride.

HÉLÈNE — Sais-tu ce qu'il m'a proposé? La Suède: oui, pour changer de neige... Mais la solitude me répugne.

MARGUERITE — Pars avec une amie.

HÉLÈNE — Pouah! Les femmes m'ennuient... Jean, laissez là votre Afrique, menez-moi dans nos mers du Sud.

JEAN — Vous voulez réveiller mes instincts de garde-malade?

HÉLÈNE — Ne dites pas ce mot... (*A Agnès:*) Je te fais peur...? Eh bien, confiance pour confiance, toi aussi. Tu es là qui attends un appel... et tu restes calme. Ce n'est pas naturel. On ne peut durer toujours ainsi. La pression est trop forte, un jour tu vas éclater, toi, tu vas te pulvériser, et nous allons tous sauter avec toi.

AGNÈS — Mais en attendant, chère, je boirais volontiers si tu voulais t'occuper de moi.

JEAN — Venez, Hélène. Cette fois, c'est moi qui vous enlève. N'est-ce pas plus normal ainsi?

Il la prend par le bras avec une certaine fougue, et l'entraîne. Ils marchent avec accord. Ils disparaissent.

SCÈNE VI

MARGUERITE — Ce serait au-dessous de toi de lui en vouloir. Mais elle y met un acharnement...

AGNÈS — Marguerite, je l'ai revu.

MARGUERITE — Renaud?

AGNÈS — Un soir de la semaine dernière. Il est entré sans prévenir, il me croyait absente, il voulait embrasser les petites. Ah! il les aime!... et pourtant... Quand il m'a vue il est devenu tout autre... Quelle déchéance, Marguerite: les petites ne l'ont pas reconnu. J'ai voulu le rappeler... aux apparences de la dignité. Alors, les choses qu'il m'a dites... Cette situation peut-elle durer?

MARGUERITE — Qu'est-ce que tu vas faire?

AGNÈS — Hélène me croit forte... Je ne cesse d'osciller, de plier... Quand il est parti ce soir-là, j'ai fait sur moi un violent effort. Je me suis dit: Il faut que tu admettes ce qui est, tu as échoué, tu es déjà veuve...

MARGUERITE — Toi, Agnès?

AGNÈS — Mais il a suffi que vous m'annonciez sa présence et je suis revenue... et il m'humilie devant tous, un pareil soir.

MARGUERITE — Et s'il n'avait jamais été qu'un lâche?

AGNÈS, *elle se reprend* — Non, Marguerite. Crois-tu me consoler? S'il ne se relevait pas, il faudrait bien un jour, à cause des petites, que je paraisse le regarder comme un homme mort. Mais celui à qui je me suis donnée nous dépassait tous, et je lui serai toujours reconnaissante de m'avoir associée à sa vie. Un être pareil peut bien s'oublier, je veux être sa mémoire, je m'obstinerai malgré lui. Chaque fois qu'il pense à moi, je sais qu'il pense à ce qu'il doit redevenir, et quand je l'aurai retrouvé je ne

veux pas avoir à confesser qu'une seule seconde je l'ai trahi.

MARGUERITE — Mais en attendant, il faut vivre. Laisse-nous au moins t'aider...

AGNÈS — J'ai vendu la voiture. J'hypothèque la maison — dans ces sortes de choses il accepte ce que je veux et signe comme un automate —. S'il le faut, je vendrai la maison, et nous irons l'attendre ailleurs.

Marguerite fait signe à Agnès: les autres reviennent.

SCÈNE VII

Hélène et Jean entrent, silencieux; Jean porte un plateau.

Hélène verse le verre d'Agnès.

Chacun vit dans ses pensées.

HÈLÈNE — Toi aussi, Marguerite?

MARGUERITE — Non, il m'en reste.

Jean porte le verre à Agnès.

AGNÈS, à Jean — Vous vous attendiez à un autre retour.

JEAN — Je venais retrouver ma jeunesse...

MARGUERITE — Et c'est nous à sa place...

HÈLÈNE — Dix années ont suffi à nous flétrir. C'est normal après tout. Place aux jeunes... (*Montrant Agnès:*) Pourtant voyez comme son visage est lisse.

Sonnerie de téléphone.

Cette fois la figure d'Agnès se crispe.

HÈLÈNE, à l'appareil — Allo... Et alors?... Mais vient-il?... Bon... (*A Agnès:*) C'est Wilfrid.

Agnès se rend au téléphone.

Hélène s'écarte un peu.

AGNÈS, *au téléphone* — C'est moi. Alors, Wilfrid?... Je m'y attendais. Mais quand?... (*un assez long silence*)... Je suis épuisée, Wilfrid, je rentre chez moi...

Elle referme l'appareil, reste silencieuse.

Elle doit faire effort sur elle-même, à cause des autres qui attendent.

AGNÈS, *comme une automate* — Ce soir Renaud voulait venir, il n'a pas pu.

HÉLÈNE — Pourquoi?

AGNÈS — Il n'a pas pu... Il est très faible... (*à Marguerite*) N'attends pas Wilfrid, il te suggère de rentrer seule... (*A Jean*) Renaud vous verra un de ces prochains jours. Ce soir il n'a pas pu.

Elle se précipite vers la sortie.

Jean va la suivre.

MARGUERITE — Laissez, Jean. Je crois que je puis l'aider.

Elle s'en va elle aussi.

Hélène va la suivre. Marguerite, brusquement:

MARGUERITE — Non, je t'en prie, laisse-nous seules. (*A Jean*) Nous nous reverrons...

Elle disparaît.

SCÈNE VIII

HÉLÈNE — Faible, Renaud? Ivre, plutôt... (*Voyant que Jean ne se réinstalle pas*) Jean, ne m'abandonnez pas.

JEAN — Je ne demande qu'à rester. J'attendrai le retour d'Hector.

HÉLÈNE — Et moi si je pouvais, voilà précisément ce que je n'attendrais pas... Jean, profitons des moments qui

nous restent. On peut faire sa vie là-bas? La compagnie est généreuse?

JEAN — Les salaires sont aussi bons que le climat est mauvais. La situation politique demeure assez rassurante, nous sommes restés jusqu'ici à l'abri des grandes querelles... Songez-vous sérieusement...?

HÉLÈNE — Le recrutement est difficile?

JEAN — J'ai noué des contacts par correspondance. Il me faut des collaborateurs bilingues, dont la nationalité ne rappelle aux indigènes aucun mauvais souvenir colonial. Je compte les trouver rapidement ici.

HÉLÈNE — Vous avez parlé d'une vie très dure.

JEAN — La chaleur ressemble à une maladie. On est des jours sans voir un Européen. Vous réclamiez la mer tantôt: nous en sommes bien loin. Pour vivre là-bas, il faut être une fière femme.

HÉLÈNE — Vous doutez de moi?

JEAN — Non.

HÉLÈNE, *après un temps* — Renaud est l'un des ingénieurs qu'il vaus faut.

JEAN — Dans son état actuel...

HÉLÈNE — Il faut vous saisir de lui, l'étourdir, l'embarquer avant qu'il se soit aperçu de rien.

JEAN, *avec intention* — Croyez-vous qu'Agnès accepterait...?

HÉLÈNE — Ne mêlez pas Agnès à ceci. Elle lui dicterait encore je ne sais quel devoir impossible

JEAN — Pourtant, son emprise sur lui...

HÉLÈNE — C'était il y a longtemps... De loin, il pourra au moins la faire vivre: elle est pauvre, elle songe à travailler.

JEAN — Bien. Mettons que Renaud accepte. Mais moi, Hélène, puis-je l'imposer à mes chefs? (*Avec un certain*

mépris) Il est devenu la sorte d'aventurier que nous refusons d'engager: ces hommes-là s'effondrent, ou bien s'enfuient après deux semaines.

HÉLÈNE — Vous hésiteriez à sauver cet homme?

JEAN — L'Afrique détruit plus souvent qu'elle ne ressuscite. Moi aussi j'ai des devoirs.

HÉLÈNE — Des devoirs! Et vous vous dites son ami.

JEAN — Wilfrid n'a pas cessé d'avoir confiance en lui. Mais il parle d'un homme à la dérive, qui traite sa femme avec une amertume étrange, comme s'il lui imputait ses propres faiblesses.

HÉLÈNE — Vous en prenez aisément votre parti, tous! Ou bien vous lui prêchez des morales impitoyables: « Tu n'as pas le droit... Tu ne feras pas cela à Agnès... Tu es responsable de tes enfants »... Ah! Jean, quelle joie d'être stérile.

JEAN — Des enfants? Vous les auriez mangés d'amour.

HÉLÈNE — J'ai horreur d'y penser. Vous ne me trouvez pas assez prisonnière?

JEAN — Vous voulez fuir? Bon. Mais croyez-vous que chez moi... avec moi, Hélène, vous trouveriez la paix?

HÉLÈNE — Est-ce que je cherche la paix? J'aimerais mieux une cabane... une cellule, que cette maison. J'aimerais mieux mourir de la morsure d'un serpent...

JEAN — Hélène, vous me faisiez peur autrefois. Comme à Agnès... Oui, c'est peut-être à cause de vous que je suis parti. Ce soir je devrais craindre bien davantage. A chaque seconde qui passe, je sens le feu d'autrefois me gagner... et je reste.

HÉLÈNE — Jean...

Elle le regarde, puis s'écarte un peu.

Elle continue sans le regarder:

HÉLÈNE — Vous le verrez. Vous le convaincrez. Il vous croira. Ne lui parlez pas de devoirs. Faites miroiter une aventure au loin. Il aime la joie... Dites-lui que le pays est beau. Ne dites pas que la mer est loin.

JEAN — Et quels autres mensonges?

HÉLÈNE, *le regardant* — Dites-lui qu'il sera libre, et cela au moins est vrai. Ne parlez ni de contrats, ni de signatures. Montrez-lui l'avion qui va partir... (*Faisant effort sur elle-même*) Ne lui dites pas que j'irai.

JEAN — Ce que vous voulez que je comprenne, Hélène, c'est vrai?

HÉLÈNE — Oui, j'irai. Seulement, n'en dites rien: il se cache soudain, on l'attendait, il a disparu... Mais ligotez-le, saoulez-le, embarquez-le de force: il est devenu fou. Il n'est pas malade, mais fou, cruel, oublieux.

Un temps.

Jean n'a pas cessé de l'observer intensément. Il n'a pas l'air d'un vaincu.

JEAN — Hélène, j'espérais vous revoir autrement.

On entend du bruit dans l'entrée: Hector entre chez lui.

Hélène se secoue, et s'en va vers l'escalier.

HÉLÈNE — C'est Hector. Je ne pourrais pas... Dites-lui n'importe quoi...

JEAN — Il faut que je vous revoie. (*Il sort un carton, griffonne une adresse*). Vous me trouverez là.

Elle accepte le carton, gravit quelques marches, redescend:

HÉLÈNE — S'il accepte, faites-moi signe. J'ai le téléphone à mon chevet. J'attendrai. Un signe, et j'accours...

JEAN — Et s'il refuse?

HÉLÈNE — Je partirai quand même, Jean, n'importe comment, n'importe où... si vous voulez...

Elle s'enfuit légèrement.

SCÈNE IX

A peine a-t-elle disparu que Hector entre en sifflant.

HECTOR — Tiens, tu es seul. Les autres?

JEAN — Ils sont partis. Hélène était fatiguée.

HECTOR — Ça lui ressemble. Après ce qui s'est passé...
(Il s'assied et pousse un soupir de soulagement). Ouf! Il y avait une cohue!

JEAN — Et le cher ami défunt, Martineau... Martinet...

HECTOR — Léo Martinon. La veuve est démolie. Mais elle hérite gros, ça console, à la longue... Soirée fructueuse, mon vieux. J'ai pas perdu mon temps. Les hommes sont des enfants: près d'un mort ils se souviennent qu'ils vont mourir eux aussi.

JEAN — Alors il suffit qu'un agent d'assurances...

HECTOR — Oui: t'apparais, tu fais des allusions discrètes, tu récoltes des rendez-vous... Tiens, Jacques Bériault veut te voir.

JEAN — C'est toi, bien entendu, qui lui as...

HECTOR — Tu as été, après le mort, mon principal sujet de conversation. Au point que s'il y avait une justice, t'aurais droit à une commission. Un verre?

Il va s'en servir un.

JEAN — Non, tu vas plutôt m'appeler une voiture. Je commence à sentir ma fatigue.

HECTOR — Si tôt? (*Il s'est quand même servi, et boit*). Oui, évidemment, tu t'es trimbalé... Moi aussi, demain, je commence tôt.

Il se dirige vers l'appareil et compose un numéro. Pendant ce temps, Jean va prendre ses vêtements.

HECTOR, *au téléphone* — Mount Stephen Crescent... En haut, oui... Voyons, une grosse maison de pierre avec des lions devant... C'est ça! (*Il referme l'appareil*). Dans cinq minutes. Alors Hélène est déjà montée. Elle devait pas être rassurée. (*Il rit*). Comment la trouves-tu?

JEAN — Superbe... mais un peu tourmentée.

HECTOR — Les femmes! Si on s'inquiétait de leurs sautes d'humeur! Moi, quand elle se met à parler d'une certaine manière, je la laisse filer et je prépare mon prochain contrat.

JEAN — Ça ne t'inquiète jamais? Elle a parfois des yeux étranges, Hélène, des yeux de rebelle...

HECTOR — Vous autres, célibataires, vous pensez connaître les femmes parce que vous avez un carnet d'adresses bien garni. Vous sautillez d'une femme à l'autre, et ça vous apprend rien... Il faut longtemps vivre avec la même; tu la regardes, elle a les yeux que tu dis, pendant un temps ça se détériore, seulement l'expérience t'a appris que ça va se replacer: des caprices, des... cycles... un mouvement de pendule. Quand la marée baisse, tu te cales solidement dans ton fauteuil et tu attends que ça revienne. Ça revient toujours.

JEAN — Tu n'as jamais reçu le pendule sur la gueule?

HECTOR — Je suis pas mal solide. J'aime ce qui est solide. Mes affaires sont solides. Ma maison est solide: t'as vu les fondations. Ça coûte cher, mais ça dure... (*Voyant*

Jean enfiler son paletot) T'avais pas oublié l'hiver?... *(Il regarde sa maison, se dilate)* Ça pas mal changé depuis le temps. J'étais en queue de liste, hein? pas les moyens d'entrer à l'Université, obligé d'accepter une petite *job*, reçu par vous autres en parent pauvre... Oui, vous étiez gentils, mais ça se sent... J'ai grimpé. A moins que t'aies fait fortune en Afrique, je peux dire que je suis en tête maintenant. Avec de l'énergie, du système, de la moralité, une vie régulière...

JEAN — Le président de ma compagnie a un pied-à-terre en ville: un appartement au haut du dix-huitième étage. Il me le prête pour mon séjour ici. Au dix-huitième, mon vieux, tu sens le vent qui passe, c'est comme une tente plantée au haut d'une montagne. C'est assez excitant...

HECTOR — Race de célibataire: tu mourras dans la peau d'un vieux garçon. D'un dix-huitième, tu vois loin; mais à qui sont les étages en-dessous?..

JEAN — Tu es bien sûr de ton système?

HECTOR — Toi, tu penses à la petite scène d'Hélène, tantôt. J'ai compris qu'il valait mieux pas insister. Mais elle doit m'attendre en haut, ça la gênait qu'on se revoie devant un tiers... Dans un ménage, l'élément stable, il faut que ça soit l'homme. Prends Renaud: il est foutu, ce type-là, ruiné, pas sauvable. Agnès essaye de tenir le coup, elle a de l'énergie cette petite femme-là; mais toute seule, elle pourra pas...

Sonnerie de la porte d'entrée.

Jean, qui a son paletot, se lève et Hector le suivra.

JEAN — Et si tu avais raison!... *(Il lui serre la main)*
Bonsoir, vieil imbécile.

HECTOR — Bonne nuit, vieux brigand.

Ils sortent tous deux.

La voix forte d'Hector continue à se faire entendre.

VOIX D'HECTOR — Ça me fait plaisir de te revoir. Fais-moi signe, hein? Tu sais qu'Hélène t'aime bien.

La porte d'entrée se referme.

Hector revient en sifflant.

Il jette un coup d'œil vers l'escalier (c'est-à-dire vers sa femme).

Il avale sa dernière gorgée, remet très rapidement un peu d'ordre. Puis, éteint quelques lampes.

Il fait tout avec assurance, quand il marche, ses talons claquent.

On le voit s'engager dans l'escalier, d'un pas lourd et sûr.

Rideau

ACTE DEUXIÈME

PREMIER TABLEAU

SCÈNE PREMIÈRE

Chambre d'hôtel quelconque, impersonnelle, sans profondeur; un lit, une commode, trois chaises. Il faut, après le décor du premier acte, donner une impression de dessèchement, d'appauvrissement. Mais sans réalisme: un lieu neutre.

Elle est vide un moment. La porte s'entrouvre: apparaît Hélène. Elle a son manteau. Elle entre, regarde, appelle à mi-voix:

HÉLÈNE — Renaud! (*Elle s'avance d'un pas, puis revient vers la porte, qu'elle referme. Elle appelle plus fort*)
Renaud! Renaud! (*Etonnement, dépit, nervosité*).

Elle cherche, comme si Renaud s'était caché; ouvre une première porte: une garde-robe; referme, va fiévreusement vers l'autre, frappe.

HÉLÈNE, *sur le souffle* — Renaud!

Elle entrouvre: c'est la salle de bain. Elle referme la porte, respire plus vite, ferme les yeux.

Elle va vers le lit, enlève son manteau: elle est en tailleur, sobre, mais élégant. Sur une commode, elle aperçoit une enveloppe: elle la saisit, l'ouvre avec précipitation, lit à la course.

HÉLÈNE — Non... Non...

Elle dépose la lettre sur la commode, se redresse, se dirige vers la sortie, aperçoit un imperméable de Renaud, s'arrête: mouvement de tendresse. Elle revient à la lettre, rêve un moment: sa volonté mollit.

Elle allume une cigarette. S'aperçoit qu'elle a chaud et enlève son veston: apparaît une blouse très délicate, très légère, qui guérit son aspect de toute sévérité. Devant la glace, elle lisse ses cheveux, éteint sa cigarette; puis va s'étendre sur le lit.

Elle y reste dans une posture abandonnée, la tête dirigée vers le mur (ne pouvant par conséquent voir qui entrera).

SCÈNE II

La porte s'ouvre. C'est Agnès. Elle entre, calme en apparence, mais raide, et referme la porte sur elle-même. Elle va vers le milieu de la pièce sans voir Hélène. Elle a sur le bras son manteau et son fichu.

HÉLÈNE, *sans regarder* — C'est toi, Renaud... Pourquoi marcher sur la pointe des pieds, je ne dors pas.

Agnès sursaute, découvre Hélène, se redresse.

HÉLÈNE — Voyons, il faut approcher, ai-je l'air si terrible?

Elle s'est soulevée, retournée... elle aperçoit Agnès et bondit.

AGNÈS — Je ne croyais pas te revoir si tôt... Voyons, dis-moi bonjour, ai-je l'air si terrible? (*Mouvement d'Hélène. Après un temps*) C'est toi qui reçois, il me semble. Offre-moi de m'asseoir.

Hélène remet son veston, et attachera chaque bouton d'un mouvement rageur.

HÉLÈNE — Prends le siège que tu voudras, je te les abandonne tous.

AGNÈS — Une chaise me suffira, pourvu qu'elle soit à moi. Je ne suis pas exigeante.

HÉLÈNE — Je te connais, tu exiges peu de chose, mais tu prends toujours ce que je désirais.

AGNÈS — Alors, chérie, fais ton choix la première... Nous avons à causer.

HÉLÈNE — Il y a vingt ans que nous causons et que ça ne donne rien...

Agnès dépose son manteau et son fichu.

AGNÈS — Il fait très chaud ici, l'autre uniforme convenait davantage.

HÉLÈNE — Quel uniforme?

AGNÈS — Tu l'avais quand je suis entrée... Allons, où puis-je m'asseoir sans te voler? (*Un temps*) Peut-être au fond ce que tu aimes c'est ce que j'ai pris? Il faut tout de même que je m'asseoie quelque part. (*Au contraire, elle se redresse, et regarde autour d'elle*). Tu aimes les chambres d'hôtel? Elles me glacent... Non, tu n'es pas d'accord?

HÉLÈNE — Où tu es, je suis dépossédée.

AGNÈS — Pourtant tu restes dans mon sillage.

HÉLÈNE — Si j'avais pu...

Elle prend son manteau, et se dirige vers la sortie.

AGNÈS — Voilà, tu n'as jamais su, je te fascine, ma belle... Chérie, vas-tu m'arracher les yeux? Qu'est-ce que tu prépares avec ce regard-là?

HÉLÈNE — Quand tu vas tomber, ce sera d'un coup, comme un arbre.

AGNÈS — Tandis que toi, tu plies, femme ondoyante? Mais pas devant moi: je suis ta fierté, Hélène, ta conscience et ta fierté, et c'est très fatigant, et je m'épuise à être deux consciences. (*Elle se laisse tomber sur une chaise*). Où est Renaud?

Un temps. Hélène revient.

HÉLÈNE — Drôle d'hôtel. On demande une chambre, ils ne posent pas de questions, ils vous expédient comme cela au numéro 842... Les chiffres pairs, c'est féminin, tu ne crois pas? On ne saurait imaginer un numéro plus féminin... Ils m'envoient ici, puis toi. Puis d'autres ensuite, pourquoi pas? Ils doivent loger ici toutes les femmes seules.

AGNÈS — Pourquoi les chiffres pairs sont-ils tous féminins?

HÉLÈNE — Ils se laissent si aisément diviser. Les autres, on les pose, ils ont l'air invulnérables, comme un rocher... Ailleurs, nous ne nous serions pas retrouvées... Cette chambre m'écœure, c'est une chambre de femmes.

AGNÈS — Toujours la même fille... C'est avec des conclusions comme ça que tu stupéfiais Mère Marie des Anges. Alors tu perdais des points et je te dépassais. Il fallait que tu te cabres au moins une fois par concours.

Hélène a changé d'attitude: soit, l'explication aura lieu.

Elle met à la gauche d'Agnès une chaise (qui sera Mère Marie des Anges), et s'assied au centre, comme entre elles.

HÉLÈNE — C'est une idée. Mère Marie des Anges va purifier l'atmosphère. Elle est tout de même étonnée de se trouver ici. N'est-ce pas, ma Mère? Car notre petite Agnès est une nature noble, nous ne l'avons jamais vue se livrer à l'espionnage, c'est contraire au caractère que Dieu lui a fait. Elle est certainement entrée ici avec les meilleures intentions, et puis elle vous a invitée. C'est pour une leçon de morale. Oh! elle sait les donner, Agnès; mais quand on est dans le coup, quand on défend son bien propre... c'est plus gênant. Vous ma Mère, qui n'avez rien à perdre, vos leçons porteront davantage.

AGNÈS — Espionner, moi?

HÉLÈNE — Comme elle joue mal, ma Mère. Dès l'entrée elle a vu une lettre, là-bas. Elle en a reconnu l'écriture, mais ce serait au-dessous d'elle d'y jeter plus qu'un regard. Elle l'a vue pourtant; et nous voilà qui bavardons comme vos deux anciennes élèves... Elle ne pose aucune question, vous la connaissez. Elle attend que la question se pose en vous, qu'elle vous obsède — qu'elle vous fascine, comme tu disais —. Alors on répond sans en avoir été priée autrement.

AGNÈS — Très bien. Que fais-tu ici?

HÉLÈNE — Tu es venue parce que tu le sais.

AGNÈS — Je suis venue... parce qu'il m'a demandé de venir.

HÉLÈNE — Elle croit que je vais la croire.

AGNÈS — Crois donc ce que tu voudras.

HÉLÈNE — Il t'a écrit?

AGNÈS — Je puis peut-être rencontrer mon mari dans sa chambre.

HÉLÈNE — Dans l'espoir de quoi?

AGNÈS — Pas de t'y trouver.

HÉLÈNE — Et pourtant j'y étais. En uniforme, ma mère, comme elle disait... Et sais-tu pourquoi? Pense un peu. Moi aussi, il m'a priée... Je suis son invitée, moi aussi. C'est assez inattendu. Révérende Mère, cela convient aussi mal que mes fins de concours jadis. Mais celle-ci n'est pas de moi je vous jure. Il m'a écrit. (*Elle va prendre une des lettres*). Lis, je ne suis pas une intruse. J'ai mon invitation.

Hélène jette la lettre sur les genoux d'Agnès qui, comme si ce papier la brûlait, se lève et laisse tomber la lettre.

AGNÈS — J'en ai assez. Je n'ai plus rien à faire ici.

HÉLÈNE — Mais s'il venait?

AGNÈS — Il te trouvera.

HÉLÈNE — Il nous voulait ensemble.

AGNÈS — Je ne lui donnerai pas cette joie.

HÉLÈNE, *avec une émotion subite* — Il est fou, Agnès, il est fou. Je le sentais, c'est fini... Reste, il faut voir s'il osera venir.

Agnès hésite. Hélène fait un pas vers elle.

Elles vont parler bas un instant, et comme de plus proche:

HÉLÈNE — Agnès, tu savais?

AGNÈS — Non.

HÉLÈNE — Au moins, tu m'avais devinée?

AGNÈS — Je ne t'accordais pas cette importance.

HÉLÈNE — Regarde, c'est moi. Regarde enfin mon visage découvert... S'il n'en avait tenu qu'à moi seule, tu m'aurais vue depuis longtemps. C'est lui qui m'imposait le secret. Un jour il a dit: « Il faut que ce soit un crime parfait ».

AGNÈS — Alors qui es-tu? La complice de Renaud?

HÉLÈNE — Et toi, qui es-tu: le remord de Renaud? Tout à coup je voyais ses yeux s'assombrir — comme un homme qui a cessé de croire en Dieu mais qui ne peut pas s'empêcher de croire à l'enfer.

AGNÈS — Si tu es ici en ce moment, si tu l'attendais et si c'est moi qui suis entrée, c'est donc que tu l'as perdu?

HÉLÈNE, *sourde* — Tu l'as cassé.

Elles s'agitent davantage — Hélène toujours plus mobile, plus exéburante.

AGNÈS — Qui est-ce qui l'a cassé?... Je sens, oui, je sens l'instant où tu t'es faufilée dans sa vie... Tu l'aimais depuis le début, cela, oui, je le savais. Tu l'as guetté. Tu l'as cerné. Un jour il l'a remarqué.

HÉLÈNE — Et ce jour...

AGNÈS — C'est l'an dernier, quand il a commencé à sombrer.

HÉLÈNE — Si tard, crois-tu? Agnès, reconnais au moins ton œuvre. Mais plus loin, bien plus loin en arrière, il n'y a pas eu des jours où tu l'as senti qui t'échappait? Faut-il t'aider?... Tu le forçais à rester dans ce petit bureau d'ingénieurs où sa vie ressemblait à un pensum. Tu lui imposais cela. La grandeur alors te semblait d'attendre que ses chefs meurent pour qu'il les remplace.

AGNÈS — J'avais deux enfants déjà. Tu ne sais pas, toi, qu'avec deux enfants on ne court pas les aventures.

HÉLÈNE — Te souviens-tu du soir où, triomphant, il t'a montré sa lettre de démission?

AGNÈS — Je revois le soir où, penaud, comme un garçon qui a fait une sottise, il m'annonçait qu'il allait changer de situation.

HÉLÈNE — C'est à cause de moi qu'il l'a fait. Oui, sans un seul mot... tout à coup, à côté de moi, j'ai senti qu'il

avait malgré toi décidé... Ah! Cela te fait plus mal que d'apprendre qu'il a dormi entre mes bras.

AGNÈS — Tu mens.

HÉLÈNE — Te mentir en ce moment?...

AGNÈS — Non, tu n'étais pas là. Je t'aurais devinée... Tu n'étais pas là, il avait trop besoin de moi pour que tu sois là. Plus tard, quand il est parti...

HÉLÈNE — C'était pour se venger.

AGNÈS — Et se venger de quoi? De ce qu'on lui reste fidèle? De ce qu'on ne cesse de croire en lui? Est-ce si dur à subir? Etais-je si pesante?

HÉLÈNE — Mais où vis-tu, où vivais-tu, et parmi quels personnages imaginaires? Tu n'as jamais senti que tes ambitions l'écrasaient? Sais-tu de qui tu parles? Le connais-tu, seulement? Tu ne cesses jamais de l'engager hors de sa route.

AGNÈS — C'est mon devoir d'aider à le hausser au-dessus de lui-même...

HÉLÈNE — Ton devoir! J'attendais le mot. Ah! Mère Marie des Anges, comme elle est bien notre Agnès dont c'était le devoir de me dépasser, d'arriver première, toujours première... Pourquoi t'ai-je toujours trouvée sur ma route?

AGNÈS, *soudain très douce* — Il fallait marcher sur moi.

HÉLÈNE — Je l'ai voulu; pas lui.

AGNÈS — Car peut-être, s'il fuit un amour trop lourd, trouve-t-il que le tien n'est pas léger.

HÉLÈNE — Est-ce que je lui demande d'être un héros? Est-ce que je l'arme toujours chevalier?

AGNÈS, *très douce* — Non: il te suffirait de l'apporter dans ton repaire et de le dévorer bien à loisir.

HÉLÈNE — Oui je l'ai voulu dès son premier regard.

AGNÈS, *doucement obstinée* — Mais tu en as épousé un autre.

HÉLÈNE — Tu l'avais trompé par ta douceur. J'étais sa femme, Agnès, mais c'est toi qu'il a vue la première. Tout n'aura été qu'un long malentendu.

AGNÈS — Tu es liée.

HÉLÈNE — Qui restait-il à prendre? un monstre, par qui je me suis laissée choisir parce qu'au moins il était beau... Il y a erreur sur la personne... Est-ce que je me reconnais dans ces actes d'il y a si longtemps?

AGNÈS, *brusque* — As-tu si peu de mémoire?

Un temps.

Agnès refait ses forces. Puis, de nouveau douce, avec une énergie insinuante :

AGNÈS — Moi, je garde des souvenirs qui remontent à bien plus loin... C'était de votre temps, ma Mère... Hélène, te rappelles-tu ce livre que tu m'as pris?

HÉLÈNE — Tu avais tant de livres et tant d'argent.

AGNÈS — Celui-là, maman me l'avait rapporté de voyage. Il avait une reliure sombre... Mon cousin Thierry avait fait des esquisses, pour l'illustrer...

HÉLÈNE — A la page cinquante-sept, dans la marge... les vers étaient courts et parlaient d'une jeune fille... ton cousin Thierry avait dessiné une silhouette qui me ressemblait.

AGNÈS — A toi? Il ne t'a jamais vue.

HÉLÈNE — C'est cela qui était beau. L'ai-je vu, moi, ton cousin? Mais je sais bien que je l'aurais reconnu...

AGNÈS, *après un temps* — Un jour le livre a disparu. Je t'ai regardée, observée... J'ai compris que peut-être c'est toi qui l'avais pris.

HÉLÈNE — Ta mère t'en rapportait de Paris autant que tu voulais.

AGNÈS — Celui-là, j'y tenais. Il était à moi... Sais-tu à quoi j'ai pensé d'abord? J'ai pensé que tu avais volé: voleuse à quatorze ans... Je ne t'ai pas accusée; mais j'ai tenté de t'émouvoir, d'éveiller tes remords. Je suis allée jusqu'à te dire: « Hélène, tu désirais ce livre, j'allais te le donner à ton prochain anniversaire ».

HÉLÈNE — Penses-tu que je t'ai crue?

AGNÈS — Je te l'aurais donné. Mais d'abord il fallait que tu me le rendes. Il le fallait pour toi... Et pourquoi me l'avoir pris, sotté? Je te le prêtais autant que tu désirais.

HÉLÈNE — Quand je l'ouvrais et lisais... quand je palpais le velours de la reliure, qui faisait aux doigts de douces écorchures... et quand, à la page cinquante-sept, je me regardais à côté de ces petites lignes qui dansent... j'en avais faim, de ce livre-là, il me le fallait... je voulais éprouver qu'il était à moi... à moi dont la mère n'allait pas à Paris, qui n'avais ni livre ni cousin... rien, rien, et toi tu avais tout mais il n'était pas juste que tu aies ce que j'aime.

AGNÈS — Il était juste que ce qui m'appartenait me fut rendu, après quoi je pourrais en disposer... L'amitié, Hélène, ce n'est pas de tout pardonner, ce n'est pas d'accepter les gens comme ils sont mais de voir ce qu'ils pourront devenir et de les aider.

HÉLÈNE — Tu m'as aidée, ah! tu m'as aidée.

AGNÈS — Marguerite était là, plus naïve que moi, incapable de te soupçonner.

HÉLÈNE — Et encore moins de deviner que tu voulais te venger.

AGNÈS — Me venger! Mère Marie, il y a vingt ans de cela et elle n'a pas encore compris! D'une autre peut-être je l'aurais toléré: d'elle mon amie, d'elle ma rivale toujours vaincue mais de si peu... de si peu et à force de pa-

tience, d'énergie, de récréations passées à travailler en cachette... je marchais dans la cour, mon manuel glissé dans ma poche, et aux deux extrémités de l'allée, là où Mère Saint-Edmond ne pouvait nous voir, je plongeais dans la bonne page un regard avide et j'y attrapais ce qu'ensuite je me répétais pour le graver dans ma tête dure, jusqu'à l'autre bout de l'allée... et toi tu jouais comme une déchaînée, et je t'admirais et tu me faisais peur... tu étais trop douée, il fallait que quelque chose te résiste... A elle, ma Mère, non, non, je ne pouvais passer cela. Alors, sans la vendre, j'ai fait en sorte que Marguerite la soupçonne, qu'elle la suive dans ce coin de la chapelle où, sous des livres de prières, elle avait caché son larcin. Mais c'est d'elle que je devais le recevoir. Marguerite l'a donc glissé dans le pupitre d'Hélène — là, à côté du vôtre ma Mère, car vous la gardiez toujours près de vous... Elle l'ouvre, elle aperçoit le livre, vous la voyez qui aperçoit le livre, vous lui demandez si elle se sent mal... Elle rougit, elle balbutie, je voudrais la consoler. Mais il lui faut une leçon jusqu'au bout... (*A Hélène, sur un ton neutre*) C'est devant toutes que tu m'as rendu le livre volé.

HÉLÈNE — Et dire que je t'ai crue généreuse de ne pas m'en vouloir. Dire que pour mieux me punir, je me suis obligée, au concours suivant, à remettre une feuille blanche.

AGNÈS — Hélène, Hélène, tu devrais te souvenir de tout cela un peu mieux.

HÉLÈNE — Bien sûr, si je te le rendais, Renaud, tu me l'offrirais à mon prochain anniversaire.

AGNÈS, *soudain grave, gravement engagée* — Il m'appartient, mais si lié à moi, si mélangé à ma substance que, le voudrais-je, je ne saurais le donner.

HÉLÈNE — Et s'il a, lui, rompu cette chaîne?

AGNÈS — Ce n'est pas en son pouvoir plus qu'au mien. Tu n'as jamais connu ce qu'est un lien indissoluble? Tu ignores qu'on puisse être devenu une même âme et une même chair?

HÉLÈNE — Tu me fais pitié d'invoquer aujourd'hui des serments dérisoires.

AGNÈS — Ils ne le sont pas et tu vas l'apprendre. Penses-tu que je vais me laisser déposséder ainsi? Je connais le visage de mon ennemie.

HÉLÈNE — Soit.

AGNÈS — Tu n'es pas libre. Tu es liée. Bientôt tu le sentiras.

HÉLÈNE — Epargne-moi l'ennui de t'entendre répéter que j'appartiens à un autre.

AGNÈS — C'est Hector qui va te passer la bride.

HÉLÈNE — Qu'espères-tu? Qu'il me ligote, qu'il me ceinture, qu'il m'enferme?

AGNÈS — Il est ton mari. Mépriser les règles et les lois, cela t'amuse aujourd'hui. Mais tu mesures mal leur force. Sais-tu qu'un mari garde contre sa femme infidèle des armes assez cruelles?

HÉLÈNE — Tu es femme toi aussi...

AGNÈS, *revient à la douceur* — Je reste. Je garde le foyer. Je n'exige même pas ce que je pourrais.

HÉLÈNE — C'est de Wilfrid que tu tiens cette science? Tu as mis ton avocat dans cette histoire?

AGNÈS — J'attends. J'attendrai si longtemps que je serai la plus forte. L'homme vagabonde, Hélène, il s'égare, mais il revient. Ah! je sais bien qu'en face de Renaud je ne suis qu'un être faible et démuné... A chacun ses armes, j'ai la patience. Toi, tu te trahis toi-même et tu es déjà vaincue. Car où est-il, Renaud? Tu l'attendais: vient-il? Et vous partirez ensemble? Il ne l'a pas voulu: il le voudra?...

HÉLÈNE — Tu es là, fragile en apparence, et chacun veut te soutenir, et moi-même... Par quelle imposture des corps faut-il que tu paraisses douce et que Hector soit beau?

AGNÈS — Frappe-toi la tête contre les murs, perds le souffle à courir: je t'userai, je l'userai. Il a oublié que nous sommes à jamais soudés ensemble, et s'il a suffi d'un mot pour nous unir, dix ans de trahison ne nous détacheraient pas...

HÉLÈNE — Tu nous refuses la permission d'exister. Mais nous sommes vivants nous aussi, et pas selon tes désirs...

AGNÈS — Pour que le crime soit parfait, il faut d'abord que la victime soit morte. Je suis debout, il me semble. Prends garde, Hélène.

Un temps. Hélène a le regard perdu. Elle aperçoit par terre la lettre de Renaud, lit un peu, se réchauffe aux mots qui sont là.

HÉLÈNE — Lis sa lettre.

AGNÈS — Je lis celles qui me sont destinées.

HÉLÈNE — Et celle-ci? Nos secrets font partie de ta vie même si tu les écarteres... Un jour, sais-tu que nous t'avons vue de près? Tu es passée à côté de nous, et nous retenions notre souffle, et le cœur nous battait si fort que tu aurais dû l'entendre. Mais tu n'as rien deviné. Et l'instant d'après, nous revoyant comme tu veux, tu nous a souri...

AGNÈS — Sais-tu pourquoi j'ai accepté de venir? Ce matin, au téléphone, il m'a dit: Viens, ou je me tue.

HÉLÈNE — Tu l'as cru?

AGNÈS — Non, bien sûr. Et pourtant, sans cela, je ne serais pas venue. Et c'est pourquoi il l'a dit, c'est pourquoi il l'a dit.

HÉLÈNE — Tu entres. Pour toi, pas de lettre. Je suis sa lettre à Agnès. Mais c'est clair, cela: il te renvoie. Je suis

sa femme. Va-t-en, toi qui as tous les droits mais lui, tu ne l'as pas.

AGNÈS — Est-ce qu'il t'a écrit, aussi: « Viens à telle heure précise, pas avant, pousse la porte, entre... »

HÉLÈNE — « Entre, je ne l'aurai pas fermée à clef »... A toi aussi... Pouah! Il nous jette dans son panier: et amusez-vous, les petites mères, vous suffirez bien à vous détruire... Ou bien c'est la plus forte qui l'aura, cette chiffre. Il sera à celle qui griffe le mieux, qui déchire le mieux, qui mord le mieux. Tu vois ces deux femelles dans sa cage? Et nous restons, et l'espérance me bouche la porte... Ah! quel espoir! Le voir entrer soudain entre nous deux qui sommes affamées. Qu'il paraisse, le lâche. Qu'il rétablisse la paix à coups de cravache, il existe pour cela il me semble. Et quoi, nous lui faisons peur?

AGNÈS — Cesse de glapir. Tu vas ameuter l'étage.

HÉLÈNE — Elle pense aux voisins... Qu'en dites-vous, Mère Marie des Anges?... Qu'ils accourent, les voisins, ça m'est bien égal...

Agnès prend son manteau et son fichu. Elle regarde calmement Hélène :

AGNÈS — Il ne viendra pas.. Je te cède la place.

Elle se retourne vers la porte, au fond.

SCÈNE III

A cet instant, la porte est déclenchée de l'extérieur. On la voit qui s'entrouvre lentement.

Les deux femmes restent clouées sur place.

Soudain, la porte est refermée.

Hélène se précipite, la rouvre violemment: on aperçoit une jeune fille, elle-même sidérée.

Un temps.

La jeune fille se détourne et va fuir.

HÉLÈNE — Oh! pardon... vous ne partirez pas ainsi... Vous nous écoutiez?

La jeune fille fait signe que non.

Elle est très farouche.

HÉLÈNE — Approchez. Que nous voulez-vous?

La jeune fille fait deux pas dans la chambre, puis s'arrête: elle voudrait s'enfuir. Enfin:

LA JEUNE FILLE — Je vous en prie, madame.

HÉLÈNE — Que faites-vous à la porte? Vous nous espionnez? Pour le compte de qui?

LA J. F. — Oh non... c'est une erreur... J'ai dû me tromper de chambre.

HÉLÈNE — Comme si on entrait ainsi chez soi... Vous avez lentement poussé la porte. Vous saviez qu'elle n'est pas fermée à clef.

LA J. F. — Non, non, ce n'est pas ma chambre... Je me croyais attendue... C'est une erreur.

Hélène et Agnès ont échangé un regard.

La jeune fille fait un mouvement vers la sortie.

Hélène s'interpose violemment.

LA J. F. — Laissez-moi... Je vous en prie, madame, laissez-moi partir.

HÉLÈNE — Nous ne vous voulons aucun mal. Mais vous entriez tout de même chez nous... peut-être pour y voler quelque chose.

LA J. F. — Comment pouvez-vous croire?

Hélène, d'un mouvement du pied, referme brusquement la porte, puis fait jouer la clef, qu'elle garde ensuite dans sa main.

Elle fait avancer la jeune fille.

HÉLÈNE — Soyez sans crainte. Nous ne sommes pas si terribles. Restez, nous avons des choses à nous dire... Agnès, j'avais raison, c'est la chambre des femmes seules, il en viendra peut-être d'autres... Asseyez-vous, mademoiselle.

La jeune fille s'assoit. Hélène aussi, en face d'elle.

Agnès demeure un peu en retrait.

HÉLÈNE — Comme vous êtes jeune... et farouche. Celui qui vous attend sera comblé... Quel âge avez-vous?

LA J. F. — Vingt-deux ans.

HÉLÈNE — Ah! Vous me rassurez. Au moins, vous êtes majeure. Mais c'est bien jeune pour exercer certain métier...

La jeune fille se lève.

HÉLÈNE — Et fière avec ça! Restez.

LA J. F. — Je ne vous connais pas. Vous n'avez pas le droit de me retenir.

HÉLÈNE, *jouant avec la clef de la chambre, et désignant Agnès* — Madame vous dira que je me moque assez des droits que j'ai ou n'ai pas. Ai-je couru après vous? Vous n'aviez qu'à me laisser en paix. Qui veniez-vous rencontrer?

LA J. F. — Je n'ai pas à le dire.

HÉLÈNE — Agnès, elle est de ta race... Qui vous envoie?

LA J. F. — Personne.

HÉLÈNE — Vous pensiez qu'on vous attendait ici. Qui, on? Votre mère sans doute? Vous avez les allures d'une jeune fille qui rend visite à sa mère...

AGNÈS — Hélène, donne-moi cette clef.

HÉLÈNE, *à Agnès, sourdement* — Toi, laisse-moi. (*A la jeune fille*) Vous êtes... secrétaire, sans doute?

La jeune fille a les yeux baissés. Sans regarder personne, après un silence, elle dit d'une voix blanche.

LA J. F. — Je suis la secrétaire... d'un ingénieur... et je venais... (*silence*).

HÉLÈNE — Prendre sa dictée? Vous avez là votre calepin.

LA J. F. — Oui.

HÉLÈNE — Mais vos parents n'aiment pas qu'un patron vous dicte des lettres dans sa chambre d'hôtel: de là votre embarras, votre air coupable... Vous êtes secrétaire: seule secrétaire évidemment, secrétaire personnelle, disons: une espèce de secrétaire à tout faire.

LA J. F. — Que vous ai-je fait, madame...? Pourquoi êtes-vous si méchante?

HÉLÈNE — Vous commencez à comprendre... Mais je parle, je parle, et vous me prenez pour une autre... (*Montrant Agnès*): Voici la femme de Renaud. Quant à moi, vous en déduirez ce que vous voudrez.

La jeune fille porte sa main à ses yeux.

Elle murmure :

LA J. F. — Laissez-moi partir... Je ne savais seulement pas qu'il était marié.

HÉLÈNE — Il vous trompe sur ce qu'il est?

LA J. F. — Il n'a rien dit... je n'ai rien demandé... (*Un mouvement vers Agnès*) Madame, je vous ai offensée sans savoir... Il avait l'air si malheureux.

Sauf indication contraire, c'est à Agnès désormais que la jeune fille répondra — comme si Agnès posait les questions.

LA J. F. — Oui, j'étais sa secrétaire... (*à Hélène*) et pas comme vous avez dit, madame... Je travaille ailleurs, j'aide ma famille: c'était un surplus, quelques heures par semaine. Il n'en demandait pas davantage.

HÉLÈNE — Quel travail? Il n'a même plus de bureau.

LA J. F. — C'était à l'hôtel. Et pourquoi pas à l'hôtel? Je sais me défendre.

HÉLÈNE — Et même attaquer, peut-être, avec votre air d'enfant.

LA J. F., *obstinément à Agnès* — Puisque vous êtes sa femme, vous savez qu'il boit. Mais cela ne le rend pas méchant: au contraire, triste, silencieux... Lorsqu'il a compris... mon attachement pour lui... il a paru si étonné, si émerveillé... je n'ai pas voulu lui enlever sa joie.

HÉLÈNE — Tu t'es donnée par bonté d'âme... Oui, Agnès, elle est de ta race, seulement un peu moins stricte quant aux principes... C'était une bonne œuvre, hein? Tu te déshabillais par vertu? Et ta charité dure depuis... tu ne le sais même pas?

La jeune fille se retourne brusquement vers Hélène et marche vers elle, les yeux dans les yeux.

LA J. F. — Quatre mois, trois semaines. Voulez-vous aussi les jours et les heures? Et chaque fois que je l'ai vu? Et où?...

HÉLÈNE — Et comment tu l'as émerveillé... et chacune des joies que tu lui donnes... (*Elle se détourne, soudain accablée*) Ah! c'est moi qui suis nue ici sous vos regards... C'est pour me salir qu'il l'a envoyée... J'étouffe dans cette chambre...

Elle ouvre la porte et s'enfuit.

SCÈNE IV

Agnès et la jeune fille se regardent.

Agnès va refermer la porte.

Devant un geste de la jeune fille :

AGNÈS — Ne demandez rien, n'essayez pas de comprendre. Y a-t-il longtemps que vous l'avez vu?

LA J. F. — Il ne m'avait pas fait signe depuis quinze jours... J'ignore ou il vit, il change souvent d'hôtel. J'aurais voulu... lui prêter de l'argent, mais il refuse. Ce matin j'ai reçu son appel au bureau. Il paraissait plus sombre. Dès que j'ai pu, je suis accourue. Quand je vous ai trouvées...

Agnès est allée s'accouder à la commode. Elle ne regarde plus la jeune fille.

AGNÈS — Avec vous, il est gai?

LA J. F. — Jamais assez longtemps. Ça le reprend, voyez-vous. (*Elle oublie Agnès*) Je lui demandais pourquoi, alors il se fermait... Maintenant je ne pose plus de questions. Il faut l'accepter comme il est — comme il est, joyeux, triste, présent, absent. Un jour il est parti... pour voir, je pense, comment je l'accueillerais au retour. Mais moi, de le revoir, j'étais si heureuse, si heureuse... comme tantôt en courant ici... Pardon, madame.

AGNÈS — Non. Il faut que je sache.

LA J. F. — Madame, y a-t-il longtemps... Y a-t-il longtemps que vous êtes seule?

AGNÈS — Plusieurs mois. Oui, cela coïncide à peu près... Pourtant n'ayez pas trop de remords. Tout cela est bien plus compliqué... Vous êtes si jeune.

LA J. F. — C'est ce qu'il dit toujours. (*Avec un sourire triste; regardant ailleurs*) Il aime ma jeunesse et en même temps il dit: Pourquoi es-tu arrivée si tard, pourquoi si tard... La dernière fois il a dit: Pourquoi trop tard...

Elle cache son visage dans ses mains.

Un temps.

Puis, une Agnès très maîtresse d'elle-même se redresse et lui dit, avec sa douceur habituelle :

AGNÈS — Vous l'avez vu ivre, qui courait les hôtels... à qui une jeune fille offrait de lui payer sa chambre... Vous l'avez consolé d'être déchu, mais vous ne pouviez pas lui faire oublier qu'il est une âme... Mon enfant, vous avez déjà décidé de le quitter, vous allez souffrir. Je ne vous demande pas de cesser de l'aimer: que ce soit par amour de lui, que ce soit par amour de sa résurrection. Si... cette femme avait raison et si vous me ressemblez, vous ne l'oublierez pas. Mais vous l'aimerez tel qu'il peut devenir, et il ne le peut que loin de vous. (*La jeune fille pleure*) Vous vous ressaisirez. (*Plus dure*) Comment a-t-il pu vous faire cela à vous, se servir de vous pour se venger... Mais vous, vous pardonnerez, serait-ce au nom des trois petites filles qu'il a mises au jour et qui ne vous ont rien fait.

LA J. F. — Madame, permettez que je le revoie une seule fois, qu'il ne puisse penser que je l'ai oublié... Il est si malheureux.

AGNÈS, *éclate* — Et moi, est-ce que je suis heureuse? Pensez-vous que je vous entende sans me sentir à chaque mot déchirée? Est-ce que le bonheur compte? Vous défendez chacune le vôtre sans voir qu'à chaque coup je suis blessée et souillée? (*Elle respire. Puis*) Non, vous êtes cruelle sans savoir, vous êtes jeune.

Sonnerie du téléphone.

La jeune fille sursaute.

Second appel.

Agnès va répondre.

AGNÈS, *au téléphone* — Allo... Non, il n'est pas... Mais c'est vous, Wilfrid?... Au courant de rien... Parlez, parlez, voyons... (*Un temps plus long: on sent qu'Agnès reçoit un coup. Un cri.*) Renaud! (*Elle griffonne une adresse*) Je vous retrouve chez Jean.

Elle referme l'appareil, arrache la feuille sur laquelle elle a pris l'adresse, prend son manteau et son fichu.

LA J. F. — Un accident?...

AGNÈS — Blessé, c'est à moi qu'il revient... Je suis au moins bonne à cela.

Elle sort rapidement, sous les yeux hagards de la jeune fille.

Rideau

DEUXIÈME TABLEAU

Chez Jean.

Une pièce claire, moderne, un peu nue — si c'était possible, une rotonde — au dernier étage d'une conciergerie.

C'est lumineux, avec d'immenses fenêtres, d'un luxe discret.

La radio joue, comme en veilleuse: quand les personnages croient entendre la voix d'un annonceur, ils deviennent attentifs — parfois se précipitent pour gonfler le volume. L'appareil est au fond de la rotonde, centre gauche. Au fond, au centre, la porte d'entrée.

A gauche, en avant, commence la bibliothèque, qui se prolonge dans la coulisse. C'est là qu'on téléphone — on ne voit pas l'appareil. Il y a un va-et-vient d'une pièce à l'autre.

Le tableau commence dans une atmosphère de brouhaha. Jusqu'à ce que la nouvelle survienne, c'est comme si on opérât quelqu'un dans la bibliothèque à côté, Wilfrid fait un peu office de chirurgien.

Sont en scène, au lever de rideau:

— vers la droite, Jean, qui interroge un jeune homme fluet et son énorme fiancée;

— *Marguerite, qui guettait la radio, mais va très bientôt retrouver Wilfrid (qu'on ne voit ni n'entend) dans la bibliothèque.*

SCÈNE PREMIÈRE

JEAN — Tout cela vous le saviez, je vous l'ai écrit. Vous en tombiez d'accord.

LUI — Vous comprenez que je lisais vos lettres attentivement. Et quand je m'engage, moi... (*montrant sa fiancée*) demandez-lui... Mais à mesure que le départ approche, vous comprenez qu'on commence à voir les choses autrement.

JEAN — Enfin, monsieur, concluez. J'ai autre chose à faire en ce moment qu'à vous regarder tourner autour du pot.

ELLE — Parle, voyons.

LUI — Il y a dans le contrat une clause que je n'avais pas remarquée et que je trouve bien dure... Je me demande... Y tenez-vous vraiment beaucoup?

JEAN — Quelle clause?

LUI — Voici. Comme je le disais, monsieur...

Wilfrid fait irruption dans la pièce (Marguerite le suit de peu) et se précipite vers la radio. Il en accroîtra le volume.

WILFRID — Des nouvelles, il me semble.

Jean quitte ses hôtes, s'approche de l'appareil. Les jeunes regardent de ce côté. On entend une voix très académique:

LA RADIO — « (Et c'est là que) se joua notre destin. Wolfe réussit à faire avancer ses troupes. Montcalm fut surpris... »

Wilfrid a baissé le volume.

MARGUERITE, *riant* — C'est la leçon d'histoire du Canada.

WILFRID — Tu trouves le cœur de rire?

JEAN — Toi, rien de neuf?

WILFRID, *très tendu* — J'essaye d'atteindre un capitaine de police... Un type que j'ai sorti du pétrin; il se ferait hacher pour moi... Mais ça se fait exprès: impossible d'établir un contact.

MARGUERITE — Prends patience, mon vieux.

Wilfrid hausse les épaules, et retourne à la bibliothèque.

MARGUERITE — Je puis vraiment rester sans être de trop, Jean?

JEAN — Si vous saviez à quel point!

MARGUERITE — Je lui dis de garder son sang-froid, et c'est moi qui perds le mien. D'entendre sans arrêt le cadran du téléphone puis le bzz... bzz... Ça me donne le fou rire. C'est bête. Je n'ai jamais tant ri qu'à la mort de ma grand'mère.

Elle s'assied vers la gauche, et feuillette un magazine.

JEAN, *à Marguerite* — J'en ai pour cinq minutes. (*Il revient vers les jeunes et s'assied*) Faites vite, maintenant.

LUI — C'est loin, votre pays, et c'est dangereux... Je suis prêt à partir quand même, je me dégonfle pas... Mais il faudrait... enlever la clause.

JEAN — Vos lettres étaient plus fermes.

ELLE — Monsieur, nous sommes fiancés. Nous voulons... il voudrait m'emmener.

JEAN — Pas question, mademoiselle. C'est formel: pas de femmes là-bas, sauf celles, et elles sont rares, qui viennent travailler.

LUI, à sa fiancée — C'est comme je te disais.

JEAN — Vous savez l'anglais? Vous êtes sténo-dactylo?

ELLE — Je sais l'anglais; quant au reste, je peux apprendre...

JEAN — En quinze jours? Soyons sérieux. Aucun espoir. C'est non. (*Il se lève*).

ELLE — Vous vous prenez pour le Bon Dieu, vous? Vous empêchez les gens de se marier?

JEAN — Qu'ils se marient s'ils veulent. Mais nous sommes libres de les refuser.

Wilfrid apparaît.

L'attention se concentre immédiatement sur lui.

Jean se rapproche.

MARGUERITE — Et alors?

WILFRID — Je me sens loin de tout, ici. Je devrais descendre au bureau.

MARGUERITE — Et Agnès qui s'en vient.

WILFRID — Mon Dieu, je l'oubliais... Où ai-je la tête?

Il retourne à son poste.

Maguerite dépose son magazine et se lève.

MARGUERITE — Je reste avec lui. Je ne le reconnais plus...

Elle le suit.

Jean revient à ses jeunes.

Le jeune homme, que sa fiancée a chapitré:

LUI — Voyez-vous, monsieur, c'est une question de support... de support moral... Je me connais. Je suis, comme on dit, ennuyé.

JEAN — Je le constate.

ELLE — Il veut dire qu'il s'ennuie facilement.

JEAN — C'est ce que j'avais compris.

LUI — Avec une bonne femme, je vous assure que je peux vous faire un bon homme.

JEAN — Il nous faut là-bas des hommes capables d'être hommes tout seuls... Je ne suis pas l'auteur des règlements, je les applique. Croyez-en mon expérience, celui-ci est sage. Mais nous n'embarquons personne de force.

ELLE — C'est parce que c'est payant, ça partirait si bien un jeune couple. Ah! Si c'était moi...

JEAN — Hélas, mademoiselle, il arrive que la nature se trompe de sexe. (*Il se lève*) Rien à faire.

Marguerite entre précipitamment.

Wilfrid la suivra de peu.

MARGUERITE — Il l'a, Jean, il l'a...

JEAN — Qui?

MARGUERITE — Son capitaine de police...

WILFRID, *rentrant* — J'ai mon contact. Il a les moyens de savoir, lui. Il se renseigne et me rappelle. Il faut attendre.

Il s'en va vers la radio, monte un peu le volume: c'est de la musique; il fait la grimace, puis regarde par la fenêtre. Marguerite en fait autant.

Pendant ce temps, Jean se débarrasse des jeunes:

ELLE — On serait bien reconnaissants, vous savez, (*insinuante*), tellement reconnaissants...

JEAN, *furieux* — Mademoiselle, je vous préviens avec toute la patience qui me reste qu'il vaut beaucoup mieux ne pas insister.

ELLE — Bon, viens-t'en.

Jean les raccompagne.

Marguerite et Wilfrid sont devant la fenêtre.

Jean reviendra presque tout de suite.

MARGUERITE — C'est beau, ici.

WILFRID — Ça me donne le vertige.

MARGUERITE — On n'entend presque pas les bruits de la rue. Que c'est joli...

JEAN — Comment une ville si laide, vue de près, peut-elle paraître assez belle d'un dix-huitième étage.

Ils se dirigent vers le centre de la pièce.

WILFRID, *revient aux pensées qu'il brasse depuis une demi-heure* — Pouvez-vous m'expliquer pourquoi Renaud prend soudain une voiture de louage, et se rend à Québec?

JEAN — Ça ne peut pas être un voyage d'affaires?

WILFRID — Je t'ai dit tantôt...

MARGUERITE — Il a pu se ressaisir tout d'un coup...

WILFRID — J'appelle à sa chambre d'hôtel. Qui est-ce que j'y trouve? Agnès — Agnès qui ne savait même pas, hier soir, où loge son mari. Tout ça a un air louche...

Wilfrid s'assied sur un divan.

Marguerite se rapproche de lui.

Jean observe plus qu'il ne participe.

MARGUERITE — Voyons, mon vieux, voyons... tu veux te rendre malade?

JEAN — Je vous fais les honneurs? Il paraît que la cave est pleine. Quand je dis la cave...

Il ouvre des placards, découvre verres et bouteilles. Il offre — et on répond — par signes; il commence à servir.

WILFRID — Hier soir, c'était un homme effondré... faible comme un poulet... Ce matin il loue une voiture et file vers Québec.

MARGUERITE — Ils sont bien sûrs que c'est lui?

WILFRID — La radio ne l'a pas inventé, son nom... d'ailleurs le poste me l'a confirmé par téléphone. C'est bien évidemment lui.

JEAN — Tu ne trouves pas que ça ressemble à une fuite?

WILFRID — C'est ce qui m'effraye. Sa première fugue, je te l'ai dit, avait failli mal tourner... Non, pas d'eau: pur.

Jean lui donne son verre, ainsi qu'à Margeurite (qui sortira y rajouter de l'eau).

Jean boit sec lui aussi. Il viendra s'asseoir à côté de Wilfrid. Ils ont l'air de s'installer pour une veille.

WILFRID, *après une première gorgée* — Ça me rappelle une nuit d'attente. Un ami qui s'était perdu dans la forêt... tu te souviens, Marguerite, François Major?...

MARGUERITE — Si je me souviens...

WILFRID — Nous étions dans un club, en plein bois... Sa femme avec nous, mon vieux... (*Il ferme les yeux*) Pauvre Agnès... (*Il se secoue et reprend son récit*) Sa femme voulait que nous partions à sa recherche. Mais quoi, pour en perdre un autre? On entrait dans un sentier, on criait comme des fous: « François... François... » Nous sommes allés réveiller le gardien du club: un taupin, des muscles comme ça, bas sur pattes, de grands bras, l'air d'un plantigrade, bon comme du bon pain. Il a dit: « Rien à faire avant la clarté... » Si ce type-là disait: rien à faire. Eh bien Jules, le frère de François, n'a pas pu se retenir, il s'est élançé dans les bois: après un quart d'heure, plus de nouvelles... C'était une contagion. Sans Marguerite, je partais moi aussi.

JEAN — Vous les avez retrouvés?

WILFRID — Le lendemain, pas très loin l'un de l'autre. (*Prêtant l'oreille*) Il me semble... (*Il va se lever*).

MARGUERITE — Non, Wilfrid, pas avant la demie.

Chacun a un geste vers sa montre. Ils sont maintenant assis très près les uns des autres, et parlent bas. En arrière-plan sonore, toujours la radio.

Un long silence.

MARGUERITE — Ton capitaine prend son temps.

JEAN — Vous avez vu ces gens-là, tantôt? Un couple pitoyable: des gens comme ça je n'en veux pas là-bas, lui surtout... Un lâche. Je le regardais. Je pensais à Renaud.

MARGUERITE — Quand même!

JEAN — C'est vous qui disiez à Agnès, hier soir: « Il ne méritait pas une femme comme toi... »

WILFRID — Renaud... un lâche?

JEAN — Ces jeunes, tantôt... ils affichent ce qu'ils sont. Lui, un faible; elle le mènera par le bout du nez.

MARGUERITE — Et il va aimer ça.

JEAN — Parce qu'il n'y a pas de contradiction entre ce qu'il paraît et ce qu'il est — ce qu'il s'est continuellement fait dire qu'il est. Tandis que Renaud...

WILFRID — Il y a dix-huit mois, Renaud gérait une compagnie importante, il menait joyeusement son monde...

JEAN — Pas un lâche. Mais pas tout à fait assez fort. Pas tout à fait à l'image de ce que nous croyons qu'il est. Légèrement au-dessous de sa taille peut-être. Et surtout...

Il n'ose plus dire sa pensée devant eux, mais ne peut tout à fait la taire. Alors il en sort des bribes, comme elles viennent.

JEAN — ... Surtout, Agnès... Main de fer, gant de velours. Hélène, feu brûlant mais Agnès, feu glacé...

MARGUERITE — Hélène, bien sûr...

JEAN — Vous savez... Marguerite, ce que je vais dire n'a rien d'insultant... Dans la nature, au moins chez les bêtes à qui nous ressemblons, il faut que le mâle soit plus puissant, plus beau que la femelle... Tout cela n'a peut-être aucun sens... Mais elles sont diablement fortes, ces deux femmes.

MARGUERITE — Pour Hélène, ce cher Hector en sait quelque chose. Mais notre petite Agnès... (*Regard à sa montre*) Il me semble qu'elle tarde, Agnès.

WILFRID — Tu dis des bêtises, Jean. Tu prétends qu'elles te faisaient peur il y a dix ans, mais ce n'est pas une raison.

JEAN — Tu me prends trop au pied de la lettre. Pourtant (*il les regarde*) il y a entre deux êtres comme vous un accord, un équilibre... (*D'un air rêveur*) Elle a embelli, Hélène de Troie. (*Il boit sa dernière gorgée*).

WILFRID — Oublie que tu es ingénieur, mon vieux, et cesse de mesurer des résistances. Les êtres humains obéissent à d'autres lois. Dans ma pratique d'avocat, j'ai vu de près bien des couples, et dans des circonstances où chacun révèle le fond de lui-même: il y a des réussites étonnantes, imprévisibles. Il y a aussi des échecs à couper le souffle.

MARGUERITE — C'est vrai, Wilfrid. Mais on dirait qu'une femme a besoin d'admirer son mari. Quand elle ne peut plus...

Sonnerie du téléphone.

Wilfrid se précipite dans la bibliothèque.

Les deux autres le suivent, mais on les verra encore, qui sont là à guetter les réponses de Wilfrid.

D'abord, un temps. Puis:

VOIX DE WILFRID — Allo... C'est moi... Ah... Près de Donnacona?

JEAN — Qu'est-ce qu'il dit?

MARGUERITE — Chut.

VOIX DE WILFRID — Je comprends... Alors, peu d'espoir... je comprends... je comprends... Entendu. Merci, capitaine.

Wilfrid revient. Il a l'air d'un homme qui a reçu un coup.

Les autres le suivent.

WILFRID — C'est arrivé près de Donnacona. Vous savez, du côté de Québec, ce pont qui enjambe...

MARGUERITE — Mais c'est un gouffre... Il n'a pas...

WILFRID — Tout à coup, sa voiture a pris une embardée. Il a plongé...

Silence.

Marguerite se rapproche de Wilfrid, qui a le regard perdu.

JEAN — Aucun espoir, alors.

WILFRID — Comment veux-tu... De cette hauteur... Il paraît que la voiture a viré brusquement...

La phrase reste ainsi comme suspendue dans le vide, un moment.

WILFRID — Pas de confirmation officielle, encore. Mais de cette hauteur... cent pieds, cent cinquante, est-ce que je sais? A moins que la voiture... Non, c'est impossible.

Timbre de la porte d'entrée.

Marguerite comme s'il s'agissait d'un nouveau malheur:

MARGUERITE — Agnès!...

JEAN — Vas-tu lui dire?

MARGUERITE — Elle va deviner. Ah! Wilfrid, Wilfrid...

Elle se jette dans les bras de son mari et sanglote silencieusement. Il tente de l'apaiser. Jean va répondre, et disparaît un moment.

SCÈNE III

On entend une porte s'ouvrir et se refermer. Puis, la voix d'Hélène, très exaltée:

VOIX D'HÉLÈNE — Jean, que c'est haut chez vous, on dirait qu'on arrive au ciel. L'ascenseur a jailli d'un seul coup jusqu'ici.

Elle apparaît, suivie de Jean, elle regarde par la fenêtre, détache son veston, ne voit encore personne, et parle sans arrêt:

HÉLÈNE — La vue est prodigieuse, ici, comme on respire, comme c'est bon, et que j'ai eu raison de venir. C'est une idée qui m'a prise tout à coup, et j'étais sûre de vous trouver... (*Elle aperçoit les autres*). Une réunion de famille! On butera donc toujours les uns sur les autres? Hector est-il caché sous le divan?... Quel air d'enterrement... Qu'est-ce qui vous arrive? La vie est belle!

JEAN — Hélène, vous ne savez rien?

HÉLÈNE — Qu'y a-t-il encore à apprendre de mauvais ou d'écœurant?

JEAN — C'est Renaud.

HÉLÈNE — Toujours lui? C'est votre idée fixe? Vous ne pourriez pas changer de thème?

WILFRID — Nous venons d'apprendre... Il a eu un accident.

MARGUERITE — Un très grave accident.

Elle ne dit rien.

Elle regarde Jean, qui l'observe.

Elle tombe comme une masse dans un fauteuil.

WILFRID — Nous venons de l'apprendre, Hélène. On n'est pas encore tout à fait sûr, mais on a des raisons de craindre... le pire.

MARGUERITE — Il était en voiture. Tu sais le pont, à angle droit, près de Donnacona? Ah! c'est si absurde.

Un temps.

Soudain Wilfrid regarde à sa montre, puis s'élançe sur la radio.

WILFRID — Les nouvelles...

VOIX DE LA RADIO — « ...Très profond. La mort a été instantanée. L'ingénieur avait été, quoique jeune encore, le gérant général de la compagnie. Les circonstances de l'accident ne sont pas claires: la visibilité était excellente, et la route, en bon état... Paris — On apprend que le Président de Gaulle... »

Wilfrid interrompt la radio.

Il fait plus sombre.

Hélène n'a pas bougé. Jean reste devant elle.

Marguerite vient de nouveau se réfugier dans les bras de son mari.

WILFRID — C'est fini. Tu ne l'auras même pas revu, Jean. (*Il se reprend. Comme une diversion:*) Il va rester les formalités. Je m'en occupe, bien entendu. Toi, Marguerite, ma pauvre Marguerite, tu vas t'installer auprès d'Agnès. Hélène, prendriez-vous les petites?... Hélène?

MARGUERITE, *encore en larmes* — Elle est ailleurs. Laisse. Les petites iront chez les parents d'Agnès, si elle veut s'en séparer.

WILFRID — Je rappelle mon informateur. Il faut savoir quand le... quand Renaud va nous revenir. (*Il sort vers la bibliothèque.*)

JEAN, *très bas* — Hélène, où êtes-vous, Hélène?

Elle regarde fixement, mais sans une parole.

Marguerite pleure dans un coin.

SCÈNE IV

De nouveau, le timbre d'entrée.

Jean va répondre. Hélène ne bouge pas.

Marguerite se mouche, fait quelques pas vers l'entrée.

Agnès apparaît — son fichu à la main, son manteau entrouvert. Elle est tendue, mais ferme.

Elle jette un coup d'œil sur tous; s'arrête sur Marguerite, que son visage trahit.

AGNÈS — Je comprends... (Pour elle-même) D'où je viens, j'avais déjà compris.

Marguerite, sans répondre, va l'entourer de ses bras.

A peine Agnès se laisse-t-elle faire.

AGNÈS — Où est Wilfrid?

MARGUERITE, avec un geste — Dans la bibliothèque. Il téléphone à un policier, pour obtenir...

Agnès fait quelques pas saccadés vers la bibliothèque.

MARGUERITE, crie — N'y va pas!

AGNÈS — Je dois savoir.

Elle y va, toujours très tendue.

Marguerite la suit.

Jean les regarde disparaître, puis revient vers Hélène.

JEAN — Revenez, Hélène, revenez.

HÉLÈNE, le regardant soudain — Jean... ne me quittez pas.

JEAN — Je ne vous quitterai pas.

On entend — bien ou mal — la voix de Wilfrid dans la bibliothèque.

VOIX DE WILFRID — C'est entendu, je m'y rends tout de suite. S'il y a moyen d'éviter... Bien sûr, mais dans un cas comme celui-là...

Hélène, qui a peut-être écouté malgré elle:

HÉLÈNE — Oh! qu'ils partent. Qu'elle aille prendre livraison de son cadavre. Elle y a droit. N'est-ce pas, ma Mère?... Personne ne le lui dispute. Qu'elle se sauve avec...

Jean se penche vers elle, lui prend les bras, la secoue très doucement.

JEAN — Hélène, Hélène, revenez-nous.

HÉLÈNE — Non, laissez-moi. (*Elle s'écarte. Elle crie*) — Ne partez pas, Jean. Elle est veuve. Pas moi. Moi, je suis libre...

Eclats de voix dans la bibliothèque: les timbres sont devenus perçants:

VOIX DE WILFRID — Alors c'est un suicide, il faut que ce soit un suicide.

VOIX DE MARGUERITE — Tu es fou?

VOIX DE WILFRID, *brusquement* — Je vous rappellerai. (*L'appareil est refermé.*)

VOIX D'AGNÈS — J'ai entendu, Wilfrid, j'ai entendu le mot... Renaud, Renaud, pourquoi as-tu fait cela?...

VOIX DE WILFRID — Mais rien n'est moins sûr... C'est le témoignage d'un automobiliste... il a pu se tromper...

Ils ont réapparu.

Agnès a mis son fichu noir — comme un voile.

Elle attache son manteau noir: elle a l'air d'une veuve.

Tous — sauf Hélène, toujours assise — font cercle autour d'elle. Agnès ira parfois de l'un à l'autre.

En entrant, Marguerite et Wilfrid échangent deux phrases:

MARGUERITE, *bas à son mari* — Wilfrid... comment as-tu pu?

WILFRID, *bas* — Je ne savais même pas qu'elle était là...

AGNÈS — Ce n'est pas lui qui a fait ça, ce n'est pas lui. C'est un enfant qui est parti, un petit enfant irresponsable... Lui, vous l'avez connu, Wilfrid... Ce n'est pas lui, ce n'est pas lui... J'ai mal gardé mon enfant. Je m'accuse, je m'accuse, je n'ai pas su lui redonner la joie chaque jour, la vie chaque jour. Il nous avait quittés depuis si longtemps. Ce n'est pas lui. Je ne l'ai pas assez aimé... parfois c'était dur... pourquoi ne l'ai-je pas soutenu davantage?... j'aurai tant d'années maintenant pour l'aimer... Jean, souvenez-vous comme c'était beau en montagne, comme il glissait, courait, se relevait, et comme il nous bousculait, comme il était le premier en avant... Seigneur donnez-moi le courage de chanter le Magnificat, cette mort... vous glorifie quand même... Non, ce n'est pas lui, dites que ce n'est pas lui mais un petit enfant, il a eu peur, c'est un vertige.. (*au bord d'éclater*) Il faut que ce soit un vertige.

MARGUERITE — Chère, chère, calme-toi...

WILFRID — Nous vous croyons, Agnès. Nous en témoignons avec vous. Il était parti depuis si longtemps. Maintenant, Agnès, vous allez rentrer. Marguerite vous accompagne. Moi... je fais ce qu'il faut.

AGNÈS — Ah! Wilfrid... vous me croyez... vous savez, vous... Vous êtes bon, il avait raison de vous aimer.

Elle s'est accrochée à Wilfrid, qui la soutient.

Marguerite se rapproche encore:

MARGUERITE — Chérie, c'est ton devoir d'être forte. Il y a les petites.

Au mot « devoir », Agnès s'est redressée.

AGNÈS — C'est mon devoir. Il faut que je sois lui et moi ensemble... une seule âme désormais.

Elle part, de son pas nerveux et saccadé, sans regarder personne.

Marguerite la suit du plus près qu'elle peut.

Wilfrid en fera autant; en passant près de Jean:

WILFRID — Tu viens?

JEAN, *il montre Hélène, toujours immobile* — Je te rejoindrai plus tard.

Wilfrid disparaît rapidement.

SCÈNE V

Il fait presque nuit.

Jean, après quelques pas vers la porte, dans le mouvement de Wilfrid, revient un peu, mais reste assez loin d'Hélène.

Elle regarde fixement devant elle.

Après un temps.

HÉLÈNE — Il y a deux heures qu'il est mort pour moi, je m'arrache du cœur dix ans de ma vie... Ah! que la nuit se dépêche et que les ténèbres nous écrasent. Suis-je devenue laide et vieille et si sale que cela? Il a pensé que pour m'échapper le bout du monde n'était pas assez loin... C'est lui qui a fait ça, Jean. Je le reconnais, ce noyé, il me griffe et me tire et m'accroche pour m'engloutir. Mais je me débats, je frappe, je tends le jarret, je monte, je me délivre des vaincus, que la mer les dévore, je crache sur leur mémoire... T'as voulu partir, mon bonhomme? C'est fait. Y aura des pleureuses mais pas moi, t'es bien plus mort que tu pensais.

Je me sens légère, légère... Jean, allons danser. (*Elle fait un pas vers lui*). Je vous fais peur?

JEAN, *après un temps* — Fort bien, dansons. Mais pas dans la nuit; je ne suis ni Renaud ni Hector. Cette ombre... flairez-la, elle est moisie, elle sent la fleur funèbre.

Il va d'une lampe à l'autre et les allume, dans un rythme qui s'accélère.

JEAN — Et moi je me bats contre la nuit, je chasse les poisons, les miasmes, la transfiguration des ténèbres. De qui vous cachez-vous? de vous-même?... Allons, du feu sur tout ça, sur vous, sur moi, de la clarté qui perce, qui débusque... la lumière comme un bistouri.

Les lampes ont fait une à une des plaques de clarté qui ne communiquaient pas entre elles. Il cherchait frénétiquement une lumière plus crue et plus unifiante. Il a vu l'interrupteur; un dé clic fait jaillir tous les feux de la rampe: les grandes orgues — sur ses derniers mots ou la seconde d'après.

Puis il observe Hélène, de très loin.

Hélène cache immédiatement ses yeux avec son bras. Un temps. Puis, c'est comme si elle s'arrachait le bras, elle se rend de force à la lumière. Elle a les yeux éblouis, la figure encore crispée. Peu à peu on la verra se reconquérir.

JEAN — Et maintenant vous êtes là, et me voici. Vous me croyez le même, mais apprenez que j'ai changé. Et sans le savoir je me préparais à vous affronter. Je n'aime pas les cadavres moi non plus. Je n'aime pas qui se laisse écraser, ni qui se fige d'avance dans sa propre mort. Que les morts veillent sur leurs morts, nous n'aurons plus un seul regard pour eux, nous ne reviendrons jamais.

Il fait quelques pas vers elle.

Elle le regarde en pleins yeux.

Je ne vous promets pas la douceur... le cœur vous lève

des fadeurs qu'ils vous ont fait respirer. Vous allez sortir du long tunnel et vous déboucherez sur une terre ingrate, mais, au moins, c'est la terre. Et vous serez écrasée de soleil, mais au moins c'est le soleil.

Hélène se détourne un peu de lui:

HÉLÈNE — La mer est loin, Jean.

JEAN — Nous serons loin des bercements de la mer. Le cœur vous manque? Et encore plus loin que vous ne pensez, séparés par un désert, par des montagnes de roc... des jours de soif. Et s'il vous reste aux entrailles une seule racine de regret, restez, attendez celui qui vous emportera vers les plages du sud.

Elle le regarde avec rancune.

Puis se redressera.

JEAN — Ecoutez... Je vous donne rendez-vous à l'aéroport, dans un mois. Si vous ne vous présentez pas au départ, je saurai qui vous êtes, et vous arracherai avec les autres de mon souvenir. Mais moi je pense qu'il y avait entre nous dix années de fiançailles secrètes, si secrètes que nous venons seulement de nous en apercevoir... Un mois, Hélène, pour chasser la pourriture de ces dix ans, un mois pour qu'il fasse clair.

Il marche vers elle, pour la prendre dans ses bras.

Elle le regarde, elle a ses yeux rebelles.

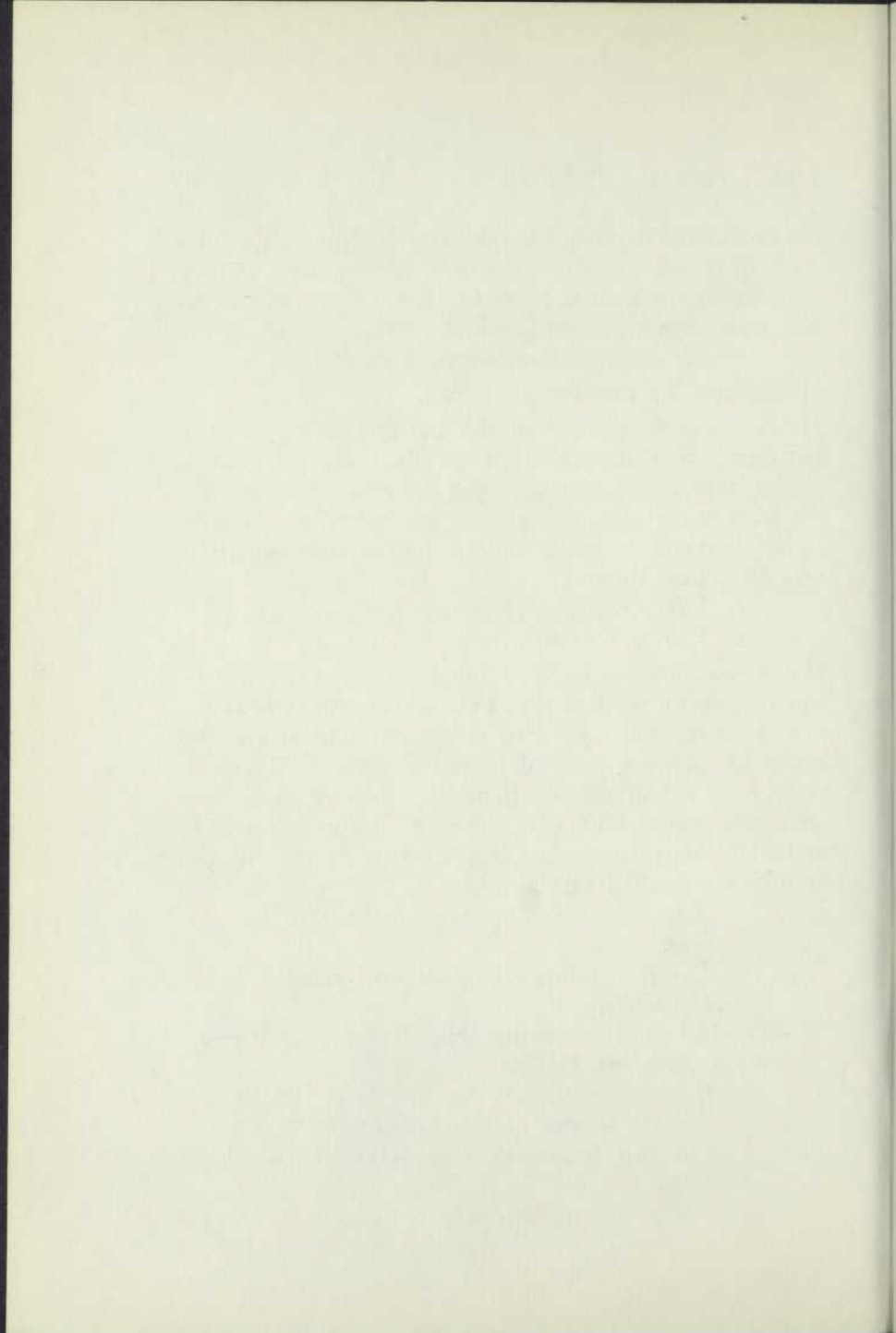
Il s'arrête.

JEAN — Oui, vous avez raison. Ne trichons pas... Partez... Nous nous reverrons, Hélène.

Il y a encore du défi dans l'attitude d'Hélène, et dans le sourire qu'elle lui fait.

Elle sort lentement d'une démarche souple et féline.

Rideau



GUY FRÉGAULT

de l'Académie canadienne-française

POLITIQUE ET POLITICIENS
AU DÉBUT DU XVIII^e SIÈCLE

GUY FRÉGAULT, de l'Académie canadienne-française. — Professeur à l'Université d'Ottawa. Auteur de *La Civilisation de la Nouvelle-France* (Montréal, 1944); *Iberville le Conquérant* (Montréal, 1944); *François Bigot, administrateur français* (2 vol., Montréal, 1948); *Le Grand Marquis: Pierre de Rigaud de Vaudreuil et la Louisiane* (Montréal et Paris, 1952); *La Société canadienne sous le régime français*, brochure (Ottawa, 1954); *La Guerre de la Conquête* (Montréal et Paris, 1955); « La Colonisation du Canada au XVIII^e siècle », *Cahiers de l'Académie canadienne-française* (no 2, Montréal, 1957), p. 51-81. En collaboration: *Histoire du Canada par les textes* (Montréal et Paris, 1952); *Frontenac* (Montréal et Paris, 1956). Depuis avril 1961, occupe le poste de sous-ministre des Affaires culturelles du Gouvernement de Québec.

Conditionnée par son cadre géographique et par son activité économique, entraînée en même temps par le cours tumultueux des relations internationales, la vie de la collectivité canadienne s'ordonne selon des institutions, des croyances et des idées qui en assurent la stabilité, en façonnent le caractère et permettent d'en mesurer le développement. L'action de la politique, la présence de l'Eglise et la structure de la société, tels semblent bien être les principaux problèmes qu'il convient d'aborder pour peu que l'on désire comprendre, ne serait-ce que dans ses grandes lignes, le genre d'existence que connaît la population du Canada.

La politique coloniale oppose aux recherches des difficultés peut-être moins malaisément surmontables que n'en présentent les réalités si complexes de la vie religieuse et des formations sociales. Elle n'a pourtant rien de simple. Elle est même si compliquée que, pour y voir clair, il convient d'en effectuer l'examen en deux étapes : décrire d'abord les mécanismes politiques et administratifs, étudier ensuite le caractère des hommes qui les animent.

I

LA POLITIQUE

I — CONCEPTIONS PÉRIMÉES

Pareilles précautions paraissaient bien inutiles autrefois. N'était-il pas convenu qu'il suffisait de quelques considérations très générales et de quelques comparaisons superficielles entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre pour dessiner, à gros traits rapides, les cadres politiques du régime français ? On procédait volontiers à coups de mots historiques. « En France, écrit par exemple un historien américain du siècle dernier, il n'y avait d'Etat que le roi; au Canada, il ne pouvait y avoir d'Etat que le gouverneur. » Comment, raisonnait-on, eût-il pu en être autrement ? L'évolution de la colonie manquait de cohérence; ses annales n'offraient qu'une suite d'épisodes : on n'y pouvait pas distinguer, comme en Amérique britannique, l'histoire « d'un peuple qui se transforme lentement en nation ». Les événements d'Europe en déterminaient rigoureusement le cours, au rebours de ce qui se passait dans les établissements anglais, dont « le pouls . . . ne battait pas à ce point au rythme de celui de la mère-patrie ». C'est que, avait-on découvert, il existait une différence fondamentale dans les méthodes qui avaient présidé à la fondation et à la croissance des deux empires. « Le gouvernement français avait une forme si logique que ses colonies ne pouvaient être que des imitations exactes de la France ». Transporté outre-mer, le paysan français demeurerait ce qu'il avait toujours été, « satisfait de peu et point du tout disposé à lutter pour ses droits ».

La Nouvelle-Angleterre, d'autre part, avec son individualisme vivifiant et sa liberté d'action, constituait une version nettement améliorée de l'Ancienne Angleterre¹.

Ce tableau sommaire de la vie canadienne s'inspire à la fois de la grande tradition historique des Etats-Unis, dont un autre historien américain a fait une critique pénétrante², et d'une naïve psychologie des peuples qui sent bien son XIX^e siècle, mais dont les relents imprègnent encore des études récentes³. Diverses philosophies de l'histoire, diffuses dans des ouvrages de jadis et de naguère, jointes à une indigence souvent pathétique de documentation et, il faut bien le constater, aux douceurs d'une paresse intellectuelle que séduisaient facilement des formules en apparence pleines d'explications, conspiraient au succès de ces simplifications massives qui ont une tendance toute naturelle à s'exprimer dans des types historiques et dans des modèles nationaux.

C'est ainsi que Garneau peint « le colon anglais » sous les traits d'un homme « principalement dominé par l'amour de la liberté et la passion du commerce et des richesses », tandis que les Canadiens, « peuple de laboureurs, de chasseurs et de soldats », lui apparaissaient comme des « royalistes zélés » qui « ne demandaient pas une liberté contre laquelle peut-être ils auraient combattu » : état d'esprit qui, explique-t-il, plaisait « au gouvernement par son royalisme [et] au clergé par son dévouement à la protection des missions catholiques »⁴. Après Garneau, un écrivain français dont les vues exerceront une influence durable sur ses émules canadiens affirme que les habitants de la Nouvelle-Angleterre « étaient tous les éléments vivants d'un système politique actif, intelligent et sans cesse en éveil », alors qu'au Canada « le colon n'était rien », rien d'autre, en tout cas, qu'un « automate rivé

au formalisme et au laisser-aller qui entravent bien vite toutes les administrations laissées à elles-mêmes ».⁵

C'est cependant Parkman qui a caractérisé la société canadienne de la façon la plus forte et la plus haute en contrastes par rapport à celle de la Nouvelle-Angleterre. Il a décrété : « Un peuple ignorant, issu d'une race brave et laborieuse, mais formé à la soumission et à la dépendance par des siècles de despotisme féodal et monarchique, fut établi sur ce continent neuf par voie d'autorité et reçut l'ordre de croître et de se multiplier ». C'est pourquoi, du reste, « seigneur, censitaire et citadin s'écrasent également dans une plate soumission à la volonté royale ». ⁶ Quelle différence entre la colonie française et les établissements anglais : « Par son nom, par sa situation géographique et par son caractère, une de ces collectivités d'hommes libres représente l'un des termes incompatibles du dilemme : Nouvelle-France, ou Nouvelle-Angleterre, Liberté ou Absolutisme. L'une était née d'un Etat triomphant, l'autre d'un groupe d'opprimés et de fugitifs; l'une se consacra à la défense de la réaction catholique romaine, l'autre fut une avant-garde de la Réforme ». ⁷ Sans doute parce qu'elle est de bonne rhétorique et qu'elle ne s'embarrasse pas de nuances subtiles, cette analyse a connu une fortune étonnante, et Parkman fait encore école ⁸. Tous, il est vrai, ne sont pas tombés d'accord avec le brame de Boston. Mais quelle maladresse n'a-t-on pas parfois déployée à le corriger ! L'abbé Casgrain, qui s'y est essayé, lui a emprunté son rythme : « Chacune des deux colonies avait sa force; chacune avait sa faiblesse : toutes deux possédaient leur genre particulier de vie ardente et vigoureuse... L'histoire de la première est l'inventaire d'un riche marchand; celle de la seconde

est la légende d'un soldat blessé. L'une possède le réel, l'autre l'idéal; l'une est le prosaïsme, l'autre la poésie ».⁹

De telles conceptions de la vie canadienne et, en particulier, de la politique qui la régissait tiennent à deux causes principales. Elles découlent d'abord de ce que, par suite de circonstances que nous connaissons¹⁰, l'Etat joue dans le développement de la colonie un rôle à la fois plus direct et plus étendu que celui qu'il se réserve dans la plupart des provinces anglaises d'Amérique. Elles proviennent, en second lieu, de l'importance que le régime de la monarchie absolue confère à certaines personnalités, tant en France qu'au Canada : les hommes en qui s'incarne l'autorité paraissent occuper toute la scène.

2 — LES ROUAGES MÉTROPOLITAINS : LE ROI ET LE MINISTRE

Ces hommes, qui sont-ils ? A la pointe de la pyramide, apparaît la personne auguste du roi. A l'entrée du XVIII^e siècle, l'éclat du Roi-Soleil s'est quelque peu terni. Cependant, même si l'astre se précipite vers son déclin, c'est toujours vers lui que se tendent les regards. Voici quelque vingt ans, Colbert en a prévenu sèchement les grands hommes de Québec : bien que le Canada paraisse « loing du Soleil », l'autorité royale ne tolère pas que l'on semble « entreprendre » sur elle¹¹. Le souverain règne de droit divin. « Celui qui a donné des rois aux hommes, pense Louis XIV, a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants ». ¹² Et Bossuet raisonne : « Les princes sont les lieutenants de Dieu; or l'empire de Dieu est absolu. Qui osera vous dire : Seigneur, pourquoi faites-vous ceci, ou qui se soutiendra devant votre jugement ? Le langage

que l'homme ne saurait tenir vis-à-vis de Dieu ne saurait davantage être tenu vis-à-vis des rois, ses lieutenants ». ¹³

Cette autorité se tempère (ou s'aggrave ?) de paternalisme. Du même souffle qu'il se déclare second à Dieu seul, Louis XIV se proclame père de ses peuples. Ce titre, affirme-t-il, « nous doit être beaucoup plus cher que celui de père de nos enfants, puisque l'un n'est qu'un don fort commun de la nature, et que l'autre est un fruit fort singulier de notre vertu ». ¹⁴ Le prince exprime ce sentiment avec une telle force que ses représentants s'honorent d'en être, eux aussi, animés. Un intendant, estime Raudot, doit se donner beaucoup de peine pour administrer le Canada, « les nouveaux établissemens demandant d'estre conduits comme un bon père de famille conduiroit sa terre ». ¹⁵ Dans la métropole, si le roi s'applique à concentrer dans sa personne les pouvoirs de l'État, c'est qu'il se dit persuadé que, lorsque l'autorité est partagée, le désordre et la corruption règnent et que, « de tous ces crimes, le public seul est la victime; ce n'est qu'aux dépens des faibles et des misérables que tant de gens prétendent élever leurs monstrueuses fortunes ». ¹⁶ Il n'en doit pas aller différemment dans les colonies : « Il faut, ordonne Louis XIV, que la Justice soit Egalement rendue au pauvre comme au Riche, au foible comme au Puissant, et a l'habitant comme au Seigneur ». ¹⁷ Un gouverneur général reçoit la leçon suivante :

Vous devez chercher a vous faire aimer de plus en plus de tous ceux qui sont sous vos ordres et des peuples que vous gouvernez, et le plus seur moyen d'y parvenir est de rendre toujours justice, d'entretenir le bon ordre et la paix dans les familles, de n'entrer dans les discus-

*sions particulières que pour les faire finir et de ne vous en point mesler lorsque vous ne pourrez les accommoder, de ne jamais écouter les discours de femmes, de ne point souffrir que l'on dise du mal de personne devant vous et d'éviter d'en dire vous mesme afin de ne point vous allier les esprits*¹⁸.

Pour avoir manifesté de la partialité, un intendant se fait rappeler à l'ordre : « Ce n'est point de cette manière que l'on doit rendre la justice, il faut condamner le Riche comme le pauvre et le puissant comme le foible ». ¹⁹ Les recommandations de cette sorte ne laissent pas que d'être fréquentes. En 1712, la Cour conseille à Vaudreuil de « tirer des hommes ce qu'ils ont de bon, en laisser le mauvais, reprendre avec douceur les petites fautes, ne punir que les grandes et enfin tacher de gouverner le peuple qui est confié a vos soins plutost par la raison que par l'autorité ». ²⁰

Il existe néanmoins une classe de colons pour qui le gouvernement royal désire que ses représentants aient des égards praticuliers. Ce sont les négociants. Non seulement importe-t-il de leur laisser « une liberté entiere » et de ne se mêler « en aucune maniere » de leurs affaires, mais il faut aussi montrer « de la considération pour ceux qui feront un gros commerce et de nouvelles entreprises ». ²¹ Il arrive que le sentiment paternel dont la justice du roi cherche à être l'expression ait réellement un caractère familial. Un jour, le ministre de la Marine apprend qu'un officier de la garnison de Terre-Neuve néglige de secourir sa mère nécessiteuse. Le plus naturellement du monde, Pontchartrain fait retenir sur la solde du militaire une somme de 200 livres pour donner à la malheureuse de

BELLEVILLE
SAINTE-ANNE

quoi subsister. Mais voilà que le mauvais fils s'avise de protester. Le secrétaire d'Etat ordonne au gouverneur de la colonie : « Comme une pareille ingratitude de sa part merite punition, le Roy veut que vous l'interdisiez pendant deux mois ». ²²

Sans doute des faits comme celui-là ne contribuent-ils pas peu à entretenir dans les masses l'idée de la bonté paternelle du souverain. D'autre part, les hommes qui parlent le plus souvent à la population, les prêtres, les pontifes, ne manquent pas de lui rappeler ses devoirs envers le roi : devoir d'obéissance, bien entendu, mais aussi devoir de charité. En publiant le jubilé de Clément XI, l'autorité religieuse du Canada ordonne aux fidèles qui feront les visites prescrites dans les églises de prier pour le pape, pour la paix, pour l'évêque de Québec, alors retenu prisonnier en Angleterre, et aussi « pour le Roi, pour Monseigneur le Dauphin, pour toute la maison royale ». ²³ Saint-Vallier présentera la mort de Louis XIV comme l'entrée du monarque « dans le royaume éternel ». Le prélat explique : « C'est ce que nous pouvons vraisemblablement espérer de la miséricorde de Dieu pour un prince dont il avait, pour ainsi dire, formé le cœur de ses mains en le remplissant d'un esprit de religion et de piété pour lui tout extraordinaire et d'amour pour ses peuples ». ²⁴

Le roi, qui avait une haute idée de son « métier », a décrit par le menu le travail qu'il s'imposait : « Recevoir les dépêches, faire moi-même une partie des réponses et donner à mes secrétaires la substance des autres; régler la dépense et la recette de mon Etat, me faire rendre compte à moi-même par ceux qui étaient dans les emplois importants; tenir mes affaires secrètes, distribuer mes grâces par mon propre choix, conserver en moi seul toute

BIBLIOTHÈQUE
MUSEUM OF AMERICAN HISTORY

mon autorité ». ²⁵ Il fut fidèle à son programme. Avec régularité, il travailla jusqu'à la fin de sa vie. Il tint conseil jusqu'au 23 août 1715. ²⁶ Il devait mourir le 1^{er} septembre. Mais, bien qu'il s'y fût appliqué, il n'avait pu animer seul tout son royaume, tout son empire. Un observateur perspicace avait remarqué: « Il juge moins des affaires et des intérêts publics par ses propres lumières que par celles qu'on lui en donne ». ²⁷ Pour l'éclairer sur l'administration coloniale, il comptait sur le ministre de la Marine. C'est ce dernier qui expédiait au Canada les ordres du maître, obtenait et attribuait ses « grâces », formulait la politique que le gouvernement local devait mettre en œuvre.

Le secrétaire d'Etat à la Marine — *le* ministre, comme on dit en Nouvelle-France, — a presque toujours grand soin de ne parler qu'au nom du souverain. Il reste néanmoins, comme un historien l'a fort justement souligné, que des expressions telles que: « J'ay rendu compte au Roy » ou « Sa Majesté veut », dont s'émaillent les dépêches de la Cour, ne signifient pas que Louis XIV ait donné un ordre exprès ou qu'un rapport détaillé ait été porté à sa connaissance. ²⁸ Les décisions personnelles du roi n'interviennent que rarement dans les affaires du Canada. On en a un exemple au début de 1699, lorsqu'il s'agit de nommer un successeur à Frontenac. Deux candidats aspirent au gouvernement général: Vaudreuil et Callières. La protection du ministre semble acquise au premier, mais le second a pour lui son propre frère, François de Callières, qui a joué un rôle important dans la négociation de la paix de Ryswick. Quand Pontchartrain annonce à Louis XIV la mort de Frontenac, le roi lui répond qu'il a réservé le poste vacant à Callières. ²⁹ Vers la fin du grand règne, un fait comme celui-là prend une

allure exceptionnelle. D'habitude, les nominations, même aux plus hauts emplois, relèvent du ministre. En 1702, François de La Boische de Beauharnais devient intendant de la Nouvelle-France; il est apparenté à Pontchartrain. Trois ans plus tard, les Raudot recueillent la succession de Beauharnais; ils tiennent, eux aussi, à la famille du ministre. En 1710, Michel Bégon reçoit l'intendance que les Raudot viennent de quitter; Bégon est encore un parent de Pontchartrain.

Le secrétaire d'Etat, s'écrie Ruette d'Auteuil, exerce « une autorité absolue sur ce malheureux pays et s'y est formé insensiblement une monarchie despotique où il trouve d'amples moyens d'enrichir tous ses parents aux dépens du Roi et du public et sans qu'il lui en coûte rien ». ³⁰ Il a, renchérit un autre témoin, « abandonné ce pauvre pays au pillage de ses parents et créatures ». ³¹ Le ministre de la Marine, reprend Auteuil, n'a pas toujours joui d'un pouvoir aussi étendu sur le Canada; c'est, à son dire, le fils de Colbert, le marquis de Seignelay, « qui a commencé l'usurpation que M^r de Pontchartrain a portée à un excès incroyable ». Il faudrait, poursuit-il, réduire l'autorité de ce dernier sur la colonie aux dimensions de celle qu'il exerce sur les ports et sur les provinces maritimes du royaume ³². Effectivement, à parcourir la correspondance qui s'échange entre Versailles et Québec, on recueille l'impression que le ministre est tout-puissant. Même si son collègue de la Guerre a plus d'ascendant que lui sur le souverain, le titulaire de la Marine reste l'homme entre les mains de qui passe tout ce qui intéresse les colonies.

C'est à lui que sont adressées toutes les lettres officielles du Canada, aussi bien celles des hauts magistrats et des dignitaires ecclésiastiques que celles des fonctionnaires su-

balternes et des particuliers. Les lit-il toutes? Il le voudrait qu'il ne le pourrait pas. Il en fait tenir les plus importantes à un homme de confiance, qui les lui résume, éclaire les dessous des affaires qu'elles exposent, vérifie les faits auxquels elles se rapportent et propose, à l'occasion, une solution aux problèmes qu'elles soulèvent. Durant plusieurs années, Champigny se trouve ainsi être le conseiller que Pontchartrain consulte, sans toujours suivre son avis, au sujet de la Compagnie de la Colonie.

Pour les dépêches relatives au courant des affaires, elles vont à des commis qui en font des « extraits ». Ces résumés concis, mais en général très fidèles, passent sous les yeux du secrétaire d'Etat, qui les annote de sa main. Les commentaires du ministre se réduisent souvent à un « bon », qui est un acquiescement ou une approbation, ou à un « non », parfois à un simple « N », qui signifie un refus. Un refus définitif s'exprime par « N absolument ». « Mal » indique la désapprobation; « tres mal absolument », l'indignation. L'une des notes les plus fréquentes est « rien à changer ». En marge d'une lettre dans laquelle les religieuses de l'Hôpital Général de Québec, après avoir essuyé un refus, reviennent à la charge pour solliciter la permission d'admettre un nombre supplémentaire de sujets, le ministre crayonne avec impatience: « N rien a changer absolument ». Souvent, aussi, le secrétaire d'Etat suspend sa décision et griffonne: « attendre », « consideration », « sçavoir ce que c'est », « a M^r Begon verifier l'usage qui s'en fait a present et envoyer son avis », « avoir l'avis de M. Raudot en particulier ». Un refus poli peut se traduire par: « Reponse honete ».

Il arrive à ces annotations d'être plus élaborées et plus piquantes que les précédentes. En 1708, après avoir longtemps ennuyé les fonctionnaires du Canada, Mme de

La Forest passe en France, où elle assiège les bureaux de la Marine; à la veille de se rembarquer à destination de Québec, elle demande à Pontchartrain une gratification pour défrayer son passage. Le ministre prend connaissance du résumé suivant: « Elle est hors d'Etat de retourner en Canada, ayant despensé tout ce qu'elle pouvoit avoir depuis qu'elle est en France ». Il jette en marge: « tant pis ». ³³ Destitué pour s'être violemment querellé avec Vaudreuil et plus encore avec l'intendant Jacques Raudot, Ruette d'Auteuil supplie la Cour de le réinstaller dans sa charge de procureur général; Pontchartrain tranche: « N'absolument ». Mais sur le sommaire de la lettre dans laquelle l'intendant remercie son chef de l'avoir soutenu contre Auteuil, le ministre inscrit: « bon mais aussi qu'il [Raudot] se conduise avec modération et sagesse sans excéder son employ ». ³⁴

On saisit là un procédé habituel à Pontchartrain: ne jamais donner tout à fait raison à personne et laisser entendre à ceux qu'il appuie publiquement qu'ils ne sont pas eux-mêmes sans reproche. Le conseiller La Martinière, qui a plus de 70 ans d'âge et 46 ans de service, se plaint que Raudot l'ait humilié « devant beaucoup de monde ». Le ministre écrit en regard du sommaire de sa lettre: « En un mot s'il ne trouve moyen de plaire à ses sup[érieurs] il peut compter qu'il sera révoqué; l'exemple de D'auteuil doit le rendre sage Et il doit mettre toute son application à remplir ses devoirs et à mériter la protection du gouverneur et de l'intendant, sans quoy il n'a rien à espérer et tout à craindre ». Mais dans la marge d'un texte dans lequel Raudot s'en prend au vieux conseiller, Pontchartrain écrit: « Il [La Martinière] est habillé et honnête homme; le ménager Et reprendre doucement ». ³⁵ Adversaire des Jésuites, Cadillac remplace par un Récollet le

missionnaire jusque-là attaché aux Miamis; le ministre émet le commentaire suivant: « Mal Et tres mal; il ne luy est pas permis de deplacer des missionn^{res} par d'autres ». Les Jésuites, bien entendu, se plaignent que le commandant de Détroit les dépouille « de leur travail pour en revestir les Recolets »; de très haut, Pontchartrain laisse tomber: « Amour propre ». ³⁶

D'après ces notes marginales, un secrétaire rédige ensuite la lettre que le ministre signera. Selon le degré de satisfaction ou de déplaisir qu'expriment les remarques du secrétaire d'Etat, la dépêche que ses services préparent est aimable, bienveillante, simplement polie, sévère ou brutale. De ce que le ministre ne fait pas lui-même ses lettres, on aurait tort de conclure qu'elles reflètent seulement les idées de quelque commis. Elles traduisent, dans toutes ses nuances, le sentiment du grand patron. Le cas que font de ses dépêches ceux qui les reçoivent est significatif. Il ne viendrait à l'esprit de personne de les regarder comme des exercices de style auxquels un gratte-papier se serait livré. Un officier commence ainsi sa réponse à une communication de Pontchartrain: « J'ay receu avec beaucoup de respect et de reconnaissance la lettre dont il vous a plu m'honorer, et je ne puis assez Concevoir Jusques a quel point je vous suis redevable de l'attention que Votre grandeur a donné aux prieres que j'avois pris la liberté de luy faire L'année derniere ». ³⁷

Si les lettres du ministre de la Marine sont bien de lui, en va-t-il de même des pièces qui arrivent au Canada revêtues de la signature du roi? Ces documents sont de deux sortes. Il y a d'abord les « lettres du Roy » émises, en général, pour annoncer officiellement un traité de paix, une victoire ou la naissance d'un prince. Il y a ensuite le « Mémoire du Roy », que le courrier apporte tous les ans

à Québec. Cet important document, rédigé à la troisième personne et censé provenir du souverain, définit la politique générale que les administrateurs coloniaux doivent appliquer au cours des douze mois qui suivent; il contient aussi les décisions prises par le gouvernement métropolitain sur les questions soulevées par les porte-paroles de la colonie dans leurs dépêches de l'année précédente; il énumère enfin les promotions, les permutations, les mises à la retraite, les pensions et les gratifications qui intéressent le corps des officiers et le milieu des fonctionnaires. Il est certain que ce mémoire n'est pas de la plume du roi. Celui-ci, toutefois, n'est pas étranger à sa préparation. A côté des « extraits » qu'il reçoit de ses commis, le ministre fait mettre au net des résumés plus concis encore qu'il porte lui-même à la connaissance du monarque. Le roi se tient ainsi au courant de ce qui se passe au Canada et des ordres qui sont envoyés à ses représentants. Mais il ne connaît, en général, les hommes et les choses de la Nouvelle-France que d'après ce que lui en dit le secrétaire d'Etat à la Marine, et c'est celui-ci qui lui inspire, en pratique, les décisions qu'il prend en matière de politique coloniale: d'où le pouvoir « absolu » que les observateurs contemporains attribuent à Pontchartrain.

A vrai dire, la puissance du ministre est aussi grande qu'elle peut l'être. Elle a, par conséquent, des limites. Le secrétaire d'Etat doit le poste qu'il occupe à la faveur du prince, et l'autorité qu'il déploie tient au crédit qu'il sait se conserver. Il peut cependant arriver qu'un autre que lui ait l'oreille du maître et pousse, de son côté, les intérêts de ses protégés. C'est ce qui se produit dans les années 1700: à Paris, le représentant du Séminaire de Québec observe que le frère du gouverneur général, Callières, « a icy un grand soin d'entretenir relation avec les com-

m[unau]tés qui ont correspondance au Canada ». ³⁸ Pontchartrain n'ignore pas qu'il existe des institutions et des hommes auxquels il est de la prudence de ne pas se frotter. Après une algarade ridicule que Cadillac s'est avisé de faire aux Jésuites, le ministre fait la leçon à l'étourdi: « C'est un corps trop puissant pour craindre vos atteintes, et vous ne devez pas vous mettre en teste de le détruire, vous auriez Fait bien plus Sagement de vous les concilier ». ³⁹

Ce n'est pas tout. Il se trouve, dans le personnel de la Marine, des fonctionnaires qui jouent auprès du ministre un rôle analogue à celui que le secrétaire d'Etat joue auprès du roi. Depuis la mort de Colbert, les « premiers commis » — eux-mêmes assistés de subalternes — prennent, semble-t-il, une importance croissante. Pontchartrain en a deux, correspondant aux sections de son « département »: Salaberry pour le Levant, La Touche pour le Ponant. Le Canada relève de cette dernière section, avec le commerce, les compagnies, les armements et quelques autres services. En 1702, Fontanieu succède à La Touche. Son influence est considérable. On en connaît un exemple frappant. Vaudreuil expédie à la Cour, en 1711, une lettre criblée de demandes. Les apostilles du ministre, dans la marge du résumé, constituent autant d'acquiescements. Au dos, Fontanieu recommande au commis chargé de rédiger la réponse: « Suivre les apostilles Faites, je vous prie, mes compliments à Mme de Vaudreuil de ce que je lui ai fait obtenir. Faites lui entendre que j'ai eu bien de la peine à lui obtenir ce que j'ai obtenu pour lui [Vaudreuil] ». ⁴⁰ Le secrétaire d'Etat ne peut ni tout savoir ni tout faire lui-même. Les fonctionnaires qui lui préparent son travail peuvent lui présenter les faits sous un jour propice aux hommes avec qui ils ont partie liée ou

dans un contexte nuisible à ceux qu'ils veulent perdre. Ainsi, on écrit de Paris que l'intendant Bochart de Champigny « a des gens dans les Bureaux qui ne lui veulent pas du bien, et quelque mesure qu'il garde avec M. de frontenac, Il aura peine a se soutenir longtemps dans le poste ou il est ». ⁴¹

Malgré tout, la pièce maîtresse du mécanisme qui anime la politique du Canada reste, en France, le ministre de la Marine.

3 — LE GOUVERNEUR ET L'INTENDANT

Dnas la colonie, deux hommes se partagent la direction de l'Etat, le gouverneur général et l'intendant.

Des deux personnages, le gouverneur est celui à qui le régime accorde le plus grand prestige. Parce qu'il représente la personne du roi, tout doit plier devant lui. Même convaincue qu'il a tort, la Cour ne lui inflige jamais de blâme public. Elle a naguère sacrifié Duchesneau à Frontenac afin de ne pas compromettre l'autorité royale. Au début du gouvernement de Callières, tout laisse prévoir que Champigny aura un mal infini à s'entendre avec son ombrageux collègue. Fort de l'expérience qu'il a acquise à Québec, un ancien gouverneur, le marquis de Denonville, observe avec lucidité: « Il faut que M. de Champigny chemine de concert avec luy, car s'ils s'amuse a se brouiller, ils ne feront rien qui vaille, et M. de Champigny se perdra ». ⁴²

Aussi la Cour n'admet-elle pas le moindre manque de respect envers le gouverneur général. Peu après son entrée en fonction, Vaudreuil se plaint que La Martinière « a eû la hardiesse » de lui écrire une lettre dans laquelle le

conseiller prend des « libertés » avec la dignité du chef du gouvernement. Sa Majesté, répond le ministre, « a fort blâmé la conduite du S^r de La Martinière a vostre esgard et je luy en escriis vivement; jespere quil sera plus sage a lavenir ». ⁴³ Même le fielleux Ramezay, qui n'a pas d'envergure, mais qui connaît la politique, se confond en révérences devant le gouverneur général, tout en s'évertuant à lui nuire auprès de la Cour. Les vœux de bonne année qu'il présente à son collègue de Québec en 1710 sont gluants d'obséquiosité:

Comme nous voicy sur l'affin de l'année Je me sert avec bien du plaisir de cette occasion pour avoir l'honneur de vous souhaitter et a Madame la marquise de Vaudreuil et a toute vostre illustre famille toute la santé et la prospérité que vous pouvez desirer, ma femme qui vous assure de ses respects fait les mesmes vœux que moy pour ce qui vous Regarde, elle {l'année} me sera fort heureuse si pendant son Cours Je peus meritter par mon attachement respectueux lhonneur de vos bonnes graces. Je nay rien tant a Cœur que de les meritter... ⁴⁴

Bien que, vers 1700, les pouvoirs du gouverneur ne soient pas encore définis avec autant de précision qu'ils le seront dans quelques années, les limites de ses attributions se dégagent dès lors assez nettement. Il faut d'abord observer que son autroité ne se confine pas au Canada; elle s'étend à toute la Nouvelle-France. Toutefois, en raison de la lenteur des communications, les gouverneurs particuliers des colonies situées à la périphérie de l'Amérique française maintiennent avec la Cour des

rapports directs, sans passer par Québec; il en résulte que l'autorité du principal représentant du roi prend un caractère presque honorifique en dehors de la colonie laurentienne. En 1700, Callières demande l'annexion de la Louisiane au Canada. Il se heurte à un refus du gouvernement métropolitain, qui exprime son intention de « soutenir cet établissement par la mer », ajoutant qu'il est « plus facile d'y envoyer des ordres de France que de Québec ». ⁴⁵

Au Canada, le gouverneur général détient le commandement de tous les éléments militaires: troupes et milices. En langage de tous les jours, on l'appelle « le général ». Avant même de recevoir sa commission en 1699, Callières a exigé, à l'occasion d'une revue, qu'on le saluât de la pique, comme un maréchal de France. Vaudreuil a beau protester, le général intérimaire gagne son point. Depuis, le représentant du roi a droit à cette insigne marque d'honneur. ⁴⁶ C'est également lui qui recommande à la Cour les militaires qu'il juge propres à recevoir des promotions et des décorations. Les officiers ne peuvent pas se marier sans sa permission: précaution que prend l'Etat dans le dessein d'empêcher les fils de l'aristocratie coloniale et des bonnes familles françaises de se déclasser par des mariages mal assortis. ⁴⁷

Comme les rapports de la Nouvelle-France avec les colonies anglaises et avec les tribus indigènes sont conçus dans l'optique de la défense du territoire, c'est encore au gouverneur général qu'il appartient de les organiser et de les maintenir. Si la situation internationale et, plus précisément, la politique étrangère de la France à l'égard de l'Angleterre dictent au gouverneur général l'attitude qu'il doit adopter vis-à-vis des collectivités britanniques du sud, ne lui laissant qu'une très faible marge de liberté dans

ses relations avec les Anglais, il en va autrement de la mise en place de la diplomatie indigène: dans ce domaine, le représentant du roi a beaucoup plus d'occasions qu'ailleurs de prendre des initiatives personnelles. La Cour, cependant, veut être tenue au courant, et de la façon la plus précise, des objectifs qu'il se propose et des moyens qu'il veut employer. Il est normal qu'elle veille à ce que la politique indigène de son agent ne soit pas trop coûteuse et ne compromette pas le prestige de la nation. Il est également naturel qu'elle surveille de près l'action du gouverneur, de peur que ses relations avec les sauvages ne servent de prétexte à des opérations de traite dont il profiterait seul avec ses protégés, genre de manœuvres dans lequel Frontenac était passé maître.

Les attributions du gouverneur général ne se limitent pas à l'administration militaire et aux relations étrangères. Elles mordent encore sur d'autres secteurs, dans lesquels l'action du commandant en chef doit s'articuler à celle de l'intendant. Des deux grands fonctionnaires, le dernier est celui à qui cette collaboration obligatoire pèse le plus. C'est que le prestige du gouverneur est de nature à éclipser le pouvoir de l'intendant lorsque les deux hommes se rencontrent sur le même terrain. L'un des moments les plus pénibles pour l'administrateur civil est celui où il lui faut préparer la lettre qu'il se voit dans l'obligation d'écrire avec le gouverneur en réponse au mémoire du roi. Après avoir longtemps rongé son frein, Champigny, en 1698, propose à la Cour de mettre fin à cet usage. Loin de se rendre à ses raisons, Pontchartrain lui répond que les chefs du pays doivent non seulement continuer à faire leur lettre commune, mais encore y mettre « toutes les matières qui regardent le général et le particulier de la Colonie ». Qu'ils aient des divergences de vues, la Cour

s'y attend. Mais elle tient à recevoir la dépêche annuelle, persuadée que les faits qu'elle mentionne sont d'une exactitude indiscutable. « Et à l'esgard des sentimens, poursuit le ministre, Sa Ma^{te} veut quand il sont differens que vous les mettiez differemment dans la mesme despesche en expliquant les raisons qui vous feront penser differemment du Gouverneur General ». ⁴⁸

Quelles sont les matières relevant à la fois des deux administrateurs? Il y a d'abord les questions religieuses. Il incombe au gouverneur et à l'intendant de donner au peuple l'exemple d'une pratique exacte et de mœurs irréprochables. A ce propos, un conseiller cynique se mêle de donner à l'administrateur novice des maximes de bonne conduite:

Il est de la prudence de ceux qui sont en place de ne causer aucun scandale public, cet a dire de n'avoir point de maitresse en titre d'office: on peut se divertir en secret; et quoiqu'il en puisse arriver sur ce sujet, il convient de prier la personne qu'on aime de ne se meler en aucune façon de ce qui regarde son autorité ou son gouvernement; ces graces accordées a une femme font decouvrir le commerce qu'on a avec elle; il vaut mieux leur faire quelque libéralité aux depans de sa bourse et la remplacer par quelque voye; et pour son salut il seroit bon de n'en point avoir du tout. ⁴⁹

Cet avis paraît avoir été superflu. Avant l'époque fiévreuse à laquelle François Bigot s'identifiera, on ne voit personne dénoncer les mœurs d'un gouverneur général ou d'un intendant. Il suffit de savoir combien ces personnages se

surveillaient mutuellement et jusqu'à quel point ils étaient épiés par d'autres, jaloués, accusés sous le moindre soupçon, pour conclure que leurs liaisons n'auraient échappé ni à leurs adversaires ni à la Cour pour peu qu'ils se fussent permis de la galanterie. En plus de donner le bon exemple, les chefs de la colonie se voient prescrire d'autres devoirs: honorer le clergé, lui faciliter l'exercice de ses fonctions et surtout veiller à ce qu'il n'exède pas son autorité pour empiéter sur celle de l'Etat.

De leur autorité commune, relèvent aussi le peuplement et la colonisation agricole, celle-ci considérée en fonction de celui-là. Il n'existerait, bien entendu, qu'un moyen efficace d'augmenter sensiblement les effectifs du pays; ce serait de mettre sur pied une large politique d'immigration. Incapable de s'y résoudre, la Cour se contente de faire à ses agents deux recommandations: assurer à la population un gouvernement tout de justice et de douceur, de manière à l'attacher à la colonie et engager les jeunes gens au mariage en vue de multiplier les familles rurales.

La concession de seigneuries nouvelles s'inscrit dans le cadre des préoccupations démographiques du gouvernement métropolitain. Aussi charge-t-il le gouverneur général et l'intendant d'y présider conjointement. Au début du XVIII^e siècle, la Cour doute fort que les seigneurs remplissent bien leur rôle. Tout en annonçant aux administrateurs de la colonie qu'elle continue à ratifier les concessions qu'ils distribuent, elle désire savoir « si ceux qui en ont obtenu par le passé ont satisfait aux conditions sous lesquelles elles leur ont été faites » et elle ordonne à l'intendant « de se les faire représenter et de les examiner de concert avec le S^r de Callieres pour pouvoir ensuite en rendre compte ensemble ». ⁵⁰

Enfin, il appartient aux deux collègues de conjuguer leurs efforts pour encourager le commerce et aider l'industrie.

Un tel régime ne peut engendrer qu'une imprécision irritante à l'égard des attributions de l'intendant. Après avoir été à la dure école de Frontenac et avoir servi avec Callières, qui avait ses raisons de ne pas l'aimer, Champigny, en 1702, se rembarque pour la France « avec un mémoire dans lequel il marque quelques changemens qu'il y a à faire icy sur ce qui reste à régler entre le Gouverneur, l'Intendant et le Conseil ». Et son successeur d'enchaîner: « Si vous juges Monseigneur qu'il soit nécessaire de le régler je vous supplie d'avoir la bonté de la faire ». ⁵¹

En réalité, s'il est loisible au gouverneur de pénétrer dans des domaines dont l'intendant aime à croire qu'ils devraient relever exclusivement de lui, ce dernier est, pour sa part, autorisé à se mêler d'affaires qui sembleraient bien ne devoir intéresser que le général. Ainsi, en confiant l'intendance à Beauharnais, le ministre de la Marine lui remet une liste des officiers qui servent dans les troupes et dans les postes, en lui recommandant d'étudier leur caractère et leur conduite afin d'être en mesure d'en faire rapport si l'occasion s'en présente. Elle lui ordonne encore de veiller à la discipline des unités militaires et de s'assurer que les capitaines remettent à leurs soldats la paye due à ces derniers. Enfin, il doit se joindre au gouverneur pour rendre compte à la fin de chaque année, de l'état des fortifications et des travaux qui y ont été effectués; c'est à lui qu'il appartient de conclure les contrats avec les divers entrepreneurs. ⁵²

De même que son collègue, l'intendant a juridiction sur toute la Nouvelle-France, mais il n'administre que le

Canada parce que, lui explique la Cour, les autres colonies, « quoy qu'elles soyent de son intendance, ne sont pas a portée d'estre regies par ses soins ». ⁵³ Ainsi que son titre l'indique, il est chargé de la justice, de la police et des finances. Chef de la justice et de la police « particulière », il règle lui-même une foule de différends à coups d'ordonnances. Raudot se vantera de prononcer des jugemens sommaires par centaines et même par milliers. Moins de quinze mois après son arrivée au Canada, il rapporte: « Depuis que je suis icy, ... j'ay rendu plus de deux mille jugemens soit dans cette ville [Québec] soit a Montreal ou j'ai sejourné plus de deux mois cette année. Tous les habitans viennent a moy et comme il ne leur en coute aucun frais, ... par ce moyen le riche ne peut pas opprimer le pauvre qui n'a pas le moyen de poursuivre son proces devant les juges ordinaires ». Ceux, poursuit-il, qui aiment pêcher en eau trouble se récrieront que le magistrat évoque à lui trop d'affaires, mais ils auront tort: « Ce n'est pas l'envie de depouiller les juges ny de juger qui me fait agir, mais la pitié que j'ay des pauvres ». ⁵⁴

Effectivement, le conseiller de La Martinière taxe bientôt son chef de se substituer à la prévôté et de trancher sur tout, sans tenir compte des ordonnances ni de la coutume (il s'agit évidemment de la coutume de Paris, qui, précise la Cour, sert de « règle dans les jugemens qui se rendent en Canada »). ⁵⁵ Le ministre de la Marine doit intervenir: « Je sçais bien, écrit-il à Raudot, que les intendans ne doivent pas estre scrupuleusement attachez a la formalité des procedures, cependant je vous recommande fortement d'estre autant qu'il se pourra le premier observateur des regles, sans quoy tout deviendroit arbitraire, et d'observer surtout de vous servir le moins que vous pourrez de subdeleguez ». ⁵⁶ Mais c'est là prêcher à un

sourd. Deux ans après cette mise en garde, Auteuil peut encore écrire que Raudot « Empêche les habitans d'aler plaider devant leurs Juges Naturels pour Connoistre et Juger de tout seul et par ses subdélégués », pratique qui menace de jeter le pays dans « un bouleversement universel », vu surtout que l'intendant « ne Juge pas suivant les loix, les ordonnances et la Coutume de Paris ». ⁵⁷

Non seulement le haut magistrat peut-il rendre lui-même la justice, mais il entre dans ses attributions de surveiller les juridictions subalternes et de recommander les candidats aux postes vacants dans les tribunaux de l'Etat. Au surplus, depuis que le gouvernement métropolitain a empêché Frontenac de dominer le Conseil Souverain, il est impossible d'affirmer, comme Lahontan avait eu raison de le faire, que le gouverneur général se moque « de la prétenduë preaseance des Intendans » et traite « les Membres de ce Parlement comme Cromvel ceux d'Angleterre ». ⁵⁸ L'intendant est devenu la cheville ouvrière de cette institution, puisque c'est à lui qu'il revient désormais d'y faire les fonctions de président, d'y recueillir les voix, d'y prononcer les arrêts et d'en convoquer les séances spéciales.

En qualité d'administrateur des finances, le même personnage veille à la préparation du budget et est censé expédier tous les ans au ministre de la Marine « le compte final des depenses, de l'année psecedente et celuy de la courante ». Dans l'esprit de la Cour, son principal souci devrait être de « menager » avec toute l'économie possible les sommes que le roi destine au Canada. Le gouvernement colonial ne peut effectuer aucune dépense ni accorder aucun contrat sans son approbation. Personne ne puise dans le fonds des marchandises entreposées dans les magasins du roi que sur son ordre ou sur l'ordre d'un fonctionnaire

qui relève de lui. Ce règlement s'applique même au gouverneur général. Ce dernier décide-t-il de mettre sur pied une expédition militaire ou d'ériger des fortifications, c'est normalement l'intendant qui passe les « marchés » de fournitures et autorise la sortie des effets qu'il faut prendre dans les entrepôts de l'Etat.

En conséquence du rôle étendu qu'il joue dans le développement économique de la colonie, le gouvernement métropolitain prend un intérêt immédiat à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et aux finances de la collectivité canadienne. Bien entendu, il charge l'intendant d'orienter l'exploitation des ressources naturelles et de réglementer les échanges de façon de procurer à la mère-patrie tous les avantages possibles. Comme le maintien d'un pays prospère est moins onéreux à la France que le soutien d'une colonie misérable, l'intendant reçoit des directives précises en vue d'améliorer le commerce des fourrures, d'organiser le trafic du bois et de mettre en place une agriculture industrielle.⁵⁹ On le voit publier des ordonnances aussi nombreuses que variées sur la traite des fourrures, sur le paiement des droits d'entrée et de sortie, sur la valeur et la circulation de la monnaie, sur le prix et l'exportation des denrées alimentaires,⁶⁰ sans compter les décisions qu'il rend sur des contestations entre marchands, sur l'exercice des métiers et des professions, sur la formation de sociétés commerciales et même sur le régime des esclaves.⁶¹ A force d'intervenir dans toutes ces affaires, l'intendant devient l'homme le plus au fait de la situation intérieure de la colonie. Bien plus que le gouverneur, il se trouve en contact avec l'activité quotidienne de la collectivité et avec ceux qui en sont les animateurs.

Par le milieu social auquel ils appartiennent, mais plus encore par la carrière dans laquelle ils sont engagés, le

gouverneur général et l'intendant représentent deux types de dirigeants coloniaux. Au XVIII^e siècle, le premier a toujours un passé militaire; au prestige de ses campagnes ou de ses commandements, s'ajoute celui de son âge: Callières dépasse la cinquantaine quand il est promu gouverneur général, et Vaudreuil a probablement plus de soixante ans lorsqu'il recueille sa succession; enfin, l'un et l'autre sont de vieille noblesse provinciale. Fait qui ne se répétera pas avant les dernières années du régime français, les deux représentants du roi ont servi de longues années dans la colonie avant d'accéder à la dignité suprême. Vaudreuil, qui épouse une Canadienne, s'allie par sa femme à l'aristocratie locale. Rien de tel chez les intendants. Aucun d'entre eux n'a occupé de poste subalterne dans le pays avant de s'en voir confier l'administration.

Le milieu social auquel gouverneurs et intendants appartiennent les distingue presque aussi fortement que les années de services qu'ils ont derrière eux. Champigny « est d'une des plus illustres Maisons de Robe qui soient en France ». ⁶² Beauharnais, son successeur, compte parmi ses aïeux des hommes de guerre et des officiers de marine, mais aussi plusieurs hauts magistrats; il a trente-six ans lorsqu'il reçoit sa charge. Issus d'une famille de parlementaires et d'officiers de finances, les Raudot, père et fils, se partagent ensuite les fonctions attachées à l'intendance; l'un est âgé de 58 ans et l'autre de 26 au moment de leur nomination. Michel Bégon, qui vient après eux, appartient à une « dynastie » de fonctionnaires de la Marine et il n'a pas encore quarante ans à son arrivée à Québec, en 1712. Contrairement au gouverneur, qui ne saurait aspirer à un emploi plus important dans la métropole, l'intendant prend du service dans la colonie en vue d'arriver à un rang supérieur dans l'administration de la Marine en

France. L'un est un vieux soldat; l'autre, un fonctionnaire jeune encore et en pleine ascension.

Si le gouverneur possède plus d'autorité, l'intendant détient des pouvoirs plus étendus. Celui-ci éprouvera la tentation bien naturelle de briller plus qu'il ne lui convient et celui-là, le désir compréhensible de s'affirmer plus qu'il ne doit dans l'administration. Tout pousse donc les deux personnages à entrer en conflit: leur formation, leurs ambitions, leur mentalité et la division imprécise des fonctions qui leur sont attribuées. La Cour tient apparemment à ce qu'ils se fassent contrepoids, mais ne cesse de leur recommander de vivre en bonne intelligence, « rien ne pouvant estre plus contraire au bien de la Colonie que la division de deux hommes comme eux, cela donnant lieu d'agir aux mauvais esprits qui trouvent leurs avantages dans les desordres de la Colonie ». ⁶³ En 1700, il y a vingt-cinq ans que le gouverneur et l'intendant se querellent. Aussi, à la disparition de Frontenac, le ministre de la Marine a-t-il déclaré à Callières que sa nomination tient à ce qu'il paraît plus propre que personne à rétablir l'harmonie dans le pays. Son premier devoir, lui écrit Pontchartrain, sera de s'appliquer à « faire cesser toutes les contestations qu'il y a eu par le passé entre le Gouverneur General et l'Intendant ». De plus, il devra laisser aux magistrats la liberté d'exercer leurs fonctions et ne se mêler « de ce qui regarde la Justice que pour faire executer les Arrests que ces juges rendront ». ⁶⁴ Quand il confie à Beauharnais l'intendance de la Nouvelle-France, le ministre prévient Callières que le nouvel administrateur a l'ordre de mériter son « amitié », après quoi il souligne: « ...Et comme je m'intresse a ce qui le regarde, ... je vous prie de vouloir bien la luy donner et

de luy rendre les honneurs qui pourront dependre de vous ». ⁶⁵

Bien que les disputes des deux chefs de la colonie aient fort défrayé la chronique, il reste que leur action commune, malgré tous les tiraillements qui l'ont accompagnée, conserve, après 1700, une importance bien supérieure à celle de leurs dissensions. Celles-ci peuvent créer du malaise et occasionner des ennuis à ceux qui en subissent les répercussions, elles ne compromettent jamais le gouvernement du pays. A y regarder de près, ces luttes d'influence prennent parfois l'allure, assez confuse à la vérité, de luttes de partis, c'est-à-dire de chocs d'intérêts et d'idées. Quel est l'Etat, même autoritaire, qui n'en est pas marqué?

La puissance du gouverneur et de l'intendant ne tient pas seulement à ce qu'ils reçoivent le pouvoir nécessaire pour faire exécuter les ordres de Versailles, mais encore à ce qu'ils ont assez d'influence sur le ministre de la Marine pour lui inspirer la politique à mettre en place au Canada. Après tout, si bien renseigné soit-il, le secrétaire d'Etat n'est pas sur les lieux. Ce sont surtout les deux administrateurs qui l'informent des hommes et des choses du Canada. Le gouverneur et l'intendant, écrit Auteuil, exercent une autorité « absolue et despotique » en vertu de « la protection aveugle et violente que leur accorde le ministre », dont ils sont les « instruments d'iniquité ». Si le Canada, affirme encore le même magistrat, se développe si lentement, c'est « parce que la Cour ou plutôt M^{rs} les secrétaires d'Etat qui successivement ont eu soin des affaires de cette colonie-là ... se sont rapportés uniquement à ce que M^{rs} les gouverneurs et intendants, leurs créatures et souvent leurs parents, leur écrivaient, qui pensaient à toute autre chose qu'à l'accroissement de cette colonie ». ⁶⁶

La Cour, de son côté, craint que ses agents ne se laissent dominer ou déborder par leur entourage. Tout gouverneur a ses familiers et ses flatteurs et, de même, tout intendant. Dans les mois qui suivent la mort de Frontenac, Callières et Vaudreuil comptent tous deux lui succéder : chacun a sa cour.⁶⁷ Le ministre de la Marine avertira plus d'une fois Vaudreuil de prendre garde à l'influence excessive que la famille de sa femme peut exercer sur lui, et ses adversaires ne manquent pas de l'accuser de se montrer trop sensible aux vues et aux intérêts des personnes qui tiennent à Mme la gouvernante.⁶⁸ Les liens de parenté ont à cette époque une force singulière. Auteuil, Ramezay, Cadillac, Clairambault d'Aigremont, Mme de La Forest et même Mme d'Iberville, qui s'agitent contre Vaudreuil, forment une faction dans laquelle les alliances de famille renforcent une coalition d'intérêts. De Ramezay, l'on dit un peu comme de Vaudreuil « qu'il donne à tous les gens de sa famille, qui est nombreuse », les moyens de faire le commerce « par préférence à tous les autres habitans ». ⁶⁹ Enfin, il arrive aux dirigeants de courtoiser la popularité. En 1699, agacé par l'attitude de Champigny, qui lui paraît trop favoriser les commerçants de castor, le ministre prévient l'intendant de se conduire « non pas comme un homme qui veuille s'attirer l'applaudissement d'un nombre d'habitans qui ne parlent que pour leur intérêt mal connu et nullement pour le bien du pays, mais comme un homme qui doit regarder le bien général de la Colonie... » ⁷⁰

En somme, le gouverneur et l'intendant assurent la liaison entre l'Etat métropolitain et la collectivité coloniale. Le ton de leurs dépêches et, plus encore, celui des ordres qu'ils reçoivent de Versailles donnent à supposer que leur rôle consiste principalement à faire exécuter au

Canada les décisions de la Cour. Cette supposition est cependant trompeuse. Dans le cours ordinaire des choses, ce sont eux-mêmes qui proposent au ministre de la Marine la plupart des directives que ce dernier leur envoie. On considère, par exemple, comme une expression intolérable d'absolutisme la consigne souvent répétée par la Cour d'empêcher les Canadiens d'élever trop de chevaux, de crainte que l'usage immodéré qu'ils en pourraient faire ne leur occasionne un « deffaut d'exercice » qui les rende « moins forts, moins vigoureux » et incapables « d'aller en guerre sur les neiges ». Permettre aux habitants d'avoir beaucoup de chevaux, c'est les exposer à « mener un vie molle, ... laquelle par la suite diminue leur force et abat entierement le Courage » A trop aller à cheval et en voiture, les colons deviendront « Effeminés » et perdront « la Supériorité qu'ils ont Sur les autres Nations ». Sur ce chapitre, le gouvernement français paraît intarrissable.⁷¹ Mais qui a attaché le grelot ? Une Canadienne, la marquise de Vaudreuil, qui fait observer à Pontchartrain, en 1710, que « depuis qu'il y a un si grand nombre de chevaux au Canada les jeunes gens ne sont plus si vigoureux que quand ils estoient obligés d'aller à pied en été et en raquette en hiver »; il en résulte que, « si l'on est obligé de faire quelque party l'hwyer, on a de la peine a trouver des gens qui puissent aller en raquette comme autrefois »; morale: « pour remedier a cela, il faudroit faire tuer une partie des chevaux ». ⁷² La recommandation vient de Mme la gouvernante; durant vingt ans, les ordres de la Cour ne feront que le répéter.

Du reste, chaque administrateur a sa politique. Celle de Frontenac porte un cachet bien personnel. Celle de Callières est fortement marquée, à l'intérieur, par l'hostilité du gouverneur à la Compagnie de la Colonie et, à l'ex-

térieur, par son attitude à l'égard de la Louisiane, son souci de pacifier les Iroquois et sa prudence dans la direction des opérations militaires contre les Anglais. Celle de Vaudreuil celle de Raudot et celle de Bégon s'identifient également aux idées, aux méthodes et à la personnalité des hommes qui les ont proposées et appliquées. Sans être un chef d'Etat indépendant, un gouverneur général est plus qu'un exécutant. On peut en dire autant d'un intendant.

4 — LE CONSEIL SUPÉRIEUR

Les deux principaux administrateurs de la colonie ont beau détenir beaucoup de pouvoir, ils ne l'exercent pas seuls. A côté d'eux, dans une position à vrai dire quelque peu équivoque, se place le Conseil souverain. Au-dessous d'eux, servent des officiers subalternes.

Situation singulière que celle du Conseil. Lors de son établissement, en 1663, c'était un organisme puissant. Le roi ne l'avait-il pas créé en vue de doter le Canada d'un corps judiciaire et législatif dont l'action éliminerait les inconvénients du gouvernement à distance, l'état des affaires du pays « se trouvant ordinairement changé lorsque nos ordres arrivent sur les lieux » et « les conjonctures et les maux pressants ayant besoin de remèdes plus prompts que ceux que nous pouvons y apporter de si loin » ? Aussi le gouvernement métropolitain avait-il attribué au Conseil le pouvoir de juger souverainement toutes les causes civiles et criminelles. Il l'avait encore chargé de décider « de la dépense des deniers publics », de réglementer le commerce des fourrures et de légiférer sur le trafic engagé entre la colonie et le royaume. Il lui

avait enfin confié « toutes affaires de police publiques et particulières » ainsi que l'organisation des tribunaux de première instance dans les trois gouvernements du pays.⁷³

Le Conseil s'était mis à l'œuvre avec autorité. Il avait à peine siégé pendant quinze jours qu'il annulait le bail par lequel l'ancien gouverneur d'Avaugour avait affermé la recette des droits du quart des pelleteries, « attendu qu'il est inoüy qu'en ce país un autre gouverneur se fust immissé de disposer seul d'un bien publicq ». Il avait réglé la façon dont Mézy toucherait « ses gages de Gouverneur ». Il avait ordonné le paiement des subventions ordinaires réservées aux ordres religieux.⁷⁴ En un mot, il avait fait une entrée impressionnante sur la scène politique. Puis Talon était venu, et après lui Frontenac. Le Conseil assista dès lors à la réduction rapide de ses attributions. L'intendant prit l'administration des finances, la direction de la justice et, avec le gouverneur, celle de la police générale. En 1684, les conseillers eurent un sursaut, à moins que ce ne fût une distraction. Sans le concours des représentants du roi, ils adoptèrent un règlement fixant le prix du vin et de l'eau-de-vie. Quelques mois plus tard, un arrêt du Conseil d'Etat cassait cette législation et interdisait aux conseillers de porter désormais « aucun règlement sur la police generale de ce país en labsence du gouverneur et de l'Intendant ». ⁷⁵

Un changement plus ou moins significatif se produit en 1703. Dans une déclaration du 16 juin, le roi ne donne plus au tribunal le nom de Conseil Souverain, mais celui de Conseil Supérieur⁷⁶. Garneau a vu dans cette modification un signe du dessein que nourrissait Louis XIV, « quand il ne gouvernait plus que du fond de la chambre de Mme de Maintenon », d'annihiler

« toutes idée d'indépendance, en écartant jusqu'au terme de souveraineté dans un pays lointain, où les révoltes seraient si faciles à former et si difficiles à détruire ». ⁷⁷ Ce n'est pas, d'autres l'ont remarqué, la première fois que le roi substitue l'expression de Conseil « Supérieur » à celle de Conseil « Souverain ». ⁷⁸ L'année précédente, la commission de Beauharnais avait donné au nouvel intendant le pouvoir de « présider le conseil supérieur ». Mais le greffier Peuvret avait enregistré cette pièce « suivant l'arrêt du conseil souverain de cejourd'hui ». ⁷⁹ Il ne faudrait pourtant pas croire que le changement de titre ait passé inaperçu. La commission de Beauharnais est du 1^{er} avril 1702. Dès la fin de mai, le procureur du Séminaire de Québec à Paris écrit à propos du Conseil : « On ne l'appelle plus souverain parce qu'on pretend que le Roi a esté choqué du terme et a pretendu qu'il n'y avoit d'autre souverain que lui ». ⁸⁰ L'expression traditionnelle, cependant, mettra du temps à disparaître des registres du Conseil, où on la retrouve jusqu'en 1709. ⁸¹

Dans les premières années du XVIII^e siècle, le Conseil remplit essentiellement les fonctions d'une cour d'appel. Il revise ainsi, année commune, trente à quarante causes sur lesquelles les tribunaux inférieurs se sont déjà prononcés. En 1704, cependant, ces sortes d'affaires atteignent presque la centaine, et, à plusieurs reprises, le Conseil condamne, comme il se doit, le plaideur insatisfait à une légère amende « pour son fol appel ». ⁸² Ce n'est plus, il va sans dire, cet organisme qui nomme les juges des cours de première instance, ni les notaires, ni les huissiers. Il lui appartient toutefois de faire procéder à « l'Information des vye, mœurs, age competent, Religion catholique, apostolique Et Romaine » de tout magistrat pourvu d'un siège au Conseil même ou dans une juridiction su-

balterne.⁸³ Cette information est plus qu'une formalité. Appelé, en 1711, à témoigner dans le cas de Pierre Rivet Cavalier, nommé greffier de la prévôté de Québec, le curé de la capitale, l'abbé Thiboult, refuse de faire la déposition que l'on exige de lui; il se voit condamner à dix livres d'amende et réassigné à comparaître devant un conseiller « Sous telle autre peine que de raison ». ⁸⁴ L'information terminée, le Conseil enregistre la commission de ces fonctionnaires. Il reçoit aussi à son greffe les commissions des gouverneurs et des intendants ainsi que les édits, les ordonnances et les déclarations qui viennent de la Cour pour être publiées dans la colonie.

Avec la participation des chefs du gouvernement, ou du moins en présence de l'intendant, le Conseil porte aussi de nombreux règlements intéressant surtout le commerce intérieur et, beaucoup plus rarement, l'organisation des métiers et des professions, l'hygiène et l'urbanisme. Le trafic des denrées alimentaires retient fréquemment son attention. Ainsi, à l'automne de 1700, le procureur général rappelle à ses collègues que « depuis plusieurs années les bleds Et grains ont tellement augmentéz de prix que la plus grande partie des habitants de ce pays sont hors d'Etat de fournir l'argent qui Est necessaire pour En achepter soit pour leur nourriture ou pour Ensementer leurs terres le printemps prochain ». Des marchands ont des entrepôts au fond de quelques seigneuries et, « au prejudice de l'augmentation des villes », constituent des « amas » de céréales, ce qui a pour effet d'aggraver la cherté des vivres. En conséquence, le Conseil établit le taux du blé et celui du pain. Il interdit aussi aux particuliers d'acheter plus de grains qu'il n'en faut pour la substance de leurs familles, « a raison d'un minot de bled par mois pour chaque personne ». ⁸⁵ Tout va

bien jusqu'au printemps de 1701, alors que nombre d'agriculteurs cherchent à se procurer des grains de semence. L'accroissement de la demande provoque tout de suite une hausse sensible du blé. Dans bien des cas, il semble même que l'intention des ruraux les mieux partagés « soit d'Empescher que les autres habitans qui n'ont pas de bled de Semence ne puissent s'En procurer affin d'Etre les Seuls qui ayent a En vendre l'année prochaine ». Devant cette situation, le Conseil intervient de nouveau. Il réitère l'interdiction de vendre le blé à plus de six livres le minot et fait défense de « cacher les grains » à peine de confiscation des céréales illégalement accumulées, « laquelle confiscation Sera En Entier au profit du denonciateur qui sera tenu Tellement Secret qu'on ne le fera connoistre a qui que ce soit » et de 400 livres d'amende, dont la moitié réservée au dénonciateur. Enfin, le Conseil déclare qu'il chargera deux de ses membres d'inspecter tous les greniers de Québec en compagnie du procureur général.⁸⁶ Et le tribunal ne badine pas : convaincu d'avoir vendu un demi-minot de pois de dix sous de plus que la taxe, un marchand se voit infliger une amende de 500 livres.⁸⁷

En décembre 1705, le Conseil convoque « les plus Notables Bourgeois » de Québec à une assemblée tenue sous la présidence de deux magistrats. A la suite de cette réunion, il adopte une série de mesures en vue d'assurer la bonne qualité du pain et de la viande et d'en fixer les prix. En même temps, il réglemente la vente au détail du vin et de l'eau-de-vie et impose un droit annuel à ceux qui font ce commerce. Soucieux « d'Eviter L'Infection » qui vicie l'air de la capitale, il interdit l'élevage des bœufs dans la basse-ville et la construction de maisons non pourvues de « Latrines et privez ». Dans le dessein d'empêcher les « Cabarettiers, hostelliers, Vendeurs et regrat-

tiers de Cette Ville » de compromettre le ravitaillement de la population québécoise, il leur défend d'aller faire leurs approvisionnements à la campagne et leur enjoint d'effectuer, comme tout le monde, leurs achats au marché. Il profite de l'occasion pour interdire aux fidèles « de Contester les portes des Eglises, de prendre querelles Et en venir aux Coups » à peine de dix livres d'amende au profit de la fabrique. Pour combattre rapidement les incendies, il annonce la publication d'une liste de citoyens appelés à fournir des seaux de cuir qui seront déposés aux endroits les plus commodes.⁸⁸ Voilà que cette liste contient le nom de l'évêque de Québec. Tout en convenant de l'utilité de ce règlement, le prélat déclare ne pas refuser sa contribution à une aussi bonne œuvre, mais à condition « qu'il paroisse qu'il l'a fait de sa pure, bonne et franche Volonté et sans y avoir esté obligé en Vertu d'Arrests ou ordonnances ». Les magistrats hésitent : y aurait-il une belle passe d'armes en perspective ? Sans refuser la cotisation de l'évêque, ils exigent qu'il justifie ses titres à l'exemption dont il prétend bénéficier.⁸⁹ Mais l'affaire n'a pas de suites.

Un incident analogue se produit quand Saint-Vallier lance, en 1700, un mandement contre l'usure. Le prélat vise en particulier les marchands qui équipent les voyageurs partant en expédition de traite; ceux-ci doivent, d'habitude, s'engager à rembourser leur emprunt en fourrures, ce qui assure aux prêteurs un gain de 33 1/3%; par ailleurs, l'évêque permettrait aux équipeurs de toucher un intérêt de 8% « qu'il dit estre la regle du Royaume pour les marchands ». Aussitôt, les conseillers délèguent deux des leurs auprès de M. de Québec, avec mission de s'enquérir « sur quel fondement Et par quelle raison » il condamne la pratique ordinaire des commer-

çants. L'évêque accueille aimablement les magistrats, leur promet d'examiner de nouveau toute la question et leur annonce qu'il ira exposer ses vues au Conseil. En fait, il se contentera de faire une réponse écrite à la compagnie, qui lui en donnera acte, sans revenir sur le sujet.⁹⁰ Du reste, sa présence aux séances est extrêmement rare. Pendant l'année 1700, alors que le Conseil se réunit quarante-deux fois, le prélat ne s'y montre que trois fois; le gouverneur, de son côté n'y vient que deux fois, tandis que l'intendant y préside trente-deux assemblées.

Il ne faudrait pas croire que le Conseil se plonge souvent dans l'étude des questions ecclésiastiques. Toutefois, il intervient, encore en 1700, pour prier le gouverneur et l'intendant de soumettre à la Cour les difficultés que soulèvent la construction des églises et le patronage des paroisses. Cinq ans plus tard, il se prononcera sur le paiement des dîmes, matière dont il est encore question en 1706⁹². En 1709, il détermine les honneurs auxquels les seigneurs hauts justiciers ont droit dans les cérémonies religieuses.⁹³ Dans d'autres domaines, il peut, à l'occasion, prendre des décisions d'une portée plus ou moins considérable. On le voit, par exemple, réglementer l'exercice de la chirurgie à Québec.⁹⁴ Mais, dans l'ensemble, son rôle se limite à légiférer, avec l'intendant, sur le commerce intérieur et à expédier les affaires de justice qui sont portées à sa connaissance.

Ce n'est pourtant pas que les milieux où les conseillers se recrutent manquent d'ambitions politiques. La nature de ces ambitions se laisse entrevoir dans un assez curieux projet que le trésorier Duplessis prépare en 1704. Le fonctionnaire y préconise la création d'une « assemblée » qui se substituerait, en pratique, au gouverneur, à l'intendant et au Conseil, puisque, d'une part, l'exécution de

ses décisions exigerait des ordres de ces messieurs, mais que, par ailleurs, les administrateurs n'auraient pas la liberté de lui refuser leur concours « sur la représentation qui leur en seroit faite, suivant les deliberations de lad. assemblée ». Cette dernière siégerait une fois la semaine. Elle écouterait tous les particuliers qui auraient quelque communication à lui présenter « pour le bien public ». Elle se diviserait en deux chambres : l'une constituée en vue d'adopter la politique générale de la colonie et l'autre, pour régler les affaires particulières. La première chambre serait formée du gouverneur général, de l'intendant, de l'évêque, des lieutenants particuliers des tribunaux royaux et des lieutenants de roi. La seconde compterait seize membres distribués en sept comités, de qui relèveraient « l'état ecclésiastique », les missions, les troupes, « la Noblesse et Seigneurs », « la Bourgeoisie et marchands », « L'artisan et L'habitant » et, enfin, la mise en œuvre de la législation concertée par les autres organismes du gouvernement. Pas plus que la première, cette seconde chambre ne serait élue par le peuple. Ce qu'elle représenterait, ce ne sont pas les divers éléments de la population, mais bien plutôt, dans l'ensemble, les aspirations et les intérêts des classes supérieures engagées dans le grand commerce et dans la magistrature. Non pas que l'aristocratie et la bourgeoisie y accaparent tous les sièges au comité ecclésiastique, l'auteur du projet prévoit la présence du conseiller clerc, J. de La Colombière, et celle du curé de Québec, Dupré, tandis que deux Jésuites formeront le comité des missions; au comité des troupes, prendront place le commandant Lagrois et le major de Muy. Mais les magistrats tiennent le haut du pavé dans les autres sections : à la Noblesse, voici le premier conseiller Chartier de Lotbinière et le conseiller Morel de La Durantaye; à la Bourgeoisie, Ha-

zeur, Monseignat et Lino, tous trois conseillers; aux Classes populaires, le lieutenant général Bermen de La Martinière et le lieutenant particulier Dupuy, de la Prévôté de Québec; au tout-puissant comité exécutif, enfin, le procureur général Ruette d'Auteuil, le major de Louvigny et le trésorier Duplessis lui-même, qui s'est, bien entendu, réservé une place de choix.⁹⁵ La constitution imaginée par ce dernier n'entrera, certes, jamais en vigueur; il ne paraît même pas que la Cour y ait accordé un moment d'attention. Elle n'en est pas moins significative. Non seulement traduit-elle l'ambition d'un homme, mais elle laisse, en même temps, deviner celle du groupe social auquel il appartient. Cette classe vient de s'emparer de la direction économique du pays en organisant la malheureuse Compagnie de la Colonie. Insatisfaite du rôle de second plan qu'elle joue au Conseil, elle désire visiblement élargir son influence politique.

Il reste donc aux conseillers relativement peu de pouvoir. Ont-ils beaucoup de considération? Une démarche qu'ils font en 1702 est susceptible, à cet égard, d'interprétations diverses. Ils se décident alors à solliciter de la Cour une augmentation d'appointements. Ils s'assurent l'appui de l'intendant, qui prend le parti d'apitoyer le ministre de la Marine sur le sort des magistrats: quelques-uns d'entre eux, déplore-t-il, « sont bien pauvres » et il n'en est presque pas un qui ait « le moyen d'achepter des livres ».⁹⁶

Ce n'est pas là le discours que les conseillers eux-mêmes tiennent au secrétaire d'Etat. Ils le prient, bien entendu, de hausser leurs « gages ». Mais ils expliquent :

Ils {les gages} sont si modiques qu'il en rejaillit comme une espece de mépris sur les char-

*ges dont nous avons L'honneur d'être Revêtus. La difficulté de nous rendre au Palais dans Les Neges, les voitures qu'il nous faut pour Cela, et Les autres depences que nous sommes obligés de faire Les absorbent entierement; a mesure que Le pays augmente, Les affaires Multiplient, nous ne pouvons pour La dignité entrer en de petits Commerces qui pourroient nous aider à subsistel. Il n'y a point en ce pays d'officier si petit qu'il Soit qui n'ait point plus que nous.*⁹⁷

Entre le témoignage de l'intendant et celui des conseillers, il existe plus qu'une nuance. Ce dont ceux-ci se plaignent, ce n'est pas de leur pauvreté, mais bien de la perte de prestige qui résulte de la modicité de leurs appointements. Ils soulignent que leur charge leur interdit d'entrer dans les « petits » négoce où d'autres trouvent leur profit. Un conseiller s'estime supérieur à un marchand.

A certains indices, il semblerait même que la société canadienne s'engage dans une évolution semblable à celle qui se poursuit depuis longtemps en France, où les négociants doivent abandonner le commerce pour réaliser leurs rêves d'ascension.⁹⁸ Voici qu'en 1709 deux vacances se produisent au Conseil. Raudot propose pour les remplir Rouer d'Artigny et Aubert de Gaspé. Pourquoi? « Ces deux ne font aucun commerce ». Il ne serait pas malaisé de trouver parmi les marchands des candidats à ces postes. L'intendant en mentionne tout de suite quatre à la volée, qu'il juge tous « fort honnestes gens ». Il faut aussi remplacer le premier conseiller. Trois hommes pourraient accéder à cette charge, mais Raudot leur préfère Martin de Lino, malgré son rôle équivoque dans la direction de la Compagnie de la Colonie, parce qu'il serait en état de

s'y installer « presentement avec quelque sorte de dignité, ayant quitté son commerce en détail, et l'ayant mis dans une maison Separée de la sienne Entre les mains de son fils ». ⁹⁹ Quand La Martinière se trouvera exercer les fonctions de premier conseiller, il lui faudra, selon la tradition, recevoir chez lui ses collègues à l'issue de chaque séance tenue en l'absence de l'intendant; bien que fort mal dans ses affaires, déclare-t-il à la Cour, il emploiera, s'il le faut, « le reste de son Crédit a donner a manger aux Conseillers Tous les jours du Conseil puisqu'il va avoir L'honneur d'y présider ». ¹⁰⁰ Noblesse oblige.

Dans ces conditions, la grande tentation d'un notable est d'accepter l'honneur d'une nomination au Conseil, mais de se dispenser d'y siéger. En 1706, à peine la moitié des magistrats sont assidus aux séances. Quant aux autres, trois séjournent alors en France, un est interdit, un cinquième « perclus des jambes », ne sort guère de Montréal, où il fait sa résidence, et un dernier emploie tout son temps « a faire une pesche aux costes de la Magdeleine ». ¹⁰¹ Il est à craindre qu'il ne se trouve pas toujours assez de juges au tribunal pour expédier les affaires. Situation d'autant plus inquiétante que, trois ans auparavant, le gouvernement royal a porté de sept à douze le nombre des conseillers. On a vu à ce moment entrer à l'aéropage l'abbé de La Colombière, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, Augustin Rouer de Villeray, François Aubert de Maur et Olivier Morel de La Durantaye. ¹⁰² Les quatre derniers représentent certains éléments les plus en vue de la société coloniale. Officier dans les troupes venues à la suite de Tracy en 1665, La Durantaye a vieilli dans les commandements avant de recevoir au Conseil une place qui constitue sans doute une honorable retraite. Aubert de Maur est fils du célèbre Charles Aubert de La Ches-

naye, qui vient de mourir (1702) après avoir lui-même fait dans la magistrature une entrée tardive, que Frontenac eût voulu éloigner encore. Raudot n'aime pas le fils Aubert, à qui il reconnaît de l'esprit, mais qu'il accuse de ne pas aller « tout à fait droit, prenant parti dans les affaires ou ses amis et la cabale dont il est prenent interest ». Villeray arrive aussi au Conseil après son père. Tout en le jugeant « assés honete homme », Raudot lui trouve « tres peu de capacité et tres peu de dignité dans sa charge ». ¹⁰³ Quant à Repentigny, vieillard de soixante et onze ans, il est issu de l'aristocratie du castor, dont son père était l'un des membres les plus influents et les plus remuants à l'époque lointaine de la Compagnie des Habitants. Sauf le conseiller clerc, « homme tres capable, rempli de justice et qu'on peut charger des affaires les plus difficiles », ces nouveaux magistrats ne se montrent guère au tribunal. Comment s'en étonner ? La Cour ne leur verse pas d'appointements. C'est seulement en 1708 que Pontchartrain se déclare disposé à leur accorder des « gages », et encore prévient-il l'intendant de trouver de quoi leur en payer sans augmenter les dépenses du roi. ¹⁰⁴

5 — L'ÉCHELLE DES SALAIRES

Le traitement que touche un fonctionnaire n'est pas sans rapport avec le rang qu'il occupe dans l'administration et dans la société. Qu'est-ce que le roi donne aux magistrats ? Les membres du Conseil supérieur émargent à la fois à l'état du roi et à l'état du Domaine. Ils y sont inscrits pour les sommes suivantes : le premier conseiller, 900 livres; les deux suivants, 450 livres chacun; les quatre autres, 300; le procureur général, 500, de même que le greffier; enfin, l'huissier, 100. ¹⁰⁵ Les juges attachés aux

autres tribunaux royaux sont encore moins bien rétribués que ceux du Conseil. Seul, peut-être, fait exception le lieutenant général de la prévôté de Québec, dont les appointements s'élèvent à 700 livres, tandis que le lieutenant particulier a 500 livres en plus d'une gratification régulière de 150 livres. Mais le procureur du roi au même siège n'en touche que 300 et le greffier, 100. A Montréal, le lieutenant général reçoit 450 livres et le procureur du roi, 250, traitements égaux à ceux des magistrats qui remplissent les mêmes fonctions aux Trois-Rivières. A ce dernier tribunal, cependant, le lieutenant général se voit en outre gratifié d'une somme annuelle de 150 livres sur l'état du roi. Il y a peu d'agents de justice : ce sont le prévôt des maréchaux, l'exempt et quatre archers; le premier touche 500 livres, le second, 300 et chacun des quatre autres, 175. Quant au bourreau, le Domaine lui donne autant qu'à un conseiller ordinaire, soit 300 livres, outre une allocation de logement de 30 livres; c'est que personne ne se présente pour remplir cette fonction déshonorante, souvent exercée par un criminel gracié et, plus tard, par un nègre.

Tous les juges relèvent de l'intendant. Même ceux du Conseil éprouvent les effets de sa domination. En 1706, on voit Juchereau Duchesnay remettre à Vaudreuil ses provisions de conseiller parce qu'il « ne luy convient pas de remplir cette place tant que M. Raudot sera dechainé comme Il est contre Sa famille », ce qui permet à l'intendant d'écrire que l'ingrat « refuse la grace que le Roy lui a faite ». ¹⁰⁶ Les états majors des trois gouvernements, en revanche, évoluent dans le sillage du gouverneur général. A la tête de chacune de ces divisions militaires et administratives, se place un gouverneur particulier, assisté d'un lieutenant de roi et d'un major. Cet officier supérieur et

ses subordonnés n'ont que des attributions militaires. Bien que la Cour tienne à les entourer d'un prestige relativement considérable, qu'ils maintiennent des relations directes avec le ministre de la Marine et qu'ils lui envoient des rapports où il peut être question de politique générale, les gouverneurs particuliers ne détiennent, en pratique, que des pouvoirs assez restreints. Ils ne doivent se mêler ni « directement ni indirectement de ce qui regarde l'administration de la justice ». Il leur est interdit de mettre un habitant en prison sans la permission du gouverneur général. Enfin, les Canadiens peuvent passer d'un gouvernement à l'autre sans leur en demander la permission : les particuliers restent libres de leurs mouvements « comme il se pratique en France ». ¹⁰⁷ La considération dont ils bénéficient tient pour une part à l'habitude qui semble en voie de se créer, dans les années 1700, de confier au gouverneur de Montréal la succession du gouverneur général. Callières a commandé à Montréal durant quinze ans avant de remplacer Frontenac en 1699. D'abord commandant des troupes en 1687, Vaudreuil passe quatre ans à Montréal avant d'atteindre le sommet de la pyramide coloniale. Ramezay suit les traces de Vaudreuil : neuf ans après avoir obtenu le gouvernement des Trois-Rivières, il devient commandant des troupes en 1699, lieutenant de roi à Montréal en 1701 et gouverneur de la même ville en 1705. Il se voit confier le gouvernement général du pays pendant le séjour de Vaudreuil en France (1715-1716). Succédera-t-il un jour au gouverneur général ? Il paraît y compter, mais il meurt avant lui, bien qu'il soit son cadet.

Si l'importance d'un administrateur colonial se mesure à celle du traitement que l'Etat lui assure, l'épée a une préséance très nette sur la robe. Avec ses appointements de

6,300 livres, le gouverneur de Montréal ne peut être qu'un personnage considérable. Son collègue des Trois-Rivières touche 3,800 livres, bien qu'il soit à la tête d'un tout petit gouvernement. Cependant les autres officiers de l'état-major des places n'ont droit qu'à des traitements assez modestes : à Québec, le lieutenant de roi a 1,800 livres et, à Montréal, 2,000; le major de la capitale reçoit 1,200 livres, celui de Montréal, 1,000 et celui des Trois-Rivières, 850. Tout de suite après les gouverneurs particuliers, vient le commandant des troupes, à qui le roi donne 3,000 livres. Les autres officiers militaires ont les soldes suivantes : un capitaine, 1,080 livres; un lieutenant, 720 et un enseigne 360. Les membres du Conseil Supérieur avaient bien raison de se dire moins bien rétribués que les moindres officiers.

Les chefs de la colonie ont de gros appointements. Au gouverneur général, le roi donne 12,000 livres, une gratification régulière de 3,000 pour le transport de ses provisions, un traitement supplémentaire de 3,000 livres encore à titre de gouverneur particulier de Québec et 4,250 livres pour la solde et l'entretien d'une garnison inexistante au Château Saint-Louis. En somme, plus de 22,000 livres vont au général. Le traitement de l'intendant atteint 12,000 livres. A l'échelon supérieur aussi, la toge le cède aux armes. Il existe néanmoins une distance fort respectable entre l'intendant et un militaire de deuxième rang.

Les chefs politiques, les magistrats et les militaires ne remplissent pas seuls les cadres du gouvernement colonial. Le corps des fonctionnaires y occupe également une place, assez étroite encore, il est vrai, au début du XVIII^e siècle. Ceux qui se la partagent constituent deux catégories. Il y a d'abord les serviteurs de l'Etat dont les noms apparaissent dans les budgets au chapitre des « officiers » en-

tretenus par le roi. Classés selon l'importance des sommes qu'ils reçoivent, ils se présentent dans l'ordre suivant :

l'ingénieur du roi ¹⁰⁸	1,200 livres
le secrétaire de l'intendant	1,200 "
le commissaire de la Marine ¹⁰⁹	1,000 "
le contrôleur de la Marine ¹¹⁰	1,000 "
le commissaire d'artillerie	900 "
l'hydrographe	800 "
le médecin des troupes ¹¹¹	800 "
le garde-magasin de Québec	600 "
le garde-magasin de Montréal	600 "
le grand voyer	600 "
un canonnier	360 "
un armurier à Québec	360 "
le chirurgien des troupes	300 "
deux autres chirurgiens à	200 "
deux sous-ingénieurs à	200 "

Ainsi, dix-sept fonctionnaires touchent un total global de 10,520 livres.

Outre ces « officiers », il existe encore tout un corps « d'employés », commis, aumôniers, techniciens et manœuvres attachés aux trois villes et aux divers postes de la colonie. En 1702, ce personnel compte 33 membres à la solde de l'Etat. Dans ce groupe, on distingue deux aumôniers en résidence au fort Frontenac et au Détroit, un comptable à Québec et un commis aux écritures à Montréal; ces quatre personnages sont compris dans l'état du roi pour 600 livres chacun par année. Ils sont tout juste un peu moins rétribués que les interprètes du fort Frontenac et du Détroit, à qui l'Etat paie des appointements de 612 livres. L'armurier entretenu à Montréal reçoit 486 livres, un peu plus que le commis au contrôle dans la capitale (480). L'interprète en langue outaouaise à la suite

du gouverneur général gagne 400 livres, alors que son collègue en langue iroquoise n'en reçoit que 200 et son autre collègue en langue algonquine, 60 seulement. Les boulangers ont des gages qui vont de 153 livres à 387 selon les endroits où ils exercent leur métier; le mieux rétribué est celui de Montréal. Les gardes-magasins du fort Frontenac et du Détroit touchent 300 livres chacun, mais celui des Trois-Rivières n'en reçoit que 150.

Souligner la faiblesse de ces traitements serait banal. Il ne semble pas inutile, en revanche, d'esquisser la signification qu'ils peuvent prendre dans les cadres de l'administration et de la société. Les données dont nous disposons indiquent bien que la première, comme la seconde, est fortement hiérarchisée. Mis à part les chefs politiques et une partie de l'état-major des trois gouvernements, le fonctionnarisme se partage assez nettement en trois classes. La plus élevée est celle à qui sont réservés les appointements de 1,000 livres ou plus; une poignée d'hommes la composent, et ce n'est sans doute pas par hasard que l'ingénieur est à leur tête : dans une colonie, qui est par définition une société en période d'équipement, le rôle de ce personnage ne peut que se révéler important. Comme un capitaine a une solde de 1,080 livres, on voit tout de suite à quel niveau social il se situe. La classe qui vient ensuite est formée de fonctionnaires pourvus de traitements qui vont de 600 à 900 livres. En font partie des chefs de services, comme le grand voyer, les gardes-magasins des villes importantes et aussi certains techniciens : le commissaire d'artillerie, l'hydrographe, le médecin des troupes et des interprètes. Enfin, la piétaille du service comprend des hommes de métiers, des petits commis, des manœuvres, des chirurgiens, touchant tous des gages inférieurs à 500 livres.

Le groupe des « officiers », où, pourtant, les appointements peuvent tomber jusqu'à 200 livres, est nettement mieux rétribué que celui des « employés ». Alors que la moyenne des salaires payés à ces derniers ne s'établit qu'à 314 livres, celle de la solde des officiers atteint 619 livres; d'autre part, la moyenne des appointements des cinquante fonctionnaires que nous connaissons, calculée sans distinguer les groupes auxquels ils appartiennent, se chiffre par 417 livres. Par conséquent, un serviteur de l'Etat à qui le roi donne 600 livres par année occupe vraiment un rang supérieur dans l'administration. Nous avons aussi remarqué que les gages des « employés » varient selon le lieu où ils exécutent leur travail. Le personnel le mieux partagé est celui des postes éloignés : les gages sont exactement les mêmes au Fort Frontenac et au Détroit, où leur moyenne s'établit à 416 livres; elle n'est cependant que de 342 livres à Montréal, de 271 livres à Québec et de 192 aux Trois-Rivières. Il semble donc qu'il soit plus facile de recruter des fonctionnaires dans la capitale qu'à Montréal et moins malaisé d'en pourvoir cette dernière ville que les postes d'en haut; quant aux gages qu'acceptent les Trifluviens, leur modicité ne fait que confirmer l'impression de stagnation que donne la vie de ce milieu peu favorisé.

Outre les officiers et les employés du roi, il existe enfin une troisième catégorie de fonctionnaires : ce sont ceux du Domaine. Bien que leurs tâches ne les rattachent à l'Etat que par l'intermédiaire du fermier, ils font, eux aussi, partie de l'administration; de nos jours, ils relèveraient, en général, du service des douanes. Dans les premières années du siècle, ils touchent des salaires plus élevés, au total, que ceux des deux autres classes de fonctionnaires : entre 1700 et 1704, ils reçoivent ensemble,

année commune, près de 13,000 livres.¹¹² C'est au moment où la régie du Domaine relève de la Compagnie de la Colonie. En 1705, Raudot imagine un régime d'économie. L'année suivante, les appointements du Domaine s'en trouvent réduits de 44%, à 7,136 livres.¹¹³ De cette somme, près de la moitié va à une compagnie de 21 gardes. Le reste se distribue comme suit :

à l'agent de la compagnie	1,000 livres
au secrétaire et teneur de livres	925 "
au receveur du castor	800 "
à un commis aux écritures	450 "
à un emballeur	300 "
à un portier	200 "

Ceux qui ont étudié le fonctionnarisme sous le régime français se sont généralement plu à en souligner le développement restreint.¹¹⁴ Sans doute, à considérer l'état des organes de l'administration dans les années 1700, ne serait-on pas porté à croire qu'ils souffrent d'hypertrophie. Cependant un couple de faits peuvent donner à penser que cet appareil est, à l'occasion, susceptible de simplifications importantes. Anisi, nous l'avons observé, l'intendant se montre capable, en 1705, de jeter assez de lest dans la régie du Domaine pour en diminuer les frais de plus des deux cinquièmes. Et même après cette mesure d'économie apparemment rigoureuse, Riverin présente un projet selon lequel le personnel du même service pourrait tomber de vingt-sept membres à treize et les gages qui s'y attachent, de 7,000 livres à 4,000 « au plus ». Pour arriver à ce dernier chiffre, l'auteur de la proposition conseille de réduire tous les salaires. S'agirait-il d'un de ces sacrifices auxquels un galant homme consent volontiers pourvu que d'autres le fassent? Il n'en est rien : Riverin sollicite pour lui-même le poste d'agent avec un

traitement réduit à 750 livres.¹¹⁵ L'effectif du fonctionnarisme colonial ne paraît pas exceptionnellement faible. Il semble correspondre assez bien aux besoins de l'époque. La suite le montrera, ses cadres s'élargiront à peu près au rythme où la collectivité grandira.

Ni trop rares ni beaucoup trop nombreux, les serviteurs du roi paraissent rétribués chichement. Ils ne s'en plaignent pas encore, cependant. On n'a guère de mal à comprendre pourquoi. En cette période de crise économique, la sécurité qu'offre un emploi de l'Etat n'est pas à dédaigner. Du reste, il nous manque trop de données fondamentales sur la structure des prix et des revenus pour qu'il nous soit possible de déterminer la valeur d'un traitement annuel de quatre, cinq ou six cents livres. Mais les membres du Conseil Supérieur ne réclament-ils pas de meilleurs appointements ? Il faut toutefois bien comprendre le sens de leurs doléances. Magistrats, ils se croient, du fait de leur dignité, en droit de mener plus grand train que d'autres. Le rang qu'ils veulent tenir leur interdit de se livrer à tous les genres de négoce. On les décrit comme des « marchands qui étaient autrefois de petits comis ». ¹¹⁶ Mais ne se sont-ils pas élevés dans la robe ? Ce ne sont pas des miséreux, puisqu'ils se reconnaissent en état de dépenser 300 livres par année — plus que les gages d'un chirurgien — en frais de voiture. Le grand mérite de leur témoignage est de souligner que, dans la société canadienne, beaucoup de prestige s'attache à l'argent. Ce qui les émeut le plus, c'est que, de l'insuffisance de leurs appointements, « il rejaillit comme une espèce de mepris » sur leurs charges. Ils vivent dans un monde où l'argent a de l'odeur, mais où les honnêtes gens ne brillent guère sans l'éclat qu'il apporte.

6 — LES CARACTÈRES DE L'ÉTAT

Pour peu que l'on s'applique à définir les principaux caractères de l'appareil étatique dont nous avons cherché à décrire les mécanismes, on a tôt fait d'en dégager trois traits essentiels.

Tout d'abord, il apparaît que l'Etat en présence duquel on se trouve est un Etat colonial. Il évolue, par conséquent, dans les limites propres à un gouvernement subordonné. Sans signifier impuissance, subordination implique action dirigée et conditionnée par une puissance souveraine. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que le gouvernement canadien ne puisse prendre des attitudes d'Etat indépendant. D'autre part, puissance souveraine n'équivaut pas de toute nécessité à puissance tyrannique : la communauté de mœurs, d'intérêts et de liberté qui existe entre une métropole et une colonie revêt une importance très supérieure aux malaises occasionnels qui peuvent altérer les rapports normaux des deux collectivités. Un excellent historien l'a constaté : « L'histoire d'une colonie se fait dans la métropole » ¹¹⁷ Cet historien pensait à l'empire britannique. La même observation s'applique à l'empire français.

Le gouvernement de la France métropolitaine est autoritaire. Il est naturel que celui de la Nouvelle-France le soit aussi. Non pas que la mère-patrie ait imposé toutes ses propres institutions à son aile américaine : l'Etat colonial n'a pas la même structure que le gouvernement central du royaume et ses organismes diffèrent sensiblement de ceux d'une province française; ni les gouverneurs ni les intendants de France n'ont les mêmes attributions que ceux du Canada, et le Conseil Supérieur de Québec n'est pas un parlement. Le gouvernement français est une

vieille machine, extrêmement lourde, encombrée de pièces désuètes et d'engrenages qui ne mordent pas toujours bien; conçu pour un pays neuf, celui du Canada est plus simple et plus économe de moyens que celui de la nation-mère. Tous deux, cependant, s'inspirent de principes absolutistes et de méthodes paternalistes. La façon la plus sûre de ne rien comprendre au gouvernement de la France consiste à répéter de confiance que le roi y constitue l'Etat. En réalité, le souverain est au sommet de l'Etat, il ne l'absorbe pas. Ajouter qu'au Canada le gouverneur est l'Etat, c'est trahir une ignorance totale de ce que c'est que l'Etat, de ce que c'est que le gouverneur et de ce que c'est que le Canada.

Enfin, bien que moins complexes que ceux du royaume, les organismes politiques et administratifs de la colonie comportent plus de rouages — plus de services, plus de bureaux, plus de commis — qu'on ne croit généralement. C'est là leur troisième caractère. Ce fonctionnarisme ne paraît pas mal organisé. Que ses cadres renferment, et en bonne place, un nombre relativement important de techniciens, c'est un phénomène à la fois compréhensible et significatif. A cet égard, la simplicité apparente des services publics tient pour une bonne part à ce que l'Etat trouve parfois l'occasion de se décharger sur des institutions privées de plusieurs tâches à l'exécution desquelles il n'apporte qu'un concours indirect. De cette habitude, ancrée dans les mœurs de l'époque, le maintien des hôpitaux constitue un exemple frappant. En 1707 — et il en va de même tous les ans — le budget prévoit pour les hôpitaux, le médecin du roi, les remèdes et la pension des soldats malades, la somme de 13,300 livres (ou 3.3% des dépenses de l'année); le médecin, les chirurgiens et les hospitalières forment alors un groupe de 76 per-

sonnes.¹¹⁸ Un signe de l'extension que prend l'administration s'observe dans les liasses de plus en plus épaisses de lettres, d'états, de délibérations, de procès-verbaux, d'instructions et de rapports que rédige annuellement le personnel du gouvernement. Les serviteurs du roi sont jaloux de leurs pouvoirs — et de ceux de leurs collègues — ainsi que le révèlent les rivalités, les intrigues et les disputes qui alimentent la chronique des milieux officiels. Qui connaît quelque peu l'atmosphère des bureaux ne saurait s'en étonner. Un Etat qui joue un rôle aussi étendu que celui du Canada ne peut pas se passer d'un appareil assez développé.

II

LES POLITICIENS

Démonter les mécanismes politiques et administratifs du Canada est une première opération qui s'impose dès qu'il s'agit de ressaisir certains des éléments qui conditionnent la vie collective de la colonie. Mais ces rouages sont animés par des hommes. Hommes d'action et de passions qui impriment leur cachet à l'époque et aux cadres dans lesquels ils évoluent. Eux-mêmes, d'autre part, ne laissent pas d'être marqués par leur temps. Ils traversent de dures années : années de guerre qu'il faut passer sur la défensive, années de crise économique, années où la métropole n'a ni le goût ni le loisir de déclancher un important mouvement de colonisation. Et leur milieu reste celui d'une petite société. Rien, en définitive, dans cette atmosphère étouffante, qui soit propice à l'éclosion de la grandeur.

Parmi les hommes qui participent au gouvernement de la Nouvelle-France, plusieurs sont fort estimables. Aucun n'est éminent. Quand l'auteur de l'éloge funèbre de Callières prête à son héros « une étendue d'esprit sans mesure » et le décrit « décisif dans les matières les plus difficultueuses, occupé des plus nombreuses sans embarras, des plus épineuses sans inquiétude, des plus importunes sans chagrin », on sent l'orateur soumis aux lois d'un genre. On s'amuse de ses souvenirs classiques :

Que les poètes vantent tant qu'il leur plaira leur Orphée qui par les doux accents de sa lyre apprivoisaient [*sic*] les lyons, les tygres et les léopards, enlevait les plus pesants rochers de leurs lits et obligeait les plus puissants arbres d'oublier les liens de leurs profondes racines pour le venir entendre. Métaphore ingénieuse, messieurs, dont on a vu la vérité bien au juste dans la personne de feu M. de Callières.

On ne peut toutefois se défendre de reconnaître au prédicateur de l'adresse lorsqu'il attribue à Vaudreuil, dont le gouvernement s'annonce, « la sagesse de Salomon, la bonté de Tite et la valeur des Césars ». ¹ Des administrateurs souvent compétents, parfois médiocres, ordinairement vaniteux et rarement désintéressés, voilà les politiques qui parviennent à se hisser à la tête du pays.

I — CHEFS DE TRANSITION

Entre le début du siècle et la fin de la guerre de la Succession d'Espagne, le Canada voit se succéder quatre intendants et deux gouverneurs généraux. Il faudra attendre l'année 1712 avant d'assister à la formation d'une équipe stable avec Vaudreuil et Bégon.

En 1700, Champigny achève sa carrière canadienne. Installé à Québec depuis 1686, il a d'abord travaillé avec le consciencieux marquis de Denonville avant de traverser le second gouvernement de Frontenac. S'il a pu survivre à son dangereux collègue, c'est que ce dernier a fini par se discréditer. Un observateur aura pu, un jour, dire de l'intarissable gouverneur : « On n'a d'esgard à ses lettres qu'autant que le demande son rang; ce qu'il a écrit en cour n'a pas fait beaucoup d'impression ». ² Mais, à la mort de Frontenac, voici que Champigny mise sur Vaudreuil, dont il favorise la candidature au détriment de celle de Callières. Callières l'emporte. La Cour a beau recommander au nouveau général de ne pas garder de rancune envers les maladroits qui ne sont pas entrés dans ses intérêts, il ne pardonnera jamais à l'intendant d'avoir soutenu son rival. Heureusement pour Champigny et, à la vérité, pour tout le monde, l'intendance du Havre devient vacante en 1701 et, sur les instances de la famille du magistrat, Pontchartrain la lui réserve, sachant bien lui faire en cela « beaucoup de plaisir ». ³ Au Canada, il avait passé pour « tres-honnete homme », ⁴ bien que l'on eût pu lui reprocher de fermer les yeux, par complaisance, sur la conduite « dereglée » de certains de ses domestiques. ⁵ L'annaliste de l'Hôtel-Dieu évoquera sa « bonne mine » et son « air noble », signes de « l'ancienne Maison dont il étoit sorti », et le consacra « bon, humain et populaire ». ⁶ Un ecclésiastique en vue rapporte cependant, quelques années après le retour en France du haut fonctionnaire : « On nous a appris icy que Mons^r de Champigni gagnoit par an plus de 25,000 livres sur les marchandises qu'il faisoit venir sous le nom de Mons^r hazeur pour son compte, dont M. hazeur avoit seulem^t un petit profit. Car sachant ce qu'il faudroit pour les troupes, Il

le faisoit venir ainsy et paroissoit ensuite l'acheter de M. haleur »⁷

Quant à Callières, son passage au gouvernement général aura été trop bref pour marquer une période d'histoire. Ce n'est pas que le représentant du roi ait négligé de s'imposer. En exigeant les honneurs dus au général avant même d'en avoir reçu le titre, il a fait éclater sa volonté de ne pas jouer les rois soliveaux. Mais sa santé n'est guère bonne. C'est là un fait que Champigny a souligné, non sans cruauté, dans le dessein de l'écarter du pouvoir, Vaudreuil, d'ailleurs, ne se privera pas, au cours de ses années d'impatiente expectative, de rappeler les infirmités de son heureux rival.⁸ Pontchartrain lui-même prendra des précautions évidentes pour obvier aux inconvénients que l'impotence du gouverneur général risque d'occasionner. En même temps qu'il fait nommer Vaudreuil au gouvernement de Montréal, le ministre lui donne des provisions de commandant de la Nouvelle-France « au défaut du S^r Chevalier de Callières ». ⁹ Sollicitude excessive aux yeux de ce dernier, qui trahit une profonde répugnance à donner un caractère officiel au titre de gouverneur intérimaire dont il voit Vaudreuil ainsi revêtu. Il ne promet d'y pourvoir qu'après en avoir reçu l'ordre exprès de la Cour. Et encore ne s'agit-il que d'une promesse. Le ministre, à qui la réticence n'échappe pas, lui demande : « Pourquoi differer ? ». ¹⁰ Jaloux de son autorité, le gouverneur général montre encore combien il peut l'être lorsqu'il réclame l'annexion de la Louisiane naissante aux territoires qui relèvent directement de lui. Son attitude à l'égard de la Compagnie de la Colonie traduit le même état d'esprit : sa méfiance lui fait voir en elle « une nouvelle puissance en ce païs ». ¹¹

La pacification des Iroquois, ou plutôt leur neutralisation, vaudra à Callières la bienveillance de l'histoire. Il est cependant difficile d'oublier les efforts qu'il a faits pour s'en attribuer toute la gloire. Iberville déplore avec amertume la discrétion malveillante qui entoure la participation pourtant considérable de son frère, Le Moyne de Maricourt, aux négociations préparatoires à la grande paix de 1701.¹² On a aussi du mal à se défaire de l'impression que, dans l'administration des postes de l'Ouest, Callières a chaussé les bottes de Frontenac. Le Père de Carheil, en tout cas, attribue à la protection nullement désintéressée des deux généraux la persistance des désordres qui déshonorent les garnisons et les trafiquants des régions reculées de la colonie.¹³

Tous les contemporains n'ont pas eu la même sévérité à l'égard du gouverneur. Au témoignage d'une religieuse, il se serait signalé par « son desinteressement parfait » et par ses efforts en vue de faire régner « le bon ordre » dans le pays.¹⁴ Un chroniqueur le dit « respecté, aymé, et chery » des habitants au point d'être regardé comme « Le pere commun de tous ceux qui habitent en Canada ».¹⁵ En somme, l'unanimité ne s'est faite ni pour lui ni contre lui. Il faut reconnaître qu'il a pris le pouvoir dans une conjoncture extrêmement délicate. L'éclosion de la guerre de la Succession d'Espagne, la crise de la traite, la tourmente tout de suite inquiétante que prennent les affaires de la Compagnie de la Colonie et le lourd héritage de dissensions que Frontenac laisse derrière lui, en voilà plus qu'il n'en faut pour compliquer la tâche de l'administrateur, même si, malgré son caractère décidément ombrageux, il ne semble manquer ni de talent ni de décision.

Délivré de la gênante collaboration de Champigny, dont la promotion est de 1701, mais qui ne s'en va que

l'année suivante, Callières voit arriver un nouvel intendant, François de La Boische de Beauharnais. C'est un protégé de Pontchartrain, qui, déterminé, dit-on, à le placer, l'a préféré à un candidat qui avait pourtant remué bien des influences pour venir au Canada.¹⁶ Aussi l'accueille-t-on avec les plus grands honneurs.¹⁷ En débarquant à Québec, il ne parle « que de mettre la paix partout ». ¹⁸ Bien qu'il n'y réussisse guère, il parvient à rester lui-même en dehors de toutes les querelles. Il passe un an avec Callières, deux avec Vaudreuil. Il n'opine pas toujours du bonnet. Il peut affirmer ses vues. Mais comme il n'a pas l'esprit volontiers mordant de Champigny et que tous ont pour lui des égards, il évolue avec la plus grande aisance dans les milieux administratifs. Sympathique à la Compagnie de la Colonie, il cherche à la tirer d'embarras en lui procurant, à même les crédits de l'Etat, des prêts que la Cour désapprouvera avec humeur.

Beauharnais se verra taxé de faire le trafic des lettres de change et d'effectuer des émissions de monnaie de cartes dans le dessein de favoriser ses « commerces particuliers » : accusations assez vagues, qui le mettent d'ailleurs dans le même sac que son collègue, Vaudreuil, et ses successeurs, les Raudot; elles viennent de Ruette d'Auteuil, dont il a le mauvais goût de contrecarrer les manœuvres.¹⁹ Avec beaucoup plus d'apparence de vérité, il passera pour avoir spéculé sur les denrées et, en particulier, sur le sel que le roi fournit à la colonie. Quelqu'un raconte en 1705 : « Il l'a fait adjuger a deux marchands a un escu le minot et l'a revendu sous leur nom 15. ou 16 livres. Voilà ce qui s'est dit cette année assez hautement dans les bureaux ». Il n'en fera pas moins son chemin avec le plus joli succès du monde. Au moment où il se dispose à rentrer en France, la fortune lui sourit de

toutes manières : un réjouissant chroniqueur rapporte qu'il vient de perdre « en trois mois son beau-père et sa belle Mère, qui ont laissé à sa femme près de 200,000 livres de bien au milieu de Paris », où l'attend une maison cossue.²⁰

2 — LES PREMIÈRES ANNÉES DE VAUDREUIL

Callières meurt le 26 mai 1703. Le 1^{er} août, Louis XIV lui donne pour successeur Philippe de Rigaud de Vaudreuil, qu'il honore en même temps du titre de marquis. Ainsi commence, sans surprise, un gouvernement qui se prolongera presque un quart de siècle. Quand le vieux général aura à son tour disparu, un contemporain déclarera : « C'est avec justice que nous l'avons pleuré, car sous sa vigilante administration, le Canada a joui d'une prospérité jusqu'alors inconnue ». Impression durable : trente ans après la mort de Vaudreuil, son nom évoque encore le souvenir de « jours fortunés ».²¹

Pourtant, l'époque de Vaudreuil en est une de crise. Elle s'ouvre dans l'agitation. A la fin de 1704, une manifestation populaire éclate dans la région montréalaise. L'irrégularité de la navigation entre la métropole et la colonie provoque une grave disette de sel. La spéculation montre le bout de l'oreille et n'arrange guère les choses. C'est un désastre, la population « ne vivant pendant tout l'hiver, qui dure sept mois entiers, que de viande et de poissons salés ».²² Le matin du 18 novembre, une foule sort des seigneuries voisines et envahit les rues de Montréal. Les habitants ont la menace à la bouche. Ils convergent sur la maison d'un marchand qui se vante, « en les insultant », de sa grosse réserve de sel. Le supérieur de

Saint-Sulpice, l'abbé de Belmont, court à leur rencontre. Que veulent-ils ? Ils ont une requête toute prête : que l'Etat leur fasse distribuer le sel à raison de quatre livres le minot, qu'il taxe les autres produits « au prix de France » et punisse le mercanti qui les a nargués. Le prêtre les apaise, ils se dispersent. Absent au moment de cette émotion, le gouverneur local, Ramezay, convoque chez lui les marchands et leur fait adopter un tarif qu'ils s'engagent à ne pas excéder. Il fait aussi procéder, dans toutes les maisons de la ville, à une perquisition qui dure trois jours, en vue d'établir le rationnement du sel.²³

Prévenu de ces événements, Vaudreuil arrive en toute hâte à Montréal. En fixant les prix, Ramezay a empiété sur les attributions de l'intendant. Le gouverneur général révoque tout de suite le tarif illégal, tout en donnant au peuple la satisfaction de « condamner le marchand à rendre à l'habitant ce qu'il a pris de trop sur le sel » — qui avait atteint le prix inouï de vingt livres le minot — et d'empêcher les autres commerçants de profiter des difficultés du ravitaillement pour écorcher le public. Mais la rapacité des exploiters n'excuse pas l'émeute. Vaudreuil va-t-il punir ? Son attitude sévère le fait craindre. Les notables, les capitaines des côtes, les marguilliers des paroisses environnantes viennent lui porter une supplique à la rédaction de laquelle les curés semblent n'avoir pas été étrangers. Ils sollicitent le pardon des « mutins ». Ceux-ci, protestent-ils, n'ont pas eu « la moindre intention de donner en aucune manière atteinte à l'autorité de ceux que Dieu et le Roy ont mis sur leur tête pour les gouverner ». Ils n'ont médité aucune violence : « Que s'ils estoient un nombre un peu plus considerable, c'estoit pour presenter une requete commune dans une misere generale

et emouvoir a commiseration par le grand nombre des miserables ». ²⁴

Ramezay et Belmont interviennent aussi en faveur des coupables. Vaudreuil prend le parti de la clémence et se contente de publier une ordonnance interdisant aux habitants de tenir des assemblées à peine d'être poursuivis « comme seditieux ». ²⁵ Le supérieur de Saint-Sulpice rend grâce au ciel de ce que les pouvoirs publics puissent se dispenser « de chatimens peut être impossibles au moins très dangereux à tant présentement et très déplorables »; il se demande si l'inquiétude des esprits ne tiendrait pas à ce que les Anglais eussent « icy des emissaires, des partisans et pansionnaires cachés », prêts, en cas d'invasion, à « faire une révolution ». ²⁶ Il y a pour le gouverneur général quelque risque à ne pas porter de sanctions immédiates. La Cour désapprouvera son manque de rigueur. ²⁷ Son plus felleux adversaire, Cadillac, écrira perfidement que « l'impunité, la mollesse et la foiblesse du commandement sont causes des desordres arrivés par les habitans ». ²⁸

« Je n'ai point eu de mollesse dans ma conduite », réplique Vaudreuil, qui ajoute: « J'ay crû qu'il estoit bien plus d'un gouverneur comme moy, d'entrer dans la misere du peuple, que de le reduire a la derniere des necessités qui est le desespoir ». Il ne perd pas de vue les réalités humaines. Même s'il n'ignore pas qu'une répression impitoyable rehausserait son prestige à la Cour, il se refuse à combattre la misère à coups de trique. Non pas qu'il croie n'avoir affaire qu'à des innocents. Mais les vrais coupables sont insaisissables. Le marquis affirme que « certaines gens, insinuans ce qu'ils veulent a de pauvres malheureux, les engagent a tenir des discours seditieux, et ensuite font courir des bruits qui conviennent aux raisons particulieres qu'ils ont ». Pendant qu'il rétablissait l'ordre

à Montréal, des agents provocateurs faisaient circuler dans le gouvernement de Québec « des billets d'une écriture contrefaite et sans seign, pour emouvoir les peuples ». Le ministre de la Marine hésitera-t-il à le croire? Il le renvoie à deux lettres de Beauharnais « qui sont en Original » et que le gouverneur a confiées à sa belle-mère, Mme de Marson, qui vit à Paris, à portée de la Cour.²⁹

La vivacité que le marquis apporte à se défendre s'explique un peu par le mécontentement de Pontchartrain et beaucoup par un regain d'agitation populaire. Une autre manifestation s'est produite, encore à Montréal, dès l'automne de 1705. Elle était à prévoir. Un mois après la première émeute, l'abbé de Belmont en a prévenu l'intendant: bien que les esprits se soient calmés, des causes de mécontentement subsistent dans le peuple. Il précise: « Ces causes sont que les marchandises sont a trop haut prix et que les danrées des pauvres habitans sont a trop bas prix ». Se faisant l'interprète de l'opinion publique, il propose une rigoureuse régie des prix et l'établissement d'un grenier d'abondance.³⁰ Il n'y a donc guère lieu de s'étonner d'une recrudescence de troubles. Cette fois, Vaudreuil bondit. Il ordonne à Ramezay de lui faire arrêter à tout prix « quelques-uns des plus mutins ». Va-t-il sacrifier des vies à son ambition de rester en place? Le souci de se maintenir n'est sûrement pas étranger aux mesures qu'il prend. Celles-ci, toutefois, n'ont rien d'excessif.

Le général observe d'agir de concert avec l'intendant. Le 26 octobre 1706, Raudot charge son subdélégué à Montréal, Fleury Deschambault, d'instruire le procès des « rebelles de la côte ». Cinq jours plus tard, il lui donne par commission le pouvoir d'informer contre un habitant de La Chesnaye, François Séguin dit Ladéroute, « qui est un de ceux qui ont tenu les discours les plus séditieux, se

faisant fort d'être suivi de plusieurs autres habitants et qui a excité ceux des autres paroisses à se joindre à lui ». Un mois après, l'instruction se poursuit toujours. Outre Séguin, elle implique maintenant un colon des Mille-Iles, Jean-Baptiste Lapointe. Au cours des semaines qui suivent, la justice recueille un nombre grandissant de témoignages.³¹ Le 9 janvier 1706, l'intendant fait comparaître les deux accusés devant le Conseil, qui les réprimande, les condamne à une amende de dix écus et les renvoie « absous ». Le nom des deux habitants n'apparaît même pas dans les rapports que le gouverneur et l'intendant expédient à la Cour. Les administrateurs se contentent d'affirmer: « Il ne s'est trouvé... dans tout ce procez rien qui meritast une punition exemplaire, mais beaucoup de mauvais discours et un peu seditieux tenus par les habitans des costes de la chesnaye ». ³² Il s'est révélé impossible, répète Vaudreuil, de trouver « de charge assez forte pour faire faire une punition exemplaire ». ³³ Raudot confirme les dires de son collègue et déclare que « la peur que ces deux hommes ont eüe Contienda tous les autres de ce gouvernement dans leur devoir ». Comme le gouverneur, l'intendant cherche visiblement à rassurer Pontchartrain. ³⁴

Ce n'est pas sans besoin. Après avoir pris connaissance des explications de Vaudreuil, le ministre se déclare « tres surpris ... qu'il ne se soit pas trouvé de preuves pour faire un exemple des deux particuliers qui ont esté envoyez a Quebec ». A ses yeux, « un exemple auroit esté tout a fait nécessaire ». La « douceur » du gouverneur risque de passer pour de la « foiblesse ». Pontchartrain menace: « Je ne scaurois m'empescher de vous dire encore tant a cette occasion que de tout ce qui me revient de la molesse avec laquelle vous gouvernez, que si vous ne rendiez vostre gouvernement plus absolu dans l'execution des ordres de

Sa Ma^{te} et plus severe dans la punition des desobeissances, Sa Ma^{te} seroit obligée d'y donner ordre ». Et de conclure, sombrement ironique: « Il ne s'agist pas que vous paroissiez content de vous, mais bien que le service de Sa Ma^{te} se fasse avec autant d'exactitude et d'autorité que du temps de feu M^r de frontenac, de Callieres et des autres Gouverneurs generaux qui l'ont precedé ». ³⁵ Voilà donc Frontenac proposé en modèle à Vaudreuil. Le conseil est encore moins savoureux que significatif. Il indique combien le marquis diffère de ses prédécesseurs. Du coup, la cause de sa popularité apparaît. Son administration s'accompagne de bienveillance. Sa « douceur » tranche sur la sévérité qui semble, jusqu'à lui, s'attacher au caractère d'un gouverneur général. Aussi bien, son époque a beau en être une de crise et, à certaines heures, de détresse, la génération suivante se plaira à en évoquer les « jours fortunés ».

Vaudreuil, cependant, ne se distingue pas en tous points de ses devanciers. Comme plusieurs de ceux-ci, il donne prise au soupçon de tirer de la traite des profits illicites. En 1704, la Cour refuse de ratifier la concession d'une seigneurie qu'il a obtenue avec Soulanges: situé à « la teste des habitations et a la descente des sauvages », ce fief mettrait le marquis à même de porter aux trafiquants montréalais une concurrence trop indiscreète. D'ailleurs, le bruit ne court-il pas déjà que la terre en question est affermée à un certain Saint-Germain, traitant interlope qui paraît lié d'intérêt au gouverneur? ³⁶ L'année suivante, Pontchartrain prévient son subordonné des accusations qui circulent contre lui. Le général aurait, malgré l'ordre de la Cour, installé au bout de l'île de Montréal le même Saint-Germain, soupçonné d'avoir expédié chez les Anglais des canots chargés de castor. La traite illégale serait

florissante: Ailleboust de Menteht a troqué de l'eau-de-vie à Michilimakinac; Pierre You de La Découverte a déchargé à Montréal trois canots d'une valeur de 15.000 livres; Jean-Baptiste Bissot de Vincennes a vendu 300 pots d'eau-de-vie aux Miamis; huit coureurs de bois se sont vantés d'avoir obtenu de Vaudreuil, pour cent écus chacun, la permission de monter aux Outaouais. « On cite encore, ajoute le ministre, d'autres faits qu'il seroit trop long de vous dire, mais auxquels je vous diray en amy que vous avez grand interest de ne pas donner lieu ». Il lui confie qu'en le recommandant au gouvernement général, il avait donné au roi l'assurance que son candidat ferait « cesser tous les abus qui pourroient s'y estre introduits sous les autres Gouverneurs ». ³⁷ Il existe au moins une tradition que le marquis paraît disposé à maintenir.

Il se défend, bien entendu, d'avoir vendu sa protection à des trafiquants. A propos de Saint-Germain, par exemple, il se félicite d'avoir « suivi sans le savoir les intentions de Sa Ma^{te} » en le retirant de la seigneurie où il l'avait mis « pour habitant », avant même d'apprendre que la Cour eût décidé d'annuler la concession de ce fief. ³⁸ Vincennes, souligne-t-il, mérite des égards: il a empêché la guerre de s'allumer entre les Outaouais et les Iroquois, chef-d'œuvre de diplomatie qui consolide les positions françaises sur le lac Ontario et dans l'Ouest. Ne serait-il pas juste de lui « pardonner » l'irrégularité qu'il a commise chez les Miamis? En attendant la décision du gouvernement métropolitain, le marquis renvoie son protégé servir dans les pays d'en haut. ⁴⁰ Il soutient également You de La Découverte et Menteht, qu'il a cru devoir autoriser, explique-t-il, à transporter pour leur compte « quelques marchandises ».

Cette défense est d'un politicien qui s'estime plus habile qu'il ne devrait. Ce que le gouverneur dit de You et de Menteht, riposte Pontchartrain, constitue proprement un aveu. « C'est « suffisant pour avoir donné lieu de croire qu'ils ont fait commerce, et surtout led. S^r de La Decouverte, qui est un traîtreur fieffé ». Loin de consentir à fermer les yeux sur les agissements de Vincennes, la Cour ordonne de le « chastier severement » pour avoir engagé « un commerce ouvert et sans aucun menagement » avec les tribus. Ce n'est d'ailleurs pas tout. On rapporte, enchaîne le ministre, qu'au lieu d'avoir fait punir Vincennes, le gouverneur a laissé mettre au cachot durant six mois un certain Neveu, qui avait dénoncé le coupable. Il y a encore plus: le gendre de Lotbinière, Arnould, n'a-t-il pas conduit trois canots aux Illinois ? L'impunité dont il bénéficie est doublement scandaleuse : outre qu'elle provoque des murmures en raison de la parenté qui existe entre Vaudreuil et Lotbinière, elle encourage « le libertinage de ceux qui ont du gout pour la course des bois ». Voilà autant de faits qu'un gouverneur général n'a pas le droit d'ignorer.⁴¹

Cette fois, le marquis met le plus grand soin à réfuter les accusations dont il est l'objet. Tout d'abord, il annonce avoir interdit Vincennes jusqu'à ce que la Cour décide, s'il y a lieu, de le réintégrer dans son grade. Pour ce qui est de Neveu, il reconnaît l'avoir fait emprisonner: on l'avait accusé d'insubordination grave envers Vincennes, son commandant, qu'il avait menacé de coups, « après luy avoir bien dit des injures »; cependant, en apprenant que l'altercation n'avait eu pour cause « qu'une affaire d'intérêt », le gouverneur a fait élargir le détenu, non pas après six mois de cellule, mais « au bout de quinze jours, ou trois semaines ». Il proteste: « Si, Monseigneur, Ceux qui se meslent d'escrire escrivaient du moins les choses au

naturel comme je fais, Je ne serois pas dans l'obligation de me deffendre aujourd'huy, mais ce n'est pas leur caractere; après avoir commencé par l'ingratitude, il est juste qu'ils finissent par la fourbe, et le mensonge ». Les mêmes détracteurs, poursuit-il, ont présenté sous un jour également faux le voyage d'Arnauld à Michilimakinac, où Vaudreuil et Beauharnais ne l'ont détaché que sur la demande des missionnaires jésuites : si le ministre en veut la preuve, il n'a qu'à se faire communiquer par Mme de Marson des documents confiés à celle-ci « en Original ». ⁴² Précaution excessive ? Elle prouve seulement que le gouverneur se sait dénoncé, surveillé, soupçonné. Au surplus, il n'est pas au courant de tout ce qu'on dit à son sujet. Le ministre l'en a prévenu : « On cite encore d'autres faits qu'il serait trop long de vous dire ». ⁴³

Ces dénonciations, d'où viennent-elles ? Vaudreuil fait une allusion mystérieuse à des ingrats qui le poursuivraient de leurs calomnies. Il n'est pas malaisé de trouver la provenance de certains des renseignements que la Cour utilise contre lui. Une lettre de Ruette d'Auteuil accuse le marquis d'employer des agents à faire pour son compte la traite de l'eau-de-vie et mentionne les déplacements d'Arnauld ainsi que les « fraudes et vols » que celui-ci aurait commis; une note de Pontchartrain, inscrite sur cette pièce, recommande d'envoyer à Raudot l'ordre « d'examiner et informer des faits » relatifs au protégé du général. ⁴⁴ Ce que le ministre sait de Vincennes, il a pu l'apprendre de Ramezay. Le gouverneur de Montréal rapporte que Vaudreuil a permis à l'officier de monter aux Miamis avec des centaines de pots d'alcool. Mais c'est là la moindre des fautes qu'il reproche à son chef. Avec lui, assure-t-il, les « Jésuites ont retrouvé leur règne ». Et d'évoquer l'histoire: Frontenac avait voulu mettre à la raison les entre-

prenants religieux, mais ceux-ci, à force d'« intrigues », de « cabales » et de « calomnies », étaient parvenus à « le débarquer de son premier gouvernement ». Le grand homme les avait quand même écartés du pouvoir au cours de « son dernier règne ». Callières, son successeur, « a eu la même fermeté ». Ce n'est d'ailleurs pas sans cause que ce dernier se méfiait de Vaudreuil et se gardait bien de lui laisser « toute la liberté » normalement attachée au poste de gouverneur de Montréal : « Il connaissait sa faiblesse et le mauvais usage qu'il en aurait fait ». Combien Callières voyait juste, c'est aujourd'hui une vérité qui saute aux yeux de tout observateur « de bon sens ». Seuls, les Jésuites s'interdisent de joindre leur voix au concert de plaintes qui s'élèvent contre le marquis, encore que, « dans le fond de leur cœur, ils ne l'approuvent pas ». Et leur complaisance à son égard ne trouve sa source que dans « leur intérêt particulier ». ⁴⁵ Le réquisitoire ne manque pas d'habileté. Pontchartrain a pu s'en inspirer pour conseiller à Vaudreuil d'imiter ses devanciers.

Le gouverneur général a suffisamment de flair pour dépister les plus dangereux de ses accusateurs. L'année même et presque le même jour où Ramezay le dénonce, il dénonce lui aussi Ramezay. Ce dernier, déclare-t-il, cherche à le brouiller avec l'intendant. Il a d'étranges « molleses » à Montréal, où il commande maintenant. N'a-t-il pas fait enlever par quatre soldats un canot rempli de fourrures, menaçant les propriétaires de la cargaison « de les perdre s'ils se plaignoient? » Il a failli donner des coups de bâton au syndic des créanciers de La Chesnaye, son beau-frère. « Ces manières font trembler tout le monde ». Il ne serait pas prudent de lui confier l'administration de la colonie en l'absence du gouverneur général. ⁴⁶ Si, comme on peut le supposer, Ramezay répandait autour

de lui les propos dont il pimentait ses lettres, il est assez naturel que Vaudreuil lui ait rendu la monnaie de sa pièce.

Ce qui est révélateur, c'est l'accueil que la Cour réserve aux attaques que le gouverneur de Montréal lance contre son chef. Sans approuver le ton hargneux de ses lettres, Pontchartrain manifeste de l'intérêt pour les renseignements qu'elles lui procurent. Est-ce une invite à la délation? Ramezay s'en persuade. Ses accusations gagnent encore en violence l'année suivante.⁴⁷ Cette fois, le ministre lui répond de ne se mêler que de ce qui le regarde. C'est un choc pour l'intrigant. A l'avenir, écrit-il avec modestie, son attention ne dépassera pas les frontières du gouvernement de Montréal, Pontchartrain se serait-il fermé un utile poste d'écoute? On dirait qu'il le craint. En marge de la lettre dans laquelle le gouverneur particulier promet un silence respectueux, le ministre le convie à parler encore: « Peut toujours mander, mais obeir exactement et se tenir dans les bornes de la soumission ».⁴⁸

En 1707, cependant, la Cour ne sera pas tendre pour Ramezay. L'année précédente, celui-ci a signé, conjointement avec quatre officiers, une lettre réclamant le paiement des appointements prévus dans l'état du Domaine. Les serviteurs du roi, tranche Pontchartrain, n'ont pas le droit de se prêter à des représentations collectives. Leur geste sent l'insubordination. Il a fallu en informer Louis XIV. Si le souverain ne s'était pas laissé convaincre que la démarche des officiers tenait plus à leur « ignorance » qu'à leur « mauvaise volonté », il leur fait sentir le poids de son déplaisir.⁴⁹ Ramezay s'est discrédité. Il tentera de rentrer en faveur. Il croira sans doute reprendre du lustre en cherchant encore à perdre Vaudreuil. Mais à mesure que les années passent, ses propos perdent de l'autorité. Le

ministre finira par lui fermer la bouche. Il n'est pas difficile, lui lance-t-il en 1711, de discerner pourquoi il s'en prend au gouverneur général:

Il entre plus de passion et d'interest de vostre part que de Zele pour le Service et je ne puis penser autre chose sur cela si ce n'est que vous vous estes imaginé que si vous parveniez a le deplacer vous obtiendriez son Employ, en quoi Je suis bien aise de vous dire que vous vous trompez tres fort, ce n'est pas par des voyes comme cella qu'on obtient de pareilles distinctions de Sa Ma^{te}....⁵⁰

Si, maintenant, le secrétaire d'Etat coupe aussi brutalement la parole au dénonciateur, c'est que les temps ont bien changé depuis les débuts du gouvernement de Vaudreuil.

Durant quelques années, le gouverneur de Montréal avait été fort de l'appui que lui assuraient Cadillac, Au-teuil et Mme de La Forest. De ce carré d'irréductibles, Cadillac a été sans contredit le plus dangereux. Il savait se gagner les concours les plus inattendus. En 1700, il avait presque séduit le procureur de l'évêque de Québec à Paris, l'abbé Tremblay. Après l'avoir rencontré, l'ecclésiastique se refusait à le voir « si noir que le font les Jésuites » et il croyait les missionnaires coupables de « bien des choses » que Cadillac avait « relevées »: sans doute, l'abbé hésitait-il à condamner les religieux sans les entendre, mais il en éprouvait une furieuse tentation.⁵¹ Tremblay se ressaisira à temps pour empêcher Laval de succomber tout à fait à l'adresse insinuante du personnage, mais non sans que le prélat vieillissant se soit laissé per-

suader d'intervenir auprès du gouvernement métropolitain en faveur du fondateur de Détroit. Le procureur s'étonne de l'attitude de son supérieur: « Vous nous avez vous-mesme, lui avoue-t-il, tant de fois escrit contre lui qu'il paroist surprenant qu'a present vous vouliez vous declarer pour lui, non pas manifestement, mais en secret, pendant qu'il est brouillé avec les puissances » [le gouverneur et l'intendant]. Si encore c'était tout! Mais voilà que Mme de La Forest arrive à Paris en se vantant d'avoir en main deux lettres de l'évêque dénonçant le gouverneur. Ramezay lui-même a obtenu du vénérable pasteur un « certificat » dont l'auteur, il est vrai, semble vouloir atténuer l'effet par des réticences contenues dans une lettre particulière, ce qui amène Tremblay à déclarer à Laval: « Il ne paroist pas en tout cela autant de droiture qu'on en doit trouver en vous et qu'on y en a toujours trouvé ». Enfin, le prélat a commis l'indiscrétion de tenir à Beauharnais des propos désobligeants pour Vaudreuil, et l'intendant, bien entendu, en a fait part à son collègue. Laval aurait-il cru le marquis sur le point de succomber sous les accusations de ses adversaires? Tremblay le détrompe: « On regarde a la cour ces plaintes comme des suites de ces anciennes jalousies qui sont entre les familles [du Canada], dont les unes portent si impatiemment leslevation des autres. Il ne paroist pas que le clergé doive entrer dans toutes ces divisions que pour les appaiser, mais Il doit se declarer toujours pour l'autorité ». ⁵² Considérations à retenir. Quant à Vaudreuil, il se contentera d'observer que ses détracteurs ont « surpris, sous pretexte d'entretenir la paix dans les familles, la piété d'un Saint Prelat »; leur conjuration, juge-t-il, est née de ce qu'ils sont « liés par l'espérance d'un commerce futur au Détroit ». ⁵³

Conscient du crédit qu'il s'est acquis à la Cour, Cadillac se sentira longtemps assez fort pour tenir tête au gouverneur général. Mais ce dernier n'a plus à démontrer qu'il sait se défendre. A Pontchartrain, qui lui reproche ses préventions contre le commandant du Détroit, il répond en soulignant l'existence d'une cabale que fomentent Ramezay, Auteuil et Cadillac. Il présente ainsi les faits :

*L'association du S^r de la mothe avec M^r de Ramezay et autres pour les profits à faire au destroit, et dont J'envoye a M^{me} Marson, en est une preuve. Les escritures que le sieur de la mothe Vous a envoyé contre moy, et quy sont escrites par le secrétaire de M^r de Ramezay, et appostillé de la main du S^r de la mothe en est une Seconde, mais ... la plus grande, c'est qu'ils agissent si ouvertement que, quand mesme je n'aurois, par le moyen de certaines personnes, pas sçeu ce que le secrétaire de Mr de Ramezay avoit escrit, il est comme impossible de ne s'en pas appercevoir.*⁵⁴

Cadillac aura beau traiter Vaudreuil avec la dernière insolence et se dire « le seul dépositaire en Canada » de l'autorité royale⁵⁵, il sera bientôt presque seul à se laisser impressionner par ses propres rodomontades. C'est que la faction qu'il animait se désagrège en conséquence de la disgrâce qui vient frapper Ruette d'Auteuil.

3 — L'AFFAIRE RUETTE D'AUTEUIL

En 1700, François-Madeleine-Fortuné Ruette d'Auteuil est un homme considérable, entouré de prestige et fort

bien en cour. En récompense de son « zèle », le roi vient de lui accorder une pension, le ministre de la Marine l'en félicite et lui témoigne sa confiance en s'adressant à lui comme au gardien des bonnes mœurs de la colonie.⁵⁶ Bien qu'il ait à peine plus de quarante ans, Auteuil a déjà parcouru une carrière fulgurante pour un colonial. Fils d'un procureur général que Frontenac, un jour de colère, exila sur ses terres, il poursuit à Paris de fortes études de droit qui lui valent la licence en 1678. Depuis un an, le jeune homme est alors en possession d'une commission l'autorisant à servir de substitut à son père, dont la vue s'éteint lentement, malgré les efforts que le gouverneur général déploie pour assurer cette délégation à l'un de ses propres partisans.⁵⁷ A la mort du procureur général, en 1679, Frontenac a beau résister à l'intendant et aux conseillers, ceux-ci parviennent à faire donner la charge du défunt à l'avocat de vingt et un ans.

La guerre ne tardera pas à éclater entre le représentant du roi et le fils Auteuil. Le rappel du gouverneur, en 1682, permet au jeune magistrat d'émerger de la mêlée avec un air de triomphateur. Peu après, il épouse Marie-Anne Juchereau, son aînée de quatre ans, veuve de François Pollet de La Combe Pocatière, dont la fille s'unira, dix ans plus tard, à un officier qui fera parler de lui, Pierre Le Moyne d'Iberville. En s'alliant à la famille Juchereau, Auteuil entre dans un clan dont la fortune remonte au début de la colonisation du Canada. Son beau-père, Nicolas Juchereau de Saint-Denis, est membre du Conseil Souverain. Il se rapproche aussi de la famille Aubert par sa belle-sœur, qui épouse Aubert de Gaspé, et par sa nièce, qui deviendra la femme de François Aubert de La Chesnaye. Sa place se dessine d'elle-même au sommet de l'aristocratie du castor et au premier rang des hommes politi-

ques du pays. En 1694, il se heurte de nouveau à Frontenac, rentré à Québec depuis cinq ans, à l'occasion du scandale que provoque l'affaire de Mareuil.⁵⁸ Cette fois, le gouverneur général l'accuse d'atteinte à l'autorité royale et ne demande à la Cour rien de moins « que de le faire casser et envoyer pieds et mains liées en France ». Mais le « haut et puissant seigneur » n'a plus le prestige de jadis et l'attitude indéfendable qu'il a prise dans cette querelle lui aliène toutes les sympathies. A Paris, les Sulpiciens soutiennent Auteuil du mieux qu'ils peuvent. Le procureur général s'en tire avec une réprimande, ce que le gouverneur interprète, sidéré, comme une défaite personnelle.⁵⁹

Lorsque la Compagnie de la Colonie se constitue, le magistrat reçoit naturellement un siège à son bureau de direction. C'est lui qui, au dire de Champigny, « gouverne » l'entreprise avec Chartier de Lotbinière, alors son « amy intime ». ⁶⁰ Callières et Beauharnais précisent qu'il en fait toutes les lettres; aussi se montrent-ils scandalisés de ce que, malgré la place qu'il occupe dans cette société de commerce, il ait fait décharger en fraude, pour son compte personnel, un cargaison de castor évaluée à 12,000 livres. ⁶¹ Calomnie ! se récrie Auteuil, machination « d'Esprits mal intentionnés » ! Il éclate : « Il n'y a pas eu une seule personne dans cette ville, qui n'aye esté dans la dernière surprise de cette mechanceté, Car la Verité de ce fait y est connue claire comme le soleil en son Midy ». ⁶² En fait, il n'aura guère de peine à se justifier de cette accusation. ⁶³ Mais l'épisode indique que le procureur général a des détracteurs hardis et que les administrateurs accueillent avec sympathie leurs dénonciations.

A mesure que la position de la compagnie s'affaiblit, Auteuil, qui en a inspiré la direction, voit un nombre

grandissant de négociants et de spéculateurs déçus s'aligner contre lui. En 1704, lui-même et Aubert, dans une assemblée dominée par leurs parents et leurs partisans, intriguent pour se faire nommer représentants de la société en France; mais plusieurs directeurs et actionnaires vont solliciter le gouverneur et l'intendant de désigner eux-mêmes le « député » de la Colonie. Heureux qu'on leur procure ainsi l'occasion d'intervenir, Vaudreuil et Beauharnais s'empressent de confier à Pascaud cet important mandat.⁶⁴ La manœuvre montre très bien que le procureur général et ses alliés sont encore de taille à imposer leurs vues aux commerçants, mais que leurs adversaires ont trouvé le moyen de leur faire échec en se ménageant l'appui des chefs de l'Etat.

La rebuffade est trop cinglante pour qu'Auteuil la laisse passer sans protester. Il évoque la fausse accusation dont il a été l'objet et les contradictions auxquelles il est maintenant en bute au bureau de la compagnie. Ces avanies, assure-t-il, tiennent aux inimitiés tenaces que lui a suscitées l'inflexible intégrité qu'il déploie dans l'accomplissement de son devoir. Il énumère les personnages dont il s'est attiré les mauvais offices. C'est d'abord l'intendant de Champigny, qui ne lui a jamais pardonné d'avoir fait en sorte « que madame son épouse n'empêchât pas le cours de la justice ». ⁶⁵ C'est aussi l'évêque, qui n'a pas goûté que le procureur général s'opposât à l'établissement de nouvelles communautés religieuses sans lettres patentes du roi. Des curés se sont également « gendarmés » contre lui lorsqu'il les a empêchés de recevoir des dîmes auxquelles ils n'avaient pas droit, faute de pourvoir aux besoins spirituels de leurs paroissiens. Il s'est encore mis à dos les Jésuites, pour avoir combattu l'enregistrement de « la très jolie » seigneurie de Sillery, que le roi avait concédée

aux sauvages, mais dont les missionnaires ont dépouillé leurs innocentes ouailles « pour s'enrichir ». Ce n'est pas tout : « l'honnête et respectueuse fermeté » avec laquelle il a soutenu les intérêts de la Compagnie de la Colonie auprès du gouverneur et de l'intendant a porté ces derniers à le noircir aux yeux du ministre. Son attitude au sujet du choix de Pascaud comme délégué n'a pas été sans contribuer encore à lui faire perdre les bonnes grâces de ces messieurs. Enfin, les récentes nominations au Conseil Supérieur ont rempli ce corps « de nouveaux sujets qui n'ont pas seulement les éléments de la pratique du droit ni de la coutume » ; de leur avoir fait sentir leur ignorance les a tellement « aheurtés » qu'ils se font un point d'honneur de prononcer des arrêts systématiquement opposés au sentiment du procureur général. Voilà bien un formidable bataillon d'ennemis. Auteuil ne les craindrait pas si tous les moyens ne leur étaient bons pour l'abattre. Aussi conclut-il sa défense par un appel à Pontchartrain :

Faites-moi la grâce, Monseigneur, de ne pas permettre que la calomnie et les mauvais rapports me fassent perdre le fruit de vingt-cinq années de service dans ma charge de procureur général et de ceux de feu mon père qui est mort dans la même charge en souffrant persécution pour la justice et pour la vérité...⁶⁶

En somme, il s'agit moins d'un plaidoyer que d'un réquisitoire passionné contre les administrateurs de la colonie, contre une importante fraction du Conseil, contre certains directeurs de la Compagnie de la Colonie et contre les principaux éléments du clergé. Cette constatation frappe la Cour beaucoup plus fortement que l'incorrupti-

ble droiture dont le procureur général fait étalage. Celui-ci, par ailleurs, n'est pas précisément invulnérable. Rien de plus suspect que la chaleur avec laquelle il prend fait et cause pour Cadillac, qui crée les pires difficultés à la Compagnie de la Colonie en vue d'accaparer le commerce du Détroit. A la majorité des voix, les directeurs dépêchent à ce poste un agent pourvu par l'intendant d'une commission de subdélégué « afin de pouvoir informer sur les Lieux des malversations » du commandant. Cadillac n'entend pas risquer la tenue d'une enquête sur ses agissements. Il monte les sauvages contre le subdélégué, à qui l'on confie qu'il ne serait pas étonnant qu'on « luy cassat la teste » — au sens propre — s'il s'avisait de prolonger son séjour au fort.⁶⁷ Les prétentions du tyranneau vont si loin que la compagnie n'a plus d'autre recours que de le traduire devant les tribunaux. Procès « intenté injustement », se récrie Auteuil.⁶⁸ Ses protestations ne surprenent personne : ne s'est-il pas associé à Cadillac et à Ramezay pour l'exploitation du lointain établissement ? Le procureur général fomenterait la division tant au Conseil qu'à la direction de la compagnie. La Cour ne déteste rien tant que les « cabales » provoquées par l'intérêt particulier. Pontchartrain ne mâche pas les mots à Auteuil :

Vous auriez deu, a la place ou vous estes et estant un des directeurs {de la compagnie}, vous appliquer a empescher les Depenses inutiles aussy bien que les Envoys extraordinaires que ceux des Directeurs qui ont leurs interests en recommandation ont fait faire pour favoriser leurs amis au prejudice du public.

C'est un coup droit. Le ministre profite de l'occasion pour prévenir Auteuil qu'il a décidé de supprimer le bureau de direction dont il faisait partie.⁶⁹

Raudot se verra chargé d'appliquer cette décision. Le procureur général commence par témoigner la plus grande courtoisie au nouvel intendant. Dès qu'il apprend l'arrivée de son navire à Tadoussac, il lui fait tenir un message de bienvenue. Raudot lui répond tout de suite avec une égale urbanité.⁷⁰ Le ton des deux hommes changera dès qu'il sera question de la Compagnie de la Colonie. Conformément à l'ordre qu'il en a reçu, l'intendant révoque sans cérémonie les directeurs. A Auteuil, qui désire discuter, il réplique qu'il n'a pas à « délibérer ». Incapable de parler à Québec, le procureur général décide de se faire entendre à Versailles. Il écrit à Pontchartrain une longue lettre remplie des considérations que l'intendant l'a empêché d'exposer à l'assemblée de la compagnie. Si, affirme-t-il, il est survenu des irrégularités dans l'administration de l'entreprise, il faut les attribuer à la « deference aveugle » que les directeurs ont marqué à la volonté de Vaudreuil. L'influence croissante de Martin de Lino y est aussi pour quelque chose. Celui-ci a eu l'esprit de se lier d'amitié à Chartier de Lotbinière, qui « gouverne » le gouverneur, « étant son oncle a cause de son Epouse ». Lino et Lotbinière entraînent à leur suite les « directeurs marchands dans lesperance de Se rendre agreables a M^r le gouverneur ». Cette coalition d'intérêts a réduit Auteuil à l'impuissance. Le procureur général a été abreuvé de « mépris », cependant que Lotbinière et Lino se sont vus récompensés de leur « mauvaise conduite », le premier en recevant le poste d'agent général de la compagnie et l'autre en obtenant la « protection inviolable » de Vaudreuil, qui lui assure celle des Raudot. Car gouverneur et

intendants s'entendent comme larrons en foire. N'a-t-on pas vu, en pleine assemblée de la compagnie, Raudot revenir sur une décision qu'il venait de prendre, et cela afin de procurer au marquis l'occasion de vendre les castors que ses agents lui expédiaient de l'Ouest et de l'Acadie ? Non content de s'immiscer dans la traite, Vaudreuil interpose aussi son autorité au Conseil, où « il ne faut plus espérer de justice ». Sous son gouvernement, voici les Jésuites comblés de faveurs. Propriétaires de « plus de 40. Lieues en superficie » dans toutes les régions du pays, les religieux sont quand même parvenus à obtenir Sillery, où ils exercent le droit de haute justice. Ils ont eu un procès avec Juchereau Duchesnay, leur voisin, à qui ils ont ravi la moitié de sa seigneurie. Enfin, ils font le commerce : il ne s'agit pas ici « des marchandises qu'ils vendent dans quebec, quoyque cela ne leur fait pas honneur », mais du trafic qu'ils ont mis sur pied au pays des Outaouais, d'où l'on « voit tous les ans revenir leurs Canots chargez de castor ».

Malheureusement pour Auteuil, Pontchartrain fait vérifier par Champigny les faits évoqués dans ce factum. L'ancien intendant n'a pas de mal à dégonfler l'éloquence du procureur général. Ce que celui-ci déclare sur les jugements iniques attribués au Conseil ne cadre pas avec ce qui ressort des pièces relatives aux procès dont il parle. La vérité est que le magistrat voudrait « se rendre maître » de ses collègues. Il prend parti pour Duchesnay parce qu'il est son beau-frère. Les biens des Jésuites, dont le dénigreur souligne l'étendue, ne valent pas 2,000 livres de rente. Si Auteuil proteste contre le droit de haute justice que possèdent les seigneurs de Sillery, c'est qu'il a une maison « tout proche » et qu'il désire se soustraire à l'autorité des Pères. Les religieux font-ils la traite ? Sim-

plement, l'Etat leur donne tous les ans un canot pour porter dans leurs missions les approvisionnements nécessaires, et l'équipage de l'embarcation reçoit, à titre d'indemnité l'autorisation de troquer pour deux à trois cents livres de marchandises. Champigny s'avoue incapable de démêler le vrai du faux dans toutes les accusations du procureur général, mais le peu de fondement qu'il trouve à celles qu'il est en mesure de vérifier le porte à croire qu'il n'y a « pas grande creance a ajouter a tout ce qu'il dit ». ⁷¹

Ainsi renseigné, Pontchartrain répond à Auteuil en le sommant d'étayer de « preuves convaincantes » les dénonciations qu'il a lancées. Il le prévient que, s'il s'en trouve incapable, il mérite une forte punition. « Et je dois vous dire, conclut le ministre, que je prendray votre silence a cet esgard comme une preuve que vous avez supposé des faits ». ⁷² C'est de l'intimidation, prétendra le magistrat. ⁷³ Assurément, il se sentirait plus à l'aise dans ses discours s'il pouvait se dispenser de démontrer ce qu'il avance. Peut-être, malgré tout, arriverait-il tant bien que mal à se tirer de ce mauvais pas s'il n'allait pas se compromettre à fond dans une affaire qui éclate sur les entrefaites : le retentissant procès de Mme de La Forest.

4 — LE PROCÈS DE MME DE LA FOREST

Le 25 février 1702, de passage à Paris, Charlotte-Françoise Juchereau achète l'île d'Orléans de messire François Berthelot, écuyer, conseiller, secrétaire du roi et des commandements de feu madame la Dauphine. ⁷⁴ C'est l'une des rares seigneuries titrées du Canada : en avril 1676, au camp de Condé, Louis XIV l'a érigée en comté per-

mettant à son propriétaire de s'intituler comte de Saint-Laurent et lui permettant, à l'égal des « autres comtes, Hauts Justiciers » du royaume, « d'establir prisons, fourches patibulaires à quatre piliers où bon luy semblera en l'estendue du dict comté avec un pilier à carcan où ses armoiries seront empreintes ». ⁷⁵

Devenir comtesse de Saint-Laurent paraît être la suprême ambition de la dame Juchereau. Le milieu social auquel elle appartient n'est pourtant pas médiocre. Fille du sieur de Saint-Denis, anobli en 1692, ⁷⁶ elle prend tout naturellement rang avec l'aristocratie coloniale. Il est vrai que le nom qu'elle porte depuis 1680, alors qu'elle épousa François Viennay Pachot, sent peut-être un peu trop le commerce. Pachot a commencé, fort obscurément, par édifier sa fortune dans un magasin de la basse-ville de Québec, mais il n'a guère mis de temps à s'élever dans le négoce. Lorsque la Compagnie du Nord s'est constituée, en 1683, il en a été l'un des fondateurs, engageant dans l'entreprise une somme supérieure à 10,000 livres. ⁷⁷ Plus tard, il arrondira sa fortune en exploitant le poisson : ne se fait-il pas concéder, en 1689, le fief de la Rivière-Mitis dans le dessein d'y pratiquer la pêche de la morue, de la baleine et du phoque ? ⁷⁸ Il meurt en 1698, dans sa soixante-dixième année. Quatre ans plus tard, sa veuve se remarie à François Daupin de La Forest. C'est un officier qui a fait carrière au fort Frontenac et au pays des Illinois. C'est aussi un traitant assez mal vu des Jésuites, bien qu'il puisse, à l'occasion recevoir l'appui de Messieurs du Séminaire des Missions Etrangères. ⁷⁹ Aux illinois, il fait le commerce du castor afin, assure-t-il, de soutenir son poste et de se récupérer des grandes dépenses auxquelles il s'est livré durant des années pour lancer ses sauvages contre les Iroquois. ⁸⁰ Plutôt que de porter son nom,

sa femme se fait appeler comtesse de Saint-Laurent, titre que Raudot, visiblement agacé, estime trop brillant pour la « Vve d'un marchand ». ⁸¹

La dame de l'île d'Orléans a donc toutes les raisons du monde de tenir à la possession de sa seigneurie. Par ailleurs, elle n'exécute pas les engagements qu'elle a pris lorsqu'elle en a fait l'acquisition. Berthelot lui a vendu son comté 31,000 livres. Elle lui a remis 4,000 livres au moment du contrat, avec promesse de lui en expédier encore 6,000 à l'automne; elle convient d'acquitter le reste du prix d'achat en sept versements annuels de 3,000 livres à 4% d'intérêt. Mais l'année 1702 s'achève sans que le vendeur reçoive un sou. Il entame, en 1703, des procédures judiciaires contre sa débitrice. Celle-ci riposte par une poursuite devant la prévôté de Québec. De ce tribunal, en avril 1704, elle porte sa cause en appel au Conseil Supérieur, où elle se fait condamner à compter immédiatement 10,000 livres à Berthelot, outre 3,000 pour le terme échu le 1^{er} janvier 1704. De plus, la cour l'oblige à payer les frais de son appel. ⁸²

Au lieu de s'exécuter, la « comtesse » cherche à gagner à sa cause l'ancien seigneur de l'île, Mgr de Laval, dans l'espoir qu'il suscite à Berthelot des difficultés au sujet de « quelques mouvances ». Convaincu de la mauvaise foi de sa débitrice, le créancier requiert le Conseil d'exiger d'elle tout ce qu'elle doit jusqu'à ce jour sur la seigneurie, soit 17,900 livres; à défaut de paiement, il veut rentrer en possession de son bien et déduire des 4,000 livres qu'il a reçues en 1702 les revenus de l'île entre 1702 et 1705 et les intérêts accumulés depuis la signature du contrat. Le Conseil porte un jugement conforme à cette requête le 7 décembre 1705. ⁸³ Loin de se soumettre à la décision du tribunal, Mme de La Forest formule une récusation

générale « Contre tous Les Conseillers du Conseil, Contre tous les autres juges de Ce pays Et Contre Tous Les Praticiens ». Elle réclame d'Antoine-Denis Raudot les pièces relatives à son procès. Le jeune magistrat a l'imprudence de les lui remettre. Quand l'intendant la prie de les lui rendre, elle nie les avoir jamais reçues. On lui met sous les yeux le registre du Conseil, qui lui oppose un démenti. Le registre, rétorque-t-elle, a été « altéré ! » Et elle ponctue cette accusation d'un acte de prise à partie contre Jacques Raudot.⁸⁴

A l'examen, cet acte apporte une révélation stupéfiante : on y reconnaît des interlignes et des renvois écrits de la main du procureur général Ruette d'Auteuil. Ainsi s'explique l'aplomb incroyable de Mme de La Forest : elle ne s'est pas tellement avancée que parce qu'elle se sentait soutenue et conseillée par son puissant beau-frère. Le Conseil invite ce dernier à « venir reconnoître son Ecriture ». Non seulement le magistrat convient-il d'avoir tracé de sa plume les passages incriminés, mais il tient à en dresser lui-même un procès-verbal, « de peur que cela ne fust altéré », tonne-t-il, comme « on avoit altéré L'arrest qui avoit esté rendu... dans L'affaire de lad. Dame de Laforest ». L'insulte est cinglante. Raudot sursaute. Mais Auteuil est lancé. Ce n'est pas d'aujourd'hui, enchaîne-t-il, que l'intendant le maltraite; il en use d'ailleurs de même « a l'Ésgard de Tous les Messieurs du Conseil ». C'est le comble de l'insolence. Emus, les conseillers se solidarisent avec Raudot. Ils condamnent hautement le procureur général, lui défendent « a L'avenir de Travailler ny d'Ecrire pour aucunes parties, Cela estant Contre Son Caractere et La dignité de sa Charge » et lui enjoignent « de porter d'oresnavant plus de respect au Conseil a pei-

ne d'Interdiction ». ⁸⁵ Le voilà bien payé de ses fanfaronnades.

Bien payé ? Ce n'est pas l'avis de Raudot. Auteuil l'a accusé de faux, il mérite « une punition exemplaire ». Et d'évoquer, lui aussi, le passé. Sitôt arrivé au Canada, raconte-t-il, il a bien remarqué que le procureur général, « profitant ou plutôt abusant de l'autorité que lui donnoit sa charge et l'esprit qu'il a pour les affaires, faisoit gemir sous le poids de cette autorité tous ceux qui avoient des procez ». Il préparait avec soin les causes des parties auxquelles il s'intéressait et prononçait des conclusions de nature à les favoriser, « ce qu'il ne faisoit pas, a ce qu'on m'a dit, gratuitement ». C'est pourquoi, déterminé à « diminuer » des abus si criants, l'intendant a bientôt pris le parti de soustraire systématiquement à la connaissance du procureur général tous les procès auxquels sa participation n'était pas d'une nécessité absolue. Malgré cette précaution, Auteuil n'en n'est pas moins resté dangereux. Il terrorise tout le monde « par la peur qu'on a d'avoir affaire a lui ». Aucun créancier n'a la hardiesse de lui faire payer ses dettes. Toute sa famille profite d'une égale impunité. Son sans-gêne n'a pas de bornes. N'a-t-il pas vendu à un habitant pauvre un terrain où il savait fort bien que l'acquéreur ne pourrait ériger aucune construction, s'en étant déjà vu lui-même refuser la permission ? Heureusement l'intendant veillait : il a condamné le vendeur à reprendre son emplacement. Ce chicaneur est aussi un politicien sans scrupule, attentif à exploiter les moindres divisions qui s'élevaient entre le gouverneur et l'intendant, changeant de parti selon son intérêt du moment. ⁸⁶ Et il éprouve une immense fierté des succès qu'il a obtenus aux dépens de ses chefs. « Il se vante, rapporte Raudot, d'avoir fait rappeler M^r Le Comte de Frontenac; il compte

aussi me faire revoquer. Je croy, Monseigneur qu'il a raison, car il faut qu'il quitte le pais ou que je le quitte ». ⁸⁷ Lui et Mme de LaForest font la paire. Celle-ci est aussi « impérieuse » que son beau-frère. Et ridicule: « Elle a crû que de femme de marchand etant devenue comtesse appuiée de l'autorité du S^r D'Auteuil, tout lui estoit permis. » Son frère, Duchesnay, et ses deux sœurs « sont a peu pres du meme caractere ». Ils éclaboussent tout le monde. ⁸⁸ Quelle famille !

Auteuil et Mme de La Forest prennent parti d'aller plaider eux-mêmes leur cause auprès de Pontchartrain. Vaudreuil les y autorise « avec plaisir ». Il écrit au ministre que plus il les verra de près, mieux il les connaîtra; il y va, souligne-t-il, de l'autorité du roi; de les châtier. Pour lui, il appuie entièrement l'intendant, magistrat « plain de justice, et d'esquité ». ⁸⁹ Dès qu'il est visible que le procureur général perd pied, ses adversaires se ruent sur lui. Riverin l'accuse d'avoir tout tenté pour faire échouer le traité par lequel la Compagnie de la Colonie se décharge sur Aubert du commerce du castor en même temps que d'un poids écrasant d'obligations. ⁹⁰ Le ministre est furieux : Auteuil, promet-il, sera puni. Cette déclaration est du 8 juin 1707. ⁹¹ A ce moment, le grand homme est en France. Il a déjà vu Pontchartain, qui l'a accueilli « avec un visage très irrité et des paroles fort dures et menaçantes ». Mais il ne se croit pas vaincu, puisqu'il estime avoir entre les mains des pièces justificatives assez fortes pour perdre Vaudreuil et Raudot. Le secrétaire d'Etat demande à les examiner. Au bout de quelques semaines, il envoie au dénonciateur, « pour toute réponse », la nouvelle que le roi lui enlève sa charge de procureur général. ⁹²

Auteuil s'effondre. Il n'en appelle plus à la justice de la Cour, mais à sa compassion. « Il supplie, porte le résumé d'une de ses lettres (1707), de le rétablir dans sa charge... sur l'assurance qu'il donne qu'il n'y aura plus à l'avenir de plainte contre luy. Il supplie d'avoir Esgard à la desolation ou se trouve sa famille par sa destitution ». ⁹³ L'année suivante, il « continue de Suplier de prendre pitié de l'estat ou il se trouve et de le remettre dans sa charge ». ⁹⁴ Sa fierté lui interdit de rentrer au Canada dépouillé de sa dignité. Cependant, avec les années, sa vieille assurance lui revient. En 1712, il dit languir en France depuis six ans, « à demander justice ou chatiment ». ⁹⁵ Trois ans plus tard, il peut espérer un retour de fortune. La disgrâce de Pontchartrain suit de près la mort du roi. L'ancien procureur général ne laisse pas passer une si belle occasion de tirer à boulets rouges sur le ministre exilé et sur ses protégés. Il fait tenir au Régent un long mémoire où sa rancœur éclate en dénonciations passionnées. ⁹⁶ L'effet, semble-t-il, en est nul. En 1717, las d'attendre une impossible justification, il demande l'autorisation de rentrer à Québec à bord du vaisseau du roi, faveur que le Conseil de Marine lui accorde. On le traite donc en notable. Serait-il rentré en grâce ? On dirait qu'il se l'imagine. Quelque temps après, il explique que, faute d'avoir pu profiter des bonnes dispositions de la Cour pour repasser au Canada, il lui faut demeurer encore un an dans la métropole. Sa lettre a dû provoquer un éclat de rire, puisque, dans la marge, s'inscrit ce commentaire, lourd d'ironie : « A la bonne heure ! le Conseil y consent ». Dans le même message, il s'offre à fournir aux nouveaux administrateurs de la Marine des renseignements sur l'état de la colonie, ce qui lui vaut cette rebuffade : « Le Conseil n'a rien à luy communiquer ». ⁹⁷

En 1718, Auteuil se résigne à revenir à Québec, où il ne jouera plus guère qu'un rôle effacé. Petit à petit, le drame qui a brisé sa carrière s'enfoncé dans l'oubli. En 1727, la charge de procureur général redevient vacante. A ce moment, Vaudreuil est mort, les Raudot sont partis depuis plus de quinze ans. Parmi les candidatures que Beauharnais propose à ce poste, apparaît celle de Ruette d'Auteuil. Il a déjà rempli la fonction, remarque le gouverneur, qui ajoute : « Pourquoi il en est sorty, C'est ce que je ne sçais pas, Mais c'est un tres habil homme ». ⁹⁸ Le candidat est alors un viellard de soixane-dix ans. Son tour est décidément passé. Il s'éteindra, après dix ans encore de vie obscure, sans avoir eu la joie de faire au Conseil sa rentrée triomphale.

Quant à Charlotte-Françoise Juchereau, dont le procès a précipité la chute de son bouillant beau-frère, elle n'aura porté que quelques années le titre de comtesse. En 1706, le Conseil Supérieur permet à Berthelot de faire clouer aux portes des églises de l'île d'Orléans des affiches enjoignant aux censitaires de « reconnoistre doresnavant led. Sieur Berthelot pour Seigneur et Comte de lad. Isle Comme Il Etoit cy devant ». ⁹⁹ Pontchartrain se montre indigné de la conduite de l'enragée plaideuse. ¹⁰⁰ Il n'oubliera pas de sitôt cet épisode. Du reste, l'ex-comtesse ne se laisse pas oublier. En 1712, alors qu'Auteuil esquisse de son côté des velléités de contre-attaques, elle se reprend à présenter des écrits à la Cour. Elle n'y gagne que de voir toutes ses représentations repoussées avec défense expresse de donner à l'avenir ni placets ni mémoires. Le ministre l'a définitivement classée comme « esprit dangereux ». ¹⁰¹

Au moment où le secrétaire d'Etat s'exprime ainsi, l'écho d'une querelle plus retentissante encore que la pré-

cédente vient à peine de mourir. Cette fois, c'est l'intendant qui s'est dressé contre le gouverneur

5 — VAUDREUIL ET RAUDOT

Au printemps de 1704, l'abbé Tremblay annonce de Paris à l'ancien évêque de Québec : « Nous avons un nouvel Intendant, ou plustot deux pour un ». La Cour, explique le correspondant du prélat, vient de donner la succession de Beauharnais au « Jeune Mons^r Raudot, qui n'a pas plus de 28. ans et qui estoit inspecteur de la Marine a Dunkerque, et a engagé Mons^r son Pere, qui est un ancien conseiller de la Cour des aydes, d'aller avec luy au moins pour trois ans ». Les vues de Pontchartrain sont transparentes : « avancer ce jeune homme, qui est son parent » favoriser une famille « qu'on dit n'estre pas aisée » et confier à un magistrat « stilé depuis longtemps a rendre la justice » la tâche de corriger le désordre dans lequel fonctionne le Conseil de Québec.¹⁰²

Quoi qu'en pense Tremblay, ce n'est pas le fils, Antoine-Denis Raudot, qui prend la direction de l'intendance. Il est significatif que, des deux hommes, seul le père, Jacques Raudot, reçoive des appointements du roi. Le vieux fonctionnaire ne montre aucune disposition à jouer les deuxièmes violons, même derrière son fils. Celui-ci lui sert d'ailleurs souvent de secrétaire.¹⁰³ Le chef de famille est un vieillard distingué, lettré avec une pointe de pédanterie et capable de discourir admirablement de toutes choses. Pour se délasser de ses sévères travaux, il aime réunir souvent en son hôtel une agréable compagnie qui écoute avec lui « un concert mêlé de voix, & d'instrumens ». Son fils est sage, grave, studieux. Toujours

maître de lui, il a, dit-on, « quelque chose des anciens Philosophes Stoïciens ». ¹⁰⁴

Tout le monde, cependant, n'approuve pas les goûts raffinés de l'intendant. Un directeur du Séminaire de Québec, l'abbé Charles Glandelet, trouve fort à redire à « l'espece d'opera » que le magistrat donne chez lui, même en carême. Du haut de la chaire, un religieux dénonce ces concerts, qu'il range au nombre des divertissements dangereux, avec la comédie, les bals et la danse. La déclaration provoque une intervention de Vaudreuil, qui, sans entrer dans des considérations esthétiques — Raudot, plus tard, le traitera d' « ignorant » — fait entendre au prédicateur que ses propos impudents peuvent lui attirer quelque désagrément « pour ses missions ». Ce que le clergé reproche à ces soirées, précise Glandelet, ce n'est pas leur caractère musical, mais leur cachet mondain et singulièrement « la concurrence et l'assemblage de personnes de différend sexe » dont elles sont l'occasion. Raudot a beau invoquer les usages de la métropole et l'exemple de la Cour, il ne parvient pas à convaincre ses censeurs. Au Canada, lui répliquent-ils, toute la population a les yeux rivés sur les chefs. La moindre complaisance risque d'inciter les habitants à « satisfaire L'inclination et la pente qu'ils ont aux plaisirs des sens ». Si encore les invités du magistrat goûtaient la musique ! Mais la musique ne leur sert que de prétexte pour rencontrer à l'intendance « des personnes du sexe ». Certaines dames se font un peu trop remarquer au Palais : Mme de La Chesnaye, par exemple, et Mme de Maricourt, sa fille, veuves toutes deux et fort assidues « aux visites actives et passives de ces messieurs ». Il n'est pas impossible que ces remontrances aient valu à leurs auteurs des observations plutôt brusques de la part des intendants. En tout cas, conclut

Glandelet, « leur maniere d'agir envers plusieurs ecclesiastiques ne paroît pas pour L'ordinaire avoir de la defERENCE et de la civilité, l'on diroit qu'elle tient plus tot du mepris... »¹⁰⁵

Que les intendants traitent avec hauteur le clergé colonial, c'est plus que vraisemblable. A tous ses paliers, la société canadienne les impressionne très médiocrement. Aux yeux de Jacques Raudot, les classes populaires sont d'une incroyable grossièreté :

*Les habitants de ce païs cy n'ayant jamais d'education a cause de la foiblesse qui vient d'une folle tendresse que leurs peres et leur mere ont pour eux dans leur Enfance, immitant en cela les Sauvages, ce qui les Empesche de les corriger et de leur former l'humeur, comme il ny a point aussy de maître d'ecolle, leurs Enfants demeurent toujours avec eux et, en croissant, comme ils n'ont point de discipline, ils ce font un caractère dur et feroce qui rejailit, et mesme souvent, sur leurs peres et meres, auxquels ils manquent de respect aussy bien qu'a leurs superieurs et curez, et qui les rend aussy entre eux incapables d'avoir aucune honnesteté dans les procedez qu'ils ont ensemble. J'ay fait de mon mieux... depuis que je suis icy pour les tirror de cette barbarie, et pour les corriger de la violence dans laquelle cette ferocité de leurs mœurs les jette souvent...*¹⁰⁶

Les autres classes valent-elles mieux que le bas peuple ? Un coup d'œil sur la bourgeoisie révèle que « les notaires, les huissiers, les juges mêmes » sont quasi tous

« Ignorans ». Ignorants, mais non pas innocents, car un pernicieux « Esprit d'affaires s'insinue dans les mœurs et gâte la belle simplicité dans laquelle on vivoit autres fois ». Beaucoup intentent de mauvais procès. Les plus malins cherchent à intimider les autres par la crainte de poursuites judiciaires. A son arrivée, Raudot a remarqué « une chicane et une mauvaise foy, une fausseté meme dans les temoignages . . . qui auroit produit un tres grand desordre si le remede nut esté prompt et violent ». La magistrature était gangrenée. Heureusement, la révocation d'Auteuil aura pour effet d'assagir les juges : c'est la fin d'une « tirranie ». ¹⁰⁷

Mais les pires tyranneaux sont peut-être les seigneurs. Plusieurs ont pris les moyens les plus tortueux d'assujettir leurs censitaires à des droits aussi onéreux qu'illégaux. Ils guettent la moindre occasion de leur infliger les pires vexations. Bien sûr, le gouvernement royal tente d'alléger le sort des humbles. Ainsi, un arrêt de 1686 permet aux habitants de se construire eux-mêmes un moulin si le seigneur néglige d'y pourvoir dans un délai d'un an. Cependant, bien qu'enregistrée au Conseil Supérieur, cette pièce est restée inconnue de la population. C'est que Ruette d'Auteuil, à qui il appartenait de la communiquer aux tribunaux de première instance, s'est bien gardé d'en assurer la transmission : il y allait « de son Interest comme Seigneur et aussy de l'Interest de quelques Conseillers aussy Seigneurs ». ¹⁰⁸ Ces exploiters provoquent l'indignation de l'intendant. Il raconte avoir pris « un ton de maître » pour chapitrer « un petit Seigneur de ce pays, nommé La Chevrottière », coupable d'une exaction « Reprouvée par les loix, et Tout a fait opposée aux bonnes mœurs ». ¹⁰⁹

Il ne tient pas les officiers en plus haute estime. Ceux-ci, à l'exemple des propriétaires de fiefs, ont la prétention de se soustraire aux tribunaux et de se faire eux-mêmes justice. Bien plus, l'habitude s'est prise de ne les assigner qu'avec la permission du gouverneur général ou d'un gouverneur particulier. L'administration judiciaire s'en trouve effroyablement compliquée, vu le « penchant naturel qu'un Gouverneur a toujours pour les gens de Guerre ». Raudot n'est pas médiocrement fier d'avoir supprimé un privilège aussi abusif.¹¹⁰

Agacé par l'outréculance des officiers, des seigneurs et de l'aristocratie locale, l'intendant laisse deviner son intention de s'appuyer sur le populaire en exaltant les officiers de milice. Ces derniers sont de simples habitants. Pour leur donner quelque lustre, puisqu'il souhaite faire d'eux ses agents, Raudot propose à la Cour de leur conférer le statut de sergents dans les troupes de la marine. Ils y gagneraient plus d'autorité pour faire exécuter dans les côtes les ordres du représentant du roi. Mais il se présente une difficulté : les officiers de milice sont commissionnés par le gouverneur général. Comme, dans la vue de Raudot, ils rempliraient les fonctions de subdélégués de l'intendant, celui-ci devrait participer à leur nomination et à leur promotion. Que va dire Pontchartrain ? « Cela, avoue-t-il, n'est point de mon goust, parce qu'il seroit assez extraord^{re} de faire d'un capitaine un Sergent, outre que ce seroit [sic] autant de petits tirans qui pilleroient le peuple et qui feroient des vexations ». ¹¹¹

Voilà donc un échec pour Raudot. Il tient quand même à son idée. Incapable de procurer du prestige militaire à ses protégés, il leur fait rendre des honneurs particuliers dans les églises. Une de ses ordonnances leur attribue, dans les processions, le premier rang après les marguilliers

et leur accorde d'être les seuls à recevoir le pain béni avant les autres fidèles. Outre qu'il n'a guère le sens du ridicule, le grave magistrat manie assez agilement le pavé de l'ours: le préambule de la même ordonnance contient un aveu gênant pour les favoris de l'intendant lorsqu'il déplore « le peu de Consideration que L'on a dans les Costes pour les Capitaines de milice ». ¹¹³ Dans toute cette affaire, le dessein inavoué de l'intendant paraît bien être d'humilier les seigneurs en élevant un de leurs censitaires dans chaque agglomération. La Cour devra bientôt intervenir pour régler les relations, assez fraîches, semble-t-il, qui s'établissent entre les propriétaires de fiefs et les chefs de la milice. Ceux-ci, décide le ministre de la Marine, n'ont pas l'obligation stricte de communiquer aux seigneurs les ordres qu'ils reçoivent de l'intendant, mais ils devraient quand même leur en donner connaissance « par honnesteté ». ¹¹⁴ Aux yeux du gouvernement français, le seigneur conserve évidemment son ascendant.

Raudot est trop différent de Vaudreuil, trop méprisant à l'égard de l'élite coloniale — avec laquelle le marquis a tant de liens — trop pénétré de sa propre valeur et trop jaloux de son autorité pour conserver indéfiniment aux rapports qu'il doit entretenir avec le gouverneur général le cachet de bonne entente qui marque les trois ou quatre premières années de son administration. En 1708, il commence à élever des plaintes amères contre son collègue. Que s'est-il passé ? Le gouverneur se serait-il offensé de ce que l'intendant ait affecté, comme il s'en vante, de traduire des officiers en justice sans obtenir l'assentiment du commandement supérieur ? Est-ce, au contraire, que le haut magistrat se serait immiscé dans les affaires militaires ? Au printemps de 1708, Vaudreuil met aux arrêts le lieutenant de Marigny. C'est un protégé de Raudot, qui

riposte, non sans éclat, en le désignant pour porter ses dépêches à la Cour.¹¹⁵ Ou encore la dispute serait-elle née des intrigues que fait éclore la liquidation de la Compagnie de la Colonie ? Martin de Lino reçoit une protection si spectaculaire de la part de l'intendant, et celui-ci le soutient si ouvertement contre Vaudreuil que Pontchartrain voit dans cette partialité une cause importante des démêlés qui s'enveniment entre les deux représentants du roi.¹¹⁶

Quelle qu'en soit l'origine, la querelle paraît avoir éclaté à l'occasion des chansons satiriques qui, en ce milieu dépourvu d'imprimerie, remplaçaient dans une certaine mesure les échos et les polémiques que publiaient ailleurs les journaux. Marigny se dit persécuté par le gouverneur pour avoir eu l'indiscrétion de copier, à la demande de quelques aimables personnes, trois couplets d'une chanson que le capitaine des gardes du général aurait faite contre l'intendant.¹¹⁷ Au printemps de 1708, ce dernier fulmine une ordonnance contre les chansons « remplies d'Invectives et souvent de faussetés » qui circulent dans la colonie. Elles n'aboutissent, tonne-t-il, « qu'à troubler la Charité chrétienne et L'union qui doit Estre entre tous Les hommes, ce qui va directement contre Les Commandemens de Dieu et Contre Les Intentions de Sa Majesté ». Aussi enjoint-il à ceux qui en auraient des copies « de les mettre au feu, a peine de Cinquante Livres d'amende contre Ceux qui Les Composeront et Les Chanteront et qui s'En trouveront saisis ». ¹¹⁸ Sa vertueuse indignation se conçoit : « On m'a aussy chanté », déclarera-t-il plus tard.¹¹⁹

A l'automne de 1708, le vieux magistrat est en furie. Vaudreuil, clame-t-il, vient de l'outrager. Voici comment. A la mort du chirurgien des troupes en service à Mont-

réal, Raudot lui a désigné un successeur sans consulter les officiers. Ceux-ci se réunissent avec l'autorisation du général, rejettent le choix de l'intendant et tombent d'accord sur la nomination d'un autre chirurgien. Raudot suffoque : « Je voy que je ne suis plus dans la place d'Intendant En Ce pays ». A son fils qui proteste auprès du gouverneur général, ce dernier rétorque qu'il fera exécuter la décision des officiers de Montréal. Le chef militaire aurait-il donc pris le parti d'abaisser son collègue ? Les propos qui se tiennent dans son entourage porteraient certes à le croire. « C'a esté, rapporte l'intendant, une grande question agitée Chez M^r Le Gouverneur Si Je devois rendre des ordonnances de police, Sans avoir pris son Consentement ». ¹²⁰ A quoi peut bien tenir une aussi grossière arrogance ? Le marquis, explique Raudot, prêterait trop volontiers l'oreille à ses flatteurs et serait persuadé que mortifier l'intendant, c'est rehausser sa propre autorité, qu'il « croit devoir estre sans bornes, et dependre Seulement de sa Volonté, sans estre obligé d'y donner pour regle la justice Et la raison ». ¹²¹

Pontchartrain examine le litige et donne tort à Vaudreuil : la nomination du chirurgien appartenait à l'intendant, et le gouverneur n'aurait jamais dû souffrir qu'il s'élevât une « cabale » d'officiers contre le magistrat. ¹²² Va-t-il donc donner raison à Raudot ? Ce serait mal le connaître que de s'y attendre. A Raudot, il reproche la violence de son caractère : « Tout le Canada se plaint de votre vivacité et de vos emportemens; on pretend que dans les moindres affaires, vous commencez par vous mettre en colere et par invectiver ceux qui vous font des representations ». ¹²³ Ainsi, tout en remerciant le ministre de son approbation, l'intendant est contraint de s'expliquer, voire de se défendre. L'accuser de violence, proteste-t-il,

c'est en imposer à la Cour. La suite de sa défense laisse toutefois l'observateur sceptique : il est vrai, reconnaît le vieux fonctionnaire, qu'il a parfois donné à certaines gens « le nom que leur mauvaise conduite meritoit »; il lui est même arrivé de manifester à quelques-uns de la « vivacité », mais c'est que, dans un pays comme le Canada, « on en a besoin pour leur faire connoistre la qualité de leurs actions ». ¹²⁴

A la vérité, le ministre de la Marine n'exagère en rien lorsqu'il reproche à Raudot ses colères. Combien l'intendant peut rager, rien ne l'indique mieux que l'interminable lettre qu'il écrit en 1709 contre Vaudreuil. Il lui faut d'abord effacer les éloges qu'il a eus naguère pour son collègue : il les impute maintenant à sa propre faiblesse, à son excessive facilité; s'il ne s'est pas résigné plus tôt à témoigner contre le marquis, c'était de crainte de causer de la peine au ministre. La pénible vérité est que le gouverneur ne possède « n'y l'esprit, n'y Les qualitez qu'il faut pour bien manier une autorité qu'il s' imagine estre Souveraine ». Trop médiocre pour se mériter l'estime de ses subordonnés, il en est réduit à se maintenir par l'intimidation « soit en maltraitant les uns publiquement de paroles et de menaces ou en leur faisant des malhonestetés, soit en se rendant Maistre despotiquement de toutes les Permissions qui sont nécessaires aux autres pour faire leur commerce ». Raudot s'élève aux idées générales : « Le pouvoir arbitraire exercé par un homme qui n'est pas né pour commander est toujours outré ». Aussi, quel tyran que ce Vaudreuil ! « L'idée de son pouvoir est si grande qu'il croit estre en droit de faire tout ce qu'il luy plaist ». Non content de persécuter ceux qu'il hait, il poursuit encore de sa hargne ceux qui s'abstiennent d'épouser ses querelles. Il rend la colonie plus malheureuse « que si

l'inquisition y estoit etablie ». Ce n'est pourtant qu'un « ignorant » (un autre !) gonflé d' « opiniastreté ». Il est convaincu « qu'il peut dire : je veux, et qu'a ce mot tout doit fléchir ». Assoiffé de puissance, il l'est encore d'argent. Son avidité n'a d'égale que celle de sa femme et des parents de sa femme. Le marquis et la marquise forment un couple que dominant trois passions : « l'esprit d'intérêt, de vengeance et d'avarice ». Pontchartrain parcourt rapidement cette philippique et la renvoie aux bureaux avec cet avis : « M. de Beauharnois, lire tout cela Et me rendre cette lettre; Il faudra que nous en parlions / M. de la Touche, à bien examiner — important dans le temps qu'on travaillera a toutes ces affaires là ».¹²⁵

Pour Vaudreuil, cette dénonciation pourrait entraîner des suites graves. Elle n'aura que des conséquences ennuyeuses. Dans le mémoire du roi, la Cour se contente d'ordonner au gouverneur et à l'intendant d'avoir des explications sur toutes les questions propres à les diviser.¹²⁶ A Raudot, Pontchartrain laisse entendre qu'il exagère.¹²⁷ Il ne va pas, toutefois laisser passer une si belle occasion de morigéner Vaudreuil. Il lui reproche des interventions qui ont pour effet « d'avilir la dignité des juges » lorsque les causes impliquent des officiers; si de pareils écarts se renouvellent, le roi, lui assure-t-il, prendra des mesures « tres desagrees » pour le gouverneur général. Certaines accusations de Raudot ont porté. L'intendant, poursuit le secrétaire d'Etat, se plaint de voir son autorité battue en brèche; le marquis devra avoir des égards pour son collègue.¹²⁸ Et Vaudreuil, comme presque chaque année, se voit encore forcé de se défendre. Il le fait sans aigreur, presque sans vigueur. Il affirme seulement que Raudot « a eû tres grand tort de se plaindre ». Du reste, l'incident, à son dire, est clos, puisque Marigny s'est entre-

mis pour réconcilier les deux chefs.¹²⁹ La réconciliation est-elle sincère ? Elle manque, en tout cas, de cordialité, et l'intendant n'oubliera jamais ses griefs.¹³⁰ Quant au gouverneur, il laisse passer trois ans avant d'ouvrir son cœur — c'est sa formule — au ministre de la Marine. Il explique alors qu'il serait parvenu sans peine à s'entendre avec Jacques Raudot si ce dernier n'avait donné dans le piège que lui tendaient « les mauvais esprits qui l'ont obcédé » en lui inspirant des propos incompatibles avec le caractère dont il était revêtu.¹³¹

Là encore, le marquis semble se défendre assez mollement. Y aurait-il de sa part quelque négligence à suivre ses intérêts ? Impression trompeuse : Vaudreuil est un habile politique. Il a vaincu en lui-même le politicien trop pressé qui, dans ses premiers démêlés avec Callières, maniait si gauchement la flatterie et le plaidoyer *pro domo*.¹³² Il agit maintenant avec discrétion. S'il peut s'offrir ce luxe, c'est qu'il lui est loisible de se reposer sur les démarches que sa femme multiplie à Paris. Et si la marquise s'affaire dans l'entourage des administrateurs métropolitains, c'est précisément en conséquence de l'offensive de Raudot. Comment expliquer autrement le départ précipité de Mme de Vaudreuil pour la France en 1709 ? Cette année-là, le roi n'a même pas expédié de vaisseau à Québec. La gouvernante s'embarque sur un petit navire marchand, malgré les risques de la traversée. Son bateau se fait prendre par une unité anglaise. Elle parvient quand même à atteindre le Hâvre. Pourquoi tant de hâte ? Parce que Raudot vient de se déchaîner contre le général. A la Cour, son activité est incessante. Elle expose l'état des affaires du Canada, explique la politique de Vaudreuil et surtout combat les dénonciations de ses adversaires. Un de ses mémoires se termine ainsi :

*Voilà, Monseigneur, ce que je crois devoir vous représenter de plus essentiel pour l'avantage de la Collonie, mais le plus grand bien que l'on y puisse faire, c'est... de soutenir l'autorité du gouverneur général; il n'y a presque plus de subordination, et il se passe des sceines qui seroient capables de perdre le pays, que j'expliqueray lorsque vous aurez la bonté de me faire donner, comme vous m'avez fait l'honneur de me le promettre, un memoire de toutes les plaintes que l'on fait contre M^r de Vaudreuil; j'espere, Monseigneur, en y repondant, vous faire connoistre la verité de tout et vous assurer que rien ne me peut engager a la deguiser.*¹³³

La marquise obtient rapidement l'attention, puis la confiance du ministre de la Marine. Celui-ci lui accorde des entrevues. A sa sollicitation, il répand sur sa famille des « grâces » que le gouverneur avait éprouvé jusque là bien du mal à lui arracher. Dès 1710, Vaudreuil mentionne les « bontés » dont sa femme est l'objet de la part du secrétaire d'Etat.¹³⁴ En 1712, la Canadienne ne vit plus seulement dans l'entourage de la Cour; elle prend place dans ce monde magique et minutieusement ordonné lorsque le duc de Berry retient ses services avec le titre de sous-gouvernante de l'enfant dont il attend la naissance. A ce moment, la marquise est en grande faveur. Pontchartrain, rapporte Ruette d'Auteuil, ne lui refuse rien, « elle dispose de tous les emplois du Canada, elle écrit de toutes parts dans les ports de mer des lettres magnifiques du bien et du mal qu'elle peut faire auprès de lui », et le ministre « fait tout ce qu'il faut pour l'autoriser et justifier ses discours ». Riverin confirme bientôt les dires

de l'ancien procureur général : « A present, gémit-il, tout est avily, et ce n'est plus qu'une femme qui regne tant presente qu'absente ». ¹³⁵ Il est certain que Vaudreuil bénéficie de l'immense crédit que sa femme s'est acquis. Douée d'un sens politique très fin, la gouvernante ne se contente pas d'assurer aux siens les bienfaits du roi; elle obtient aussi des promotions et des gratifications aux protégés du marquis. Ce dernier s'entoure ainsi d'une clientèle. Quand les Raudot se rembarquent — le fils en 1710 et le père, l'année suivante — la position du gouverneur général est plus solide que jamais.

Comment, après des débuts singulièrement difficiles, Vaudreuil est parvenu à imposer son autorité, voilà qui peut constituer une illustration des usages qui conditionnent le fonctionnement des organes de l'Etat dans la colonie. Au Canada comme ailleurs, la politique est un combat. Dès qu'il entre dans la carrière, l'homme public doit accepter la lutte. Non seulement lui faut-il se mesurer aux problèmes qui se posent à la société dont il partage le gouvernement, mais il se voit encore amené à faire face aux appétits et aux ambitions qui fermentent sans cesse dans les cadres de l'administration. Au sein d'une colonie, collectivité dont la direction s'organise au palier local et au niveau métropolitain, les difficultés se multiplient par deux. Il ne suffit pas qu'une ligne de conduite soit bonne, il est également indispensable que la métropole l'adopte; un chef ne saurait se contenter d'avoir raison, il doit encore obtenir du ministre dont il relève la confirmation de ses vues.

Dans l'empire français des années 1700, le gouvernement royal suit de près l'activité de ses agents. L'époque troublée de Frontenac vient de se clore. Le malaise provoqué par les excès du fameux gouverneur inspire à la

Cour une attitude méfiante à l'égard de ceux qu'elle constitue en autorité. Elle n'accorde à chacun d'eux qu'un appui limité. Le ministre de la Marine s'applique à recueillir tous les renseignements possibles, quelle qu'en soit l'origine, sur les hommes à qui il confie l'exercice du pouvoir, afin de leur faire sentir la surveillance dont ils sont l'objet. Le système encourage la dénonciation, bien que le dénonciateur n'y gagne, le plus souvent, que des humiliations. A un tel régime, les énergies s'épuisent et les personnalités s'usent. De tous les chefs qui évoluent alors sur la scène politique du Canada, seul Vaudreuil réussit à émerger. Son succès tient peut-être moins à son adresse, pourtant réelle, qu'à une chance assez particulière: celle d'avoir à soutenir une offensive qui se déroule en deux étapes; il aura eu le loisir de mater d'abord les rivalités surgies du milieu colonial avant de voir se dresser contre lui un intendant.

Lorsque Michel Bégon vient prendre la succession des Raudot, à la fin de 1712, l'atmosphère des milieux officiels, assez lourde encore, semble s'être déjà éclaircie.

CONCLUSION

Une double conclusion paraît se dégager de l'étude de la politique canadienne au début du XVIII^e siècle.

En premier lieu, la nature des questions qui passionnent alors les esprits souligne la médiocrité, déjà constatée, de la plupart des hommes engagés dans la vie publique. Serait-on tenté d'ajouter que cette médiocrité traduit fidèlement celle du milieu? Ce serait peut-être là sévérité

outrée. Il y a une génération, un politique de l'envergure de Jean Talon a évolué dans la même société; il est vrai que lorsque le grand intendant a cherché à rentrer à Québec, après le premier gouvernement de Frontenac, de vieilles hostilités se sont hérissées contre l'éventualité de son retour et ont pu contribuer à écarter à jamais de la colonie l'homme qui l'avait si bien servie. Les idées politiques les plus cohérentes, en ces tristes années de 1700, ce n'est pas chez des administrateurs qu'on les découvre, mais dans les vastes projets d'un soldat, Pierre Le Moyne d'Iberville; Iberville, toutefois, termine sa carrière en dehors du Canada, et les chefs installés à la tête de la colonie écrivent contre lui. Peut-être, s'il avait pu échapper à la domination paternelle et sortir de l'ombre, Antoine-Denis Raudot serait-il parvenu à se signaler : les idées qu'il a exprimées sur la colonisation de l'île Royale le montrent capable de vues à la fois hardies et justes; mais il n'est encore qu'un jeune homme perdu dans une gérontocratie. Quant aux notables, ils se déchirent autour de l'épave de la Compagnie de la Colonie, qui menace de sombrer avec leur avoir. En 1706, les Raudot cotent les juges du pays : la qualité qu'ils leur reconnaissent le plus volontiers est celle d'« honnête homme », qu'ils donnent à treize magistrats, y compris Villeray, en qui ils voient un « assés honnête homme », déployant « tres peu de capacité »; pour ce qui est de la compétence, ils trouvent cinq juges « capables », trois « assez capables » et deux seulement « très capables ». ¹³⁸

La seconde constatation d'importance à laquelle un examen de la vie politique donne lieu met en lumière l'existence des petites coalitions qui gravitent autour du pouvoir. Conférer à ces groupes le nom de partis risque d'entraîner des erreurs; le leur refuser, c'est contribuer à

perpétuer des incompréhensions. Dans le premier cas, le danger est celui de l'anachronisme. Pour l'éviter, il importe de préciser que ces « partis » constituent en réalité des pyramides d'intérêts qui s'édifient autour de quelques vieilles familles dont — un témoin nous en a prévenus — « les unes portent si mal les levations des autres »; au surplus, dans une société où l'Etat est déjà l'un des plus grands clients des négociants, où il faut des permis pour pratiquer le commerce et où la politique pénètre tout, les ambitions des notables sont liées à des aspirations économiques : Raudot, on s'en souviendra, reproche à Vaudreuil de se rendre maître de toutes les permissions « nécessaires aux autres pour faire leur commerce ». D'autre part, ne pas avoir de partis, au sens le plus large du terme, dans les groupes dont il vient d'être question, c'est favoriser la perpétuation des conceptions étriquées qui ont tellement nui à l'intelligence de ce qui s'est passé au Canada avant 1760. Du fait que ces groupes n'ont pas d'assises dans les masses populaires, il est certes légitime de conclure que la mentalité du régime exclut la participation des classes inférieures au gouvernement, mais il ne s'ensuit pas qu'elle en écarte toutes les classes. Autrement dit, de ce que ces pyramides d'intérêts n'ont qu'une base étroite, on aurait tort de croire qu'elles n'existent pas. Simplement, elles se construisent dans les seules couches supérieures de la société. Les contemporains, du reste, en ont bien senti la réalité. Raudot n'explique-t-il pas l'arrogance de Vaudreuil par les idées qu'inspirent au gouverneur les thuriféraires qui l'entourent ? De son côté, le général n'attribue-t-il pas l'hostilité de Raudot aux manœuvres des « mauvais esprits » qui obsèdent l'intendant ? L'un et l'autre, avant de s'accuser mutuellement d'être les jouets de factions rivales, n'ont-ils pas réuni leurs forces

pour combattre la puissante « cabale » dominée par Ruette d'Auteuil ?

Pour comprendre la politique canadienne, il faut donc commencer par en reconstruire les rouages métropolitains et coloniaux. Mais ce n'est là qu'un premier pas. Il faut ensuite essayer de rejoindre les hommes qui animent ces institutions et se bien garder de négliger d'autres cadres qui n'ont rien de constitutionnel : les groupes à l'intérieur desquels les politiciens associent leurs intérêts, leurs ambitions et leurs passions.

NOTES

I — LA POLITIQUE

1. Andrew M. Davis, *Canada and Louisiana*, dans Justin Winsor, édit., *Narrative and Critical History of America*, 8 vol., Boston et New-York, 1884-1889, t. V, p. 1-2, 59, 62.

2. Voir Lawrence Henry Gipson, *The Great War for the Empire: The Years of Defeat, 1754-1767*, New-York, 1946, t. V de *The British Empire Before the American Revolution*, p. 3-15.

3. Par exemple, Hubert Deschamps, *Méthodes et doctrines coloniales de la France*, Paris, 1953, p. 5-12. « Les intérêts et l'humanisme se mêlent dans notre colonisation [française] en un désordre balzacien que vient bouleverser et ordonner, à longs intervalles, la logique cartésienne. C'est par là que, malgré les particularités et la diversité des mondes d'outre-mer, s'impose aux méthodes et aux doctrines coloniales la marque la plus authentique du génie français », *ibid.*, p. 7.

4. *Histoire du Canada*, cinquième édition revue, annotée et publiée avec une introduction et des appendices par son petit-fils, Hector Garneau, 2 vol., Paris, 1913-1920, I, p. 364-365.

5. E. Rameau, *La France aux colonies, études sur le développement de la race française hors de l'Europe, les Français en Amérique: Acadiens et Canadiens*, 2 vol., Paris, 1859, II, p. 64.

6. *The Old Regime in Canada*, Toronto, 1898, p. 343-344, 461.

7. *Pioneers of France in the New World*, Toronto, 1898, p. xx.

8. Voir O. A. Sherrard, *Lord Chatham: Pitt and the Seven Years' War*, Londres, 1955, p. 19-21.

9. Voir Guy Frégault, *Histoire, traditions et méthodes*, dans *l'Action Universitaire*, vol. 14, no 1, livraison d'octobre 1947, p. 35-42.

10. Voir Guy Frégault, *Essai sur les finances canadiennes (1700-1750)*, dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 12, no 2, livraison de septembre 1959, p. 180-182.

11. Archives du Séminaire de Québec [ASQ], Lettres, carton N, no 48(2), Dudouyt à Laval, 1677.

12. C. Dreyss, édit., *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, 2 vol., Paris, 1860, t. II, p. 422.

13. Cité par J. Hitier, *La Doctrine de l'absolutisme, étude d'histoire du droit public*, Paris, 1903, p. 61.

14. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 422.

15. William Bennett Munro, édit., *Documents Relating to the Seigniorial Tenure in Canada, 1598-1854*, Toronto 1908, p. 91, mémoire du 1^{er} novembre 1709.

16. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 404-405.

17. AC, B 34: 23v, mémoire du roi à Vaudreuil et à Bégon, 24 juin 1712.
18. *Ibid.*, 28, Pontchartrain à Vaudreuil, 28 juin 1712.
19. *Ibid.*, 36v, Pontchartrain à Bégon, 20 juin 1712.
20. *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec [RAPQ]* pour 1947-1948, p. 153, Pontchartrain à Vaudreuil, 28 juin 1712; voir *ibid.*, p. 167, Vaudreuil à Pontchartrain, 6 novembre 1712, note en marge.
21. *Ibid.*, p. 145, « Addition au mémoire du Roy », 24 juin 1712.
22. AC, B 33: 135, Pontchartrain à Costebelle, 7 juillet 1711.
23. H. Têtu et C.-O. Gagnon, édit., *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, 6 vol., Québec, 1887-1890, t. I, p. 465, *Mandement de Messieurs les Vicaires Généraux pour la publication du Jubilé de Notre Saint Père le Pape Clément XI*, 20 décembre 1707.
24. *Ibid.*, p. 490-491, mandement du 4 octobre 1716.
25. *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 392-393.
26. Charles Pinot Duclos, *Mémoires secrets sous le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*, Paris, 1846, p. 103.
27. E. Spanheim, *Relation de la Cour de France en 1690*, Paris, 1882, p. 8.
28. Voir Francis H. Hammang, *The Marquis de Vaudreuil, New France at the Beginning of the Eighteenth Century*, Bruges et Louvain, 1938, p. 25-26.
29. *Ibid.*, p. 52; voir *Le Grand Marquis*, p. 61-63. Sur François de Callières, voir *Le Frère de notre gouverneur de Callières, Bulletin des recherches historiques*, vol. 33, 1927, p. 48-51.
30. RAPQ (1922-23), p. 50, Ruelle à Auteuil, *Mémoire de l'état présent du Canada*, 1712.
31. Cité par Hammang, *The Marquis de Vaudreuil*, p. 19, note 9.
32. RAPQ (1922-23), p. 51.
33. AC, C 11A, 29: 89.
34. *Ibid.*, 148; voir AC, C 11A, 27: 156.
35. AC, C 11A, 29: 139v-140, 148.
36. AC, C 11A, 27: 147; AC, C 11A, 29: 267v.
37. AC, C 11A, 32: 115, Louvigny à Pontchartrain, 31 octobre 1711.
38. ASQ, Lettres, carton O, no 28, Tremblay à Glandelet, 7 mai 1700.
39. AC, B 30: 162v, Pontchartrain à Cadillac, 6 juillet 1709.
40. Robert La Roque de Roquebrune, *La Direction de la Nouvelle-France par le ministère de la Marine dans Revue d'histoire de l'Amérique Française*, vol. 6, no 4, livraison de mars 1953, p. 474-476, 484-485.

41. ASQ, Lettres, carton O, no 7, Tremblay à Glandelet, 21 mai 1695.
42. *Ibid.*, no 27, Denonville à Maizerets, 2 mai 1700.
43. RAPQ (1938-39), p. 74, Vaudreuil à Pontchartrain, 16 octobre 1705; *ibid.*, p. 122, Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1706.
44. AC, C 11A, 32: 114-114v, Ramezay à Vaudreuil, 29 décembre 1710.
45. AC, B 22: 222, Pontchartrain à Callières, 31 mai 1701.
46. Voir *Le Grand Marquis*, p. 62-63; AC, B 22: 113v, mémoire du roi à Callières et à Champigny, 1700; *ibid.*; 98v, Pontchartrain à Ramezay, 5 mai 1700.
47. AC, B 23: 74-74v, Pontchartrain à Callières, 6 mai 1702.
48. AC, B 20: 209, Pontchartrain à Champigny, 27 mai 1698.
49. Archives publiques du Canada (APC), collection Beauharnais, p. 10, *Modèle politique d'un gouverneur gen^{al} pour le Canada*.
50. AC, B 23: 64v, mémoire du roi à Callières, 1702.
51. AC, C 11A, 20: 114, Beauharnais à Pontchartrain, 11 novembre 1702.
52. AC, B 23: 80-81, *Mémoire pour servir d'Instruction au Sr de Beauharnois Intendant de justice police et finances en la Nouvelle-France*, 6 mai 1702.
53. *Ibid.*, 87v.
54. AC, C 11A, 24: 332-332v, Raudot à Pontchartrain, 2 novembre 1706.
55. AC, B 23: 81, instructions à Beauharnais, 6 mai 1702.
56. AC, B 29: 36v, Pontchartrain à Raudot, 30 juin 1707.
57. AC, C 11A, 30: 362v, Auteuil, requête, 1709.
58. Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan, *Nouveaux Voyages de Mr le Baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale*, 2 vol., La Haye, 1703, t. I, p. 25.
59. AC, B 23: 84-86v, instructions à Beauharnais, 6 mai 1702.
60. Voir, par exemple, les ordonnances publiées par Raudot entre 1705 et 1710 dans P.-G. Roy, *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France conservées aux Archives de la province de Québec*, 3 vol., Beauceville, 1919, t. I, p. I-114, en particulier, p. 1, 4, 7-8, 14, 18, 21, 28, 32, 49, 64, 74-75, 86, 87, 88, 89, 90, 92, 100, 113.
61. *Ibid.*, p. 3, 17, 25-26, 41, 75, 101, 102, 105, 108, 111, 114, etc.
62. Lahontan, *Nouveaux voyages*, t. I, p. 102.
63. AC, B 20: 81, Pontchartrain à Saint-Vallier, 21 mai 1698.
64. *Ibid.*, 200v-201v, Pontchartrain à Callières, 27 mai 1699.
65. AC, B 23: 39v, Pontchartrain à Callières, 29 mars 1702.

66. RAPQ (1922-23), p. 48, 50, *Mémoire sur l'état présent du Canada, 1712*; *ibid.*, p. 63, *Mémoire à Son Altesse Royale, Monseigneur le Duc d'Orléans, Régent de France dans le Conseil de Marine, sur l'état présent du Canada, 12 décembre 1715.*
67. *Le Grand Marquis*, p. 62.
68. *Ibid.*, p. 66.
69. AC, C 11A, 29: 233v-234, *Avis de Montréal, 1708.*
70. AC, B 20: 141, Pontchartrain à Champigny, 1^{er} avril 1699.
71. RAPQ (1946-47), p. 375, mémoire du roi, 10 mai 1710; *ibid.*, p. 388, Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 2 novembre 1710; AC, B 34: 15, mémoire du roi, 15 juin 1712; AC, B 35: 49v, mémoire du roi, 25 juin 1713; AC, B 49: 618v, *Mémoire pour servir d'Instruction au Sr Dupuis Intendant, 1^{er} mai 1726, etc.*, etc. Cf. AC, C 11A, 54: 74-75, Beauharnais et Hocquart à Maurepas, 4 octobre 1731.
72. AC, C 11A, 31: 69v, mémoire de Mme de Vaudreuil à Pontchartrain, 1710.
73. *Edits et Ordonnances*, t. I, p. 37-39, *Edit de création du Conseil Supérieur de Québec*, avril 1663.
74. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, 6 vol., Québec, 1885-1891, t. I, p. 10-12, 56, 57.
75. *Ibid.*, t. II, p. 967, 1021.
76. *Edits et ordonnances*, t. I, p. 299, *Déclaration du roi pour l'augmentation de cinq offices de conseiller au Conseil Supérieur de Québec*, 16 juin 1703.
77. *Histoire du Canada*, t. I, . 219.
78. *Ibid.*, note 131.
79. *Edits et ordonnances*, III, p. 56-57.
80. ASQ, Lettres, carton O, no 36, Tremblay à Glandelet, 28 mai 1702.
81. *Edits et ordonnances*, I, p. 311, 321, etc.
82. *Jugements et délibérations*, IV, p. 1044, 1055, 1079, 1103.
83. *Ibid.*, IV, p. 481-482, 487, 902-903, 904 1115-1116, etc., etc.
84. *Ibid.*, VI, p. 280, 291.
85. *Ibid.*, IV, p. 506-508.
86. *Ibid.*, p. 542-543.
87. *Ibid.*, p. 564,565.
88. *Ibid.*, V, p. 233-240, 288.
89. *Ibid.*, p. 529-530.
90. *Ibid.*, IV, p. 418-420, 427, 432-433.
91. *Ibid.*, p. 413-415.
92. *Ibid.*, V, p. 184-186, 230.
93. *Ibid.*, p. 996-1000, 1009-1010.

94. *Ibid.*, VI, p. 385-386, 429-430.

95. AC, C 11A, 22: 147v-150, Duplessis, *Projet des propositions faites pour travailler sérieusement à ce qui peut contribuer au bien et à l'avantage des intérêts du Roy et de ses sujets au frais de la nouvelle France*, 8 novembre 1704.

96. AC, C 11A, 20: 111-111v, Beauharnais à Pontchartrain (résumé), 1702.

97. *Ibid.*, 81-81v, Dupont, Vitré et La Martinière à Pontchartrain, 1702.

98. R. B. Grassby, *Social Status and Commercial Enterprise under Louis XIV*, dans *The Economic History Review*, série 2, vol. 13, no 1, livraison d'août 1960, p. 21.

99. AC, C 11A, 30: 268-270, Raudot à Pontchartrain, 15 septembre 1709.

100. AC, C 11A 32: 254, La Martinière à Pontchartrain, 29 octobre 1711; voir *ibid.*, 254v, Lino à Pontchartrain, 5 novembre 1711.

101. RAPQ (1939-40), p. 140, Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 3 novembre 1706.

102. *Edits et ordonnances*, I, p. 300.

103. AC, C 11A, 125: 322v, *Liste apostillée des conseillers au conseil supérieur de Québec et des autres officiers des juridictions du Canada*, 28 octobre 1706.

104. AC, C 11A, 28: 248-248v, Raudot à Pontchartrain, 18 octobre 1708.

105. AC, C 11A, 113: 124v, *Canada 1700. Etat de la dépense à faire par le fermier du Domaine d'Occident pour le paiement des charges des Officiers du Canada pendant l'année 1700*. Voir *ibid.*, 159v-160, état de 1701; AC, F 1, 10: 240, état de 1702; AC, F 1, 12; 17v, état de 1705, etc.; AC, C 11A, 113: 223-223v, état du roi pour 1707; AC, F 1, 18: 92v, état du roi pour 1713. Voir aussi RAPQ (1938-39), p. 22, 36.

106. AC, C 11A, 24: 177, Duchesnay à Pontchartrain (résumé), 1706; AC, C 11A, 125: 322v, *Liste apostillée des conseillers au conseil supérieur de Québec*, 28 octobre 1706.

107. AC, B 20: 209, Pontchartrain à Champigny, 27 mai 1699; AC, B 22: 97, Pontchartrain à Vaucreuil, 5 mai 1700; *ibid.*, 256v, mémoire du roi, 31 mai 1701.

108. Les appointements de l'ingénieur peuvent varier. De 1,200 livres en 1702 et en 1703, ils sont portés à 1,500 en 1708 et réduits à 800 en 1713. Voir AC, F 1, 11: 24; AC, C 11A, 113: 248; AC, F 1, 18: 92.

109. Ce fonctionnaire représente l'intendant à Montréal, où se massent les plus fortes concentrations de troupes du pays; aussi ses principales fonctions consistent-elles à équiper les unités militaires et à pourvoir à leur ravitaillement. Le budget de 1698 attribue au commissaire des appointements de 1,200 livres (AC, C 11A, 113: 44v), mais celui de 1703 les établit à 1,000 livres (AC, F 1, 11: 23v).

110. Le premier titulaire de ce poste au Canada reçoit sa nomination en 1698. Sa commission le charge de « tenir registre de la recette et depense de la Marine et des fortifications de Canada, signer les marchez, receptions d'ouvrages, contrroller les quittances des parties prenantes et faire les autres fonctions de Controlleur de mesme que ceux de Marine établis en France (AC, B 20: 40v). A compter de 1700, il doit aussi confectionner un « registre des concessions, Brevets et ordonnances » qui viennent dans la colonie de la part du gouvernement métropolitain (AC, B 22: 113-113v).

111. Le médecin touche 800 livres en 1703 (AC, F 1, 11: 24, 29), mais 1,100 en 1713 (AC, F 1, 18: 79v, 92v).

112. AC, C 11A, 23: 69-70, *Etat au vray des Castors Livrés au Bureau*, 16 octobre 1705.

113. AC, C 11A, 27: 103v-104v, 1706: *Compte que rend a La Compie de La Colonie de La Nouvelle france, Georges Reganrd Duplessis seul agent et Directeur pour lad Compie de la Recette, et Depense par lui faite pendant L'année gby^e six.*

114. Voir *La Civilisation de la Nouvelle-France*, p. 153-158.

115. AC, C 11A, 25: 284-287, *Projet de regie pour la ferme de Canada*, 30 mai 1706.

116. APC, Collection Beauharnais, *Morelle politique d'un gouverneur general pour le canada*, p. 9.

117. Richard Pares. *The Economic Factors in the History of the Empire*, dans E. M. Carus-Wilson, édit., *Essays in Economic History*, Londres, 1958, p. 416.

118. Voir les budgets de 1707, AC, 11A, 113: 230v, 233v-234, et le recensement de la même année.

II — LES POLITICIENS

1. RAPQ (1921-1922), p. 228-231, éloge funèbre de Callières, 26 juin 1703.
2. ASQ, Lettres, carton O, no 5, Tremblay à Glandelet, 4 mars 1694.
3. AC, B 22: 279v-280, Pontchartrain à Champigny, 4 juin 1701.
4. Lahontan, I, p. 102.
5. AC, B 22: 121v, Pontchartrain à Champigny, 5 mai 1700.
6. A. Jamet, édit., *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 306.
7. ASQ, Lettres, carton N, no 123, Tremblay à Laval, 19 juin 1705.
8. *Le Grand Marquis*, p. 62-63.
9. AC, B 20: 224-225.
10. Hammang, *The Marquis de Vaudreuil*, p. 53.
11. AC, C 11A, 21: 186v, Auteuil à Pontchartrain, 14 novembre 1703.
12. Voir *Iberville le Conquérant*, p. 375.
13. R.G. Thwaites, édit., *The Jesuit Relations and Allied Documents*, 73 vol., New-York, 1959, t. LXV, p. 190-246, Carheil à (Champigny), 30 août 1702.
14. A. Jamet, édit., *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 311-312.
15. APC, MG 18, j 12, Les Lettres Canadiennes, I, no 11.
16. ASQ, Lettres, carton O, Tremblay à Glandelet, 28 mai 1702.
17. A. Jamet, édit., *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 307-308.
18. AC, C 11A, 20: 193v, Beauharnais à Pontchartrain, 14 novembre 1702.
19. Shortt, édit., *Documents relatifs à la monnaie*, I, p. 226, *Mémoire de l'estat present du Canada*, (1712); *ibid.*, 330, *Mémoire Sur l'Etat présent du Canada*, 9 décembre 1715.
20. ASQ, Lettres, carton N, no 123, Tremblay à Laval, 19 juin 1705.
21. Voir *Le Grand Marquis*, p. 67-68.
22. RAPG (1938-1939), p. 81-82, Vaudreuil, Beauharnais et Raudot à Pontchartrain, 19 octobre 1705. Voir *ibid.*, p. 57, Vaudreuil et Beauharnais à Pontchartrain, 17 novembre 1705.
23. APC, Collection Beauharnais, p. 392-393, Raimbault à Beauharnais, 25 novembre 1704.
24. *Ibid.*, p. 390-391.
25. *Ordonnances, commissions, etc., etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France*, 2 vol., Beauceville, 1924, II, p. 327-327.
26. APC, Collection Beauharnais, p. 418-421, Belmont à (Beauharnais), 18 décembre 1704.

27. AC, C 11A, 23: 95v-96v, Vaudreuil et Beauharnais à Pontchartrain (résumé), 23 mai 1705, et notes en marge.
28. AC, C 11A, 23: 162, lettre du 28 octobre 1705.
29. RAPQ (1938-39), p. 164, Vaudreuil à Pontchartrain, 4 novembre 1706.
30. APC, Collection Beauharnais, p. 420-421, Belmont à (Beauharnais), 18 décembre 1704.
31. *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France*, I, p. 4-8.
32. RAPQ (1938-39), p. 112-113, Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 30 avril 1706.
33. *Ibid.*, p. 164; voir *ibid.*, p. 109, Vaudreuil à Pontchartrain, 28 avril, 30 octobre, 1^{er} et 4 novembre 1706 (résumé).
34. AC, C 11A, 26: 202v-203v, Raucot à Pontchartrain, 11 novembre 1707.
35. RAPQ (1939-40), p. 372, Pontchartrain à Vaudreuil, 30 juin 1707. Voir RAPQ (1938-39), p. 118, *id.* à *id.*, 30 juin 1706.
36. RAPQ (1938-39), p. 32, mémoire du roi, 14 juin 1704.
37. *Ibid.*, p. 70, Pontchartrain à Vaudreuil, 17 juin 1705.
38. *Ibid.*, p. 84, Vaudreuil, Beauharnais et Raudot à Pontchartrain, 17 novembre 1704.
39. *Ibid.*, p. 60, Vaudreuil et Beauharnais à Pontchartrain, 17 novembre 1704.
40. *Ibid.*, p. 91, Vaudreuil à Pontchartrain, 18 octobre 1705.
41. *Ibid.*, p. 117-119, Pontchartrain à Vaudreuil, 9 juin 1706.
42. *Ibid.*, p. 161-163, Vaudreuil à Pontchartrain, 4 novembre 1706.
43. *Ibid.*, p. 70, Pontchartrain à Vaudreuil, 17 juin 1705.
44. AC, C 11A, 23: 164v-167, Auteuil à Pontchartrain, 17 octobre 1705.
45. RAPQ (1940-41), p. 376-378, Ramezay à Pontchartrain, 14 novembre 1704.
46. RAPQ (1938-39), p. 48, Vaudreuil à Pontchartrain, 16 novembre 1704; voir *ibid.*; p. 62, Vaudreuil et Beauharnais à Pontchartrain, 16 novembre 1704.
47. AC, C 11A, 22: 326-342, *passim*, Ramezay à Pontchartrain, 12 octobre 1705.
48. Voir Hammang, *The Marquis de Vaudreuil*, p. 65-69 et note 102.
49. AC, B 29: 94v, Pontchartrain à Ramezay, 30 juin 1707.
50. AC, B 33: 120v-121, *id.* à *id.*, 7 juillet 1711.
51. ASQ, Lettres, carton O, no 28, Tremblay à Glandelet, 7 mai 1700.
52. ASQ, Lettres, carton N, no 122, Tremblay à Laval, 4 avril 1705.

53. RAPQ (1938-39), p. 61, Vaudreuil et Beauharnais à Pontchartrain, 16 novembre 1704.
54. *Ibid.*, p. 167-168, Vaudreuil à Pontchartrain, 4 novembre 1706.
55. AC, C 11A, 26, Cadillac à Vaudreuil, 1^{er} octobre 1707; RAPQ (1940-41), p. 417, les Jésuites du Canada à Pontchartrain, 1708.
56. AC, B 22: 108v, mémoire du roi, 1700; *ibid.*, 128v-129v, Pontchartrain à Auteuil, 5 mai 1700.
57. ASQ, Lettres, carton N, no 48(2), Dudouyt à Laval, 1677.
58. Sur ce retentissant procès, voir J. Delalande, *Le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, p. 199-202.
59. ASQ, Lettres, carton O, no 7, Tremblay à Glandelet, 21 mai 1695; L. et G. Frégault, édit., *Frontenac*, p. 78-82.
60. AC, C 11A, 23: 165, Auteuil à Pontchartrain, 17 octobre 1705, note en marge.
61. AC, C 11A, 20: 84-84v, Callières et Beauharnais à Pontchartrain, 15 novembre 1702.
62. AC, C 11A, 21: 190, Auteuil à Pontchartrain, 14 novembre 1703.
63. RAPQ (1938-39), p. 53, Vaudreuil et Beauharnais à Pontchartrain, 17 novembre 1704.
64. *Ibid.*, p. 51.
65. Madame de Champigny « ne pouvoit entendre parler de suppliques, de sorte que sa compassion étoit quelquefois blâmée hautement, parce qu'en effet elle importunoit les juges d'une manière qui les empêchoit de punir le vice. Ce n'est pas ce qui étoit le plus louable en elle », *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 307.
66. RAPQ (1922-23), p. 11-15, Auteuil à Pontchartrain, 14 novembre 1704.
67. AC, C 11A, 22: 114-115, les directeurs de la compagnie à Pontchartrain, 7 août 1704.
68. *Ibid.*, 119, Auteuil à Pontchartrain, 14 novembre 1704; AC, C 11A, 23: 164v, *id.* à *id.*, 17 octobre 1705.
69. AC, B 27: 81-81v, Pontchartrain à Auteuil, 17 juin 1705.
70. AC, C 11A, 25: 254-254v, Auteuil à Raudot, 2 septembre 1705; Raudot à Auteuil, 3 septembre 1705.
71. AC, C 11A, 23: 164v-171v, Auteuil à Pontchartrain, 17 octobre 1705 et notes marginales de Champigny.
72. AC, B 27: 272v-273, Pontchartrain à Auteuil, 9 juin 1706.
73. RAPQ (1922-23), p. 49, *Mémoire de l'état présent du Canada*.
74. *Inventaire des concessions en sief et seigneurie*, I, p. 74.
75. Archives de la province de Québec, *Lettres de noblesse, généalogies, érections de comtés et baronnies insinuées par le Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, 2 vol., Beauceville, 1920, I, p. 81-84.
76. *Ibid.*, p. 123-126.

77. AC, C 11A, 125: 88, *Estat de la Contribution faite par Messieurs les Interessez en la Compagnie du Nord de Canada*.
78. *Inventaire des concessions en fief et seigneurie*, IV, p. 35.
79. ASQ, Lettres, carton O, no 26, Tremblay à Maizerets, 27 avril 1700.
80. AC, C 11A, 20: 136v-137, La Forest à Pontchartrain, 1702; voir *ibid.*, 42v, Callières et Beauharnais à Pontchartain, 3 novembre 1702.
81. AC, C 11A, 24: 315-315v, Raudot à Pontchartrain, 30 avril 1706.
82. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, IV, p. 970-986.
83. *Ibid.*, V, p. 201-203.
84. *Ibid.*, p. 217-219.
85. *Ibid.*, p. 220-222.
86. AC, C 11A, 24: 293-312, Raudot à Pontchartrain, 30 avril 1706.
87. *Ibid.*, 320, *id.* à *id.*, 2 mai 1706.
88. *Ibid.*, 315-316, *id.* à *id.*, 30 avril 1706.
89. RAPQ (1938-39) p. 104-105, Vaudreuil et Raudot à Pontchartrain, 28 avril 1706; voir *ibid.*, p. 111.
90. AC, C 11A, 25: 373v-374, Riverin à Pontchartrain, 1^{er} mai 1706.
91. AC, B 29: 14v.
92. RAPQ (1922-23), p. 49, *Mémoire de l'état présent du Canada*, 1712; AC, B 29: 100-101; *Ordre du Roy qui casse et revoque le Sr Dauteuil de sa charge de procureur general du conseil Superieur de Quebec*, 30 juin 1707.
93. AC, C 11A, 27: 156.
94. AC, C 11A, 29: 256v, Auteuil à Pontchartain, 1708.
95. RAPQ (1922-23) p. 49.
96. *Ibid.*, 58-59.
97. *Ibid.*, 79, Auteuil au Conseil de Marine, 27 avril 1717; AC, C 11A, 37: 301, *id.* à *id.*, 27 juillet 1717 et notes en marge.
98. AC, C 11A, 49: 156, Beauharnais, *Places a Remplir Dans La Judicature*, 18 octobre 1727.
99. *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, V, p. 254.
100. RAPQ (1939-40), p. 368-369, Pontchartrain à Vaudreuil et à Raudot, 30 juin 1707.
101. RAPQ (1947-48), p. 226, Pontchartrain à Vaudreuil, 4 juillet 1713.
102. ASQ, Lettres, carton N, no 122, Tremblay à Laval, 4 avril 1705.

103. AC, C 11A, 28: 292, A.-D. Raudot à Pontchartrain, 25 octobre 1708; AC, C 11A, 26: 160v, 170v, J. Raudot à Pontchartrain, 10 novembre 1707.

104. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Montauban, 1751, p. 420-421, 463. Françoise Juchereau recueillit les matériaux de cet ouvrage. « La Mère Duplessis de Sainte-Hélène... revit toute l'Histoire de l'Hôtel-Dieu et lui donna sa forme littéraire définitive », *Bulletin des recherches historiques*, XXXI, 1935, p. 509-510.

105. ASQ, Lettres, carton P, no 9, Glandelet à Saint-Vallier, 1706.

106. AC, C 11A, 26: 107-107v, Raudot à Pontchartrain, 10 novembre 1707.

107. *Ibid.*, 150-153, 160v-161.

108. *Ibid.*, 154-159.

109. AC, C 11A, 30: 299v-301, *id.* à *id.*, 14 novembre 1709.

110. AC, C 11A, 26: 161v-162v, Raudot à Pontchartrain, 10 novembre 1707.

111. *Ibid.*, 169-170.

112. AC, B 29: 385v, Pontchartrain à Raudot, 13 juin 1708.

113. AC, C 11A, 31: 142-143, Raudot, ordonnance du 25 juin 1710.

114. AC, B 34: 33v, Pontchartrain à Gallifet, 20 juin 1712; voir RAPQ (1947-48), p. 146, Pontchartrain à Vaudreuil, 25 juin 1712.

115. Hammang, *The Marquis de Vaudreuil*, p. 72-73; RAPQ (1939-40), p. 424-425, Vaudreuil à Pontchartrain, 28 juin 1708.

116. AC, B 22: 24, Pontchartrain à Raudot, 10 mai 1710.

117. AC, C 11A, 29: 243v, résumé d'une lettre du 4 juillet 1708.

118. AC, C 11A, 28: 371-371v, ordonnance du 25 mars 1708.

119. *Le Grand Marquis*, p. 71.

120. AC, C 11A, 28: 306-308, Raudot à Pontchartrain, 17 octobre 1708.

121. *Ibid.*, 303-304v, *id.* à *id.*, 16 novembre 1708.

122. RAPQ (1942-43), p. 406, Pontchartrain à Vaudreuil, 6 juillet 1709.

123. AC, B 30: 144, Pontchartrain à Raudot, 6 juillet 1708; voir AC, B 29: 369, *id.* à *id.*, 6 juillet 1708.

124. AC, C 11A, 30: 299-299v, Raudot à Pontchartrain, 14 novembre 1709.

125. *Ibid.*, 146-228v, J. Raudot à Pontchartrain, 20 septembre 1709.

126. RAPQ (1946-47), p. 374.

127. AC, B 32: 23v, Pontchartrain à J. Raudot, 10 mai 1710.

128. RAPQ (1946-47), p. 372-373, Pontchartrain à Vaudreuil, 10 mai 1710.

129. *Ibid.*, p. 385-386, Vaudreuil à Pontchartrain, 25 octobre 1710.

130. Hammang, *The Marquis de Vaudreuil*, p. 75.
131. AC, C 11A, 34: 57-58, Vaudreuil à Pontchartrain, 1713.
132. Voir *Le Grand Marquis*, p. 62-63.
133. RAPQ (1946-47), p. 409-410, mémoire de 1710; RAPQ (1942-43), p. 414-417, résumé d'une lettre de Mme de Vaudreuil, 1709.
134. RAPQ (1946-47), p. 386, Vaudreuil à Pontchartrain, 25 octobre 1710.
135. Voir *Le Grand Marquis*, p. 73-74.
136. AC, C 11A, 125: 322-323v, *Liste apostillée des conseillers au conseil supérieur de Québec et des autres officiers des juridictions du Canada*, 28 octobre 1706.

SUZANNE PARADIS

AUX PORTES DE LA HAINE

poèmes

SUZANNE PARADIS — Née à Québec. Poète et romancière. A publié: *Les Enfants continuels*, *A Temps*, *Le Bonheur...* deux recueils de poèmes, et un roman, édité à Paris, *Les Hauts cris*. Publiera à l'automne: *La chasse aux autres* et *Il ne faut pas sauver les hommes*, un recueil de poèmes et un conte poétique. Prépare un autre roman : *La Poulié*.

HOLOCAUSTE

*J'allume l'incendie des quatre coins du monde
des horizons tordus régneront sur mes villes
dans ses abatis noirs séchera la forêt
seuls les noyés seront sauvés
et les pluies baiseronr la grande plaie des rives.*

*Tu n'appelleras pas au secours dans tes mains
les nuits tomberont comme un décor de théâtre
dans l'apocalypse finale,
avec nos corps roulés dans leur bouche sauvage
et notre âme une flamme sur le sein du jour.*

*Le beuglement profond de nos peurs ressemblantes
ouvrira les échos sur les montagnes sourdes
et le fouet des vents chauds commandera nos fronts,
nos larmes couleront comme des yeux de cire
fermés pour ne plus rien apprendre.*

*La torche allumera ensemble tous les seuils
où se tenaient gênées par l'attente les femmes
une main au ventre et l'autre aux cheveux,
et pour porter le sel, l'eau à leur langue lourde
elles appelleront des anges aux doigts rouges.*

*Tu n'offriras pas le pain sur tes paumes,
les bouches effrayées les bouches affamées
ouvertes par la faim par le feu la fatigue
broieront à dures dents la chair de leurs gencives
et la dernière mort s'offrira comme un crime.*

*Conflagration sonore aux toits de femme et d'homme
j'allume la douleur aux quatre croix du monde
pour la porter brillante au-dessus de leur tête
de leurs bras trop courts ils échapperont
les fruits et même l'arbre et l'enfant immolé.*

*Les amours qui dansaient en riant dans les roses
fuiront comme chevaux avec le mors aux dents
avec la mort dans leurs sabots,
levant des vents si nus qu'ils gèlent sur nos faces
et brûlent sur la peau des encens de couleur.*

*J'allume le désert des quatre soifs du monde
brasier des quatre fleuves où les cerfs royaux
boivent dans leurs bois l'eau des clairs de lune
brasier des quatre mains tendues entre elles
belles comme des yeux qui n'ont rien vu qu'amour.*

*Je suis la fille en feu l'éclatante bougie
qu'un geste maladroit renverse sur le monde,
j'allume l'incendie qui dévorera l'ombre.
Derrière moi l'éclipse blanche du soleil
brûle avec la douceur d'une étoffe.*

MIROIR

*Ne regarde pas comme j'ai souffert
mes yeux sont trop grands pour être complices.*

*Souffrent les jardins sous les vents déserts
le printemps d'automne a deux ailes tristes.*

*Visage coupé dans le flanc du jour
l'heure d'aube luit aux dents du sourire,*

*naissent les oiseaux pour ailer l'air lourd
l'air des pays gris dans leur saison pire.*

*Naissent les enfants dans leurs yeux d'émail
leur torse raidi sur la saison forte.*

*Le soleil taillé en verre à vitrail
fait l'ordre des murs et des hautes portes.*

*Ne répète pas comme j'ai perdu,
pari que l'on joue au seuil de la terre :*

*la haine a ouvert son poignet tordu
au lit de grès noir couché son mystère.*

*Les arbres gênés lâchent leurs fruits blancs,
des vents brusques choient, peurs instantanées,*

*et nous reprenons en vieux gestes lents
le déroulement des amours fanées.*

*Ne commence pas l'aveu sans retour
que nos yeux prudents murmuraient sans dire.*

*Ne crois pas au temps, à des fins de jour
où les corps dissous glissent comme cires.*

*Visage dressé sur la guerre et l'os
que ta paix est grande et ta forme douce !*

*Les portails fleuris, la résine et l'eau
mêlent leurs parfums au moelleux des mousses.*

*Ne me cherche pas, je suis close en toi
sombre et pourtant blanche et mêlée aux larmes,
les immenses bras du mal et du froid
ne me prendront pas à tes faims de flamme.*

*Visages offerts, nous regarderons
les vols des oiseaux et leurs arcs de grâce,*

*tu vivras sur moi l'offrande et le don
et je te suivrai en moi, chaude trace.*

*Nous voyagerons d'aube en midi d'or
des jeux de jeunesse aux fins crépuscules,
de pays de vie en terre de mort
mariés aux vignes aux renoncules.*

*Nous boirons bouche à bouche le ruisseau
nous joindrons nos bras de terre mordante,*

*la plus saine chair et la plus douce eau
et le champ de mil et l'ombre stridente.*

*Quand, d'avenir tiède, ton doigt chargé
croisera sur moi le nom de ta race,*

*ne regarde pas comme j'ai changé.
L'étreinte de toi grandit sur ma face.*

LA MALEBÊTE

*Nous enverrons la mort pâlir dans un grand coffre
derrière un vieux visage osseux et des mains jointes*

*avec des fleurs à cœur fané et des mains ointes
d'huile et de sang, sous les éclats de cires d'ocre.*

*Nous chargerons son lit brûlant d'amère flamme
de plâtre et d'os, d'âmes en croix aux bouches d'ordre,*

*des vins figés, des pains qu'on a cessé de mordre
cessé de rompre en parts de faim, mie, croûte et lame.*

*Nous coucherons la mort sans front au lit d'épine
que le rosier ouvre à la rose au cœur du songe.*

*Que la douleur aux dents polies la broie et ronge
mort de poussière au teint de poudre et d'aveline !*

*Je veux sourire au pire orgueil au pire outrage
mais l'amour tremble et veut pleurer du poids qu'il porte,*

*je veux survivre au pire mal de pire sorte,
l'ombre s'allume un feu de joie sur mes courages.*

*La mort déploie d'étranges ailes sur mes villes
roule, aux linteaux des chambres bleues où j'ai dormi,*

*des sommeils sourds poreux et doux comme une mie,
J'ai mal de mort au fond des yeux, l'aile immobile.*

*On m'avait mise à mieux me voir sur la colline,
on m'avait mise à mieux me fuir sur la montagne,*

*on a souillé de brouillards rouges la campagne
j'ai perdu l'aube et le midi dans les ravines.*

*Nous enverrons la mort brûlir dans les solives
et les bois secs que les mois d'août ne mouillent plus*

*dans les clartés de lune opaque et continue
quand les vents fuient les cimetières et les grives.*

*Nous enverrons la mort pourrir dans nos blessures
puisque aucun lieu n'a plus de paix pour qu'on y veille,*

*puisque aucun sein n'a plus de lait, ni la groseille
de suc léger qu'on boit au fruit, à la chair sûre.*

*Mains de douleur, gorges du temps, membres malades,
liez la mort en fagots noirs près des murailles,*

*que nos regards montés du fond de nos entrailles
lèvent enfin, sur l'arbre vif, des yeux de jade.*

DIEU

*Es-tu pour boire le soleil
la bouche ouverte des montagnes ?
Es-tu, pour briser le sommeil
l'aube universelle diane ?*

*Es-tu la rose au parfum lourd
jetée noire aux yeux d'isabelles
les plus tristes et les moins belles,
de celles qui meurent du jour ?*

*Es-tu le partage des rêves
la loi tenace des saisons
la pesante odeur des maisons
ou la légèreté des grèves ?*

*Es-tu la neige au profil gris
l'énorme ascension des brumes,
le dernier le plus fort des cris
que l'âme des hommes assume ?*

*Es-tu
la porte étroite des vallées
la racine des pleurs têtus
et des chansons entremêlées ?*

Es-tu le pain ?

*Les hommes labouraient l'aurore
des gestes droits dans chaque main,
ils respiraient par les grands pores
des terres ouvertes de faim.*

*Ils balayaient l'herbe mauvaise
chassaient les oiseaux dans leur cri
et noyaient les hauts champs de riz
pour des moissons dessus la glaise.*

As-tu compris ?

*Es-tu le ventre sourd de l'homme
la soif sur sa langue sans paix ?*

*Je ne sais pas ce que tu es
je ne sais pas ce que nous sommes.*

*Quand bien même nous joindrions
nos doigts pour un commun usage
nos jardins, nos champs, nos fonctions,
ta pérennité et nos âges;*

*nos roses massacrées d'épines
le pâle amour que nous avons
nos voix en serments qui s'en vont
et ton silence sans racine;*

*notre pierre, notre verger,
notre maïs blanc notre toile
nos vigilances de bergers
et ta perfection d'étoile;*

*serais-tu moins dieu — nous, moins hommes — ?
Terre, soleil et mer mêlés
toi, l'allégresse sur les blés,
toi, joie dans la pulpe des pommes !*

*Es-tu déjà le papillon
l'aile bleue de toute lumière ?
— Nous, cette bande de grillons
grisés d'incessante prière ?*

*Es-tu le bois ?....
pour le feu rouge des demeures
le bois brûlé pendant des heures ?
Les hommes revenaient du froid
les épaules marquées d'opprobre
les femmes en manteaux d'octobre
recueillaient les dernières fleurs.
Le feu roulait dans ses couleurs
les ombres peureuses des vieilles
femmes penchées sur des corbeilles.*

*Es-tu solitude ou bien terre
ennui, oubli, es-tu la mort
le mauvais bien, l'âme ou le corps
le mal brisé aux os de verre ?*

*Vous n'avez pas attendu, frères,
hommes de vin hommes cernés
homme semblable homme contraire
la fin de la bonne journée.*

*Colère d'homme dans les yeux
— pourquoi quittez-vous votre songe
 appris sur l'ardoise, et l'éponge
 rayant ses mots mystérieux ? —*

*vous n'avez pas attendu, prêtres
sans pain aux dents pour consommer
à la lumière des fenêtres
le sacrifice irraisonné :*

*l'un de vous aux crimes du soir
qui couraient par les hautes gerbes,
dans un orage de bras noirs
vient d'assassiner Dieu dans l'herbe.*

AUX PORTES DE LA HAINE

*Nos cheveux entremêlés sous le signe de la paix
nos désirs entrecroisés sous l'averse du silence
des longs mois de notre amour et d'absence le jour naît.*

*Nous marchons à pas feutrés par les cônes et les souches,
le soleil dore nos yeux suit nos ombres de forêt
et corrige d'un seul trait le sourire de nos bouches.*

*Quand nos yeux ensorcelés de fatigue de douceur
— des baisers émerveillés plein nos lèvres plein l'espace —
sans regret détourneront de leur face la douleur,*

*nous irons, passage lent de promesse graines noires,
aux sillons brûlants d'été jeter l'aube de nos blés
de parfums d'herbe troublés près des sources au frais boire.*

*Si je veux chanter l'amour et défendre son doux seuil
fleuri lourd et fleuri haut de jacinthes et de menthe
mais quel cri demande-t-il que je mente ? mais quel deuil*

*parle-t-il pour détourner ma parole sans souillure ?
Dans les bois d'arbres glacés, quel mensonge traque-t-il
mon amour, du blanc péril de ses chaînes de blessure ?*

*Si je veux porter l'amour et son aile de chanson
par les champs et les vallées de doux trèfles en prière ;
papillon, si mon danger m'est lumière sur le front,*

*quel œil noir surveille-t-il l'eau la flamme généreuse
 sous mes doigts le jeu léger des dociles éléments,
 quelle envie ou quel tourment, mains jalouses, ô mains
 { creuses ?*

*Si je veux risquer l'amour et sa belle déraison
 dénouement de fruits promis dans la grâce des semences,
 si mon sang ouvre le jour et commence l'horizon,*

*quel bras dur oppose-t-il l'os énorme de sa haine
 au soleil que j'ai choisi, à l'étreinte de rayons
 au poids d'or de sa pression sur nos nuques incertaines ?*

*Ah ! croit-il nous arracher aux colères de nos dents
 dénouer notre nœud, taire l'orage de nos plaintes
 et couvrir de son fuyant vent de crainte notre flanc,*

*celui-là qui n'ose pas courir l'aube, l'âme nue,
 et ses mains toute sa chair découvertes sur le jour
 celui-là qui meurt autour de notre aube continue ?*

*Croit-il que nous ramperons dans ses plaines sans couleur
 celui-là qui n'ose pas danser, ailes arrachées,
 jeter hors des bras d'orgueil ses jachères de bonheur ?*

*Nos destins enchevêtrés d'herbes hautes et de pierre
 par l'écho bouleversé — pleurs de joie ou de mort —
 l'alliance de nos corps aux pénétrantes paupières*

*brilleront pour l'univers des myrtilles et des joncs.
 Et, jailli du mouvement innombrable des colombes
 notre espoir étalera sur l'if sombre ses bourgeons.*

L'ENFANCE

*L'enfance a des yeux aux paupières creuses
pour choisir longtemps ses joies et ses jeux,
une vieille femme à mémoire heureuse
revenant des blés, mains poussiéreuses
surveille le jour à son front joyeux.*

*Elle perd ses doigts dans ses fleurs de proie
parcourt l'univers en cerceaux légers
lance sur la mort ses chevaux de Troie,
bataillons ailés du songe guerroient
l'enfance a des yeux couleur des dangers.*

*Elle rit aux rois à robes orange
aux bergers poudreux amateurs de loups
aux vieux animaux dans les vieilles granges
mâchant les foins secs d'appétits étranges —
et pleure à des plaies sur ses deux genoux.*

*Savez-vous dormir le trèfle aux oreilles
groseilles aux dents cailloux et noyaux?
L'enfance a des yeux aux flammes pareilles
à des champs d'été traversés d'abeilles
et de ruisseaux bleus à changeants joyaux.*

*Elle dort aux nids, fausse tourterelle,
effraie de silence l'oiseau de nuit
brille sur la main qui se prend pour elle
ou s'abrite au creux d'ombres ombrelles
brouillant les échos pour faire du bruit.*

*Savez-vous compter au boulier des bulles
aux secrets miroirs où quêtent ses doigts
son souffle et son chant et sa voix de tulle
ses moins innocents conciliabules
quand elle défie l'homme au côté droit ?*

*L'enfance a des yeux de muraille vierge.
Que le brouillard saigne à sa plaie d'étang
que les pluies fondent la cire du temps,
l'enfance aux os blancs ne voit sang ni cierge
mais offrande d'eaux et de dieux titans.*

*L'enfance a des cris de constant ravage
des bras nus et chauds qu'elle tend aux fruits,
des pleurs allumés de splendeur sauvage
dont le sel a cuit ses bouches de rage
pour qu'elle devienne homme en fin de nuit,*

*homme en fin de temps homme en fin d'ivresse,
jeux écartelés par d'étranges lois,
homme au jugement — soifs demanderesses —
homme à petit feu, à longue paresse
quand la vie se lève en forme de croix.*

*Je t'ai portée pâle, enfance totale,
tes cheveux de son ta bouche de pain
imprégnant mon corps d'ombres digitales
enfance aux longs yeux d'amande brutale,
prochain mon prochain, mon lointain prochain...*

*L'enfance a des rires d'ailes feutrées
des roux d'automne et de buissons luisants
pour qu'elle devienne homme aux mains tirées
de travaux de poids, aux mains déchirées
d'ongles toujours noirs de poignets pesants.*

*Pour qu'elle devienne homme et d'autre argile
des vents luxeront sa racine d'os
rompront dans son sang sa veine fragile.
L'enfance a des yeux d'aveugle docile
mais les avenir lui montrent le dos.*

PAS DE DEUX

*Caille, caille, beau sourire
danse, danse en souliers plats
pour le meilleur et le pire
dans ton dernier falbala.*

*A moitié morte ou bien ivre
danse en regardant le ciel
tu n'as plus longtemps à vivre
dans ton corps artificiel.*

*Danse jusqu'à ce que bute
ton pied sur le sol de bois
les accords bleus de la flûte
ont le vertige pour toi.*

*Tournent tes jambes de folle
le sommeil n'a pas de vœux
et l'ennui de la parole
n'a pas touché tes cheveux.*

*Ton pas dans l'étrier traîne
fouette fouette les chevaux !
Le temps dans ta main égrène
ses minutieux travaux :*

*la blancheur d'une corolle
allume un jardin passé
une chanson sans parole
répète ce que tu sais ;*

*une note à l'épouvante
saute d'un nid desséché
au bois la saison suivante
à des grands froids de cachés ;*

*tu es devenue trop belle
et pourtant n'as pas changé ;
le vent n'a plus rien qu'une aile
la nuit ne peut plus bouger.*

*Sur tes paumes solitaires
des anneaux brillent soudain,
vite, creuse-leur la terre
au plus profond des jardins.*

*Au cœur secret de la rose
le soleil s'est endormi,
ne va pas dormir aux choses
dans l'oseille ni le mil.*

*Tu es devenue trop frêle
et pourtant n'as pas maigri,
le ciel tombe des tourelles
et s'étend sur les champs gris.*

*Saute à travers la broussaille,
ta robe à rubans légers
ne t'alourdit pas la taille,
vite, cours hors de dangers !*

*Les fontaines sans poulie
gardent leurs eaux doucement,
tu es devenue jolie
ou c'est le miroir qui ment.*

*Fuis, fuis, danseuse incarnate,
aussi loin que tu le peux,
le jour pâle et l'heure plate
sont allongés sur les feux.*

*Pour attendrir la lumière,
les dieux d'aube et de corail
ceux qui pleurent sans prière
ou naissent dans un vitrail,*

*tu es devenue trop grande
et pourtant n'as pas grandi.
La pluie mêle son offrande
aux bras des arbres raidis.*

*Tourne, tourne, passiflore
d'un jardin anéanti
sur ta cheville indolore.
Demain nous serons partis.*

*Au bois la dernière noce
noue et dénoue les ruisseaux,
le temps comme un grand carrosse
bat le chemin de tes os.*

*Danse dans l'or ou la boue
au-devant des chemins blancs
par-dessus le bruit des roues
par-dessus leur traître élan !*

*Tu es devenue trop sage
et pourtant n'a pas vieilli
ballerine de passage,
oublie-nous dans ton pays !*

HELÈNE J. GAGNON

LA CHINE
AUX CHINOIS
II

HÉLÈNE GAGNON. — Journaliste de carrière, Hélène Gagnon était attachée à la rédaction de l'*Événement-Journal*, de Québec, lorsqu'elle partit en Afrique Occidentale en 1942. D'Accra, en Gold Coast, elle rapporta un grand reportage: *Blanc et Noir*. Hélène Gagnon (qui épousa Jean-Louis Gagnon en 1936) a collaboré à plusieurs revues et journaux dont *Vivre*, *La Nation*, *les Idées*, etc. Depuis une quinzaine d'années, elle a fait de nombreux et de longs séjours à l'étranger: Afrique, Etats-Unis, Amérique du Sud, Europe. Elle a publié dans *La Réforme* un reportage sur le Portugal; dans LES ECRITS, un recueil de vers: *Saudades*. Au cours des dernières années, elle se rendit au Proche-Orient et séjourna, en particulier, en Egypte, au Liban, en Turquie. Puis ce fut enfin l'Extrême-Orient: la Chine, la Corée, le Viet-Nam et Hong-Kong.

SHANGHAI

Qui a eu l'idée du premier pousse-pousse?

— *Le riche étranger, le riche étranger.*

Qui a eu l'idée du stick pour battre le coolie-pousse?

— *Le riche étranger, le riche étranger.*

Qui aura l'idée de jeter à l'eau le riche étranger, le riche étranger?

— *Le pauvre Chinois, le pauvre Chinois.*

(Chanson populaire de Shanghai)

De toutes les villes de Chine, Shanghai est la mieux connue des étrangers. On peut dire qu'elle est le produit de l'élan impérialiste britannique au XIX^e siècle. Du petit village de pêcheurs qu'elle était jadis, elle est devenue la plus grande et la plus populeuse des cités chinoises. Et son essor se poursuit maintenant à un rythme accéléré.

Comme Pékin et Tientsin, Shanghai est érigée en un district administratif relevant directement du gouverne-

* La première partie de ce texte a été publiée dans le volume n^o 10 des *Ecrits du Canada Français*.

ment central, et gouverné par un conseil municipal. Ce conseil se compose d'un maire et de sept vice-maires.

La ville proprement dite compte sept millions d'habitants, mais le district en compte dix millions.

Shanghai est située à mi-chemin entre Pékin et Canton, à six heures de vol de la capitale compte tenu d'une escale à Hofei pour déjeuner; il n'est pas coutumier de servir des repas à bord des avions chinois, l'horaire prévoyant des escales en temps opportun.

De l'avion, le paysage terrestre apparaît comme un tapis luxuriant où se marient toutes les teintes de vert, où les villages infiniment nombreux forment un motif décoratif répété à l'infini. Un réseau compliqué de cours d'eau roux y trace de gracieuses arabesques. On dirait le système sanguin de cette vaste contrée agricole, la plus peuplée de tout le pays.

Après une heure de vol, peut-être plus, un passager me prévient que nous allons survoler le Grand Canal impérial, et me raconte son histoire: les fleuves et rivières de Chine, coulant presque tous dans la direction ouest-est, ne se prêtaient guère aux échanges entre le nord et le sud du pays. Afin de parer à cet inconvénient, la construction d'un canal fut entreprise dès le V^e siècle avant Jésus-Christ. Au XIII^e siècle de notre ère, le gouvernement des Yuans désirant faciliter le transport du riz, tribut des provinces du sud, vers les greniers de la capitale, réquisitionna la main d'œuvre nécessaire sous forme de corvées, et le canal fut prolongé de manière à relier le Haiho, près de Pékin, au Yang Tsé, près de Hangchow. Il mesure 1,200 milles de longueur et traverse quatre provinces — la plus longue voie navigable construite de main d'homme.

Ce canal a joué un rôle important dans le développement économique et culturel de la Chine, avant le développement du transport maritime et la construction de chemins de fer.

La région comprise entre le fleuve Jaune et le fleuve Bleu, ou Yang Tsé, qui tous deux prennent leur source au Thibet et se déversent dans la Mer de Chine, fut le berceau de la civilisation chinoise. Dès le XI^e siècle avant Jésus-Christ, la dynastie des Tchéous de l'Ouest y régnait. C'est à cette époque semi-légitime que se révéla la vocation agricole du peuple chinois. Le premier ancêtre, Tchéou-ki, fils de la déesse Kiang Yuan, aurait découvert que le *tsi* (millet commun) était plus facile à cultiver et plus propre à la consommation que le *chou* (millet glutineux). L'usage du riz comme aliment de base des Chinois ne fut introduit que plus tard. Cette céréale n'est pas originaire de la Chine, mais plutôt de l'Indochine, d'Inde et d'Afrique. Elle a été développée à partir d'espèces sauvages.

Fait intéressant, le gouvernement a inclus dans son programme de travaux hydrographiques, la rénovation complète du Grand Canal impérial, lequel avait été bloqué par les Britanniques en 1843 ; d'importants travaux ont déjà été effectués et il ne tardera pas à être ré-ouvert à la circulation, s'il ne l'est déjà, soulageant d'autant le réseau ferroviaire taxé à l'extrême par les demandes pressantes de l'industrialisation et le développement intensif de l'économie rurale.

Volant à une altitude relativement peu élevée, nous survolions bientôt le fleuve Jaune, jadis surnommé le *Fléau de la Chine*. En cette saison, dans son grand lit couleur moutarde, coulait une eau rare, épaisse comme un sirop. Au cours des âges, ce terrible fleuve, presque

à sec en été et torrentiel durant la saison des pluies, a désolé le pays et causé des centaines de millions de morts. Il a débordé de son lit 1,500 fois en 3,000 ans et changé de cours 26 fois. A certains points de son cours inférieur, son niveau est de 30 pieds plus élevé que la campagne avoisinante à cause de l'envasement subi au cours des siècles. De tous les grands cours d'eau du monde, il est celui qui charrie le plus de limon ou loess ; d'après les statistiques compilées à la station hydrométrique de Shenshien dans le Honan, le contenu moyen de terre charroyée par ses eaux est de 36,50 kilogramme au mètre cube, soit 1,380,000 tonnes par année !

Dans le passé, les efforts pour contrôler ce fleuve se limitaient à la construction de digues. Au moment des grandes crues, cependant, malgré les efforts acharnés des hommes, les digues crevaient, laissant échapper leurs eaux tumultueuses qui recouvraient d'une nappe glauque des centaines d'hectares de terres cultivées, ruinant les paysans et laissant dans leur sillage la mort, la famine, les épidémies. En 1642, il a dévasté Kaifong, capitale du Honan et 340,000 de ses 370,000 habitants périrent noyés. En 1938, nouvelle rupture des digues. Cette fois 890,000 personnes périssaient en quelques heures...

Depuis 1949, un vaste plan d'ensemble a été élaboré pour régler une fois pour toutes le cours de ce fleuve assassin. Ce plan comprend la construction de 46 barrages en escalier le long du cours principal du fleuve et de ses tributaires ; ils serviront à prévenir les inondations, à assurer l'irrigation des terres et à générer de l'énergie électrique. Les générateurs électriques installés le long du cours principal du fleuve Jaune auront une capacité totale de 23 millions de kilowatts. L'irrigation couvrira 116 millions de *mous* et il deviendra possible à des na-

vires de 500 tonnes de remonter jusqu'à Paotow, nouvelle grande base industrielle de Mongolie. Par ailleurs les travaux préliminaires sont amorcés dans le but de harnacher le cours supérieur du fleuve aux gorges de Sanmen. Enfin on espère pouvoir réduire considérablement le contenu vaseux de ces eaux au moyen du filtrage. S'ajoutant aux moyens mécaniques, la reforestation systématique et massive des terres riveraines devrait concourir à éliminer définitivement les causes d'inondation. Des 46 barrages projetés, neuf sont actuellement en construction.

Nous volons toujours mais le temps passe vite grâce à l'intéressante conversation de ma petite Yi-hua, fertile en renseignements sur sa bonne ville de Shanghai. Comme tous les siens, Yi-hua éprouve des sentiments partagés au sujet de sa ville natale. Fière de sa qualité de grande cité moderne — la plus grande des villes de Chine, métropole industrielle et commerciale du pays — elle ne peut oublier les affres du passé.

Quoique toute jeune, Yi-hua a connu le Shanghai semi-colonial alors que les navires de guerre étrangers croisaient sur Huang Pu, que les soldats et la police des puissances étrangères bouscullaient les Chinois dans les rues, que les grandes banques internationales contrôlaient l'économie chinoise, que l'inflation atteignait un niveau de cataclysme, entraînant avec elle la misère la plus abjecte. Le temps où le papier-monnaie valait si peu qu'il en fallait des brassées pour acheter un kilo de riz ; où les gens crevaient de faim comme des mouches ; où les bébés morts de froid et de privations étaient abandonnés dans le ruisseau pour être ramassés au petit jour par les équipes de la voirie avec les cadavres de chiens et de chats errants ; le temps des grèves et des représ-

sions sanglantes, des guerres civiles et étrangères ; le règne du Kuomingtang et ses fonctionnaires corrompus vendant à leur propre profit le matériel de secours de l'U.N.R.R.A. Et ensuite, en 1950, le retour de Chiang Kai Shek sur ses navires de guerre pour bombarder Shanghai avec les munitions fournies par les Américains...

Qu'allais-je trouver ici seulement neuf ans après ? Qu'étaient devenues la ville et sa nombreuse population ? Les banques internationales, les monopoles, les innombrables commerces, les hôpitaux, les écoles, les musées fondés par les Occidentaux ?

Qu'avait-on fait des champs de course, des casinos, des fumeries d'opium, des maisons de jeu, des 800 maisons de prostitution, des bordels d'enfants de moins de cinq ans, garçons et fillettes, des tripots, des bars, des tavernes — et partant des entremetteurs, des pickpockets, des drogués, des trafiquants, des coupe-jarrets, des prostituées et autres déchets humains qui constituaient une bonne partie de la population de Shanghai ?

Dans le lointain se profilait déjà une silhouette de ville occidentale, étendue, proliférante, débordant sur la rive opposée d'une grande rivière en un panorama empanaché de fumées industrielles.

Avant d'atterrir, notre avion attendant quelque signal fait un tour de la ville ; quelle aubaine pour les passagers auxquels ce sight-seeing aérien procure une vue d'ensemble de la grande cité ! Dans un virage au-dessus du port, le fameux Bund nous apparaît inondé de soleil avec sa façade de gratte-ciel dont certains atteignent jusqu'à 25 étages, les plus hauts de Chine. Aussitôt après nous apercevons au centre de la ville un immense rectangle pavé et bordé de parcs ou de terrains de jeu.

Qu'est cela? demandais-je à Yi-hua. « C'est le Square du peuple ». Il occupe le site de l'ancien champ de course de la Concession britannique. Elle m'indique en même temps l'emplacement de l'ancienne Concession française où un vaste espace était réservé à la piste de lévriers et ses bâtiments: Les bâtiments ont été conservés, rénovés et réadaptés pour servir de lieu de réunion, de salle de théâtre, de concerts, etc.

Atterrissage.

L'aspect occidental de Shanghai aperçu du haut des airs trouve un écho terrestre dans les paroles de bienvenue que m'adresse en anglais M. Lieu, secrétaire de l'Union panchinoise des journalistes, venu à ma rencontre. Il est accompagné d'une jeune femme, sa collaboratrice au grand quotidien *Sin Wen Jihpao*. Cette charmante personne me fera les honneurs de sa ville durant mon séjour ici.

De toutes les villes de Chine visitées jusqu'ici, Shanghai est celle où je rencontrerai le plus grand nombre de gens parlant l'anglais; il s'en trouve également, mais plus rares, parlant le français. Yi-hua, libérée d'une partie de ses responsabilités, pourra en profiter pour visiter sa famille. Sa mère et ses frères habitent ici. Surtout je bénéficierai du précieux concours de M. Ching Chung-wha qui joint à ses hautes fonctions de rédacteur en chef du *Sin Wen Jihpao*, de directeur de la rédaction de plusieurs revues dont *China Reconstructs*, celle de vice-maire. En dépit de ses multiples obligations, il trouvera encore le temps de me faire apprécier l'hospitalité de sa grande ville, ses innombrables ressources, l'ampleur de son essor industriel, commercial, culturel — le charme exquis de personnes riches d'une double culture chinoise et occidentale.

Arrivée à l'hôtel Ching Chiang (ou King Kong, l'ex-Mandaley), où je vais loger. C'est un édifice de treize ou quatorze étages, très anglais avec ses bow-windows, ses fenêtres aux boiseries blanches tranchant nettement sur la brique rouge. Il a été construit il y a peut-être un quart de siècle par le juif anglais Sassoon. Luxueux, garni élégamment, il contient 198 suites et chambres, toutes munies de salles de bain modernes. Depuis 1950 cependant, la grande salle à manger a été remplacée, conformément à la coutume chinoise, par une série de petites salles à manger au dernier étage. On y peut ainsi recevoir ses amis dans l'intimité, plutôt que mêlés à une foule bruyante.

La clientèle est très cosmopolite ; à peine arrivée, j'entends parler huit ou dix langues et je vois défiler dans les immenses pièces qui occupent le rez-de-chaussée, salons et salles de lecture, un riche échantillonnage humain parsemé de costumes nationaux de divers pays d'Asie et d'Afrique. Le personnel parle couramment l'anglais. A l'entre-sol se trouve une boutique de « souvenirs » où l'on peut se procurer de fort jolies choses : tableaux laqués incrustés de jade, bibelots précieux de jade, de corail, de turquoise, d'ivoire ; évantails, parasols, broderies, etc.

De ma chambre au huitième étage, la vue s'étend à un vaste secteur de la ville. Conformément à ses origines, elle offre un spectacle hétérogène avec ses hauts buildings à l'occidentale surgissant ici et là au-dessus de pâtés de maisons basses. A l'extrême droite, s'élève la masse imposante et gracieuse d'une grande église orthodoxe russe surmontée de cinq coupes d'un bleu merveilleux ornées de croix d'or. En marge des quartiers modernes, se devine le mystère des quartiers spécifiquement

chinois, aux toits de tuiles, galeries superposées ornées de boiseries ajourées au-dessus du réseau labyrinthique de rues étroites où s'affaire une population extrêmement dense.

A la sortie de l'hôtel, à droite, on m'indique un immeuble de belle apparence mais peu élevé. C'est l'ex-club naval français. Derrière la façade agréable avec ses grandes fenêtres, s'étend une construction d'amples proportions flanquée d'un merveilleux petit parc qu'on ne devinerait jamais de l'extérieur. L'immense véranda couverte donnant sur le parc sert en été de salle à manger. Mme Chow Chiao-yen, musicienne, cantatrice et député à l'Assemblée nationale rencontrée au dîner de M. Ching Chung-wha m'y invitait à déjeuner. Ayant vécu en France durant plusieurs années, cette jeune femme s'exprime admirablement en français. Elle a conservé son goût pour la culture de ce grand pays. Au cours de la visite du club, elle soulignera la beauté des lieux, l'harmonie des proportions architecturales, certains détails de la décoration. Le fait est que les marins français s'étaient installés là un « refuge » fort accueillant. Grands salons, bibliothèque, fumeurs, salle de danse, salle de billard, etc.

La population de Shanghai est mieux vêtue que celle de Pékin et des autres villes. Les hommes portent volontiers durant l'été torride les costumes tropicaux ou simplement le pantalon et la tunique bien coupée, au col ouvert et aux manches courtes. Quant aux femmes, elles s'habillent à la chinoise et fort gracieusement; pour varier, elles portent jupe et blouse à l'occidentale ou quelque jolie robe de cotonnade de coupe européenne. Shanghai est la seule ville de Chine où l'on voit des magasins de confection affichant dans la vitrine des vêtements féminins à l'occidentale: robes, manteaux, etc. C'est aussi le seul endroit où l'on

puisse se procurer de fins souliers à la mode italienne ou française. Par contre, les personnes qui préfèrent la confortable chaussure traditionnelle trouvent meilleur choix à Pékin. Ainsi Yi-hua achète ses chaussures modernes à Shanghai, mais de Pékin, elle envoie des souliers traditionnels à sa maman.

Avant 1949, la plupart des hommes portaient la robe longue et le petit calot rond. Les riches arboraient des vêtements somptueux faits de brocarts et de soie brodée — ce qui accentuait encore les différences sociales, tranchant sur les défroques déguenillées des innombrables pauvres. La robe a disparu complètement pour faire place aux vêtements modernes. Ceux qui auraient conservé les riches vêtements d'autrefois, les laissent enfouis dans les grands coffres, désireux de faire oublier qu'ils étaient jadis parmi les privilégiés — peut-être les profiteurs. D'autres les ont déposés chez des regrattiers ou des antiquaires où ils font la joie des touristes, des visiteurs. Le charmant Vercors apparaît vêtu d'une de ces somptueuses défroques sur la couverture de son livre: *Les divagations d'un Français en Chine*. Maintenant, après neuf ou dix ans, on ne trouve plus guère que les petites tailles, sans quoi j'en aurais volontiers acheté une pour mon mari! Elle serait allée rejoindre dans le placard, la belle djellabah achetée à Tanger et autres fantaisies auxquelles je n'ai pas su résister au cours de mes voyages, quitte à les en sortir périodiquement pour les faire admirer des amis!

Shanghai est sans doute, de toutes les villes de Chine, la seule où se rencontrent encore des résidents étrangers, des hommes d'affaires, des représentants de firmes commerciales étrangères, surtout de compagnies de navigation. Ou encore des « attardés » du bon vieux temps ... paralysés par la perspective de ne pouvoir exporter les capitaux et les

avoirs accumulés sous l'ancien régime. Il s'y trouve aussi des Occidentales mariées à des Chinois. Ces gens vivent en vase clos, se haïssent entre eux et maudissant la Chine nouvelle; mais sachant bien qu'ils ne sauraient s'adapter ailleurs.



En raison des circonstances historiques connues, du caractère colonial que l'économie chinoise affectait à partir de l'intrusion des puissances étrangères sur son territoire et d'un état de dépendance qui l'obligeait à se rabattre sur les importations étrangères, l'industrie se développa surtout dans le bassin du Yang Tsé inférieur. Avant 1949, Shanghai détenait la presque totalité des industries du pays entier, dont la *moitié* des usines textiles: 71% des banques et du commerce y étaient concentrés et 84% du transport maritime.

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement populaire entreprenait de mettre de l'ordre là-dedans. Il procéda par étapes: en premier lieu il stabilisa les prix et mata du coup l'inflation. Ensuite il s'efforça de réduire progressivement les importations étrangères en invitant l'industrie de Shanghai « à se retourner vers l'intérieur »; un vaste échange de commodités fut encouragé entre les districts ruraux et la grand'ville, les premiers fournissant la matière première et celle-ci fournissant aux campagnes les produits manufacturés.

Afin d'amener l'entreprise privée à franchir sans heurt le passage du capitalisme au dirigisme économique, divers procédés furent utilisés. Certaines entreprises privées furent ré-équipées et développées, et reçurent de l'Etat des contrats de fabrication.

Ailleurs par l'injection de capitaux, l'Etat sauvait des entreprises déficitaires et les remettait à flot, leur permettant de participer efficacement à l'œuvre de reconstruction nationale.

A l'automne de 1955, l'organisation des coopératives agricoles fut étendue à la presque totalité du pays. Cet événement ne pouvait manquer d'influer sur la situation des centres urbains.

En janvier 1956, devant la tournure que prenaient les choses, les progrès réalisés à date et l'essor donné au pays depuis 1949, — la plupart des capitalistes chinois faisaient leur soumission au régime. Toutes les entreprises industrielles et commerciales de la ville, au nombre de 87,693, demandaient « en bloc » d'être intégrées à l'économie nouvelle en devenant des entreprises mixtes, c'est-à-dire des entreprises dont la direction serait partagée par les anciens propriétaires et des représentants de l'Etat. Le gouvernement ayant acquiescé à leur demande, les résultats ne se firent pas attendre. La production monta en flèche.

L'industrie lourde en est un bon exemple. Sous direction privée, elle comprenait quelque 17,000 ateliers dont certains fort rudimentaires, des boutiques de fond de cour inadéquatement équipées, à l'outillage démodé et fabriquant des produits de qualité inférieure. Ces établissements ayant été réorganisés, réoutillés, agrandis et modernisés, une tâche définie leur fut assignée. Après un an seulement, leur production combinée avait augmenté de 32.1 pour cent. En 1957, cette production augmentait encore de 26.7 pour cent et ainsi de suite. Les conditions de travail s'étaient améliorées au delà de toute comparaison possible de même que la qualité des produits.

L'expérience la plus passionnante de mon séjour à Shanghai fut sans doute ma rencontre avec un grand industriel-capitaliste chinois « converti », M. Lieu Nyan-tsé; elle avait été arrangée par M. Ching Chung-wha. Comme l'éminent journaliste, M. Lieu Nyan-tsé est l'un des vice-maires de Shanghai.

Accompagnée d'une collègue amie de la famille Lieu et de ma jeune interprète, je devais d'abord visiter la grande usine de textiles, l'une des quelques 30 entreprises familiales des Lieu comprenant aussi des cimenteries, minoteries, installations portuaires, mines de charbon, filatures de laine, fabriques d'allumettes, etc. Le vieux papa Lieu était de son vivant surnommé « le roi des allumettes ».

L'usine est située à quelque distance de la ville, de l'autre côté de la rivière Huang Pu; l'occasion d'une randonnée dans un district hautement industrialisé. Contraste captivant entre les jonques et les sampans à voiles multicolores sillonnant ce grand cours d'eau, et le panorama moderne hérissé de gratte-ciel et de cheminées d'usines!

Notre hôte nous accueille dans le hall d'entrée de l'usine, un établissement étendu comprenant de nombreux ateliers reliés entre eux. J'étais préparée à l'idée de rencontrer un représentant de l'ancienne société chinoise. Quelle ne fut pas ma surprise de me trouver en présence de cet homme jeune — moins de 45 ans — très belle apparence, physionomie athlétique — un extrovert, gradué de Cambridge, parlant admirablement l'anglais, mais surtout un « converti » débordant d'enthousiasme pour la société nouvelle et plus encore pour son nouveau statut, celui de directeur-adjoint de l'entreprise familiale devenue une entreprise mixte dès 1954. Au shakehand de l'arrivée, sa main m'avait semblé calleuse, ce qui n'avait pas manqué

de m'intriguer. J'allais en avoir l'explication au cours de la visite des différents services en le voyant « mettre la main à la pâte » ici et là, vérifiant telle pièce, rectifiant telle autre, accueilli partout avec déférence et courtoisie mais sans aucune obséquiosité de la part du personnel composé principalement de femmes et de jeunes filles.

Ce vaste établissement dont la raison commerciale est *Wool and Jute Co.*, comprend une filature de coton, une filature de laine ainsi que des ateliers de tissage. Elle se complète d'ateliers de réparation pour le matériel technique. Les tissus qu'on y fabrique sont assez variés et en particulier les lainages, dont certains sont très fins et d'excellente qualité. Certains des bâtiments sont de construction assez ancienne, mais ils ont été rénovés et agrandis. On a accordé une attention spéciale au système de ventilation qui m'a semblé fort adéquat car presque partout on se sentait à l'aise en dépit de la chaleur intense au dehors. Le matériel est du type le plus nouveau et l'automation avancée. Avant même que j'aie eu le temps de poser la question, mon hôte m'indiquait les devises de sécurité installées partout.

De tous les établissements industriels visités en Chine, c'est sans doute ici que mon regard allait se faire le plus inquisiteur; j'étais hantée par le souvenir de mes lectures sur le travail infantile dans l'industrie textile de Shanghai avant 1949, des petits enfants qui y agonisaient au-dessus de bouilloires fumantes parce que « leurs petites mains travaillaient plus vite que n'auraient pu faire des mains d'adultes »; par le souvenir personnel, d'enfants de cinq à huit ans entrevus dans une fabrique de tapis à Rabat, au cours d'une visite du Maroc en 1956, dont les petites mains travaillaient aussi » plus vite que n'auraient pu faire des mains d'adultes », sous le regard menaçant de

l'effroyable surveillante qui, d'ailleurs, m'avait fermé la porte au nez tout en invectivant furieusement le guide qui avait osé m'amener là ...

Ici, rien de cela. Sous le nouveau régime, il n'existe plus de travail infantile dans l'industrie. Les lois protégeant la femme et l'enfant ont mis fin aux abus du passé. Ces abus, inhérents à l'ancien régime, sont maintenant honnis et considérés avec horreur et remords.

La visite terminée, M. Lieu m'invitait fort aimablement à l'accompagner chez lui où sa femme nous attendait pour déjeuner. Je montai dans sa voiture d'un modèle pas très récent mais roulant encore bien, tandis que mes deux compagnes nous suivaient dans celle qui nous avait amenées ici. Nous eûmes ainsi l'occasion de causer longuement car il y a bien une demi-heure de l'usine à la maison.

La conversation de M. Lieu devait m'ouvrir des horizons illimités, m'aider à pénétrer le mystère, absolu pour nous, de la transformation radicale du peuple chinois, transformation morale et spirituelle autant que matérielle: son acceptation globale de l'ordre nouveau.

La famille Lieu se composait de huit enfants dont trois fils qui tous reçurent une éducation mixte, traditionnelle et occidentale. Les fils allèrent terminer leurs études dans les grandes écoles européennes. Les filles se mariaient. Le vénérable M. Lieu, leur père, décédait en 1954 mais leur mère vit encore.

En 1954, le grand industriel et ses fils décidèrent que le temps était venu de faire le point. Au début de l'ère nouvelle, ils avaient eu des craintes, ne sachant au juste ce qui allait arriver. Mais loin de malmener les capitalistes patriotes ceux qui n'avaient pas pris part aux activités contre-révolutionnaires ni pactisé avec les étrangers, Japonais et Américains, le gouvernement populaire les avait invités à

collaborer à la reconstruction nationale. Surtout les capitalistes tout comme le reste de la population avaient été à même d'apprécier ce que le gouvernement populaire avait fait pour la Chine, lui redonnant sa juste place dans le concert des nations, la sortant du chaos pour l'orienter vers un avenir glorieux. Le temps n'était-il pas venu de faire leur part? La famille Lieu décida alors d'adresser une requête au gouvernement pour lui demander le statut d'entreprise mixte (*joint State-private*). Au bout de trois ou quatre mois, la requête ayant été acceptée, la transformation s'opéra, donnant lieu à d'imposantes célébrations auxquelles assistaient de nombreuses personnalités, dont le premier ministre Chou En Lai, ami du vieil industriel.

« Maintenant je suis un homme heureux », de conclure mon hôte. Cette phrase devait revenir comme un leitmotiv dans sa conversation, exprimant une sorte d'angoisse rétrospective en même temps qu'un sentiment de délivrance qui continuait de m'intriguer.

À la mort du vénérable M. Lieu, survenue quelques mois après cet événement capital, son fils aîné, mon hôte, lui succédait comme directeur-adjoint des entreprises familiales. Ingénieur émérite, il agit aussi comme directeur-adjoint et conseiller technique pour des entreprises d'Etat. Quant à ses frères, ils préféraient accepter des situations dans des entreprises d'Etat de Pékin, l'un comme ingénieur, l'autre comme chimiste.

« Mais ne regrettez-vous pas le bon vieux temps, le temps où vous étiez maître et seigneur chez vous, seul responsable de l'administration de vos affaires et ... seul bénéficiaire aussi »? demandai-je à certain moment.

« Le bon vieux temps comme vous dites, était loin d'être paradisiaque. Nous vivions dans l'insécurité, la guerre civile, les grèves, l'inflation; nous avions à subir

une concurrence étrangère étouffante du fait de la limite de 5% sur les importations imposée par les Traités; du fait aussi du contrôle de nos douanes maritimes par les Occidentaux. »

« Je vous avoue que, comme bien d'autres, *je ne suis pas sans éprouver une certaine honte, beaucoup de remords* pour le temps où j'administrerais nos affaires de haut, trônant dans un moelleux fauteuil de cuir, sans une pensée pour l'aspect humain du problème, sans contact avec les travailleurs autrement qu'à travers des gérants et autres intermédiaires ... Aussi, que de difficultés ouvrières, que de mécontentement légitime parmi ces derniers. Et pour moi, que de migraines! Depuis que l'administration s'appuie sur les travailleurs, plus rien de tel. La production s'accroît et s'accélère; plutôt que de me considérer comme un tyran et un exploiteur, les travailleurs me tiennent comme un des leurs, comme un grand frère soucieux de leur bien-être. Je suis un homme heureux! Comprenez-vous ce que cela représente? Je ne suis plus un parasite, un exploiteur égoïste. Je crois être devenu utile... »

Oui, je commençais à comprendre. Honte du passé parasitaire, joie d'être devenu utile, désir de participer à la reconstruction nationale et de faire de la Chine une grande puissance.

Toute à l'intérêt de cette conversation, je n'avais pas fait attention à la route que nous suivions; jusqu'au moment où nous entrons dans une rue étroite, non pavée, bordée d'un côté par une série de maisons blanches, modernes, et de l'autre, par une haute palissade.

S'arrêtant devant la première maison, M. Lieu annonce joyeusement: « Nous voici chez moi! »

Descendant de la voiture, curieuse comme toutes les femmes, je ne puis m'empêcher de jeter un coup d'œil par

les interstices de la paille tressée dont est faite la palissade, mystérieux écran qui bouche la vue des habitants d'en face comme un mur d'attrition. J'aperçois un beau parc à la pelouse couleur d'émeraude planté d'une multitude d'arbres ornementaux et, à moitié dissimulée sous cette frondaison, une habitation de belles proportions. Un peu honteuse de mon indiscretion, mais désirant quand même savoir, je demande à ma collègue qui venait de me rejoindre s'il ne s'agissait pas là de quelque résidence officielle. « Mais non, dit-elle. C'est la demeure familiale des Lieu. La vieille maman y termine tranquillement ses jours sans être dérangée. »

Madame Lieu Nyan-tsé apparut au bout d'un moment, alors que nous étions installés dans le salon de sa demeure: une très belle femme, grande et svelte, souriante et réservée. Elle porte la robe chinoise et ses cheveux sont coupés courts, accentuant son air de jeunesse, et son allure sportive. Je lui donnais moins de 30 ans; elle m'apprendra bientôt qu'elle en a 41. « Elle est championne de basket-ball » me dit son mari, évidemment très fier de cette charmante compagne, « et deux de mes trois filles dont l'aînée a 17 ans, sont championnes de natation. » Lui-même est un tennisman accompli, paraît-il.

La pièce où nous nous trouvions n'offrait aucun rappel de la Chine traditionnelle si ce n'est sous la forme gracieuse d'un rouleau de peinture au mur en face de moi; elle est confortable mais simple, et conforme à la personnalité sportive de mes hôtes, apparemment peu soucieux de luxe et d'ostentation: un grand canapé (*chesterfield*) et plusieurs fauteuils de cuir fauve disposés autour d'une table à café sur laquelle est posé un vase de cristal et des cendriers-réclame de l'usine de textiles. Deux ou trois meubles d'acajou aux lignes sobres. La maison, réquisitionnée

et occupée par les Japonais durant la guerre, avait été fort abîmée; tout le mobilier avait dû être remplacé.

La conversation revient nécessairement au sujet qui avait motivé ma visite: l'adaptation de grands industriels-capitalistes à l'économie socialiste. Bien plus: à la mentalité d'une Chine devenue communiste.

Parlant d'abondance et très relaxé, M. Lieu aborda cette question qui m'avait semblé délicate: sa situation financière. « Pas de dividendes payés depuis la libération, mais intérêt versé sur le capital. Pour quelques années encore, quatre ans sans doute, mes frères et sœurs et moi-même touchons annuellement une somme de un demi-million de yuans (environ \$250,000). Le reste est investi dans le ré-équipement, les améliorations diverses, les œuvres sociales telles que crèches, écoles, cliniques, sanatorium et maisons de repos. Et je reçois un salaire de 600 yuans par mois. »

Songeant à l'ambiance d'austérité qui règne dans ce pays tout occupé de son relèvement économique, et à la mentalité nouvelle peu favorable à ce qui évoque de près ou de loin les différences sociales, je remarque en badinant: « Que pouvez-vous bien faire de tout cet argent? »

— C'est à ma femme qu'il faut demander cela; c'est elle qui s'occupe des finances familiales. Mais auparavant, je vous dirai quelque chose qui devrait vous intéresser. Figurez-vous que mes filles insistent pour que je renonce dès maintenant à l'intérêt sur le capital et que nous nous contentions de mon salaire. Comme tous les jeunes, elles tiennent surtout à se sentir intégrées et n'aiment pas du tout passer pour des capitalistes... Je crois qu'elles ont raison et je ne tarderai sans doute pas à leur donner satisfaction. Peut-être dès l'année prochaine... !

D'une voix douce et fort détachée, Mme Lieu m'explique en riant qu'elle consacre une partie de ses revenus à l'achat de bons et obligations, une autre partie à ses œuvres de bienfaisance dont quelques garderies qui semblent lui tenir particulièrement à cœur. Mais il est clair que la fortune la laisse indifférente et que sa petite famille l'intéresse davantage, ainsi que le sport. Elle dit regretter vivement de ne pouvoir me présenter ses filles. D'après leur photo posée sur un meuble, les petites sont mignonnes, mais moins jolies que leur mère.

Le déjeuner n'interrompt en rien le roulement de la conversation. Ici aussi on s'étonne que je sache manier habilement les baguettes et on remplace aussitôt le couvert à l'occidentale par les gracieux bâtonnets d'ivoire. Succulent repas et spécialités de Shanghai dont je ne me souviens malheureusement pas le détail. J'envie fort les gourmets capables de se rappeler toutes les agapes qu'ils ont connues durant leur vie.

Entre la poire et le fromage, ou leur équivalent en cuisine chinoise, je dis mon étonnement qu'un capitaliste, même « converti », soit accepté au point d'occuper une charge politique comme celle de vice-maire de la grande ville de Shanghai.

Ma remarque est saluée par des rires joyeux. « Et il n'est pas le seul, de remarquer ma collègue. Un autre capitaliste, héritier d'une des plus grandes fortunes de Chine, est aussi vice-maire de Shanghai — M. Yung. Vous vous souvenez de Mme Chow, professeur de chant au Conservatoire de Shanghai, rencontrée chez notre collègue Lieu (une autre famille) et qui vous invitait à déjeuner à l'ancien Club naval français? Elle appartient aussi à une puissante famille capitaliste — ce qui ne l'empêche pas d'être élue

député à l'Assemblée Nationale populaire. Il y en a bien d'autres! »

Shanghai, grande ville industrielle, conserve pourtant un certain caractère oriental dû au fait que plus de 18% de la population se compose d'artisans.

Une visite fort intéressante fut celle que je fis dans un atelier groupant un nombre considérable d'arts et métiers. Jadis abandonnés à leurs propres ressources et souvent réduits à la mendicité, les artisans connaissent un regain d'importance grâce à l'effort gouvernemental en vue de revaloriser les arts populaires. De vieux artistes s'emploient à communiquer aux apprentis les secrets de fabrication tombés en désuétude durant la période qui précéda la libération. J'ai vu des jeunes gens qui s'appliquaient à la gravure sur porcelaine et sur ivoire, d'une finesse telle que leurs œuvres doivent être examinées à la loupe!

Pour avoir une idée d'ensemble des produits qu'offre déjà la Chine à l'exportation, je parcourus les salles d'exposition situées dans un des gratte-ciel du Bund. J'y serais encore si j'avais voulu tout voir.

De là, promenade sur le Bund.

C'est le nom donné par les Britanniques à cette partie de leur concession qui s'étendait en bordure du Huang Pu. Shanghai est surtout connu par les photos du fameux Bund avec sa façade d'imposants buildings: anciennes banques internationales, centres des grands consortium étrangers, etc. Réquisitionnés et nationalisés depuis 1949, ils servent maintenant à loger les bureaux de l'administration, ceux du commerce et de l'industrie, comme à d'autres fins nationales. Les Chinois considèrent que leurs propriétaires originaux se sont, dans le temps, dédommagés largement pour leur mise de fonds initiale.

Autrefois il y avait le Bund des financiers, le bon côté de la rue, et celui de la canaille qui hante tous les grands ports, le bord de l'eau avec ses entrepôts, ses hangars, ses cabanes disgracieuses, ses flaques d'eau fétide et ses odeurs...

La rue a été élargie et une grande bande de terrain transformée en parc coupé d'une promenade. La population y vient prendre le frais tout en regardant les navires mouillés dans la rade et qui se font de plus en plus nombreux. La Chine populaire entretient déjà des relations commerciales avec 93 pays. A l'extrémité de la promenade, au confluent du Huang Pu et de la rivière Suchow, se trouve l'un des parcs jadis « interdits aux chiens et aux Chinois », un petit Eden enchanteur où les saules baignent dans l'eau.

Il se trouve également à Shanghai, des lieux historiques intéressants: le Temple de la Cité, le jardin Yu Fu, le monastère Ching An, le temple et la pagode Lung Hua, pour n'en nommer que quelques-uns.

C'est dans le Temple de la Cité que se trouve la chapelle de Chin Yu-pai, le dieu tutélaire de Shanghai. Et dans les jardins, derrière le temple, il y a le Pavillon de l'Etang. Construit au milieu d'un petit lac bourbeux, ce pavillon de style traditionnel est précédé d'un pont coudé de neuf détours. Ses pilotis de bambou demeurent intacts après plus de 400 ans, à ce qu'on raconte. Cette intéressante construction se trouve située dans un quartier typique aux maisons basses et aux rues étroites. Quartier populaire où abondent les maisons de thé, les loges de diseuses de bonne aventure, les boutiques commerciales où l'on vend des oiseaux exotiques, des poissons-fleurs, des jouets, des articles de vannerie, tous les produits du petit artisanat.

Le monastère Yu Fu, vieux de quatre siècles, possède une statue de Bouddha de quatre pieds de hauteur taillée dans une seule pièce de jade d'un vert laiteux, dont la tunique est ornée de pierres précieuses. Ce monastère contient aussi des reliques et une collection de 7,200 ouvrages bouddhistes imprimés il y a deux siècles. Lors de leur visite à Shanghai en 1955, le Dalai et le Panchen lama y prêchèrent devant une assemblée de fidèles. A l'anniversaire du Bouddha, durant le Festival du printemps, des milliers de moines et de fidèles y viennent faire leurs dévotions.

Mais c'est au Musée de Shanghai qu'on trouve les plus anciennes et les plus précieuses reliques du passé. Etabli depuis 1950 il contient une extraordinaire collection d'objets d'art et de pièces archéologiques couvrant une période de 5,000 ans. Classifiés dans l'ordre chronologique, ces exhibits comprennent dix sections. Il s'y trouve des pièces de céramique colorée datant de la société primitive; des ustensiles de bronze des dynasties Yin, Shang et Chou de l'Ouest, ainsi que de la période des Etats Guerriers; des peintures des dynasties Tang, Sung, Yuan, Ming et Tsing. Et aussi des spécimens de l'artisanat contemporain.

Et l'élément humain? J'y pensais en me transportant d'un lieu à un autre, en coudoyant les foules des quartiers populaires, scrutant les visages et les attitudes. Où était donc passée la canaille? Où étaient les miséreux, les éclopés, les mendiants, les prostituées, les bandes d'enfants abandonnés, l'innombrable multitude de parias qui peuplait le Shanghai d'autrefois? Comment en avait-on disposé puisqu'ils ne se voient nulle part — même pas au fond des *hutungs* lointains?

J'en aurais bientôt l'explication.

Le troisième jour de ma visite à Shanghai, j'étais reçue chez M. Lieu, le Secrétaire général local de l'Union des journalistes, qui m'avait accueillie à mon arrivée. Ce charmant collègue avait réuni dans sa maison plusieurs personnalités de Shanghai, dont M. Chiang Chung-wha et Mme Chio. Toutes les personnes présentes parlant l'anglais, l'occasion était propice de me renseigner sur les sujets que je désirais éclaircir, en particulier celui des « réformatoires ». Les précisions vinrent, abondantes, la réhabilitation des parias constituant sans doute le fait dont s'enorgueillit davantage la Chine nouvelle.

Les maisons de redressement fonctionnent à partir du principe que le délinquant est une victime de la société, qu'il est généralement récupérable et, qu'étant soumis à une période de ré-éducation, il peut redevenir un citoyen honorable et utile. En même temps, la population était préparée par une propagande bien dirigée à les recevoir comme des enfants prodiges. Tant à Shanghai qu'à Pékin et dans les usines du nord-est, on m'a désigné fièrement d'anciennes prostituées devenues des *travailleuses modèles* — un titre infiniment respecté. Il en est de même qui ont mérité à ce point l'estime de leur entourage, qu'elles étaient élues à des fonctions officielles comme déléguées à l'Assemblée Nationale.

Au lendemain de sa victoire, le nouveau gouvernement installa à Shanghai deux centres de réhabilitation: la Maison de redressement pour les hommes et le Réformatoire des prostituées. Les succès remportés par ces deux institutions furent tels qu'après neuf ans, elles n'ont pratiquement plus de raison d'être.

L'ancien emplacement de la « zone » où gîtaient la plupart des voleurs et bandits de toute espèce, était nettoyé par ordre de la Municipalité de Shanghai. Les cabanes

sordides étaient abattues et des tonnes de détritits enlevés. Première mesure: les simples réfugiés étaient renvoyés dans les campagnes et dotés de lopins de terre ou intégrés dans les coopératives agricoles. En 1951, la Maison de redressement était établie. On y recevait 3,000 hommes et jeunes gens, les mettant au travail dans quatre boutiques: bâtiment, réparation mécanique, cordonnerie, fabrication de vêtements. Ceux du bâtiment qui furent employés au début à l'agrandissement de l'établissement, la construction de nouveaux ateliers, dortoirs, etc., pouvaient, au bout d'un an être envoyés à l'extérieur. Ils aidèrent à l'érection d'hôpitaux, cinémas et autres édifices publics. A la réparation, les apprentis remettaient en état des camions, des tracteurs, des automobiles; ils apprenaient à construire des tours mécaniques et produisaient des pièces détachées.

En plus d'apprendre un métier, ces gens recevaient une éducation politique où l'accent portait sur la discipline et le patriotisme. Aucune punition corporelle. Mais suivant la formule généralisée en Chine et dont l'inspiration est tirée d'une coutume familiale traditionnelle, les réfractaires étaient soumis publiquement à des séances de critique et de blâme. Les « récupérés » étaient désignés en comités privés par leurs co-détenus; les cadres ayant approuvé, ils étaient élargis et rétablis dans leurs droits de citoyens libres. Apparemment le système, soutenu par le sentiment populaire et la coopération de la population, est un succès. Il ne reste sans doute du premier contingent de détenus que quelques incorrigibles dangereux pour la société; mais le Centre continue de servir aux mêmes fins pour les nouveaux délinquants. Il arrive que nombre de réformés choisissent d'y rester après leur libération, continuant de travailler dans les ateliers où ils touchent un sa-

laire normal pour leur travail, tout en étant parfaitement libres de circuler à leur aise.

Quant à la Maison de redressement des prostituées, son histoire est plus intéressante encore.

Dès 1949, les 800 « maisons » de Shanghai avaient été fermées. Cependant 72 continuaient d'opérer clandestinement. En 1951, le gouvernement établissait la Maison de redressement et y plaçait 2,192 prostituées. La plupart étaient infectées de maladies vénériennes et autres; plus de 60% étaient complètement illettrées. Elles reçurent d'abord les soins médicaux les plus avancés. Leur guérison physique progressa rapidement; leur guérison morale, beaucoup moins, car au début les malheureuses se méfiaient terriblement. Plusieurs essayèrent de se suicider, d'autres de s'enfuir. Afin de gagner leur confiance et pour remédier aux problèmes matériels posés par leur internement, le Centre recueillit les enfants et aida les familles des délinquantes. Il devint alors possible de commencer leur ré-éducation. On s'efforça de les réhabiliter à leurs propres yeux en leur démontrant qu'elles n'étaient pas responsables de leur misérable condition, mais victimes d'une société putride, des circonstances inhumaines où elles s'étaient trouvées depuis toujours. Le fait est que la plupart d'entre elles n'avaient échappé à la mort dès leur naissance que pour être abandonnées ou vendues dans leur enfance ou tomber, dès qu'elles étaient « utilisables », en puissance de maqueraux et maquerelles de la plus repoussante espèce. Il fallait honnir le passé, se guérir l'esprit aussi bien que le corps et travailler à devenir des citoyennes honorables et respectées. Le programme de la maison était comme suit: une demi-journée d'étude et une demi-journée de travail — tricot, cuisine, couture, soin des enfants à la crèche qui en comptait 216. Durant les

heures de loisir, les pensionnaires étaient invitées à participer aux activités collectives telles que danse, chant, théâtre, cinéma. Depuis 1951, plus de 5,000 femmes et filles ont fait là un séjour de un à trois ans et la plupart en sont sorties réformées, ayant appris un métier et sachant lire et écrire au moins 2,000 caractères. Rentrées chez elles, surtout dans les campagnes, leur guérison était généralement définitive. Dans les villes, les récidivistes étaient plus nombreuses. Mais elles ne tardaient pas à être signalées par les comités des rues. Elles n'étaient pas amenées au Centre par la contrainte mais par la persuasion, et pouvaient sortir si elles avaient une raison valable. La maison existe toujours mais les pensionnaires se font de plus en plus rares, le mode de vie, la mentalité actuelle n'invitant guère à la dissipation.

Tout comme les libérés de la Maison de redressement masculine, nombre de femmes et de filles réformées préférèrent continuer d'habiter le centre et d'y travailler — elles touchent d'ailleurs le salaire normal pour leur travail, en attendant de se marier ou de trouver un emploi qui leur plaise davantage.

La Maison n'a rien de triste ou de macabre. Selon madame Lucie Faure qui la visitait en 1957 (*Journal d'un Voyage en Chine*), l'atmosphère y est gaie, les figures épanouies: « Les filles rieuses ont le regard franc. Rien de cet air soumis des troupeaux d'orphelinat. J'interpelle l'une d'elles: « Oh! moi j'étais une très mauvaise fille, mais ici je suis contente. » Une autre ajoute spontanément: « J'aurais pu m'en aller, mais je suis bien ici. J'aime mieux rester ».

Ici aussi le succès a été possible grâce au changement survenu dans la mentalité générale. Loin de considérer

avec mépris les « réformées », on leur sait gré d'avoir réussi à se corriger, d'être remontées de si bas.

Tandis que la plupart des lieux d'amusement, comme par exemple le champ de course de la concession britannique et la piste pour lévriers de la concession française étaient abolis ou affectés à d'autres usages, Shanghai conservait, quoique sous une forme radicalement assainie et purifiée, un monument bien connu des anciens résidents et visiteurs: Le Grand Monde! Construit en 1916 dans la concession française, c'était un lieu de plaisir célèbre dans le monde entier par la nature et la diversité de ses « attractions » dépravées: fumeries d'opium, bordels divers, salles de jeux, spectacles obscènes, etc. C'est un immense bâtiment de quatre étages contenant une quinzaine de salles reliées par un dédale de couloirs, d'escaliers et de passerelles, lesquelles forment un enchevêtrement aérien au-dessus de la cour centrale où se trouve un théâtre en plein air. Autrefois, aucune Chinoise, aucun Chinois convenable n'y eut mis les pieds. Les étrangers chercheurs de sensations fortes ou d'aventures, la canaille métropolitaine y affluaient. Et d'autant plus que le prix d'entrée minime — environ 20 cents — donnait droit de passer d'une salle à l'autre, d'une attraction à une autre, sans plus de frais. Fort populaire, cet endroit recevait jusqu'à dix mille personnes par jour, faisant la fortune de ses vertueux propriétaires.

Aujourd'hui le Grand Monde appartient à la municipalité; le prix d'entrée, toujours aussi minime, donne encore droit d'assister à tous les spectacles qui s'y déroulent depuis midi jusqu'à minuit. La clientèle est aussi considérable qu'auparavant, mais combien différente: on y vient maintenant en famille, "*to enjoy good, clean fun*", souligne Yi-hua. Les meilleures troupes sont tenues d'y

donner périodiquement des représentations comme moyen de mettre l'art à la portée des masses. Dans les quatorze ou quinze salles, autant de spectacles se déroulent simultanément: opéra, théâtre folklorique, cinéma, farces, marionnettes. Des jongleurs, des conteurs d'histoires, des conférenciers, des prestidigitateurs se disputent la faveur du public. L'Opéra à lui seul peut recevoir deux mille spectateurs. Chaque jour, comme par le passé, dix mille personnes, hommes, femmes et enfants, défilent ici. Mais c'est entre six heures et neuf heures que la foule est la plus dense. L'entreprise demeure rentable. La recette de l'année 1958, toutes dépenses payées, atteignait \$100,000.

En route vers l'une des salles, nous empruntons le passage aérien au-dessus de la cour centrale. Des jeunes gens qui se poursuivent en vociférant manquent de nous renverser. « Voici un rappel des mauvais jours », pensai-je. Et je réfléchis un moment à la difficulté qu'il a dû y avoir, qu'il y a sans doute encore, à discipliner, à contenir une population aussi considérable dont certains éléments émanent à peine d'un passé barbare où la violence était une condition de la survie. C'est d'ailleurs le seul incident du genre dont j'aurai connaissance durant huit jours en cette ville de sept millions d'habitants. Une autre fois, dans un quartier lointain et très pauvre, une fillette me tendit la main, quoique timidement et sans conviction. La chose était si inusitée que je n'osai rien faire de peur de vexer ma petite interprète. Un cas unique dans toute la durée de mon voyage de trois mois à travers cet immense pays. La mendicité est à ce point bannie de la société nouvelle que les enfants à qui vous offrez des bonbons, au théâtre ou ailleurs, les refusent poliment mais fermement. Au point que j'en étais vexée, croyant voir là un geste de méfiance

envers une étrangère; mais ils faisaient de même pour Yi-hua.

A Shanghai, j'ai encore voulu voir les lieux réservés à la mémoire de deux grands patriotes et précurseurs de la révolution démocratique chinoise, le Dr Sun Yat-sen (1866-1925) et l'écrivain satiriste Lu Hsun (1881-1936).

En 1912, lorsque la nouvelle république fut mise en péril par le « war-lord » Yuan Shih-kai, le Dr Sun Yat-sen, forcé de démissionner comme président provisoire, se retira à Shanghai. Les Chinois d'outre-mer, apprenant qu'il n'avait aucune résidence permanente où poursuivre ses activités patriotiques, achetèrent une maison avec le produit d'une souscription à son intention. C'est une demeure bourgeoise, une villa, contenant six ou huit pièces moyennes. L'extérieur est revêtu de stucco gris. Comme toutes les maisons en Chine, la façade n'est pas sur la rue, mais sur un jardin assez spacieux orné de fleurs et d'arbustes décoratifs. C'est ici que le Dr Sun Yat-sen rencontra Li Tai-tsao, un représentant du parti communiste chinois; ici qu'il reçut Ioffe, l'envoyé spécial de l'Union soviétique, qu'il signa le document historique qui devait avoir une si grande répercussion sur la révolution chinoise: « Déclaration conjointe du Dr Sun Yat-sen et Ioffe ». Ici que prirent corps ses trois principales visions: une alliance avec l'Union soviétique, la coopération avec les communistes chinois et la solidarité avec les paysans et les ouvriers. Considérant ces faits, il y a lieu de se demander à quel titre Chiang Kai Shek et compères peuvent bien se réclamer du « père de la révolution chinoise » ...

Tout à fait acquis à l'occidentalisation dans laquelle il pressentait la seule issue possible vers le progrès, le Dr Sun lui-même vivait à l'occidentale. Dans sa maison, au-

cun rappel de la Chine traditionnelle sauf dans les précieux bibelots et les rouleaux de peinture, d'ailleurs suspendus aux murs et non roulés dans des étuis à la manière chinoise.

Le souvenir de Lu Hsun est conservé à Shanghai, sur les lieux mêmes où il vécut ses dernières années, c'est-à-dire de 1927 à 1933. Surnommé le Gorki chinois, ce patriote ardent et batailleur, armé de la satire, consacra sa vie à la cause de la révolution, cherchant à secouer l'apathie résignée des masses, à les faire relever la tête. Lu Hsun n'a pas ménagé à ses compatriotes les coups de fouet. Satirique révolutionnaire, il s'en prend avec virulence à l'antique société confucéenne, à ses rites, à son pacifisme, et à son hypocrisie,» écrit Monsterleet dans ses « *Sommets de la littérature chinoise contemporaine*. » Plusieurs de ses ouvrages ont exercé une influence profonde sur sa génération, dont en particulier *Cris* et *Perplexités*. « Tant que le fouet du Créateur n'aura pas claqué sur le dos de la Chine, la Chine restera toujours la même Chine, sans vouloir se réformer le moins du monde, » écrit-il dans *Cris*. Mais son chef-d'œuvre demeure *La véridique histoire d'Ah Q*, pauvre gueux du Weitchouang, symbolisant la vieille Chine ignare, dupe et fanfaronne.

Sa maison du chemin Shan-ying a été convertie en musée et, dans le parc avoisinant où il avait accoutumé de méditer, s'élève un monument à sa mémoire: du haut d'un socle de marbre, l'auteur de *Ah Q* contemple désormais la Chine qu'il a contribué à édifier par ses écrits — celle qui a si bien su « changer ses défaites en victoires. » Ci-après un épisode de la vie d'*Ah Q*:

Du nom de famille de Ah Q, je ne suis pas sûr non plus. Il me semble qu'il se soit appelé Chao. Mais

un jour, le riche monsieur Chao le fit venir. Chao était rouge de colère, et il hurlait en le giflant: *Ah, misérable ordure! Tu prétends aussi te nommer Chao? Comment peux-tu oser?*

Ah Q ne tenta point de défendre son droit au nom de Chao, et tout le monde resta dans l'ignorance de son nom de famille. On continua de l'appeler Ah Q.

Ah Q n'avait point de famille. Il logeait dans le Temple du Dieu Tutélaire. Il n'avait pas non plus d'emploi fixe: il travaillait simplement pour les autres. Quand il y avait du blé à moissonner, il le moissonnait. Quand il y avait du blé à moudre, il le moulait. Quand il y avait un bateau à décharger, il le déchargeait. Quand il recevait une gifle, il se giflait lui-même l'autre joue. Après cela son cœur était plus léger, car il lui semblait que celui qui l'avait giflé, c'était lui-même, et que celui qui avait reçu la gifle, était un autre. Ainsi changeait-il ses défaites en victoires.

CANTON

*Mon buffle a de vieilles cornes jaunies,
Mon buffle a la queue pelée.*

Je joue de la flûte, fais claquer mon fouet,

*Je mène mon buffle au champ de paddy
S'il est fatigué il marche lentement,
S'il a faim, il sait que je sais qu'il a faim.*

Quand il se lève je chante un air.

Quand il se couche, je dors un peu.

La nuit, je dors à ses côtés et il me tient chaud.

*Je suis un très vieil homme
Et rien ne me tourmente,
Sinon que le percepteur, pour payer mes
impôts,
Me prenne mon vieux buffle et le mette
en vente.*

Jao Ki
(vers 1400)

Prochaine étape: Canton. En chinois Kwangchow, capitale du Kwangtoug et grande métropole commerciale de la Chine du Sud. Plus de 1,300,000 habitants.

Le tableau se modifie à mesure que nous progressons vers le sud. Aux montagnes incroyables, qu'on croirait sorties de l'imagination d'un peintre pris de vin — bonnets phrygiens, pains de sucre, cornes d'abondance, émergeant de vaporeux nuages bleus et roses, succèdent des paysages plus doux, le feston des rizières étagées au flanc des collines. Le long des sentiers élevés qui leur servent de digues serpentent de longues processions de paysans à chapeaux pointus.

Plus loin, la campagne est parsemée de villages gris flanqués de bouquets d'eucalyptus. Des champs multicolores se déploient jusqu'aux buttes arrondies piquées d'arbres nains qui ferment l'horizon: le vieil or des rizières, le vert sombre des cultures de jute, le bleu des champs d'oignons, le dessin capricieux d'un étang couvert de lotus blancs; la terre rouge des régions subtropicales.

Une région montagneuse. Une sieste. Et puis, Canton!

A l'aéroport, nous sommes accueillies comme toujours par les représentants de l'Union des journalistes. Tous dans la trentaine, assez hauts de taille. Avant même qu'il en soit question, j'aurais parié qu'ils sont originaires du nord. En effet!

A Canton, nous serons aux prises avec un problème linguistique. On n'y parle ni le mandarin ni encore moins le dialecte de Shanghai connus de Yi-hua. Pour parer à cet inconvénient, nos hôtes se relaieront pour nous accompagner en tous lieux.

Canton a son propre dialecte, parlé par plus de 20,000,000 de personnes. Le mandarin n'y a jamais pris racine, quoiqu'enseigné à l'école primaire depuis 1921. A cette époque les délégués cantonnais à la Conférence nationale de l'éducation s'étaient prononcés en faveur du langage de Pékin ou mandarin comme la lingua franca de toute la Chine. Mais comme il se produit au Canada pour l'enseignement du français dans les écoles anglaises et vice versa, les notions apprises sur les bancs de l'école ne font pas long feu. Par ailleurs la langue écrite des Cantonnais ne diffère en rien de celle du reste du pays.

La différence entre Canton et les villes déjà visitées n'est pas seulement d'ordre linguistique. A cause de son extrême éloignement de la capitale, le Kwangtung n'eut été intégré au reste de la Chine que deux siècles avant J.-C., et son évolution fut influencée par ses contacts avec les pays étrangers. Sous le nom de Sinae ou Cattigara, Canton appartenait dès l'antiquité à la zone commerciale indo-malaise.

C'est ici que les Occidentaux prirent pied sur le sol chinois, avec l'arrivée des Portugais en 1516, suivis des Espagnols, des Hollandais et enfin des Anglais. Tous y établirent des comptoirs commerciaux. La France y vint à son tour en 1725.

C'est de Canton que Lord Macartney, mandé en Chine par le roi George III de Grande Bretagne dans le but d'obtenir une intensification des relations commerciales entre les deux pays, entreprit en 1793 le fabuleux voyage

jusqu'à Pékin. On aime à se représenter les péripéties d'une telle aventure dans les conditions de l'époque; et au terme de ce voyage de 2,000 milles sans doute effectué à cheval, en chaise à porteurs et en barque sur le Grand Canal impérial, les négociations sibyllines avec les représentants de l'empereur! On se rappelle le rejet par Kien Lung des avances de George III. Et comment, à la suite de cette requête mal venue, la Cour des Tsings, jusqu'ici tolérante à l'égard des commerçants étrangers, restreignit leur activité au seul port de Canton, les cantonnant (le mot vient peut-être de là) sur une pointe de sable de la rivière des Perles, à quelque distance de la ville.

C'est à Canton que débuta la Première Guerre de l'Opium. On dit que tout commence en cette ville! Elle donna du fil à retordre aux Tsing aussitôt après leur conquête de la Chine au XVII^e siècle et elle devint le centre des activités révolutionnaires qui entraînèrent leur chute en 1911. C'est à Canton également que fut fondé par Sun Yat Sen le Parti du Peuple ou Kouomingtang.

La route menant de l'aéroport à la ville est bordée de palmiers, d'arbres fruitiers: bananiers, cacaoyers, pamplemoussiers, arbres à litchis, etc., et encaissée de murs de pierre sur une bonne partie de son parcours. Dans les intervalles on aperçoit la campagne de nouveau boursofflée de quelques tombeaux d'ancêtres. Ces tumulus apparaissent quelquefois coiffés de citrouilles ou de melons — une sorte de compromis où les intérêts des vivants et ceux des morts sont également considérés. Nous passons sous l'arc triomphal de flamboyants en fleurs.

Les gens que nous rencontrons sur la route, coiffés de leur grand chapeau conique, sont généralement de petite taille et semblent flotter dans leurs vêtements — pantalon et tunique de lustrine noire. Ce tissu est sensé pro-

téger contre le soleil et contre la pluie. Encore des arbres fruitiers sur fond vert tendre de canne à sucre; mes compagnons m'apprennent que Canton est le site d'une florissante industrie du papier à partir des résidus de la canne à sucre. Voilà qui explique la provenance d'une partie du papier dont les Chinois font un tel usage. Je n'ai vu nulle part au monde telle orgie de cette matière utilisée à autant de fins. Non seulement pour les nombreux journaux, livres et revues publiés dans le pays, mais pour les innombrables affiches, pour la décoration, pour les lanternes, les jouets, la fausse monnaie brûlée sur les tombeaux des ancêtres, les masques, etc. Du papier et encore du papier!

Ici les femmes portent leur bébé dans le dos, suspendu en une sorte de hamac fleuri accroché aux épaules — même au travail. Et l'on voit des fillettes hautes comme trois pommes portant ainsi frerot ou sœurette, tête balante et dormant profondément. Un bruit singulier accompagne le va-et-vient des gens: celui des socques de bois ornées de fleurs peintes, d'animaux, de paysages, clop-clop, clop-clop, clop-clop. Il semble que tout le monde soit occupé à porter ou à pousser quelque chose, dans les paniers suspendus à la perche de bambou, dans des charrettes à bras, ou attelés à quelque voiture lourdement chargée, la sueur coulant abondamment sur les visages cuits par le soleil. Dur pays. Les enfants paraissent moins sains ici, avec des plaques d'eczéma sur leur petite tête rasée ou des ulcères barbouillés de mercurochrome. Misère des pays chauds.

Tous les pays méridionaux que je connais sont pareillement déshérités par rapport aux régions tempérées et même froides. Et sous bien des rapports. Le climat dissolvant y entretient les microbes et la maladie, le labeur

manuel y est plus pénible, le sous-sol est généralement pauvre en ressources minérales. Il en est ainsi du Kwang-tong. Bien que possédant le fer et le manganèse nécessaires à la création d'une industrie sidérurgique, cette région serait dépourvue de réserves de charbon. Les principales industries du Kwangtong sont celles du sucre et de la soie. La provision de sucre consommée dans tout le pays vient d'ici et l'industrie de la soie du Kwang-tong est célèbre depuis des siècles.

La ville de Canton elle-même a toujours été vouée au commerce et à l'artisanat, et une forte proportion de sa population vit sur la rivière aux Perles, de cabotage et autres occupations marinières.

Comment donc ces boutiquiers, ces artisans, ces marinières, les innombrables sans métier et misérables résidus de la société ancienne arrivent-ils à s'intégrer dans les cadres de l'Etat socialiste?

Je pose la question à mes hôtes.

— « Vous voyez, les rues sont propres. Il n'y a plus de mendiants, plus de prostituées. Il n'y a plus de gangsters ni d'exploiteurs, ni de gens qui crèvent de faim. Ceux de la rivière, les quelque 60,000 bateliers de la Perle, jadis traités comme des parias et qui ne pouvaient venir à terre sans être pourchassés comme des chiens galeux, sont maintenant sur un pied d'égalité avec le reste de la population. Des abris, permanents et temporaires, ont été construits. Des cliniques ont été installées où les enfants sont vaccinés contre la petite vérole, contre la dyphthérie, la typhoïde. Nombre d'entre eux fréquentent maintenant l'école. Vous verrez! »

La conversation se poursuit, mais je suis distraite par le spectacle de la rue, le plus fascinant qui soit avec son roulement frénétique, ses bruits accompagnés en sourdine

par le clop-clop des socques de bois sur l'asphalte, la variété des costumes où les couleurs vives tranchent sur la lustrine noire, les chapeaux *hakka*, les enfants badigeonnés de mercurochrome, les vélopousse cramois, les grappes humaines attelées à des chariots, le pas élastique des portefaix sous la palanche, toute la gamme des odeurs d'un vieux port assaisonnées d'un relent d'encens! Et les affiches!

La gestion mixte des commerces grands et petits ne semble pas avoir affecté les boutiquiers. Ils sont infiniment nombreux et les échoppes qui s'alignent les unes à côté des autres sous les arcades débordent des marchandises les plus diverses. Ici pas de vitrines, mais de lourdes portes pleines qu'on ouvre le matin et par où le jour entre dans la boutique dont les éventaires débordent sur le trottoir. Que de couleur et de fantaisie dans les produits en montre! En principe, les divers commerces sont groupés par catégories. Nous longeons un bout de rue peuplée de personnages fantastiques en carton pâte: têtes de lions grimaçants, de dragons, de poissons fabuleux servant aux danses folkloriques en certaines parades. Ailleurs ce sont les apothicaires, les pharmacies traditionnelles avec leurs mystérieux produits, chaque boutique ornée de panneaux couverts d'idéogrammes rouges sur noir ou jaunes sur rouge, parfois illustrés. Je retiens ceux des « mécaniciens-dentaires »: sur fond noir se détachent en rose et blanc d'énormes dentiers présentés de telle sorte qu'ils semblent rire de toutes leurs dents. Et les marchés aux fruits de mer où s'étalent à pleins paniers, à pleines caisses, à pleins comptoirs, les créatures aquatiques les plus diverses, depuis les requins presque entiers jusqu'aux minuscules crevettes, les poissons frais, salés et séchés.

Mes compagnons m'annoncent que nous arrivons à l'hôtel. Au tournant d'une rue nous débouchons sur le Bund ou quai de la rivière aux Perles où s'élève la masse imposante et laide de l'hôtel Hai Hsun (Hôtel de l'Amour des masses). Mais quel spectacle merveilleux s'offre alors à la vue: un fleuve large d'un mille aux eaux couleur de café au lait couvert d'une incroyable multitude d'embarcations: des jonques majestueuses à la poupe retroussée, nanties de grandes voiles rectangulaires multicolores et rapiécées comme des « catalognes » campagnardes, tendues comme des ailes de papillons sur nervures de bambou; une infinité de sampans propulsés à la godille courant dans toutes les directions, d'immenses radeaux ou trains de bois tirés par des petits remorqueurs essoufflés et deci delà un semis de traversiers modernes traçant un bouillonnant sillage où dansent les embarcations plusieurs fois millénaires.

« La rivière aux Perles compte encore une population *flottante* de plus de 60,000 bateliers », remarque un de mes compagnons. « Depuis des siècles la rivière est tout leur univers. Ils y naissent, vivent et meurent, s'employant comme traversiers, comme dockers, ou travaillant sur les grandes jonques, les radeaux, les cabotiers. Autrefois la misère poussait un grand nombre de femmes à la prostitution. Elles exerçaient leur triste métier sur les « bateaux fleuris » et vivaient dans d'insalubres pailletes sur pilotis en bordure de la rivière. Fini tout ça. Elles ont été réhabilitées, soignées et ont repris leur place dans la société. Vous aurez l'occasion de voir ce qui a été fait pour améliorer le sort des mariniers; ce n'est qu'un début, car il y a tellement à faire... non seulement du côté matériel, mais sous le rapport de la ré-éducation ». Je comprendrai le sens de ces paroles en

visitant les gens sur les sampans, en voyant les vieilles femmes boire l'eau fétide de la rivière et en faire boire aux mioches, les enfants nager parmi les détritiques ; l'in vraisemblable promiscuité des embarcations dans lesquelles logent jusqu'à 12 personnes ! En effet, il y a tellement à faire pour remédier à l'incommensurable misère héritée du passé !

A côté de la porte d'entrée, protégée par la grille ouverte, une femme et un enfant dorment sur le trottoir, le mioche tout nu étendu sur un chiffon de tissu éponge plutôt sale, la femme, un paquet de lustrine poussiéreux.

Construit depuis environ trente ans, l'hôtel Hai Hsun est essentiellement utilitaire, fonctionnel, sans aucune prétention à l'élégance. Un bloc de ciment de quatorze étages, l'édifice le plus haut de la ville.

L'entrée, située à l'encoignure, se distingue à peine de celles des entrepôts voisins avec ses lourdes portes à barreaux de fer caractéristiques des régions chaudes où il faut surtout assurer la ventilation des immeubles. De même les portes des chambres sont lattées pour permettre la circulation de l'air, sans quoi on y étoufferait. Et les lits étroits et durs sont couverts de matelas très minces et d'une grande serviette éponge en guise de couverture. Ici, pour la première fois en Chine, j'ai aperçu une coquerelle — une réfugiée de Hong Kong sans doute, et qui espérait y retourner dans mes bagages. Je l'ai tuée, contribuant ainsi de ma bestiole à la campagne nationale contre les Quatre Fléaux. Le service d'hôtel, cependant, est parfait et même empressé. Les vêtements, confiés au garçon d'étage le matin, sont rendus le soir même, soigneusement lavés et pliés. Même les robes ! Car en Chine les vêtements sont rangés dans des coffres

ou sur des étagères et non suspendus dans le placard comme en nos pays.

Ma chambre est au dixième étage. Épuisée de fatigue, je remets à demain la découverte de Canton, heureuse d'aller dormir.

Réveillée au petit matin par les sirènes, les sifflets, le tumulte des appareillages, les cris des mariniers, je cours à la fenêtre. De cette hauteur, la vue embrasse un panorama inouï. Dans le jour naissant d'innombrables embarcations sillonnent déjà le fleuve gris perle, les jonques, les sampans, les barges, les radeaux de bois descendent avec la marée, tandis que quelques traversiers modernes chargés de passagers filent en diagonale, comme des crabes, vers la rive opposée. Aucun pont n'enjambant ce large cours d'eau, tout le trafic se fait par voie de navigation.

J'aperçois d'ici les villages flottants dont on m'avait entretenue. Ils se composent de nombreux sampans alignés le long des quais et amarrés les uns aux autres. Chacune de ces petites embarcations contient au moins une famille et sert de gagne-pain à ses occupants.

Mon programme de la journée comporte justement une visite aux gens de la rivière. On doit passer me prendre à 9 heures du matin. En attendant, j'irai flâner seule le long des quais.

Bâti au nord du delta de la rivière aux Perles, à 80 milles de la mer, Canton n'est fréquenté que par des bateaux à fond plat ou d'un tonnage peu considérable. Venant au deuxième rang après le Yang Tsé, la Perle, longue de 1,500 milles environ, est large mais peu profonde. Le véritable débouché maritime de la grande métropole commerciale est le port de Huangpu, à 9 milles en aval de Canton. Cet avant-port est accessible aux na-

vires de 10,000 tonnes grâce aux travaux de draguage effectués depuis la révolution. Auparavant aucun navire de plus de 5,000 tonnes n'osait s'y aventurer.

Un des spectacles les plus étonnants de la rivière, réside dans le mouvement à sens unique du trafic maritime selon le jeu des marées. Afin de s'éviter un effort inutile, les mariniers profitent du courant pour monter ou pour descendre. Hier soir des milliers de feux rouges et verts dansaient dans l'eau glauque en direction de la mer. Ce matin c'est l'inverse qui se produit.

Mêlée à la foule matinale, j'arrive bientôt en vue d'un village flottant composé de quelque 200 sampans. Les gens commencent seulement à s'éveiller. On enfile les vêtements qui séchaient sur des perches, on se débarbouille à même la rivière, on déjeune.

Une grande embarcation à rames, chargée de légumes, s'approche du village flottant. De sampan en sampan, les femmes et les fillettes y courent pour faire leur marché. Aux bruyants commentaires accompagnés de rires moqueurs qui fusent, je devine que le marchand ambulante se fait chauffer les oreilles au sujet du prix de sa marchandise. Je ne peux m'empêcher de rire devant ce spectacle de tous les pays et de tous les temps. Une petite femme agile et remuante, revenant les bras pleins, m'aperçoit. Secouant la tête d'un air mi-féroce, mi-hilare, elle me montre triomphalement un concombre long comme l'avant-bras — ils sont ainsi faits en Chine — témoignant de sa victoire sur le marchand cupide!

Mais il est temps de rentrer déjeuner à l'hôtel. Ce soir il y aura banquet à la cantonnaise. J'anticipe et je redoute à la fois ces agapes sur un estomac éprouvé par

deux mois de route et d'une alimentation inhabituelle quoiqu'excellente.

Mes compagnes me retrouvent ici, Yi-hua et ma collègue de Canton accompagnées de la personne qui doit nous amener sur les sampans. Présentations : elle se nomme Siao-houa, ou Petite Fleur. C'est une femme dans la quarantaine à la peau basanée, aux yeux plissés comme le sont généralement ceux des marins, des yeux rieurs et pleins d'humour.

Loquace et pleine d'assurance, Petite Fleur commence : « Je vais vous présenter la *Famille de l'Œuf* ; on nomme ainsi les gens qui vivent sur les sampans. Avant la libération, alors que nous étions considérés comme des parias, on nous donnait bien d'autres noms. Par exemple celui de Tan-ka ».

Ce mot est l'objet d'une explication embarrassée entre mes compagnes. Il est choquant au point d'être intraduisible, paraît-il...

Le long des quais où nous déambulons sous le soleil qui se fait déjà très chaud, nos pieds s'impriment dans l'asphalte au grand amusement de Petite Fleur. Me désignant ses forts souliers de sport, en bon cuir et modernes, elle dit quelque chose avec une mimique irrésistible où s'inscrit une grimace douloureuse : « Avant la libération je n'avais jamais eu de chaussures. J'en ai porté pour la première fois à un meeting de mon comité de mariniers ; ils m'ont fait mal au point que je n'ai pas pu participer aux débats !

Bientôt Petite Fleur nous invite à descendre les degrés de pierre limoneux au pied desquels est amarrée une petite barque à fond plat. Avant que je me sois rendue compte de ce qui m'arrivait, elle m'enlève comme un sac de riz et me dépose au milieu, aide mes deux

compagnes, et debout à l'arrière, se met à manœuvrer rapidement avec la rame qui sert à la fois de gouvernail et de moyen de propulsion, vers un village flottant comprenant une vingtaine de sampans. Utilisant les premiers comme des pontons, nous arrivons sans encombre à celui de notre hôtesse, qui est le cinquième en ligne, mais non sans éveiller la curiosité de la population locale. Femmes, vieillards, enfants se déplacent pour nous voir. Trois petits vieux tout ridés, à barbiche clairsemée, occupés à fumer de longues pipes de bambou, me regardent éberlués. Je leur fais un signe amical et souriant. Les yeux ridés se plissent, les bouches aux chicots noircis prononcent des paroles de bienvenue. Braves gens, si profondément humains — d'une humanité trempée comme l'acier par la misère immémoriale, et que des siècles de dégradation sociale et économique n'ont pas réussi à abrutir!

L'odeur ambiante n'est pas précisément de rose, mais la demeure flottante de Petite Fleur est soignée; elle y vit avec son mari et deux fils âgés de 18 et 19 ans. Les trois hommes sont employés comme dockers. Elle-même exerce le métier de traversier, chargeant de deux à six cents pour transporter les gens sur l'autre rive, suivant la distance. Le gain de la famille atteint en moyenne 80 yuans par mois, (\$40.00) or « nous pouvons très bien vivre à quatre avec cette somme » assure-t-elle. L'embarcation ne mesure pas plus de 15 pieds par cinq. Sur le petit pont arrière est installé le poêle rond en terre brune. Des feux rouges et verts sont fixés à la cabine; à l'intérieur, des nattes de bambou tressé sont posées à terre. Nous sommes invitées à nous asseoir sur des bancs très bas. Des cadres contenant des portraits de famille et des fleurs en papier sont attachés aux arcs de bambou servant de charpente à la cabine voûtée.

Nous ayant présenté des tasses d'eau bouillante — le thé est au-dessus de ses moyens — Petite Fleur poursuit :

« Depuis des générations ma famille vit sur un sampan ; ma mère a eu neuf enfants. Nous sommes seulement trois survivants, les autres étant morts jeunes. Elle accouchait seule, sans aucune aide, et recommençait à travailler une heure après, sans quoi nous serions morts de faim. Non pas que mon père ait été paresseux. C'était un brave homme, mais il gagnait si peu... Notre sampan ne nous appartenait même pas. Comme bien d'autres, nous devions le louer d'un petit entrepreneur. Nous étions toujours endettés. Nous n'avions que nos vêtements de coton noir, été comme hiver, et une seule couverture de coton ouaté pour toute la famille. Dès l'âge de huit ans, j'ai commencé à ramer pour aider ma mère, un morceau de bois léger attaché au corps, au cas où je serais tombée à l'eau. Les noyades étaient fréquentes...

« La lutte pour la vie était si âpre que les bateliers se disputaient sauvagement les clients. Les quais d'acostage étaient contrôlés par des gangsters qui prenaient jusqu'à 60% de notre recette quotidienne pour le droit de prendre des passagers. Que faire ? La police nous refusait toute protection, nous menaçant même du revolver si nous cherchions à mettre pied à terre. La loi ne s'occupait de nous que pour nous opprimer. Lorsque la police descendait dans les sampans pour percevoir la « taxe de la rame », si nous ne pouvions payer, elle nous enlevait nos avirons, quitte à les rendre lorsque nous avions réussi à gagner ou à emprunter la somme requise. Que de misère... Bien des gens se jetaient à l'eau de désespoir. »

— Et maintenant ?

— Maintenant tout est changé ! Notre sampan nous appartient. Les embarcadères sont administrés par les bateliers eux-mêmes et nous y venons à tour de rôle prendre des passagers.

Nous ne sommes plus des parias. Nous pouvons aller en ville à notre guise et personne ne nous insulte plus, et même nos jeunes gens peuvent épouser des filles de la ville et nos filles des citadins sans qu'il y ait d'objections. Et vous allez voir ce qu'on a fait pour nous : des cliniques maternelles et autres, un bateau-club pour les bateliers et des écoles ! Des écoles pour nous qui étions tous illettrés, pour nos enfants et même pour les adultes ! Ainsi moi-même, j'ai appris à lire et à écrire ; je ne suis plus illettrée ».

Pendant que nous écoutons Petite Fleur en prenant des notes, la vie continue autour de nous. Dans le sampan voisin, une très vieille femme toute ratatinée s'occupe d'un gosse d'un an plutôt bouffi que gras et l'air dolent. La vieille se penche pour puiser l'eau de la rivière dans un réceptacle de métal. Elle en boit une gorgée, la crache, puis en reboit, tendant ensuite la tasse au petit. Petite Fleur qui a vu le geste en se retournant reprend gentiment la vieille qui lui répond avec aigreur. Toujours la bataille des générations — et plus encore lorsqu'une scission aussi profonde les sépare. La tâche la plus difficile du gouvernement populaire consiste à amener les anciens à accepter les notions modernes dans tous les domaines et, naturellement, celui de l'hygiène. Petite Fleur explique :

« Dans le passé nous n'avions aucune notion d'hygiène ; comme nos ancêtres l'avaient fait avant nous, nous buvions l'eau de la rivière et l'utilisions pour préparer les aliments sans même nous arrêter à penser qu'elle

était polluée, dégoûtante ; on y jette les carcasses d'animaux et elle sert de dépotoir à la ville — autrefois les gens de la rivière y jetaient leurs morts. Ainsi les épidémies faisaient de terribles ravages parmi nous, la typhoïde et la dysenterie s'ajoutant au beri-beri causé par la malnutrition. Depuis la libération, des robinets d'eau potable ont été installés le long de la rive. Mais hélas ! Les vieux ont la tête dure.

A ce moment, Petite Fleur fait un signe de bienvenue à quelqu'un venant vers nous de sampan en sampan. C'est une femme de plus de cinquante ans au visage las, extrêmement maigre. Avec une aménité qu'on s'étonne de trouver chez des gens si humbles, notre hôtesse l'aide à descendre sur son sampan et lui offre son propre petit banc, le seul disponible: la veuve Yang, dit-elle.

A la demande de Petite Fleur, la veuve Yang raconta brièvement son histoire d'une voix atone, comme brisée. Son mari était mort depuis longtemps; elle avait eu trois enfants. De ses trois enfants, deux étaient des filles. Sa misère était tellement grande, tellement désespérée qu'elle avait dû se résigner à vendre l'une des fillettes, puis l'autre, plutôt que de les laisser crever de faim... Le fils, sauvé à force d'efforts infinis de la part de la pauvre femme, mourut à l'âge de dix ans, alors qu'il commençait déjà à pouvoir l'aider. A l'époque des grandes crues, quand le vieux sampan familial avait été projeté contre le quai, le petit était tombé à l'eau et avait eu la tête fracassée.

— Qu'est-ce que vous faites maintenant?

— « Je gagne quelques yuans à traverser des passagers sur la rivière, assez pour vivre, et parfois aussi je m'emploie comme docker ».

J'ai du mal à imaginer cette frêle créature occupée à des travaux de dock. Mon expression me trahit. Petite Fleur explique alors:

« Nombreuses sont les femmes qui travaillent sur les quais à Canton. Il en a toujours été ainsi. Mais avant la libération, les femmes étaient payées moins que les hommes, ici comme ailleurs. Nous devions travailler durant de longues heures. Maintenant nous recevons un salaire égal pour un travail égal, et les « quarts » sont définis. Une clinique maternelle est à la disposition des futures mères et des infirmières font la tournée des sampans pour visiter les nouvelles accouchées et s'occuper des nouveau-nés ».

Ici la veuve Yang intervient: « On a quelques fois l'impression de rêver... Tout est si différent maintenant, si paisible, si sûr... Aux premières rumeurs concernant l'Armée de la libération les gens de la rivière ne savaient pas très bien en quoi cela pouvait les affecter. De mémoire d'homme, nous avons toujours été des parias, et nous continuerions sûrement de l'être, puisque la fatalité le voulait ainsi. Et que peut-on contre la fatalité?

« Mais l'Armée de la libération nous adressa un message spécial disant que nous pouvions aller à terre sans crainte d'être molestés. Alors nous y sommes allés et avons regardé défiler les troupes. Personne ne fut battu ni pourchassé. Les gangsters avaient disparu. Peut-être y avait-il du vrai dans les rumeurs voulant que Canton ait été nettoyé de sa crapule?

« La nouvelle République proclamée, la loi faisait de nous les égaux des gens de la ville! Quelle fête parmi les bateliers! Cet événement inouï fut l'occasion de célébrations mémorables, à coups de tambours et de cymbales et de feux d'artifice. Chaque embarcation fut décorée de

lanternes, de drapeaux, et d'un commun accord nous avons décidé de travailler fort et de faire tout ce que le nouveau gouvernement nous demanderait.

« Grâce à la nouvelle loi du mariage, nous devenions aussi les égales de l'homme! Il n'était plus permis de nous battre, ni de battre les enfants, ni de les exposer dans l'espoir que quelqu'un se chargerait d'eux, ni de les vendre, nous avons maintenant les moyens de garder nos enfants... »

Enfin les braves femmes m'invitent à aller voir la clinique maternelle, une infirmerie flottante, les clubs et autres institutions sociales pour les mariniers.

Nous devons maintenant prendre congé de nos hôtes. L'entrevue s'est prolongée à cause du double travail d'interprétation, du cantonnais au mandarin et du mandarin en anglais. Il est midi.

Au moment de quitter cet univers aquatique où semblent régner la confiance et la sérénité, je songe aux paroles de la veuve Yang: « Les temps sont bien changés: nous ne sommes plus des parias... Nous sommes les égaux des citoyens de la ville ... » Décidément, l'homme ne vit pas seulement de pain ou de riz!

Immédiatement après le déjeuner à l'hôtel, mes deux compagnes et moi filons en automobile vers le quai où est accosté le yacht qui nous emportera vers un chantier maritime que je dois visiter. Le Secrétaire de l'Union des journalistes nous y attend. Démarrage. Malgré le bruit du moteur nous essayons de causer.

De fil en aiguille j'en arrive à aborder le sujet tabou des pieds bandés des Chinoises, hantée comme tous les étrangers par cette monstruosité historique et n'ayant obtenu jusqu'ici que des réponses évasives là-dessus. Mon interlocuteur s'insurge, remarquant non sans aigreur qu'il

ne songerait jamais à me poser des questions aussi indéli-
cates sur les pratiques répréhensibles, sur les turpitudes
morales des miens.

— Allez-y, dis-je en riant. Je vous répondrai volontiers.
Nous sommes loin d'être sans péchés..

Détente générale. Mais il n'en reste pas moins que
c'est là un sujet délicat entre tous en ce qu'il humilie pro-
fondément le Chinois moderne. Et sans raison puisqu'il ne
fait que souligner la décadence de la société ancienne que
la Chine nouvelle rejette avec tant de vigueur.

J'apprendrai néanmoins que la pratique des pieds ban-
dés auraient pris naissance au temps des Cinq Dynasties
(907-960). Mais comment? Personne ne le sait.

De la Cour impériale, les petits pieds douloureux, loués
par les poètes sous les noms de « lys dorés », de « boutons
de lotus » et autres épithètes flatteuses, se répandit parmi
le peuple, au point que les familles les plus modestes
voulurent se parer de cette aura de noblesse dans l'espoir
de marier plus avantageusement leurs filles. Aux entre-
metteurs et proxénètes chargés d'arranger les mariages on
ne demandait pas si la jeune fille était jolie, mais plutôt
combien étaient petits ses pieds. Si au soir des noces le
mari jugeait les pieds moins mignons qu'on ne le lui
avait promis, il pouvait incontinent se défilier et répudier
le contrat.

Selon la légende, un ancien empereur faisait tirer sa
barque le long du canal par des troupes de jeunes filles aux
pieds atrophiés, « parce qu'il aimait les voir osciller com-
me des roseaux dans le vent... »

Lorsque les premières Occidentales venues en Chine
critiquèrent les pieds déformés des Chinoises, celles-ci ré-
torquèrent en disant que la pratique était moins cruelle
que la mode des corsets d'acier étranglant la taille et com-

primant les organes internes. Tout comme nos aïeules avec leurs corsets en forme de sablier, tout comme nous-mêmes avec nos talons de quatre pouces, ce sont les Chinoises elles-mêmes qui défendirent la mode barbare des pieds atrophiés, l'imposant à leurs fillettes comme on la leur avait imposée malgré l'atroce souffrance — dans le seul but de se conformer à un idéal de beauté. Pitoyable nature humaine!

La fascination que nous éprouvons pour cette coutume de la Chine traditionnelle est de même nature que celle que nous éprouvons devant une collection de corsets anciens — ou mieux encore, de ces ceintures de chasteté que les vaillants chevaliers du Moyen-âge imposaient à leur dame avant de partir pour la guerre... avec la clef!

Mais nous voici arrivés au chantier maritime de la Perle. Pour cette installation comme pour bien d'autres, les Chinois travaillent à partir de ce qui existait avant 1949; c'est-à-dire peu de choses. Construit en vue de la réparation des embarcations fluviales plutôt que de la construction navale, ce chantier est situé face à une petite île, laquelle n'est pas éloignée de plus de 2,000 pieds de sa rampe de lancement. Or, je vois qu'on est à construire un navire de 5,000 tonnes. « Comment donc le sortirez-vous d'ici, demandai-je à l'ingénieur qui me servait de cicerone. Apparemment amusé par ma question il me répondit qu'on songeait à faire disparaître une partie de l'île. D'abord incrédule, je fus bien obligée de me rendre à l'évidence, à l'exposé du programme pour le présent plan quinquennal, lequel comprend la construction de navires de 10,000 tonnes.

Le retour en ville s'effectue à contre-courant parmi la multitude des bateaux de toute description glissant silencieusement vers la mer. La nuit venue, les feux de bord

verts et rouges de la rivière prolongeront insensiblement les lumières jaunes de la ville, consommant l'unité des mariniers et des terriens »

Le dîner, ou plutôt le banquet en mon honneur, ce soir-là, fut un enchantement. La vraie cuisine cantonnaise telle qu'on la prépare à Canton et dont celle de nos restaurants cantonnais d'Amérique n'est qu'un pâle reflet, est prodigieusement variée, pleine de ressources et d'imagination et vraiment succulente. « Les Cantonnaires mangent de tout, sauf des pierres », dit un proverbe local. Mais quel art dans l'apprêt! Je me rappelle avec un plaisir particulier de minuscules oiseaux rôtis si tendres qu'on les mange tout entiers, des gésiers de canard au lait de coco, des filets de poissons aux plantes aquatiques, des crevettes minuscules relevées d'une sauce extrêmement pimentée, du blanc de poulet farci de lèvres de requin, etc. Un bon repas cantonnais comprend au moins treize ou quatorze plats, sans compter le potage final suivi du bol de riz.

Durant ces agapes où chacun rivalisait de bons mots, il fut aussi question de choses sérieuses; mes compagnons me firent part de leur espoir de voir Canton se transformer en un centre industriel — le grand centre industriel du sud de la Chine.

C'est au cours de cette conversation que j'appris l'existence à Canton d'une Cité des Chinois d'outre-mer.

Il est parfois question dans nos journaux de l'exode des « réfugiés » chinois vers Hong Kong depuis 1949. Or, l'émigration chinoise est infinitésimale si l'on tient compte de la population totale de la Chine — ou si on la compare à celle d'autres pays, l'Irlande par exemple, où le nombre d'émigrés dépasse largement celui des citoyens demeurés au pays! On fait état de cet exode parce que les

« réfugiés » ajoutent à la congestion de la Crown Colony britannique, et plus encore pour des raisons politiques.

Cependant, Canton est témoin d'un phénomène inverse du plus haut intérêt: le retour au pays de milliers de Chinois d'outre-mer — surtout d'Indonésie et autres contrées du sud-est asiatique. Une cité a été construite à leur intention; ils possèdent à Canton leur propre club, un édifice imposant et moderne, d'où ils dirigent leurs affaires par le truchement d'une compagnie d'investissements. Plusieurs sont très riches. Les fonds investis dans cette société servent à la construction d'écoles, de maisons d'habitation, d'hôpitaux, et leur rapportent 8% d'intérêt. S'ils désirent après dix ans reprendre le capital investi, ils seront remboursés en devises chinoises, à moins qu'ils ne préfèrent l'exporter sous forme de marchandise. Ils font affaires avec Pékin, Shanghai et autres villes chinoises ainsi qu'avec Hong Kong, où ils peuvent aller vivre s'ils le désirent. Mais la plupart ont acheté une maison dans la cité et y vivent avec leur famille.

C'est cette Cité des Chinois d'outre-mer que je visiterai aujourd'hui.

Ayant traversé le vieux Canton oriental et pittoresque et un coin de campagne traditionnelle, quelle ne fut pas ma surprise en débouchant soudain, sur une sorte de Ville Mont-Royal aux fraîches villas modernes entourées de pelouses ou de jardinets! Et plus encore en voyant apparaître sur la route, quatre jeunes femmes à l'allure dégagée, coiffées et vêtues à l'américaine: cheveux joliment bouclés, culotte serrée aux genoux (*peddle pubser*), blouse découvrant les épaules, coquettes robes de coton imprimé. L'une d'elles porte un jeune enfant dans ses bras.

Suis-je bien en Chine ou est-ce un effet du soleil tropical? A vrai dire, Yi-hua et notre compagne semblent par-

tager mon étonnement. Elles hésitent un moment lorsque je demande de faire stopper la voiture; la courtoisie chinoise s'accommode mal des entrées en matière impulsives. N'ayant pas le choix, je prends l'initiative: « Hello », dis-je en mettant pied à terre et en m'avançant à la rencontre du petit groupe. « Hello », me répondit aussitôt l'une des jeunes femmes en souriant de tout son joli visage à fossettes. Les mains se tendent en même temps qu'on se présente réciproquement, en anglais et en cantonnais. J'explique le but de ma visite: trouver parmi les Chinois d'outre-mer quelqu'un qui aurait vécu au Canada dans l'espoir de l'interviewer. On se consulte. Enfin la plus jeune, la seule célibataire du groupe, croit connaître mon homme: il habite à peu de distance. Elle s'offre à nous conduire chez lui. Cependant la maman de la petite fille nous invite à venir d'abord prendre le thé chez elle, à deux pas d'ici. Nous sommes bientôt devant une agréable maison de brique rose entourée d'une grande véranda surplombant un jardin de rocaille. Parmi les maisons voisines, il en est de plus somptueuses et aussi de plus modestes — mais toutes sont de belle apparence et de style moderne. A l'intérieur, la demeure de notre charmante hôtesse est curieusement agencée. Elle contient le mobilier habituel à nos habitations, mais disposé dans un ordre un peu... bohème, où les conventions bourgeoises ne sont pas respectées. Dans la salle à manger, il y a un lavabo de salle de bain au-dessus duquel sont alignés des verres, un pot à barbe, un tube de dentifrice et des brosses à dents. Dans le living-room, un grand frigidaire domine de sa masse imposante les meubles du type « Chesterfield ». Je me demande quel usage est fait des chambres à coucher à l'étage.

En guise de thé, la jeune femme nous offre limonade et jus de fruits glacés.

La conversation se poursuit en anglais et en chinois. J'apprends que les quatre amis viennent de pays différents: Indonésie, Honolulu, Sumatra, Singapour. Toutes sont arrivées à Canton depuis au moins deux ans.

Automatiquement nous nous séparons en deux groupes linguistiques, seule mon hôtesse et Yi-hua parlant couramment l'anglais.

Madame Lam, ou Yam, me dit qu'elle a quitté l'Indonésie il y a trois ans.

Je demande à la jeune femme si son mari n'a pas éprouvé de difficulté à sortir ses capitaux d'Indonésie pour les importer ici.

— « Nous sommes d'abord allés à Hong Kong et, après quelques mois, mon mari a décidé de rentrer en Chine avec son capital, qu'il a placé dans la Compagnie d'Investissements. Il fait maintenant partie du Conseil des Chinois d'outre-mer.

Enbrassant sa fillette endormie sur ses genoux, elle poursuit d'une voix posée, un sourire confiant sur son beau visage: « Ce n'est pas sans mûre réflexion que nous avons pris la décision de rentrer en Chine. Mon père avait dû s'expatrier à cause de l'état des choses qui existait auparavant. Voyant ce qui a déjà été fait, ce qui continue de se faire pour le relèvement de notre pays, nous sommes confiants en l'avenir... »

Nous bavardons encore un instant avant de prendre congé.

Et maintenant, en route! Je suis impatiente de rencontrer un Chinois qui a vécu au Canada, de savoir quelle impression il conserve de notre pays.

La Cité des Chinois d'outre-mer est vraiment très agréable. Sa topographie accidentée est propice aux terrassements ingénieux, aux constructions à divers niveaux. Des

arbres anciens s'y trouvent en assez grand nombre et une multitude de jeunes arbres y ont été plantés. Le plan d'urbanisme établi par le gouvernement prévoit une expansion considérable. Deci delà s'élèvent de nouvelles constructions. Notre jeune cicerone nous apprend que le prix des villas varie entre \$10,000 et \$40,000; que les propriétaires sont libres de les louer ou de les vendre à leur guise.

Nous nous arrêtons bientôt devant une maison blanche à étage, aux fenêtres pourvues de moustiquaires. L'influence canadienne, sans doute! Ici le jardinet est entouré d'un treillis de bambou. Nous frappons à la porte grande ouverte. Aucune réponse. Cependant une femme d'un certain âge, portant un bébé dans ses bras, sort d'une maison voisine et s'approche de nous. Elle est suivie de près par un homme très maigre dans la soixantaine. C'est lui. Notre amie nous présente, explique qui je suis avec beaucoup de tact et de discrétion.

Tout d'abord étonné, mais courtois, l'homme nous tend la main, présente sa femme et son fils et nous invite à entrer dans sa demeure. Il parle l'anglais, mais avec un peu d'hésitation. La glace est rompu lorsque je lui fais compliment de son bébé. L'enfant lui ressemble au point que c'est comique. Aux deux extrémités de la vie, tous deux sont chauves; le père n'a presque plus de cheveux et le petit n'en a pas encore. Il en est de même pour les dents.

L'intérieur de la maison est soigné, très propre, mais tout simple. Mobilier de rotin; en guise de tableaux aux murs, des calendriers. L'ambiance générale d'un logis petit bourgeois ou ouvrier canadien ou américain.

La conversation d'abord languissante s'anime peu à peu. Je gagne la confiance du brave homme en lui déclarant qu'il rendra service aux siens en me disant dans quelle

conditions il a vécu au Canada, quel souvenir il en garde — même si la vérité n'est pas flatteuse...

Voilà: Il a quitté la Chine à l'âge de dix-neuf ans. Il en a maintenant 62. Son histoire est celle de centaines de milliers de Chinois qui furent obligés de s'exiler pour échapper à la misère désespérée, à l'anarchie sociale et économique qui suivirent l'échec de la révolution de 1911, lorsque les militaristes féodaux se ruèrent sur Pékin pour y établir un « pouvoir central », et que les « pouvoirs locaux » des différents petits seigneurs de guerre et les étrangers, rivalisaient dans l'oppression du peuple.

A Hong Kong, il entra en communication avec un vague parent établi au Canada. Celui-ci consentit à le faire venir et à payer le voyage. Débarqué à Vancouver il entra au service de son « bienfaiteur », un vieux restaurateur, avec entente qu'il y resterait jusqu'à remboursement total de sa dette. Il y mit trois ans, trois ans de dur labeur pour lequel il ne recevait que tout juste de quoi payer son gîte, un grabat dans un coin.

Avec les ans et un travail ardu de restaurant en restaurant, sa situation s'améliora; comme tous ses compatriotes, il économisait chaque sou, ne dépensant pour vivre que le strict nécessaire. De ses économies, une partie était déposée à la banque, une autre était envoyée à ses vieux parents. Selon la coutume, ceux-ci avaient fait pour lui l'acquisition d'une fiancée-enfant.

De Vancouver, il vint à Montréal, puis à Toronto où il devint propriétaire d'un petit restaurant. Le temps passait, le magot augmentait. Mais la solitude se faisait de plus en plus lourde, de plus en plus accablante.

Vint la révolution de 1948-49 et la proclamation de la République populaire de Chine. Ici je préfère le citer textuellement. Je voudrais pouvoir décrire le personnage

cassé, usé, meurtri par un demi-siècle de privations, de solitude, d'exil en terre inhospitalière, le visage émacié où brillent pourtant les yeux: « Toutes sortes de rumeurs se mirent à circuler parmi nous. Pour les uns c'était la fin du monde. Les autres, au contraire, se mettaient à espérer. J'étais de ceux-là. Que pouvait-il arriver de pire à la Chine que ce qu'elle avait connu jusqu'ici... Je cherchai par tous les moyens à me renseigner sur la situation. Au début ce fut difficile, les communications étant coupées. A force de démarches, je renouai les contacts avec ma famille en 1951. Les nouvelles que je reçus depuis se firent de plus en plus rassurantes. Dès 1954, ma décision de rentrer en Chine était prise. Il restait à vendre mon commerce et à réaliser mon petit capital. Je suis de retour depuis deux ans et demi!

Mon enquête n'était pas terminée. Restait à élucider le point principal. Quel sort le Canada avait-il fait à l'immigrant chinois, du point de vue légal, mais aussi sur le plan humain?

Il ne fut pas facile d'obtenir des réponses, les règles de la courtoisie chinoise interdisant toute remarque désobligeante et plus encore envers un hôte... Je dus avoir recours à des moyens détournés, le félicitant sur sa jolie résidence, sur les fleurs de son jardin et lui posant dans le même souffle des questions pertinentes à mon enquête: Avait-il eu quelque difficulté à exporter son capital; avait-il déclaré son intention de rentrer en Chine communiste?

« On ne m'a fait aucune difficulté au sujet de l'exportation de mon capital; on n'a pas posé la question à savoir où je l'exportais. De toute manière, je suis d'abord allé à Hong Kong. De là je l'ai transféré ici. J'ai pris \$12,000 de cet argent pour acheter ma maison et j'ai placé le reste à la Société d'investissements des Chinois d'outre-mer;

du point de vue légal, j'ai bénéficié au Canada d'un traitement équitable... »

— Et dans vos relations avec le public canadien... n'avez-vous jamais eu à vous plaindre de l'attitude de certaines gens... ?

Long silence et enfin: « Je n'ai jamais été brutalisé... Mais on nous insulte souvent sans raison, presque sans y penser. Simplement parce que nous sommes d'une autre race... d'une autre couleur... »



Canton c'est un peu tout ça mais c'est infiniment plus. Autant chercher à décrire un musée d'histoire ancienne et moderne.

A côté des souvenirs d'hier: la Cité interdite, les Concessions étrangères, (ici aussi certains parcs étaient interdits aux Chinois et aux chiens!) les vieux immeubles lépreux, les 60,000 mariniers, encore beaucoup de grande pauvreté, de maladie et d'ignorance, surgissent partout les témoignages de la renaissance chinoise.

C'est l'industrie naissante, c'est l'éducation des masses, le progrès de l'hygiène, du bien-être social. C'est le sport, le théâtre, les saines distractions, la lecture à la portée de tous. C'est l'égalité sociale pour les anciens parias, la disparition du gangstérisme et de la prostitution.

A Canton, j'ai encore visité une fabrique de papier-journal utilisant les résidus de la canne à sucre; l'Exposition permanente des produits d'exportation de la Chine; plusieurs clubs de travailleurs dont le fameux Palais flottant des mariniers; les grands parcs et les monuments commémoratifs des Martyrs de mars 1911, du Dr Sun Yat-sen, le superbe stade de football, des piscines extérieures, des écoles et des garderies, etc.

L'Exposition permanente des produits d'exportation de la Chine se tient dans la Maison d'amitié sino-soviétique. Dans le hall d'entrée, sur l'immense carte du monde couvrant les murs, des points lumineux rouges et verts indiquent les contrées avec lesquelles la Chine commerce. Les points verts marquent celles où elle exporte sans traités, dont le Canada. L'Exposition comprend quatre secteurs où sont exposé plus de 50,000 articles: industrie lourde, industrie légère, objets de luxe et alimentation. Le tout admirablement présenté.

Les clubs de travailleurs ou Clubs de culture sont nombreux et divers. Il y a ceux des syndicats: cheminots, employés d'usines, etc., ceux des pêcheurs, des dockers. Il y a un Y.M.C.A. et, en bordure de la rivière, l'ancien Club des officiers du Kuomintang maintenant ouvert au grand public; il y a les nombreux petits clubs des marinières et surtout leur *Palais flottant*. La plupart sont modestes, mais pourvus de salles de lecture, de salles de jeux. Ceux qui sont situés dans les parcs se complètent d'une piscine.

Le Palais flottant est un grand bateau de bois à fond plat, une sorte de barge, auquel les pots de fleurs disposés çà et là, les rideaux aux fenêtres, confèrent un aspect de stabilité toute terrienne. Il n'a rien d'un palais, mais pour les pauvres gens de la rivière jadis si mal traités, c'est une oasis, une île enchantée. Ils y trouvent les distractions souhaitables pour toute la famille: salle de cinéma, de lecture, de jeux; le pont supérieur sert de dancing et les haut-parleurs du bord diffusent aux échos, musique et chansons favorites. Ce bateau est aussi un centre de distribution des livres et journaux, une bibliothèque ambulante. « Notre principal problème est celui de la distribution; afin d'atteindre notre clientèle éparpillée et mobile, nous préparons des caisses de livres et de revues et les remettons à des

groupes qui s'occupent de les distribuer », observe la jeune bibliothécaire dont les yeux brillent d'enthousiasme à travers les mèches sombres qui s'échappent de ses deux courtes nattes. Ici comme dans tout le reste de la Chine, les anciens illettrés, récemment initiés à la connaissance des caractères, s'adonnent passionnément à la lecture et montrent un désir presque pathétique de s'instruire. Ceux qui savent déjà lire font la lecture à haute voix pour les autres.

AU CŒUR DE LA CHINE

LE DIEUX DU FOYER

*Le dernier jour de la douzième lune
Le Dieu du Foyer s'en retourne au ciel
Faire son rapport sur les gens d'en-bas.*

*Avant qu'on le brûle et le livre au vent,
Toute la famille lui sert à manger
Pour qu'il ait le ventre plein et gonflé.*

*Du porc rôti, du poisson bien frit,
Des gâteaux dorés, des fruits très mûrs,
On lui sert du vin, on brûle de l'argent.*

*Le Dieu du Foyer oublie les querelles,
Les mots insolents, les fautes de chacun.
Il remonte au ciel saoul et satisfait.*

Il ne reste plus qu'à changer de Dieu.

Fang Tcheng-Ta
(mort en 1193)

Et maintenant en route! En route vers Wuhan, chef-lieu du Houpei, 1,800,000 habitants, grand centre ferroviaire, routier et fluvial du moyen bassin du Yang Tsé siège d'un puissant combinat métallurgique.

Mais qu'est-ce au juste que Wuhan? Jusqu'en ces dernières années on connaissait trois villes disposées en forme de trèfle sur le Yang Tsé au confluent de la rivière Hanchouai: Hanyang, Hankéou, Wuchang. Hankéou était la mieux connue des trois au temps où la navigation était le principal sinon l'unique moyen de communication avec l'intérieur du pays; les bateaux d'assez fort tonnage pouvaient y accéder. Hanyang était célèbre par sa fonderie; en 1908 déjà la Société Hanyéping de charbon et de fer y exploitait les gisements de Tayé et de Huangche. Mines et usines avaient été pillées par les Japonais et détruites par le Kuomintang avant 1948. Quant à Wuchang, elle avait été l'épicentre du tremblement de 1911 qui devait mettre fin à la domination féodale mandchoue.

Mais Wuhan?

Voici qu'au cours du premier plan quinquennal chinois, un miracle allait se produire: l'obstacle millénaire constitué par le fougueux Yang Tsé était vaincu et, pour la première fois dans l'histoire de la Chine, le nord et le sud du pays étaient physiquement réunis. Un grand pont moderne jeté d'une rive à l'autre établit le contact, réunissant en même temps Wuchang, Hankéou et Hanyang en une seule ville qui prendra le nom de Wuhan. La ligne de chemin de fer Pékin-Hankéou-Canton n'est plus coupée en deux tronçons. Jusqu'ici les passagers devaient descendre du train sur la rive nord du fleuve et continuer le voyage à bord d'une autre rame sur la rive sud tandis que les wagons de marchandise étaient transbordés sur des traversiers.

Ce pont d'une longueur de 5,600 pieds ne fut pas d'une construction facile. La profondeur du Yang Tsé à cet endroit, normalement de 130 pieds de la surface jusqu'au roc solide, rendait impraticables l'utilisation des caissons pneumatiques pour l'installation des piliers. La pression de l'eau, sauf durant les mois de février et mars où le fleuve atteint son plus bas niveau, eut été préjudiciable aux ouvriers. Un nouveau procédé conçu par l'ingénieur soviétique Konstantin S. Silin, le chef de l'entreprise, fut mis en pratique. A l'aide d'un formidable jet d'air comprimé l'eau et la vase étaient écartés permettant ainsi l'installation dans le lit de roc solide des tubes en béton armé de cinq pieds de diamètre. Une foreuse électrique de cinq tonnes était ensuite introduite dans ces tubes pour y concasser la pierre et les enfoncer de trois pieds dans le roc. La pierre concassée ayant été subséquemment retirée par voie de succion, les tubes étaient remplis de béton renforcé. Grâce à cette technique avancée, jamais encore employée ailleurs, les huit piliers étaient solidement ancrés et le splendide pont à deux étages, celui du dessus réservé au trafic ordinaire et celui du dessous servant aux trains de chemin de fer, s'ouvrait à la circulation à la fin de 1957. Il avait été construit en deux ans, soit la moitié du temps prévu. Et rien n'avait été négligé même du côté esthétique. Le double tablier central assis sur ses huit piliers monumentaux est flanqué de tours contenant des bureaux et des ascenseurs. Les abords du pont sont aménagés en un beau parc.

Jamais auparavant dans l'histoire de la Chine, aucun pont n'avait franchi le Yang Tsé. Or depuis la construction de celui-ci, on en a déjà installé un autre sur le grand fleuve, à la hauteur de Chungking. D'autres sont en construction.

Des trois villes elles-mêmes, ou plutôt de la triple ville de Wuhan, il n'y a pas grand'chose à dire. A l'heure actuelle elle n'existe qu'en fonction de l'installation du colossal combinat sidérurgique et ses industries connexes. Autant dire un chantier aux maisons ternes et aux chemins défoncés par le lourd matériel qu'on y transporte constamment.

L'hôtel où je suis descendue se trouvait en plein centre et il y faisait horriblement chaud.

J'étais venue jusqu'ici pour voir le Combinat sidérurgique de Wuhan. Je ne fus pas déçue. Pour la première fois de ma vie, j'assistais à ce spectacle prodigieux des temps modernes qui consiste à faire surgir du sol, en quelques mois, des cités gigantesques de béton et d'acier parmi les forêts de grues géantes et dans un accompagnement sonore de création du monde.

Les plans de cette immense entreprise ont été conçus en U.R.S.S. Ils englobent tout le processus de la production de l'acier depuis l'extraction du minerai jusqu'au laminage du métal. L'aciérie est du type le plus avancé et entièrement automatisée. Sa capacité annuelle de production sera de 1,500,000 tonnes et plus.

Ce nouveau Combinat contribue à faire de la Chine l'une des sept puissances produisant plus de dix millions de tonnes d'acier par année. Au moment de ma visite, le Haut-fourneau no 1 était presque terminé. Il allait être inauguré le 13 juillet en présence du Président Mao et aux applaudissements délirants d'une foule de 70,000 de ses constructeurs. S'adressant à l'expert soviétique délégué sur les lieux, I.E. Podorov, Mao Tsé-tung déclarait alors: « Cette œuvre est le glorieux produit de la coopération entre l'Union Soviétique et la Chine. »

Stratégiquement situé sur le Yang Tsé, à portée des moyens de transport par eau et sur rails, et à proximité des gisements de fer et de charbon de Tayeh, le centre sidérurgique de Wuhan est destiné à alimenter les industries naissantes du centre, du sud et du sud-ouest de la Chine et, plus spécialement, ses industries de construction mécanique, de construction navale et de sous-produits chimiques, caoutchouc, fibre synthétique et autres.



La distance entre Wuhan et Chungking serait considérable par terre. Ces deux villes ne sont pas encore reliées directement par chemin de fer. Il y a le Yang Tsé dont l'aventure me tente. Quel spectacle merveilleux cette route liquide ne doit-elle pas présenter le long du parcours, dans les profonds canyons des Trois Gorges et aussi dans la plaine la plus peuplée de Chine, avec ses 600 habitants au kilomètre carré! Le Yang Tsé est navigable depuis le nord du Yunnan jusqu'à Shanghai, traversant le pays en diagonale dans toute sa largeur. Depuis sa source au Tibet jusqu'à la mer, il mesure 3,473 milles — le cinquième en importance des fleuves au monde. De tous les fleuves de Chine, il possède la plus grande valeur économique, comme voie navigable, pour ses pêcheries, comme source d'irrigation et maintenant pour son potentiel d'énergie électrique, estimé à dix millions de kilowatts (aux Trois Gorges). Des vapeurs font le service fluvial entre Wuhan et Chungking. Il y a aussi l'avion qui couvre la distance en trois ou quatre heures.

La question du moyen de transport est prise en délibéré. J'incline pour le voyage en bateau. Etant donné l'état précaire de ma santé, mes hôtes de l'Union des journalistes recommandent plutôt l'avion, insistant sur le fait que

les petits vapeurs de service ne sont peut-être pas très confortables. Soit. Mais il eut été plus romanesque d'emprunter la route traditionnelle, celle que suivirent sans doute les T'sins partant à la conquête du royaume de Chou en 316 av. J.-C.

Nous avons compté sans les inconvénients habituels de la navigation aérienne. La nouvelle radiodiffusée de perturbations atmosphériques dans la région de Chungking reçue par notre pilote à l'escale de Ichang, nous immobilisa au sol du petit aéroport tapi au pied des montagnes. Cette route aérienne étant des plus dangereuses, on ne prend aucune chance. L'aérogare est pourvue de quelques chambres où loger les passagers en cas de retard. Nous coucherons sans doute ici. Mais que faire dans ce désert qu'est un aéroport? Quelques passagers chinois, des hommes, s'embarquent dans la camionnette du personnel, pour aller à Ichang. Yi-hua et moi décidons d'explorer plutôt la campagne avoisinante. A quelque distance, des paysans travaillent aux champs. Nous irons leur parler.

A notre arrivée près du champ de sésame, un groupe de femmes occupées à enlever les mauvaises herbes lèvent la tête sous leurs grands chapeaux, étonnées mais apparemment ravies de cette visite inattendue. Elles s'approchent, l'air affable et accueillant, mais tout en continuant d'extirper les plantes nuisibles. « Ni haw », dis-je, avec mon meilleur accent chinois (Comment allez-vous?) On me répond par quelque formule de bienvenue. Et je me mets aussi à extirper ce que je crois être des mauvaises herbes. Bientôt éclate près de moi un rire joyeux! Une petite vieille toute ridée, instable sur ses minuscules pieds en coin, exhibe la touffe feuillue que je venais d'arracher. Toutes les femmes, une quinzaine environ, m'entourent et se mettent à applaudir gentiment. Yi-hua m'explique que

mes « mauvaises herbes » sont en réalité de belles tiges de sésame... !

La journée tirant à sa fin, on cesse de travailler et nous nous asseyons par terre, en cercle. On veut savoir si j'ai des enfants. Sur ma réponse négative, la petite vieille secoue tristement la tête, pensant sans doute que je suis fort à plaindre. Une maman au visage rougeaud serre sur son cœur le gros garçonnet tout nu qui jouait sagement près d'elle avec une motte de terre mais sans me quitter du regard.

Bientôt cinq ou six hommes s'amènent à travers les sillons. Ils saluent discrètement d'un mouvement de tête. « Ni haw » dis-je encore une fois, ce qui a pour effet de faire naître un sourire amusé sur leurs visages tannés et recuits. La petite vieille leur dit apparemment qui je suis; j'entends le mot « Djanada. » L'un d'eux s'accroupit non loin de moi, imité par les autres. Agé de quarante ans environ il a une bonne tête, un long visage maigre, l'air intelligent, éveillé. Il veut savoir si, dans mon pays, les paysans sont propriétaires de leur terre, s'ils sont groupés en coopératives, si l'agriculture est mécanisée.

Pendant que je m'efforce de les renseigner de mon mieux, ils m'écoutent sans mot dire, hochant parfois la tête, mais sans qu'il soit possible de deviner leurs pensées. Les conditions de vie de la paysannerie nord américaine doivent leur sembler idylliques par rapport à la leur, même en dépit des améliorations apportées à leur sort depuis la réforme agraire. J'ai honte d'avoir paru vanter notre standard de vie devant ces gens si industriels, si courageux et qui ont connu tant de privations. Il me faut leur expliquer que l'aisance de nos cultivateurs tient au fait que le Canada est un pays aussi vaste que le leur mais tout neuf et à peine peuplé.

Répondant à mes questions ils m'apprennent que tout le groupe appartient à une « Commune ».

Qu'est cela? demandai-je alors. Et le plus âgé de me répondre que c'est une sorte de coopérative avancée dans laquelle l'industrie pourra se développer de pair avec l'agriculture; qu'ils possèdent déjà des écoles, des cliniques et des cantines; que chaque famille a son petit lopin de terre pour le jardinage potager, des poules et, parfois, des cochons. Les buffles et autres animaux de trait appartiennent à la collectivité de même que les quelques machines agricoles toutes neuves.

LA RÉFORME AGRAIRE, LES COMMUNES ET LA FAMILLE CHINOISE

Le vieux tireur de pousse cracha par terre et, se tournant vers Cœur Joyeux, lui dit: « Ah! tu as cru pouvoir te débrouiller tout seul? Qui ne l'a pas cru? Mais où sont ceux qui ont réussi? Je te le dis. Quel ressort peut avoir un homme seul? As-tu jamais regardé les saute-relles? Toutes seules elles auront beau sauter comme des folles, il se trouvera toujours un gamin pour les attraper, leur attacher un fil à la patte et les empêcher même de voler. Mais les voilà en bandes, en ordre de bataille. Houp! En une randonnée elles vous rasant toute une récolte. Et qui les arrêtera?

Lao Che
(né en 1898)

Traduction de Jean Monsterleet

Au moment de mon arrivée en Chine au printemps de 1958, les Communes populaires prenaient forme lentement. Mais ce n'est qu'en août, lors de leur consécration officielle par le gouvernement chinois, qu'elles furent connues sous ce nom et que s'éleva à leur sujet la tempête que l'on sait, amorcée par l'ancien Secrétaire d'Etat américain, M. Foster Dulles. Entre autres choses, M. Dulles leur reprochait d'avoir transformé la Chine en un vaste camp de concentration peuplé de forçats. Mais en même temps, considérant le caractère paramilitaire des Communes, et le fait que les paysans y sont armés, on parlait d'une Chine transformée en un véritable camp militaire...

Outrés par ces accusations contradictoires, les Chinois répondaient: « Dans toute l'histoire du monde, s'est-il jamais trouvé un gouvernement assez inconsistant pour armer des esclaves? Si le peuple de Chine se trouve vraiment dans la situation des esclaves noirs d'avant la guerre civile américaine, qui travaillaient sous le fouet pendant que parents, femmes et enfants étaient dispersés et vendus, comment expliquer que notre rendement agricole et industriel ait augmenté de 70% en une seule année? Les économistes de toute obédience, même celle de M. Dulles, ne sont-ils pas d'accord sur le fait que la productivité du *slave labor* est très basse? Et n'est-ce pas afin de libérer les forces productives du pays, que les Etats-Unis prirent les armes pour obliger les planteurs à abolir l'esclavage à la fin du siècle dernier? » (*China Reconstructs*, mars 1959).

Détachée de son contexte idéologique, celui dans lequel les observateurs politiques et les journaux occidentaux l'ont aussitôt enfermée, la Commune n'est rien d'autre que l'organisation rationnelle des municipalités en fonction de leurs besoins. Comme l'Inde et, somme toute, pour

les mêmes raisons la Chine populaire a senti le besoin de rendre une large mesure d'autonomie aux petites communautés dispersées sur son immense territoire surpeuplé. Le village auquel on tente de fournir les moyens de subvenir à ses propres besoins est devenu la base de la nouvelle politique économique de l'Inde; de même en Chine, loin d'être une sorte de génération spontanée, un frankenstein sociologique, la Commune est le prolongement naturel des coopératives agricoles. *A self-supporting community*, dirait-on en anglais.

On a fait grand état du fait que l'URSS s'est peu intéressée à cette expérience et l'on a même rapporté que M. Khrouthchev aurait déclaré que le gouvernement soviétique, depuis longtemps, avait pour sa part renoncé aux communes. Il est curieux de noter cependant que les communes ont été instituées en Chine populaire à l'instant même où le Kremlin décidait de procéder à une décentralisation systématique de l'économie soviétique.

Faut-il s'étonner que les coopératives agricoles aient abouti à la collectivisation des municipalités ou des *hsiangs*? Dans un pays où tout était à créer, on a voulu procéder rapidement à la mobilisation de toutes les ressources humaines disponibles dans le but d'augmenter la production. Ce fut le « Grand Bond en avant », pour reprendre le mot d'ordre du gouvernement chinois. Qu'il ait fallu aménager des pouponnières, construire des restaurants et des cantines; qu'on ait demandé aux femmes de se joindre à l'armée du travail; que de vieilles traditions aient été bousculées et que les normes de production fixées par les dirigeants des Communes aient exigé de chacun un effort, un rendement qui scandalise — et non sans raison — les partisans de la semaine de 30 ou 36 heures, cela n'est pas discutable. Mais s'il existe un conti-

ment où l'on ne devrait pas se scandaliser du travail féminin, des repas au restaurant ou à la cantine et de l'installation des garderies d'enfants, c'est bien l'Amérique où la vie familiale s'est radicalement transformée depuis un demi-siècle. Mais enfin, passons...

Pour juger équitablement de ces choses, il faut se reporter à quelques années en arrière... Ou encore, lire les rares récits objectifs qui arrivent à se frayer un chemin dans la presse occidentale. De tout ce que j'ai pu lire jusqu'ici dans nos journaux des deux langues sur la Commune chinoise, seul le reportage de M. Walter L. Gordon, président de la Commission royale sur les perspectives économiques du Canada, avait un ton compréhensif. Habitué à juger objectivement, à observer sans parti-pris, M. Gordon, après un séjour de quelques semaines en Chine communiste, publiait ses impressions dans le *Montreal Star*.

M. Gordon rappelle que lorsque les communistes vinrent au pouvoir, en 1949, le pays était dans un état effroyable à la suite d'une longue période de révolution, d'invasion étrangère et de guerre civile; que des millions de personnes mouraient de faim chaque année et que la population vivait dans la crainte perpétuelle de la famine; que la monnaie chinoise était absolument sans valeur comme conséquence d'une inflation effrénée; que fonctionnaires et hommes d'affaires étaient corrompus. Dans une mesure de 90%, le peuple était illettré. De toute évidence, la pauvreté était extrême. Et pour illustrer cet état de choses, M. Gordon souligne le fait qu'à certains moments, les paysans, réduits à la misère la plus abjecte, n'avaient d'autre alternative que de vendre ou de tuer leurs enfants pour les soustraire à la famine.

Lorsqu'on pense à la Chine et à ce passé si récent, à ses centaines de millions de bouches à nourrir, il faut être bien coriace pour prétendre la juger selon nos normes, exiger d'elle une organisation sociale semblable à la nôtre, avec le genre de libertés dont nous nous prévalons. Il est trop facile de philosopher quand on a le ventre plein. Selon le mot de Ghandi, « Dans un pays comme l'Inde ou la Chine, la liberté commence avec un bol de riz, avec un morceau de pain. » Et de toute manière, l'organisation économique et politique de la Chine est strictement l'affaire des Chinois. Il est bien étrange que des gens qui avaient lu jadis, sans sourciller, les récits d'épidémies, d'inondations, de famines, entraînant la mort de millions de Chinois, s'inquiètent soudain de leur sort sous le nouveau régime... !

Pour reprendre la formule de M. Gordon (*The Commune system* — Art. No. 9): « Avant d'aller en Chine nous avons entendu bien des racontars sur les Communes, y compris ces histoires horribles autant que fausses, de maris et de femmes séparés et entassés dans des dortoirs rudimentaires comme du bétail. »

De toutes les critiques formulées à l'égard des Communes, la plus répandue est certainement celle qui a trait à la « désintégration » de la famille chinoise sous le régime communal. Il est à peine croyable que des gens sensés prêtent l'oreille à de pareilles allégations. Mais comme il est d'usage en notre pays démocratique de permettre à un accusé de se défendre, laissons la parole à M. Tang Mingchao, député à l'Assemblée nationale populaire. Dans le cours d'un cinglant article pour *China Reconstructs* (mars 1959) intitulé: « Les Communes populaires et M. Dulles », l'auteur donne la réplique aux âmes inquiètes, re-

plaçant la famille ancienne et nouvelle, dans sa véritable perspective :

« Dulles et autres réactionnaires impénitents se plaignent amèrement que les communes populaires auraient détruit quelque merveilleux système familial transmis de génération en génération depuis des millénaires. De vrai, les Chinois ont mis fin à la famille patriarcale tout comme ils mirent fin à la monarchie féodale et à la mainmise étrangère sur la Chine. Nous n'avons pas seulement détruit le vieux système familial patriarcal et féodal, nous avons osé le remplacer par une famille démocratique, unie par les liens d'une affection véritable. Dans une telle famille, au terme de la journée de travail, les couples mariés, avec leurs vieux parents et leurs enfants, vivent tous ensemble, s'occupent les uns des autres, décident ensemble comment ils vont disposer de leurs revenus, et ensemble s'occupent de l'éducation des enfants. Les femmes ne sont plus soumises à la suprématie masculine. Les garçons et filles n'ont plus de raisons de craindre leur père — dont la volonté, dans le « bon vieux temps », faisait loi — même s'il leur ordonnait de se suicider. Maintenant tous les membres d'une famille s'aiment et se respectent à titre d'égaux. Une telle famille n'est-elle pas plus près que l'ancienne des véritables sentiments humains ?

Au chapitre de la milice communale, M. Tang Mingchao précise que les Chinois en effet se sont armés pour résister à leurs ennemis qui, eux, le sont. Mais il précise que cette milice est une organisation « militaire, ouvrière, éducationnelle et athlétique ». Il n'y a aucun doute que ces milices ont été établies pour donner confiance aux Chinois en eux-mêmes, devant l'appui américain apporté

à Chiang Kai Shek. Et M. Tang de clore la discussion en disant : « Nos milices rurales possèdent non seulement des fusils, mais aussi des mitrailleuses et de l'artillerie. Cela prouve jusqu'à quel point le gouvernement a confiance dans le peuple et réciproquement. Le gouvernement des Etats-Unis oserait-ils armer les noirs, ou même les travailleurs américains en général ? Nous aimerions voir ça... ! ».

Comme la plupart des institutions humaines, la famille patriarcale avait ses bons et ses mauvais côtés. On lui reconnaît le mérite d'avoir assuré l'unité, la continuité de la civilisation chinoise par toute l'étendue du vaste territoire de la Chine, à travers les perturbations de sa longue histoire. L'association des clans familiaux en groupements plus ou moins considérables (communities) assurait l'existence de gouvernements locaux lesquels permettaient aux villages et districts de maintenir une organisation cohérente même durant les périodes de grande anarchie. Les Conseils des Anciens formés, du moins en principe, des plus sages et des plus avisés parmi les chefs de clans, se chargeaient de nombreuses responsabilités dont celle d'administrer la justice, de constituer des sortes de tribunaux inférieurs pour juger les délits mineurs. Ils traitaient aussi avec le *Hsien*, personnage officiel familièrement connu sous le nom de « Magistrat père et mère » en ce qu'il représentait l'autorité paternelle de l'empereur, et seul fonctionnaire qui fut en contact direct avec le peuple des campagnes et des villages.

En principe, toujours, le clan devait s'efforcer d'aider ses membres en détresse, les veuves et les orphelins par exemple. En certains cas, lorsque les circonstances le permettaient, le clan pouvait tirer du fond commun de quoi

faire instruire quelque enfant particulièrement doué, de manière à ce que celui-ci puisse se présenter aux examens publics du fonctionnarisme.

Rappelons brièvement que depuis l'abolition de la noblesse héréditaire sous la dynastie Han, deux siècles avant l'ère chrétienne, tout citoyen pouvait prétendre aux charges de l'Etat, devenir un lettré ou *mandarin* — à la condition de passer avec succès les examens publics institués à cet effet. Mais encore fallait-il pouvoir s'instruire, chose quasi impossible en dehors de la classe mandarinale qui, seule, avait les moyens d'engager des précepteurs pour ses fils. C'est d'ailleurs ainsi que par la force des choses, elle en était venue à constituer une nouvelle aristocratie, sinon en principe du moins en fait. Et c'est ce qui explique pourquoi l'ensemble du peuple chinois était illettré dans une proportion de 95% alors que les milieux favorisés par la fortune atteignaient à un si haut degré de culture.

L'importance de la charge que pouvait espérer remplir un candidat au fonctionnarisme dépendait de sa connaissance plus ou moins approfondie de la science confucéenne, codifiée dans les Neuf Classiques, et dont l'essence se trouve résumée dans les Cinq Relations régissant les rapports du souverain et de ses sujets, ceux des parents et de leurs enfants, des maris et femmes, des frères aînés et leurs cadets et des amis entre eux, rapports constituant la base du massif édifice patriarcal.

Selon l'Encyclopédie Britannique, la primauté de la famille fut toujours une des causes principales de la faiblesse politique de la Chine, les intérêts familiaux passant automatiquement avant ceux de l'Etat. « Le népotisme était considéré comme un devoir religieux, l'obligation d'user d'une charge publique à l'avantage du groupe fami-

lial constituant une preuve de suprême loyauté... L'Etat comme tel signifiait peu de chose pour la vaste majorité du peuple chinois, lequel formait plutôt une *civilisation* qu'une entité nationale au sens européen du mot. »

Cimentée par la morale confucéenne, laquelle conférait à l'aïeul ou chef de clan tous les droits sur sa maisonnée y compris le droit de vie ou de mort, la famille patriarcale féodale est sans doute l'institution qui a contribué le plus sûrement à retarder l'évolution du peuple chinois comme tel et des Chinois individuellement. Ecra-sé sous le poids de cette morale qui prônait la soumission aveugle aux aînés et par extension à toute autorité établie, le Chinois grandissait privé d'initiative, soupirant après le moment où, devenu à son tour chef de famille, il se dédommagerait de l'oppression subie en exerçant le même arbitraire.

Si les fils et petits-fils étaient maintenus en étroite tutelle par l'aïeul, les femmes, elles, l'étaient encore bien davantage. Elles n'échappaient au dur joug paternel que pour retomber sous la juridiction absolue de la famille du mari, et ceci dès l'âge le plus tendre, la coutume voulant qu'elles soient placées dès sept ou huit ans parfois, dans la famille de celui-ci, à titre de fiancée-enfant. Le mari pouvait la répudier à volonté, ou lui adjoindre des concubines. La naissance d'une fille était pour elle une humiliation. Dans son *Journal d'un Voyage en Chine*, Lucie Faure rapporte qu'un homme, père de quatre fils et de trois filles, à qui on demandait combien il avait d'enfants, répondit très simplement « j'en ai quatre » ! Est-il nécessaire d'ajouter que la femme n'avait *aucun* droit légal ? Les gens mal informés parlent souvent de « l'importance » que prenait en vieillissant la femme chinoise. Cette importance était très relative, basée uni-

quement sur l'affection de ses fils. Mais encore fallait-il qu'elle en eut !

Dans ce « bon vieux temps » qui dura, pour toutes fins pratiques, jusqu'en 1950, soit jusqu'à ce que le gouvernement populaire ait eu le temps de promulguer sa loi du mariage, garçons et filles étaient mariés par les soins de proxénètes et d'entremetteuses, *sans jamais être consultés*, généralement sans même connaître le futur conjoint. Il arrivait qu'un mariage fut décidé sur la foi d'un horoscope, lorsqu'il n'était l'enjeu de quelque partie de mah-jong entre la mère et la future belle-mère. (Chez les riches, les femmes vouées à l'oisiveté complète consacraient tout leur temps à ce jeu).

Chez les paysans, les pauvres gens, parmi l'immense masse vivant au jour le jour, la faim au ventre, criblés de dettes et menacés de toute part, la fille, bouche inutile, était parfois, comme on sait, supprimée dès sa naissance ; sinon elle était vendue très jeune comme fiancée-enfant ou servante-esclave (bondmaid). Elle devenait alors la propriété incontestée de l'acquéreur, vouée aux exigences, aux brutalités d'un milieu insensible à la pitié. Elle n'avait d'autre alternative que la résignation — ou le suicide.

Le clan vivait dans l'intimité forcée du Compound ou enceinte au mur élevé, qui l'isolait complètement du monde extérieur. Trois générations et plus parfois y habitaient. Soumis au régime *communautaire*, tous dépendaient de l'aïeul ou de son successeur direct, le fils aîné, lequel assurait la continuité du clan et la perpétuation du culte ancestral. L'aïeul ou chef de clan tenait les cordons de la bourse. Les gains de tout membre de la famille lui étaient remis en entier, et il en faisait la redistribution selon son bon plaisir, à la petite mesure. On

l'approchait avec autant de terreur que de respect et ses fils eux-mêmes, quel que fut leur âge, étaient soumis à son autorité — une autorité qui s'exprimait souvent de façon... originale. Dans son autobiographie intitulée *La Famille*, Pa Chin raconte comment le vénérable M. Kao, ayant appris que son second fils entretenait une concubine en ville avec l'argent obtenu en se servant de son nom, convoquait devant lui le coupable. Ayant fait agenouiller comme un écolier cet homme dans la quarantaine, il lui ordonna de se gifler lui-même la figure, ce qu'il fit sans hésiter ne s'arrêtant qu'au commandement du vieillard. Car, selon la morale confucéenne : « Le fils qui refuserait de se suicider au commandement de son père, est un fils déloyal, dénaturé; de toutes les vertus, la piété filiale est la plus noble », etc.

Rien, absolument rien ne se pouvait faire sans l'assentiment du Yeh-Yeh. Les parents eux-mêmes n'avaient aucun droit sur leurs enfants. Même dans les familles aisées, était-il question d'études, par exemple, c'est lui qui décidait si le jeune homme serait autorisé à fréquenter les écoles publiques (fondées sous la première République, celle du Dr Sun Yat Sen) où s'il continuerait d'étudier les enseignements de Confucius avec un précepteur privé, enseignements jugés plus propres que les sciences occidentales à assurer le respect de la tradition !

Pour ce qui est des filles, elles avaient de la chance si l'aïeul les autorisait à assister aux leçons du précepteur de leurs frères et de leurs cousins. Aussi récemment que durant les années 1920, c'eût été un scandale pour une fille que d'étudier en dehors. Sauf peut-être à Shanghai et autres villes où l'influence occidentale était très forte et déjà ancienne. En ces villes, certaines familles plus ou moins occidentalises dont plusieurs converties au

christianisme, autorisèrent leurs filles de fréquenter les couvents, les écoles de langues étrangères et autres institutions enseignantes ; mais il ne pouvait s'agir là que d'une infime minorité privilégiée. C'est ce qui permit aux sœurs Soong, par exemple, dont la veuve du Dr Sun Yat Sen, maintenant vice-présidente de la Chine populaire, et madame Chiang Kai Shek, filles d'une des quatre familles les plus puissantes du pays, d'atteindre à ce haut degré de culture, tant occidentale que chinoise, pour laquelle elles sont célèbres.

Il se trouva que, par un juste retour des choses, les éléments qui avaient le plus souffert de l'ordre ancien, fussent les premiers à profiter des réformes sociales opérées par le gouvernement communiste : les paysans et les femmes. Réforme agraire et loi du mariage transformaient soudain de fond en comble une société qui semblait immuable, une société prisonnière d'une mentalité sclérosée.

La Réforme agraire rendait à la paysannerie le sol si longtemps arrosé en vain de sa sueur et de son sang. La loi du mariage allait rendre à la femme, en même temps que sa dignité humaine, sa dignité maternelle si longtemps foulée aux pieds.

On jugera de l'urgence de cette loi du mariage en prenant connaissance de certains articles de cette loi promulguée le 1er mai 1950. Basée sur l'égalité des droits pour les deux sexes, le libre choix des conjoints, la protection des droits légaux de la femme et de l'enfant, elle stipule spécifiquement que :

« Il y a interdiction absolue de bigamie, de concubinage, d'adoption de fillettes-fiancées. Interdiction d'empêcher les veuves de se remarier, et toute exac-

tion de biens tirés d'un engagement matrimonial par qui que ce soit.

« Il est strictement interdit de noyer les nouveaux-nés ou de commettre tout autre crime de même nature... »

« Le divorce est accordé aux époux s'ils le désirent tous deux. Le divorce est également accordé à l'un des époux s'il le demande avec insistance, après que des tentatives de conciliation de la part du gouvernement populaire du canton ou des organes de justice auront échoué ».

Naturellement, au début de cette ère nouvelle, les divorces furent assez nombreux parmi ceux qui, mariés dans l'enfance ou l'adolescence, n'avaient pu trouver un *modus vivendi*, ou dont les beaux-parents trop profondément imbus de l'esprit féodal, voulaient continuer à battre leur bru, secondés parfois par le mari lui-même — ou pour toute autre raison majeure. Les enfants s'il en existait, étaient alors confiés à ceux des parents qui pouvaient le mieux pourvoir à leurs besoins, ou, dans les cas désespérés, placés dans les orphelinats d'Etat. Notons qu'en Chine, il n'existe pas d'odieuse ségrégation entre enfants *légitimes* et enfants *illégitimes* comme en certains pays qui se disent chrétiens.

Maintenant que la vie s'est normalisée, que la famille est protégée par des lois sévères, les divorces sont, paraît-il, assez rares. Par une réaction naturelle contre l'ordre ancien, le couple chinois débarrassé de l'institution du concubinage et baignant dans l'ambiance puritaine post-révolutionnaire, est sans doute parmi les plus stables qui soient au monde. Tous les étrangers sont frappés par la rigueur des mœurs, rigueur assurée par la critique réciproque. Jadis pratiquée en famille, cette

forme de censure s'étend désormais à toute la communauté. Donc, pas de marivaudage possible !



Durant ces mois où j'ai parcouru la Chine de part en part (la région du nord-ouest exceptée), j'ai vu de nombreuses coopératives agricoles, et en premier lieu celle de Hopin (Paix) dans les environs de Pékin. Transformée depuis en commune, elle reçut la visite dix mois plus tard de M. Gordon. Bien que complètement dépassées, les notes que j'en ai rapportées peuvent offrir un point de comparaison utile et servir à souligner les changements survenus en cette courte période.

Je me fis conduire à la Coopérative de la Paix, en compagnie de ma jeune interprète Yi-hua, par une brûlante matinée de juin 1958.

A peine descendues de voiture, nous étions accueillies par le directeur : Wang Tsé Shen. Un homme jeune, au visage intelligent et énergique. Avant de me faire visiter les lieux, il voulut bien me donner une foule de renseignements précieux :

En 1952 il existait dans la région plusieurs petites coopératives de production agricole formées des villages naturels, lesquelles s'unirent en 1955 en une coopérative avancée de type socialiste. Nommée Coopérative de la Paix, elle groupe 3,801 familles (16,247 personnes) et dispose de 52,730 *mous* (3,515 acres). Elle comprend sept stations de production et 45 équipes de producteurs dont trois équipes chargées de l'élevage des porcs et trois autres s'occupant de cultiver des légumes pour la communauté, quitte à vendre l'excédent en ville. Le reste des effectifs s'emploie à la culture du coton et des

céréales. Ici hommes et femmes reçoivent un salaire égal pour un travail égal. Tandis que le gain individuel moyen était de 164 yuans en 1952, il atteignait en 1958 330 yuans (on compte deux yuans au dollar, mais le pouvoir d'achat du yuan est bien supérieur à celui du dollar, le coût de la vie en Chine étant beaucoup moins élevé qu'il ne l'est au Canada). Le coût de la vie par famille est de 70 yuans par année, à raison de trois personnes par famille, de sorte que la plupart des gens peuvent faire des économies qu'ils déposent à la Caisse d'Épargne de la coopérative. Grâce aux travaux d'irrigation récents, la production a augmenté dans les proportions suivantes : de 1952 à 1957, elle était passée de 70 kilos au mou à 110 kilos. On en espérait 258 pour l'année en cours. Outre leur salaire, les paysans touchent une prime en céréales et autres denrées alimentaires.

La coopérative est dotée de deux cliniques et peut compter sur les services de neuf médecins, modernes et traditionnels, de plusieurs écoles primaires, d'une école du soir, d'un théâtre amateur, etc. Chaque équipe de production possède sa garderie. Les vieillards sans moyens de subsistance sont logés, nourris, chauffés aux frais de la communauté et reçoivent sept yuans par mois pour leurs dépenses personnelles. Et, détail infiniment important en Chine, ils sont assurés de funérailles décentes à la fin de leurs jours. Plutôt que de se conformer à la mode ancienne selon laquelle les membres décédés de la famille étaient enterrés sur la ferme même et un petit autel dressé sur la tombe pour les cérémonies du culte ancestral, la population chinoise doit maintenant enterrer ses morts dans des cimetières publics, tout comme chez nous!

Quant aux quartiers d'habitation, ils sont fournis par la coopérative et loués à un taux minime — un ou deux yuans par mois. Dans les villages anciens, les paysans continuent d'habiter leurs maisonnettes de torchis à toit de chaume jusqu'à ce que de nouvelles demeures aient été construites, plus saines et plus hygiéniques. La plupart de ces antiques maisonnettes n'ont d'autre plancher que le sol de terre battue et leur toit de chaume aux couches superposées doit être fréquemment réparé pour demeurer assez étanche.

Nous venions de commencer la visite du village quand nous entendîmes des pleurs de bébés. Nous avons jeté un coup d'œil dans une fenêtre : celle d'une pouponnière où dormaient quelques tout petits pendant que d'autres criaient de cette voix de stentor que peuvent avoir les jeunes enfants. L'heure de la tétée approchait et les mères allaient venir des champs pour les nourrir. La jeune femme et la jeune fille en charge des bébés en avaient chacune un dans les bras. Mon interprète me rappela alors qu'auparavant, n'ayant nulle part où laisser les bébés en toute sécurité, les mères vauquaient à leurs occupations avec leurs petits suspendus à leur dos dans une sorte de hamac en chiffon retenu aux épaules. C'était mauvais pour l'enfant et mauvais pour la mère. Un peu plus loin, je vis le bain public dont la construction était presque terminée. Une véritable innovation pour les paysans qui n'avaient jamais connu un tel luxe. Un peu plus loin encore il y avait une garderie, pour les petits entre deux et six ans, je crois. Ici, accueil turbulent. Tous se mirent à chanter en chœur ; ils étaient bien une trentaine. Après quoi ils m'entourèrent en m'appelant « a-yi », ce qui signifie « tante ». J'en pris un dans mes bras, un gros tout souriant, pas du tout

timide, qui n'eut rien de plus pressé que d'examiner mes cheveux avec curiosité et puis... de tirer vigoureusement une mèche. Ma grimace eut le don de réjouir infiniment tout ce petit monde. Comme la gardienne cherchait à excuser le coupable, qui d'ailleurs recommençait de plus belle, en disant qu'il n'avait jamais vu auparavant des cheveux blonds, je lui racontai l'histoire d'une amie brésilienne. Lorsqu'elle était petite fille, cette amie, voyant pour la première fois une femme blonde, l'avait cru atteinte de quelque maladie ; mais lorsque, à quelque temps de là, elle aperçut un Irlandais rouge carotte, elle avait cru voir le diable en personne et s'était sauvée à toutes jambes ! Les enfants sont absolument adorables avec leurs petites frimousses confiantes, leurs manières caressantes. Ils paraissent s'entendre très bien entre eux et sont de toute évidence bien soignés et bien nourris. Assez propres même, malgré leurs jeux. J'ai fait des photos et nous sommes partis.

Le directeur voulait me montrer la porcherie et, si j'avais le courage de marcher jusque-là, une pompe d'irrigation au gaz méthane, au milieu des champs.

La porcherie, située à l'extrémité du village est une entreprise considérable ; il y a là des cochons de tout âge dans des enclos alignés côte à côte sur une bonne distance. Il y en avait un qui prenait son bain dans une mare profonde. On le fit sortir pour me le faire admirer. Une bête énorme, la plus grosse que j'aie vue de ma vie. C'est une des occupations subsidiaires de la coopérative et profitable, à ce qu'il paraît.

Revenant sur nos pas, nous irons voir, à l'extrémité opposée du village les nouveaux instruments aratoires dont s'enorgueillit la coopérative. Quelque chose de merveilleux en ce pays qui, tout récemment encore, en

était toujours à l'araire (charrue au soc de bois de nos ancêtres, à traction animale et même parfois, à traction humaine). En voyant picorer les poules au seuil des maisons, je demande à notre cicerone si elles sont propriété individuelle. Il me répond, que oui.

Au détour d'un hangar, j'aperçois enfin une série de machines agricoles toutes neuves alignées en bon ordre : grandes charrues à quatre socs, batteuses, faucheuses, tracteurs, réservoirs sur roues pour les insecticides et autres pièces dont j'ignore l'usage. Plusieurs personnes s'affairent autour dont une jeune femme. Présentations : elle est en charge de la section des tracteurs. Pas jolie. Visage ample et traits quelconques. Mais toute mince dans sa tunique claire sur un pantalon bleu. Et l'air fort intelligent, et posée, et responsable. J'ai bien envie de causer avec elle. Asseyons-nous sur quelque machine à l'ombre du hangar et laissons les hommes examiner le matériel en compagnie du directeur.

Yi-hua traduisant au fur et à mesure, comme toujours, j'apprends que la jeune femme est mariée et mère d'un des bambins que nous avons vus à la garderie. Je lui demande en quoi consiste le travail d'une paysanne, quelles sont ses obligations familiales et autres.

Après la réforme agraire, la femme eut le privilège de travailler aux champs. On ne pouvait plus lui reprocher ce qu'elle mangeait. Si ses beaux-parents ou son mari la rudoyaient, elle pouvait leur répondre : « Je vis de mon travail », sans risquer d'être jetée dehors comme un chien. Autrefois les règles féodales faisaient que la bru n'osait « dresser le poil » au sein de la famille, n'ayant même pas, comme les bêtes qui se hérissent lorsqu'elles sont brutalisées, le droit de manifester le moindre mécontentement. Mais les soucis du ménage l'empêchaient de travailler en

dehors. Grâce à l'instruction des garderies, elle peut maintenant participer en toute quiétude aux travaux productifs sans avoir à s'inquiéter des enfants.

Au stade de la coopérative les femmes reçoivent un salaire égal pour un travail égal à celui des hommes, ce qu'elles gagnent revient encore à la famille. Lorsqu'il y a des beaux-parents, ils tiennent toujours les cordons de la bourse.

Au retour des champs, sauf lorsque la grand'mère est en mesure d'aider, (autrefois il n'était pas question qu'elle le fit!) la bru prépare les repas; en hiver, elle doit allumer le *kang* familial. Les repas terminés, il reste à tailler, ouater et coudre les vêtements et les couvertures. (Ici tous les vêtements chauds sont fabriqués de coton ouaté et capitonné, la culotte aussi bien que la tunique, et ainsi pour les couvertures de lit. Ajoutez à cela les souliers de toile, entièrement cousus à la main.)

Avant la révolution, la bru devait laisser son mari et ses beaux-parents manger d'abord. Seuls les restes lui revenaient. Souvent la belle-mère l'accusait de manger trop, la frappait quand bon lui semblait, sans parler d'innombrables injustices et réprimandes. Et le mari venait encore lui reprocher d'avoir irrité les vieux, menaçant de la chasser de la maison. Maintenant elle mange avec les autres après les avoir servis, comme il se fait dans nos familles. La sachant protégée par la loi, les beaux-parents n'osent plus en abuser: au contraire, ils s'habituent graduellement à la considérer comme l'égale de son mari. Celui-ci, de son côté, aide volontiers dans la maison et s'occupe des enfants, n'y voyant plus un sujet de disgrâce. Il en résulte que l'ambiance familiale est infiniment plus agréable, plus détendue, plus heureuse.

Il était temps de quitter notre charmante interlocutrice; le soleil baissait à l'horizon et le directeur nous attendait pour nous montrer la fameuse pompe d'irrigation au gaz méthane. « Elle fait le travail de plusieurs personnes, un travail éreintant, qui consistait à faire tourner en marchant sur les degrés, les grandes roues à pals qui amènent l'eau dans les canaux d'irrigation. »

Après une promenade qui me sembla interminable sous le soleil encore brûlant, par les chemins étroits entre les sillons et jusqu'au milieu d'un vaste champ, nous arrivions auprès d'une petite construction en brique. L'odeur ambiante était nauséabonde; mais j'étais curieuse de voir l'installation et d'assister à son fonctionnement.

Ayant ouvert la porte de la maisonnette, le directeur mit le mécanisme en marche. Aussitôt on entendit le bruit de la pompe et l'eau se déversa à flots pressés dans le canal.

En avril 1959, soit dix mois après ma visite à la coopérative de la Paix, M. Walter L. Gordon y venait à son tour. Je ne sais s'il visita le même village, quoique sa description du directeur: "*a strong, intelligent, cheerful man of about forty, with obvious leadership qualities*", correspond bien à celle de mon cicerone de juin 1958; il est vrai que les hommes de cette trempe ne manquent pas en Chine nouvelle et le chef-lieu de la nouvelle commune n'est pas nécessairement celui de l'ancienne coopérative de la Paix. Quoiqu'il en soit, une commune était née de l'union de cette coopérative avec trois autres organisations semblables de la région pékinoise. Elle groupe 151 villages et occupe une superficie de 10 milles de longueur par sept de largeur, et possède 16,000 acres de terre en culture. Sa population dépasse les 41,000. De ce nombre un certain pourcentage d'hommes travaillent dans

les industries et sur les sites de construction de Pékin, rentrant chez eux pour le weekend.

M. Gordon rapporte que cette commune possède 19 écoles primaires pour 9,000 élèves, quatre écoles primaires supérieures fréquentées par 1,290 élèves; cinq hôpitaux avec vingt médecins et environ trente infirmières; 27 maternités, 144 salles à manger publiques (presqu'autant que de villages); 6 résidences pour les vieillards sans famille; 54 kindergartens et 120 garderies de jour pour les enfants, de moins de trois ans. Environ la moitié des mères y placent leurs enfants, mais rien ne les y oblige. Il n'existe pas de crise du logement et chacun possède sa propre maison, construite pour lui par les charpentiers de la commune, mais à ses frais.

Tout comme nos villages, ceux des communes ont leurs petits magasins. On y trouve bière, vin de prunes, cigarettes et autres articles. Les gens s'y réunissent pour bavarder. C'est au chef-lieu que se trouve le magasin général, assez semblable aux nôtres; la marchandise y est plus soigneusement présentée et les prix clairement indiqués. Ce qu'on y voit? Des aliments, fruits, biscuits, conserves, des articles de toilette, des jouets, des livres d'enfants, cahiers, papier à lettre, laine, cigarettes, tissus au yard ou plutôt au *mètre*, car la Chine vient d'adopter officiellement le système métrique en remplacement des systèmes anglais, japonais, etc., en usage jusqu'ici. Désirant savoir ce qu'il en coûte aux paysans pour se vêtir, M. Gordon nota les prix des vêtements généralement portés par la population rurale: une jaquette bleue d'assez bonne qualité se vend 5.30 yuans; un pantalon de toile, bleu également, 3.20 yuans; une paire de souliers à semelles de caoutchouc, 3.20 yuans. Soit un vêtement complet pour l'équivalent de \$5.80.

C'est dire qu'indépendamment de l'organisation politique, à laquelle nous n'avons rien à voir, le niveau de vie actuel de 600 millions de paysans chinois est incomparablement supérieur à ce qu'il était autrefois.

A l'occasion du dixième anniversaire de la fondation de la République populaire, l'Occident s'est cru obligé d'établir le bilan de la situation. Mis en présence des progrès indéniables, on s'efforce de démontrer qu'ils n'ont été possibles que grâce à l'emploi de méthodes féroces; en anglais le mot (*ruthless*) revient comme un *leitmotiv*. Que la montée en flèche de ce pays ne s'est effectuée qu'en escaladant des montagnes de têtes coupées, de fémurs et de tibias.

La revue américaine *The Atlantic monthly* de décembre 1959 est entièrement consacrée à cet événement. L'un des articles (*Chinese Journey*, p. 44) est signé par l'historien et homme de lettres français Alfred Fabre-Luce, correspondant régulier du journal parisien *Le Monde*. M. Fabre-Luce qui connaissait aussi la Chine d'avant 1949, y est retourné en 1958. Traitant à son tour des Communes, il expose brièvement les prétentions des Chinois à leur sujet: « Bientôt, un tiers de la terre arable suffira pour nourrir la population entière. Le reste sera transformé en pâturages ou laissé en jachère. Le paysage sera modifié par la main de l'homme de manière à arrêter le vent et à stabiliser la pluie ». Et il répond ensuite à ceux qui prétendent que « les vieillards sont internés, les maris séparés de leur femme, les mères de leurs enfants. Les couples ne peuvent se rencontrer pour quelques minutes qu'à de rares intervalles pendant que d'autres couples font la queue attendant leur tour »:

« Or, dans les deux communes que j'ai visitées, l'une dans le Kwangtung et l'autre à 1,500 kilomètres de

distance, dans le Chekiang, je n'ai constaté ni ces miracles ni ces abominations. Théoriquement la transition de l'organisation coopérative à l'organisation communale devait permettre une distribution plus rationnelle de la main d'œuvre et l'établissement dans chaque unité de production d'un heureux équilibre entre l'agriculture et l'industrie. En fait, le seul changement qui s'était opéré dans la vie des paysans avec lesquels j'ai causé, résultait de l'établissement des cantines ou salles à manger communes. Et encore celles-ci étaient-elles loin d'avoir le caractère arbitraire qu'on leur reproche. Les salles étaient petites et garnies seulement de quelques tables familiales. On y avait le choix entre deux menus, et toute la liberté d'améliorer la popote en se procurant moyennant paiement des plats plus riches. Les gens étaient libres de préparer leurs repas chez eux les jours de congé ou lorsqu'ils désiraient recevoir parents et amis. Dans les garderies, j'ai vu de gros bébés heureux et souriants enveloppés de flanelle que leur famille venait réclamer après la journée de travail. Et dans les Maisons du Bonheur — maintenant appelées plus modestement Maisons du Respect — se trouvaient seulement des vieillards sans famille, d'ailleurs peu nombreux.

« Une femme qui travaille en dehors peut difficilement consacrer beaucoup de temps à son foyer, à ses enfants. Elle se trouve gagner un temps précieux en prenant ses repas là où elle est employée. Les Chinois sont en train de s'adapter à des conditions de vie qui tendent à se généraliser dans tous les pays ».

Au point où nous en sommes, il y a lieu de se demander si beaucoup d'Occidentaux n'ont pas pris des vessies pour des lanternes... chinoises?

Voyageant en avion entre Wuhan et Chungking, il nous faudra survoler une région montagneuse. Le bassin du Szechuan dont cette ville garde l'entrée est une profonde cuvette. Il aurait été au temps jadis le site d'un grand lac. Le sel gemme qu'on y exploite provient d'anciens dépôts lacustres.

Comme nous volons à haute altitude il fait froid dans l'avion. Les dents me « claquent dans la bouche », littéralement, m'empêchant d'apprécier comme il convient le fabuleux panorama qui se déploie au-dessous de nous: des monts calcaires sculptés par une longue érosion en sommets fantastiques et en profonds canyons et, à mesure qu'on approche de Chungking, des collines de grès pourpre partiellement couvertes d'une végétation d'émeraude, puis des côteaux aux pentes aménagées en terrasses où l'eau de l'irrigation mire le ciel bleu.

L'aéroport est situé à une forte distance de la ville à cause de la topographie accidentée du pays. Nous mettrons près de deux heures pour y arriver par des chemins parfois vertigineux. « Accéder aux sentiers du Szechuan est encore plus difficile qu'atteindre le ciel », écrivait Li Pai, le grand poète du VIII^e siècle qui séjourna trois ans ici au cours de ses pérégrinations à travers la Chine.

Comme à Li Pai les pentes escarpées m'étaient pénibles même en automobile en raison d'une malheureuse prédisposition au « mal de montagne », vertige accompagné de fièvre. Et ce mal de gorge... Je n'atteindrai Chungking que pour me mettre au lit avec une température de 102.5° F. Faible nature.

De mon arrivée à Chungking, je conserve pourtant un souvenir vivace. Contrairement aux autres villes de Chine visitées jusqu'ici et dont on apercevait au premier coup d'œil l'étendue et la densité, celle-ci se découvre peu

à peu. Construite sur un promontoire formant presqu'île au confluent du Yang Tsé et du Kialingking, ses rues s'étagent sur la pente abrupte qui dégringole vers le grand fleuve. La végétation est tellement abondante que les habitations s'y perdent et que l'on n'aperçoit guère dépassant la verte frondaison que quelques hautes constructions modernes.

Le climat tropical se reflète dans la physionomie des gens, généralement maigres et à l'air souffreteux. Nombre d'entre eux (surtout les enfants) paraissent affectés de maladies cutanées rendues plus évidentes par la pomade blanche utilisée pour le traitement. Ces maladies sont la rançon des climats chauds et humides où tout organisme vivant, animal ou végétal, prolifère excessivement. Par ailleurs, bien que l'industrialisation progresse — Chungking compte déjà plusieurs industries importantes, dont une aciérie qui emploie 10,000 paires de bras et une fabrique de machines-outils qui en emploie 12,000 — le niveau de vie de la majorité est bas et la région entière se ressent encore des exactions de la soldatesque de Chiang Kai-shek qui vivait à ses dépens durant la guerre sino-japonaise de 1937-45. En cours de route j'aperçois des groupes de femmes en train d'exécuter des travaux de voirie, cassant des petites pierres avec un lourd marteau. Tout le monde semble occupé à porter ou à pousser d'énormes fardeaux et, sous leurs grands chapeaux, une infinité d'hommes trottaient de leur pas élastique, sous la palanche lestée de lourds paniers.

Avec sa « rue principale » le traversant de part en part, Chungking fait plutôt grand village malgré ses deux millions d'habitants. Sous la charpente avancée en auvent des maisons basses, des familles d'artisans travaillent accroupies sur le sol à la confection d'articles de vannerie.

Et nous arrivons ainsi à l'entrée d'un parc au fond duquel s'élève le grand hôtel qui sert à la fois de Palais de culture, de lieu de réunion pour les meetings et d'hôtel proprement dit; une construction étrange qu'on a voulu coûte que coûte dans le style traditionnel malgré ses proportions monumentales, son architecture par ailleurs moderne et ses quatre ou cinq étages. On y est parvenu dans une certaine mesure grâce au choix des couleurs, de l'ornementation et surtout du vaste et somptueux toit de tuiles vernissées. Ayant traversé le parc, nous pénétrons dans le premier corps de bâtiment qui est celui où logent clients et invités: les bâtiments connexes contiennent un immense restaurant et plusieurs grandes salles.

Face à l'entrée se trouve un petit comptoir qui sert en même temps de « réception », débit de tabac, cigarettes, bonbons, éventails et autres menus objets. Mais le rôle du réceptionniste ou commis se réduit plutôt à celui de surveillant, car la clientèle se compose sans doute exclusivement d'hôtes nationaux venus ici pour une convention ou de rares invités étrangers. La Chine n'est pas encore un pays touristique.

A gauche du comptoir se déroule une longue véranda vitrée sur laquelle débouchent de nombreuses « suites » composées d'un salon, d'une chambre à coucher et d'une salle de bain. Confort à la russe, avec éventail électrique et appareil de T.S.F., grands fauteuils de cuir, secrétaire, mais aussi rappel de l'hospitalité chinoise toujours attentive sous forme d'un service à thé, thermos rempli d'eau bouillante, cigarettes, bonbons et biscuits. Comme dans toutes les régions du sud, les lits dans la chambre à coucher sont couverts de grandes nattes de bambou finement tressées; d'autres nattes plus petites servent à couvrir les oreillers. En guise de couvertures: des serviettes éponges

fleuries. Et comme partout ailleurs, des sandales de paille, le peigne et la brosse à cheveux qu'utilisent apparemment sans scrupule excessif d'hygiène les occupants successifs des lieux.

Malgré le vertige, je range mes effets. Pendant ce temps Yi-hua et Li Pou, mon hôte de l'Union des journalistes, s'occupent de trouver un médecin par téléphone.

Au bout d'un quart d'heure un jeune médecin s'amène pour soigner la trop fragile Occidentale. Il doit songer en m'auscultant, que tout le confort dont nous sommes entourés en nos pays extrêmement favorisés ne contribue guère à nous endurcir, à nous donner de la résistance. Un rien nous abat et, faute d'avoir eu à nous défendre dans le jeune âge contre microbes et virus, nous les cueillons à la première occasion. Diagnostic: bronchite, laryngite et sans doute aussi une affection gastro-intestinale. Il recommande mon transfert à l'hôpital.

Allons-y.

L'hôpital, une construction massive et toute blanche accrochée à une saillie du promontoire, évoque plutôt un monastère espagnol, avec ses murs hauts et épais comme ceux d'une forteresse. A droite de la porte d'entrée s'ouvre une large caverne où l'on aperçoit la naissance d'une montée à pente raide. A défaut d'ascenseur, on a recours pour monter les civières, à ce système ingénieux et fort ancien: la rampe en colimaçon.

La civière est déjà là qui m'attend. Considérant l'infirmier, un frêle bonhomme, qui doit me pousser là haut, je proteste que je suis fort capable de marcher, de monter l'escalier comme tout le monde. Mais on insiste et me voilà emportée dans une ascension en vrille qui me conduira jusqu'à l'étage de ma chambre.

Long couloir aux murs crépis et blanchis à la chaux rappelant encore ceux des monastères. Mais les chambres sont spacieuses et la plupart contiennent deux ou trois lits. Dans la mienne on enlèvera le second lit pour ajouter à mon confort. La sollicitude de mes hôtes me touche profondément, mais en même temps je suis gênée de causer tant de dérangement et d'occuper à moi seule cette grande pièce alors que je sais jusqu'à quel point les capacités d'hospitalisation sont insuffisantes en un pays qui commence seulement à s'organiser.

A peine entrée dans ma chambre, je reçois la visite de la directrice, médecin en chef de l'hôpital, la doctoresse Wu. C'est une femme de petite taille, et dans la cinquantaine, au visage empreint d'une calme autorité et d'une grande bonté. Grâce à elle mon séjour en ces lieux s'avèrera extrêmement fructueux et intéressant. Comme elle parle admirablement l'anglais nous aurons de bonnes conversations lorsqu'elle m'honorera d'une visite, le soir, au terme de sa longue journée de travail. Mais en attendant nouvel examen. Confirmation du premier diagnostic.

Ma petite infirmière évoque irrésistiblement la Souris Miquette par son air espiègle et par ses astuces. Lorsque je refuserai les piqûres de pénicilline par caprice d'Occidentale hypersensible, elle prononcera simplement ces mots: Dr Wu! Désarmée et par crainte de voir déranger cet ange accablé de travail, je me laisserai piquer. Elle s'y prend d'ailleurs fort adroitement et sans me faire mal.

De la fenêtre près de laquelle j'ai fait pousser mon lit, la vue embrasse, à mille pieds plus bas, le confluent du Yang Tsé-kiang avec la rivière Kialingking: trafic intense d'embarcations traditionnelles auxquelles se mêlent de petits vapeurs fluviaux et des remorqueurs poussifs.

L'hôpital de Chungking, sans être doté d'un matériel ultra-moderne, semble pourtant fort convenablement équipé et les standards d'hygiène s'y peuvent comparer aux nôtres. Si je surprends la Souris Miquette en train de rincer mes verres avec ses doigts sous le robinet, c'est tout simplement qu'ici ça se fait plus ouvertement.

Mon séjour en cette institution constituait une occasion inespérée d'observer de près le fonctionnement d'un hôpital chinois. Grâce aux bons soins qui m'y furent prodigués, j'étais en mesure dès le troisième jour, de circuler, de regarder, de comparer — et ceci en connaissance de cause, étant donné qu'à diverses reprises j'ai passé de nombreuses semaines dans les hôpitaux, au Canada, en France et même à Ghana, l'ancienne Gold Coast. Celui de Chungking n'a rien à envier aux autres que je sache, sur le plan technique. Sur le plan humain, compréhension, pitié, dévouement, je ne crois pas qu'il puisse être dépassé.

La directrice est secondée par deux ou trois médecins de formation occidentale, quelques praticiens traditionnels de grande expérience et plusieurs infirmières et gardes-malades, les unes graduées, les autres n'ayant suivi qu'un cours accéléré. Peu nombreux si l'on tient compte de la population de deux millions de Chungking, le personnel de cet hôpital, le seul de la région, est appelé à fournir un effort surhumain. Depuis la directrice jusqu'à la petite garde-malade, tous travaillent depuis l'aube jusqu'à une heure avancée de la soirée et le moindre coup de sonnette durant la nuit reçoit une attention immédiate. En 1949 un mot d'ordre a été donné : « Mettre la médecine au service du peuple indépendamment des moyens de fortune du malade ». On soigne d'abord, on s'occupera ensuite de faire payer ceux qui en ont les

moyens s'ils ne sont pas encore protégés par quelque forme d'assurance sociale. Bien que la médecine gratuite n'existe pas encore pour tous, plusieurs dizaines de millions en bénéficient déjà parmi lesquels tous les employés de l'Etat, fonctionnaires, personnel enseignant, travailleurs industriels, mineurs, personnel des diverses organisations politiques et sociales, membres de l'administration dans tous les villages du pays. Depuis 1953 les services médicaux gratuits s'étendent aussi aux élèves des universités et autres écoles supérieures. D'autre part, depuis l'installation du système communal, toutes sortes de cliniques, centres médicaux, équipes sanitaires volantes et services de consultation ont été créés, et aussi des stations pour le contrôle des épidémies.

Le but visé par le gouvernement de Pékin est l'instauration dans le plus bref délai possible de la médecine socialisée pour la population entière.

Lorsque le gouvernement populaire prit le pouvoir en 1948-49, la santé en Chine était dans un état minable — au point que le Chinois était surnommé le « malade asiatique ». Comment en eut-il été autrement après des siècles de féodalisme et plus spécialement après trente ans de guerres civiles ininterrompues, d'anarchie, d'inflation, d'exploitation, d'extorsion, sans compter les fléaux naturels.

Cette gigantesque masse humaine privée de tout, vivant au jour le jour, n'avait évidemment pas eu le loisir de pratiquer l'hygiène, de cultiver des habitudes de propreté. La saleté de la Chine était proverbiale. Faute de services publics organisés, les rues et les ruelles tenaient lieu d'égouts collecteurs. Les w.c., privés ou collectifs faisant totalement défaut, chacun engraisait la bonne terre là où la nature le lui dictait. Illettrée à 90% près,

la population était vouée à la superstition et aux pratiques charlatanesques. Le culte des ancêtres faisant loi, les morts l'emportaient sur les vivants.

Dans ces conditions désespérées, les terribles maladies infectieuses que nous associons volontiers avec le moyen âge régnaient sur le pays — peste, choléra, variole — tandis qu'un grand nombre d'autres sévissaient à l'état endémique affectant parfois la presque totalité de la population en certaines régions. Ainsi de la malaria, la schistosomiase, la tuberculose, le trachome, les maladies gastro-intestinales, les vers parasites, la filaire, les maladies vénériennes, etc., etc. Et, naturellement, le rachitisme, le béribéri et autres affections résultant de la sous-alimentation chronique.

En 1949, tout était donc en friche dans le domaine de la santé publique. Et pour soigner tant de misères la Chine entière ne comptait pas plus de 15,000 médecins de formation occidentale, généralement concentrés dans les grandes villes ; la population rurale, soit près de 500 millions de paysans et d'artisans, s'en remettait aux praticiens traditionnels, quelques uns expérimentés et sagaces, d'autres plutôt sorciers ainsi qu'il est coutumier chez les praticiens de la médecine libre. (Pour sa population de 17 millions d'habitants le Canada compte près de 15,000 médecins). Cependant dans les provinces conquises par les Sovièts (c'est le nom que prenaient les organisations communistes d'avant 1949), des organisations sanitaires existaient déjà et les soins médicaux y étaient gratuits. Ce sont les « cadres » formés dans le Yenan et le Shensi qui dirigeront bientôt la révolution sanitaire chinoise.

C'est dans ce domaine sanitaire que devait se produire ce qui constitue sans doute un des faits saillants de la

révolution chinoise — un prodige dont témoignent tous ceux qui ont visité la Chine au cours des trois dernières années, et en particulier les nombreux médecins étrangers invités à venir se renseigner sur place. « En neuf ans l'hygiène chinoise a regagné un retard de quatre siècles », déclaraient pour leur part six éminents représentants de la médecine française dans un article publié dans *Le Monde* des 9-10 novembre 1958. (Cet article d'un intérêt extraordinaire a été reproduit dans *l'Information Médicale et Paramédicale* de Montréal, le 6 janvier 1959).

Comment cela s'est-il produit ? Comment a-t-on réussi en moins de neuf ans à sortir une pareille masse de l'ornière traditionnelle, à transformer sa mentalité au point de lui inspirer l'horreur de sa proverbiale saleté, à assainir un immense territoire encore généralement privé de toutes les commodités sanitaires modernes ?

Cela débutait avec la célèbre campagne contre les Quatre Fléaux, campagne d'extermination des principaux agents propagateurs des maladies infectieuses : les mouches, les moustiques, les rats — et les moineaux dévastateurs des moissons.

Dès 1949 un formidable appareil sanitaire était mis en train, utilisant tous les moyens disponibles de propagande et de publicité, usant de tous les moyens pour frapper l'imagination populaire et convaincre les masses de la nécessité de supprimer les quatre pestes. Vêtus du costume blanc d'infirmiers, accompagnés du tintamarre des gongs et des cymbales, les « cadres » sanitaires bientôt secondés de nombreux néophytes de la sanitation entraient en action dans les villes, dans les villages et progressivement dans les campagnes. Des meetings étaient organisés partout où l'on démontrait à l'aide d'illustra-

tions impressionnantes les méfaits des bestioles en cause, où l'on appuyait sur la nécessité pour chacun d'en détruire le plus grand nombre possible. Le patriotisme se jaugerait au nombre de petits squelettes apportés quotidiennement au comité local où ils seraient dénombrés avant d'être brûlés.

Simultanément on insistait sur la nécessité impérieuse de faire disparaître les lieux d'incubation de la vermine. En un mot on invitait le peuple tout entier à faire le ménage de sa maison.

La campagne d'hygiène coïncidant avec toutes sortes de réformes sociales et économiques dont on commençait à éprouver les bienfaits, l'émulation se propagea à la population entière. Si bien qu'à la fin de 1958, la bataille contre la vermine était pratiquement gagnée et l'assainissement du pays était en bonne voie.

Pour ne citer que quelques chiffres et nonobstant le côté drolatique d'une telle comptabilité, au cours de la seule année 1957, environ 123 millions de livres de mouches et de moustiques et un milliard et demi de rats étaient exterminés. Pour toutes fins pratiques, le problème des insectes nuisibles est réglé dans un grand nombre de comtés et les Chinois espèrent en débarrasser complètement le pays d'ici quelques années. Incroyable? Pas tellement si l'on se représente 650 millions d'individus s'élançant tapette en main sur le moindre moustique, poursuivant sans merci le moindre raton. Les plus sceptiques doivent se rendre à l'évidence. Peu importe la statistique, les résultats sont là qui parlent par eux-mêmes. Visitant par exemple le marché au poisson de Shanghai qui occupe une très grande superficie et où il se vend chaque jour des centaines de tonnes de fruits de mer, il est difficile d'y trouver une mouche. Ce qui est extraor-

dinaire c'est d'avoir pu amener la population à collaborer dans une telle mesure. On évoquerait en vain la contrainte...

Simultanément avec la chasse aux Quatre Fléaux, d'importants travaux de sanitation se poursuivaient dans les villes et dans les campagnes. Pour donner une idée de leur envergure : de novembre 1957 à janvier 1959, on collectait 29,900,000 tonnes de déchets ; 1,640,000 kilomètres de ruisseaux d'égout étaient creusés ; 640 kilomètres carrés de marais stagnants étaient asséchés et comblés. Autour des villes les régions marécageuses propices à la prolifération des insectes nuisibles étaient drainées et transformées en de beaux parcs. Enfin, on procédait au nettoyage et à la désinfection de 3,870,000 puits et l'on construisait 85,800,000 latrines publiques.

Les résultats ne se sont pas fait attendre. Les grandes épidémies disparaissaient rapidement ; le choléra, la peste bubonique furent enrayés et la variole est pratiquement éliminée. Il en est de même pour la plupart des maladies infectieuses, des maladies endémiques. La malaria est en régression constante dans les régions autrefois infestées. Ainsi pour la schistosomiase, le kala-azar, la tuberculose. Les cas de syphilis et de blennorragie sont devenus rares. On a réussi à vaincre la filaire, le ver solitaire, le goître, le trachome. Les cas déclarés de tuberculose et la mortalité due à cette maladie ont sensiblement diminué.

En moins de dix ans le nombre des médecins modernes passait de 15,000 à plus de 80,000. Ils sont cependant répartis en diverses catégories suivant une classification basée sur le degré de leurs connaissances. De ces 80,000 médecins, 40,000 sont diplômés des écoles de degré supérieur. Pour répondre aux besoins immédiats les autres

ont été soumis à une instruction accélérée ne dépassant pas trois ans et généralement orientés dans un sens précis : hygiène industrielle, médecine rurale, maternité, soins à domicile, etc. Le nombre des diplômés des écoles de santé publiques de degré moyen s'élève annuellement à plus de 15,300. Ils sont secondés par de nombreux travailleurs sanitaires formés dans les écoles du soir, les cours par correspondance : infirmiers, personnel des services sanitaires, sages-femmes, etc.

Aux cadres de la médecine occidentale, s'ajoute le personnel technique attaché à la médecine traditionnelle chinoise comptant plusieurs centaines de milliers de personnes. Il en sera question plus loin. Hâtons-nous cependant de noter qu'à l'heure actuelle, quelque soit le mérite intrinsèque de cette antique discipline, ses praticiens sont appelés à collaborer étroitement dans tous les domaines avec leurs collègues « occidentaux ».

Dès la fin de 1957, la Chine avait déjà établi un réseau d'établissements médicaux et sanitaires comptant 5,014 hôpitaux (au moins un hôpital général par comté) et sanatoria d'une capacité de 363,000 lits (contre 66,000 maxima en 1947), et un très grand nombre de services auxiliaires tels que dispensaires, cliniques, polycliniques, maternités, stations anti-épidémiques, équipes mobiles et le reste. Afin de compenser l'insuffisance encore très considérable de facilités d'hospitalisation, les hôpitaux sont invités à installer des salles provisoires. Ces salles, d'un dépouillé ascétique ne contiennent que des lits : les malades doivent y apporter leurs propres couvertures et dans certains cas leurs parents peuvent passer la nuit avec eux pour les soigner, ce qui en même temps leur épargne de l'argent. Par ailleurs des médecins et infirmiers désignés par les hôpitaux visitent régulièrement les malades qui

ne peuvent être hospitalisés. Dans les villes, les dispensaires de consultation des hôpitaux, les infirmeries des usines et des entreprises minières fonctionnent vingt-quatre heures par jour. C'est dire qu'en ce pays exercer la médecine n'est pas une sinécure. Considérée comme un véritable apostolat, elle exige de la part de ceux qui s'y consacrent un effort surhumain et désintéressé. Car la rétribution, quoique proportionnée à la classe, est dérisoire selon nos normes, et le médecin ne jouit d'aucun traitement de faveur. Par exemple, le médecin de première classe gagnera moins de \$200.00 par mois, le jeune médecin pas plus de \$35.00. (Il est vrai que le pouvoir d'achat sur place du yuan est bien supérieur à cette somme). Peut-être à la longue et advenant des conditions prospères, les médecins chinois s'embourgeoiseront-ils ? En attendant ils n'ont qu'un but : secourir la douleur, guérir le « malade d'Asie » même si cela doit semer la panique dans l'âme des alarmistes qui voient grandir d'autant le « Péril jaune ».

Il y aurait de quoi écrire des volumes sur le seul sujet de la révolution sanitaire chinoise. Outre les réformes déjà mentionnées contentons-nous de souligner l'ampleur des mesures destinées à protéger la mère et l'enfant (maternités, cliniques, personnel qualifié, congés de grossesse, alimentation spéciale, etc) ; et la création d'unités sanitaires dans les régions éloignées habitées par les minorités nationales, jadis totalement dépourvues.

On ne saurait non plus passer sous silence les progrès phénoménaux réalisés dans le domaine de la production pharmaceutique et dans celui de la fabrication d'appareils médicaux. A titre d'indication : en 1953 la Chine devait importer 80% des remèdes et médicaments dont elle avait un besoin urgent. Dès 1957 cependant, son indus-

trie pharmaceutique pouvait déjà répondre à la demande nationale grandissante dans une mesure de 80%. Elle fabrique avec succès les anti-biotiques modernes tels que néomycine, tétracycline, terramycine, l'actynomicine C. et K. pour le traitement des tumeurs lymphoïdes, la chloromycétine, l'auréomycine, l'érythromycine, etc. Des produits qui devaient être importés à grands frais comme l'ACTH, la vitamine B-12, l'insuline, se préparent maintenant dans les laboratoires du pays. Il en est de même pour la plupart des instruments chirurgicaux et appareils médicaux; par exemple l'électrocardiographe, les appareils à Rayons-X, la fraise dentaire supersonique et le reste. Les travaux de recherches progressent au même rythme. La chirurgie la plus compliquée, dont celle du cœur, se pratique couramment avec succès.

Mais à quoi bon s'étendre sur des réalisations matérielles évidentes. Les froides statistiques, l'accumulation des détails ne sauraient donner même une faible idée de la portée morale de cette révolution sanitaire, le sentiment de sécurité qu'elle apporte à des centaines de millions de pauvres gens. Autrefois maladie était synonyme de catastrophe; une paire de bras en moins pour travailler, une bouche inutile à nourrir, les « cadeaux » aux charlatans, les « offrandes » aux génies protecteurs signifiaient la famine, les emprunts usuraires, souvent la perte du petit lopin de terre familial, la vente d'une fille ou le sacrifice d'un nouveau-né. Aujourd'hui l'accidenté, le malade a l'espoir d'être secouru et sa famille ne risque plus de crever de faim. Ajoutons à cela la satisfaction légitime qu'éprouvent les Chinois de démontrer au monde que le « malade asiatique » se porte de mieux en mieux.

Durant mon séjour à l'hôpital de Chungking, j'eus l'occasion de me renseigner aussi sur la médecine tradi-

tionnelle chinoise, ses origines, et enfin le rôle qui lui est dévolu dans la Chine d'aujourd'hui. Les pages qui suivent sont le fruit de mes conversations avec le Dr Wu et des informations glanées dans diverses publications chinoises et étrangères.



Acupuncture, moxibustion, décoctions mystérieuses où nagent parmi les racines de plantes sauvages des cornes de rhinocéros siamois, d'antilopes tibétaines, des fragments de bezoard de vache, de carapaces de tortues, du camphre de Bornéo, et peut-être une griffe du dragon. La quintessence d'une science vieille de 2,000 ans consignée dans les anciens classiques tels le *Huang Ti Nei Ching*, le *Shang Han Lun*, le *Ching Kuei Yao Lueh* et autres, tous antérieurs à l'ère chrétienne. Formules évocatrices de petits personnages aux yeux bridés, mi-savants, mi-sorciers, se livrant à d'étranges pratiques où la science emprunte le rituel du sabbat.

On a du mal à se représenter dans les institutions médicales modernes, ces praticiens sans diplômes d'un art peu scientifique. Les médecins chinois formés à l'école occidentale réagirent de même. Depuis un demi siècle, les deux écoles se livraient une guerre acharnée et en 1929 le régime Chiang Kai-Shek interdisait strictement aux praticiens traditionnels l'entrée des hôpitaux.

Peu après son accession au pouvoir cependant le gouvernement populaire entreprenait de réconcilier les parties en invitant *toute* la profession médicale, soit environ 15,000 médecins modernes et quelque 500,000 « anciens » à participer au relèvement de la santé nationale.

Les recherches entreprises par les Chinois sur la médecine traditionnelle visent à démêler le vrai du chiqué,

à dépouiller l'art antique du guérisseur des artifices du charlatan — à découvrir le pourquoi scientifique des effets bénéfiques de certains procédés, de certains médicaments, les propriétés pharmaceutiques des remèdes employés efficacement depuis des siècles. En un mot ces recherches ont pour but de réaliser la synthèse de la médecine traditionnelle et de l'intégrer à la médecine moderne afin de créer éventuellement une nouvelle science médicale.

Quelle que soit la part de charlantanisme qui, aujourd'hui, semble inhérente à la pratique de la médecine traditionnelle, il va de soi qu'une civilisation vieille de plus de cinq mille ans ayant atteint de si hautes cîmes n'a pu manquer d'explorer le domaine vital de la physiologie.

Dans ce domaine comme dans tant d'autres, les Chinois furent des pionniers. Les oracles gravés sur des omoplates d'animaux du XIII^e siècle avant J.-C., décrivent les symptômes de diverses maladies. Le *Livre des Rites* écrit sous la dynastie Chou (XII^e siècle à 403 avant J.-C.) enregistre les divisions de l'enseignement médical établies par les médecins officiels de la Cour : médecine interne, chirurgie, nutrition et pratique vétérinaire. Et le *Livre des Odes*, une collection de poèmes datant de la même période, mentionne plus d'une centaine de remèdes à base d'herbes médicinales.

Sous les Chou de l'Est (730-403 avant J.-C.), les guerres incessantes que se livraient entre eux les divers états féodaux eurent pour effet d'accélérer les échanges commerciaux et culturels; les connaissances médicales se propagèrent ainsi d'un état à un autre. Dès cette époque par toute la surface du pays, les médecins apprirent à lancer les furoncles à l'aide du *pien shish*, un bistouri de

pierre d'abord utilisé dans le Shantung ; à pratiquer la moxibustion originaire du Hopei et l'acuponcture inventée au Hupeh, ainsi qu'un système de massage en vogue au Hunan. Certaines plantes médicinales propres au Shensi se répandirent dans les autres provinces.

C'est aux Chinois que revient le mérite d'avoir découvert la méthode de diagnostic qui consiste à tâter le pouls du patient ; auparavant on se contentait d'observer la respiration, le teint, le timbre de la voix. Les anciennes chroniques relatent comment l'auteur de cette découverte, un médecin nommé Pien Chueh, sauva la vie du prince régnant de l'état de Kuo après qu'il fut devenu inconscient et quand le médecin de la Cour le croyait mort. Pien Chueh prit son pouls, constata qu'il était encore vivant et réussit à le guérir. Sa méthode se répandit en Corée, de là au Japon et enfin dans les pays arabes. Le grand médecin et philosophe musulman Ibn Sina (Avicenne) la décrit dans son *Canon de la Médecine*, ouvrage qui fit loi en Europe jusqu'au XVIIIe siècle. Pien Chueh aurait été le premier à tenter de résumer les connaissances médicales de son temps ; il est l'auteur du *Nan Ching* (classique difficile) préconisant la pathologie basée sur la connaissance anatomique.

Le Shen Nung Materia Medica rédigé environ cent ans avant notre ère énumère plus de 300 remèdes et leur utilisation. Il contient la première ordonnance connue de mercure et de soufre pour les maladies cutanées. Ce traitement ne fut appliqué en Europe qu'à partir du XVIe siècle.

Sous les Han, la théorie médicale gagnait du terrain ; le Dr Chang Chung-chin écrivait le *Traité sur les fièvres* et un autre ouvrage intitulé *Principes et essentiels médicaux* contenant de nombreuses « recettes » pour le trai-

tement des fièvres et autres maladies et énumérant quelque quatre-vingts médicaments parmi lesquels des fébrifuges, des diurétiques, des émétiques, des sédatifs, des stimulants, des remèdes contre la diarrhée, lesquels servent encore aujourd'hui. En même temps la chirurgie atteignait un niveau élevé. Un chirurgien de haute renommée, le Dr Hua To, pratiquait des opérations abdominales majeures sous anesthésie générale induite par une drogue.

Entre le IV^e et le X^e siècle, les deux religions rivales en Chine, le bouddhisme et le taôïsme, usèrent de leurs connaissances médicales pour se gagner des adeptes. Pendant que les taôïstes publiaient nombre d'ouvrages sur la médecine traditionnelle chinoise, les bouddhistes de leur côté traduisaient les livres de médecine hindoue, et en particulier les célèbres médecins Jivaka et Susruta.

Entre les VII^e et IX^e siècles, alors que l'Europe rampait dans les ténèbres du sombre moyen âge et que l'Inde subdivisée en d'innombrables petits états somnolait, la Chine devint le centre mondial de la connaissance médicale. Des hommes de science venaient de partout pour y étudier la médecine chinoise et les médecins chinois étaient invités à enseigner dans les pays étrangers.

Les Chinois revendiquent la création de la première école de médecine au monde — l'Institut Impérial de Médecine, fondé sous la dynastie Tang au début du VII^e siècle — soit deux siècles avant le Collège Médical de Salerne, Italie, le plus ancien d'Europe. Dès le XVI^e siècle, la science médicale chinoise s'étendait à quelque treize sujets: chirurgie, pédiatrie, gynécologie, orthopédie, maladies infectieuses, yeux, bouche, gorge; en même temps la popularité de l'acuponcture et de la moxibustion s'affirmait.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici en quoi consiste l'acuponcture, une méthode thérapeutique qui remonterait à 2,700 ans avant l'ère chrétienne.

Selon la théorie *Ching Lo*, le corps humain est sillonné de passages fictifs ou « canaux » appelés *chin* par où circulent les deux principes vitaux: le *Yang* (élément mâle) et le *Yin* (élément femelle). Ce système de « canaux » reflète sans doute le système d'irrigation des terres qui a toujours joué un rôle essentiel dans la vie de ce peuple d'agriculteurs.

De fines aiguilles d'or, d'argent ou d'acier de longueur variable sont introduites sous la peau en certains points stratégiques du corps indiqués dans les chartes anciennes. Les aiguilles peuvent avoir été chauffées préalablement ou le sont après avoir été introduites sous la peau. De toute manière le procédé est sans douleur.

Le fait de percer un *chin*, selon l'antique théorie, avait pour effet de supprimer toute obstruction au libre passage des deux principes. Notons que grâce à ces passages, certains symptômes considérés comme étrangers par la médecine occidentale se trouvent reliés entre eux. Par exemple dans le traitement de l'appendicite, l'aiguille est insérée à un certain point sur la jambe droite dit « point de l'appendicite ».

En même temps que les « canaux » ou passages, trois points de l'abdomen servent de lieu de séjour au *yang* et au *yin*. Ils suivent une ligne médiane commençant au nombril.

A l'heure actuelle cependant et bien que pratiquant toujours l'acuponcture conformément aux enseignements traditionnels, les Chinois semblent vouloir laisser tomber la théorie se rapportant aux principes yang et yin pour ne conserver que le côté mécanique de cette antique dis-

cipline. Parmi les nombreuses publications qu'il m'a été donné de consulter sur ce sujet, je n'ai pas trouvé la moindre allusion aux fameux principes mâle et femelle, au *yang* et au *yin*.

On enseigne maintenant dans les écoles de médecine traditionnelle que les « canaux » imaginaires permettent la circulation du *chi* ou oxygène et du *shueh* ou sang. Le ventre servant de centrifugeur, l'essence des boissons et des aliments est distribuée dans les veines pour assurer la nutrition. En cas de troubles gastriques, on insérera donc les aiguilles le long de la ligne médiane de l'abdomen, ce traitement ayant pour but de restaurer les fonctions digestives, de réduire l'acidité, et même de faciliter la cicatrisation d'ulcères.

Il convient d'ajouter que même les chauds partisans de l'acuponcture ne prétendent pas en faire une panacée universelle. Si j'ai bien compris, ils y ont recours pour soigner tout ce qui relève de près ou de loin du système nerveux. Et la médecine moderne elle-même admet ne pas connaître les limites de l'influence du système nerveux dans l'organisme... En France où la curiosité intellectuelle est grande, on s'intéresse beaucoup à ce procédé. Depuis quelques années de nombreux articles sur l'acuponcture ont paru dans des revues médicales aussi bien que des publications populaires.

Quant à la moxibustion, je me demande dans quelle mesure et à quelle fins elle se pratique encore en Chine. Quoique ce mot soit sans cesse jumelé à celui d'acuponcture dans les publications en langues étrangères telle que *China Reconstructs* ou *La Chine Populaire* lorsqu'il est question de médecine traditionnelle, aucun éclaircissement ne satisfait la curiosité du lecteur. Tandis que les renseignements abondent sur l'acuponcture, ses vertus, les

recherches entreprises en vue de trouver une explication technique à son efficacité, rien de tel pour la moxibustion. La seule et unique définition que j'en aie trouvé est celle-ci: elle consiste en un renvoi au bas de la page d'un article de Li Tao dans *CHINA IN TRANSITION* (Ancient Chinese Medicine, Sept. 1955): Moxibustion is the burning of a cone of moxa (wormwood or artemesia vulgaris) over a given spot of the body to produce a hot compress effect, to stimulate the nerves and produce a curative result. The burning does not hurt the skin.

Cette définition n'ajoute guère à celle qu'on trouve dans le Dictionnaire de l'Académie Française: « Terme d'ancienne chirurgie. Sorte de cautérisation qui consistait à appliquer sur quelque partie du corps un petit cône de coton, d'étoupe, etc., auquel on mettait le feu ». Comme quoi cette forme de médecine chinoise fut également pratiquée en Europe.

Mais revenons à nos moutons.

Il est intéressant de noter aussi que la médecine préventive fut à l'honneur en Chine depuis l'antiquité. Le *Huang Ti Nei Ching* compilé par Li Chu-kuo en 26 avant J.-C., contient là-dessus des théories qui se rapprochent fort des théories modernes: il avance que le corps humain étant partie intégrante de l'univers, peut arriver à se protéger contre la maladie par voie d'adaptation au milieu ambiant. « Les maux doivent être « guéris » avant qu'ils ne surviennent », dit le *Huang Ti Nei Ching*. De là à chercher des procédés d'immunisation il n'y avait qu'un pas.

Lorsqu'au XVI^e siècle la Chine se trouva aux prises avec d'effroyables épidémies de variole, de grands efforts furent tentés en vue de combattre cette maladie. Une branche spéciale de la médecine fut créée à cette fin. Au

milieu du XVI^e siècle, une forme d'inoculation fut inventée: elle consistait à introduire dans le nez à l'aide d'un tampon le contenu des pustules d'une victime de la variole. Cette méthode, apparemment effective, fut utilisée dans tout le pays. Au XVII^e siècle des médecins russes vinrent en Chine pour l'étudier; par eux, elle fut connue en Turquie. En 1717 les Anglais à leur tour s'en instruisirent auprès des Turcs et quatre-vingts ans plus tard Jenner découvrait la vaccine.

Il y a lieu de se demander — et beaucoup d'Occidentaux se demandent — pourquoi après un tel départ la médecine chinoise a cessé d'évoluer...

La réponse est simple: la décadence de la médecine chinoise est fonction de la décadence globale de l'empire chinois sous la domination des Tsing mandchous (1644-1911). Désireuse d'affermir son emprise sur le peuple chinois cette dynastie étrangère fera tout en son pouvoir pour le soustraire à l'influence de l'Occident alors en plein essor et dont la puissance se manifeste sous forme d'une agressivité de plus en plus marquée servie par des navires de guerre de plus en plus perfectionnés; elle s'efforcera de couper les ponts en fermant le pays aux échanges commerciaux et culturels avec le reste du monde.

L'empereur Kang Hsi (1682-1723) avait fait décapiter ou exiler de nombreux astronomes coupables d'étudier les auteurs occidentaux sur l'astronomie; il bannissait de Chine un texte sur l'anatomie des savants français Bertholin et Dionis traduit en mandchou par le jésuite Dominique Parrenin. Menacés de dures sévices s'ils osaient s'adonner à l'étude des sciences étrangères, les intellectuels chinois en furent réduits, durant les 270 ans du règne des Tsing, à ressasser inlassablement les anciens classiques — stérile coupage de cheveux en quatre.

A la suite de la guerre de l'Opium (1840) couronnée par les iniques Traités et l'ouverture des Concessions étrangères en territoire chinois, la East India Company (peut-être pour contrebalancer son trafic d'opium?) installait des cliniques à Canton et à Macao. Mais la science médicale occidentale pénétrant en Chine avec les agresseurs ne pouvait manquer d'être considérée avec suspicion. Les Chinois soulignent d'ailleurs qu'à l'époque, elle n'était pas tellement supérieure à leur médecine traditionnelle — qu'elle ne le deviendra qu'avec l'utilisation de l'éther comme anesthésique en 1846 et l'application des mesures prophylactiques et antiseptiques en chirurgie à partir de 1867...

La révolution du Dr Sun Yat-sen en 1911 et la chute de la dynastie mandchoue allaient marquer une nouvelle étape. Cet événement fut suivi d'un puissant courant d'occidentalisation. De nombreuses écoles de médecine, des hôpitaux modernes surgirent dans les principaux centres. Malheureusement la politique du libéral Dr Sun était bientôt trahie et le grand homme d'Etat supplanté par Yuan Shish-kai, militariste féodal qui replongea le pays dans l'anarchie et empêcha tout progrès.

Le temps passa. Vint Chiang Kai-shek qui ferma la porte des hôpitaux sur les doigts des praticiens traditionnels. Chiang Kai-shek passa...

En 1948 le gouvernement populaire accédait au pouvoir. Mao Tsé-tung et ses principaux collaborateurs, bien qu'imbus de philosophie socialiste, avaient été formés à l'école confucéenne. Ils respectaient la tradition. Grand lettré et poète, le président Mao mettra tout en œuvre pour récupérer ce qui vaut d'être récupéré du riche héritage culturel de la Chine. Conformément à sa politique des « Cent Fleurs », on mettra autant de soin à restaurer

les monuments anciens, à relever l'opéra traditionnel, le folklore, tous les arts populaires, qu'à construire du neuf et à moderniser. Il en sera ainsi pour la médecine traditionnelle.

Bien des gens se demandent par quel singulier tour d'esprit la Chine nouvelle, en proie à un formidable effort de modernisation, s'évertue à ennoblir le guérisseur en l'élevant au rang de professionnel — pourquoi elle pousse l'exploration de sa médecine archaïque comme si elle espérait y puiser des trésors.

Quant à moi il y a à cela une triple raison. D'abord pour compenser le nombre encore terriblement insuffisant de ses médecins de formation occidentale: bien qu'ils soient passés en neuf ans de 15,000 à 80,000 qu'est cela pour une telle population?

En deuxième lieu, la Chine longtemps humiliée mais se rappelant son passé glorieux n'entend pas se présenter au monde les mains vides. Son énorme population ne témoigne-t-elle pas dans une certaine mesure des mérites de sa médecine traditionnelle?

Enfin et surtout, elle y croit mordicus.

CHENGTU

*La bonne pluie connaît la saison,
Elle arrive juste au printemps.
Avec le vent, elle se glisse dans la nuit,
Et sans bruit, mouille toutes choses.*

*Cette nuit nuages et sentiers de la campagne
étaient noirs,
Les feux des barques seuls brillaient.*

*Ce matin, toutes trempées d'eau,
Les fleurs de T'sing Ch'eng (Chengtu)
sont lourdes.*

Tu Fu
(712-770)

De Chungking, capitale provinciale du Szechuan, je me rendrai à Chengtu, chef-lieu de la province, à 400 milles plus à l'ouest.

Chengtu s'élève en bordure d'une magnifique plaine située au pied du titanesque massif tibétain. Une belle ville qui rappelle un peu Pékin avec ses hauts murs; traversée des effluents du Minkiang, elle offre des paysages charmants avec ses ponts arqués au-dessus de cours d'eau bordés de beaux arbres. Elle fut le séjour favori du grand poète et patriote Tu Fu. La maison qu'il avait construite de ses mains et où il habita trois ans, a été reconstituée et transformée en un musée où sont rassemblés de nombreux souvenirs, des manuscrits, des recueils de ses poèmes traduits en plusieurs langues dont le français et l'anglais. Les intellectuels de la Chine nouvelle s'y rendent comme en pèlerinage, car l'œuvre entière de ce poète du VIII^e siècle respire la pitié pour la misère du peuple, l'horreur de la guerre, le mépris des tyrans. Chengtu est la ville natale de plusieurs leaders actuels de la Chine: le général Chu-teh, Chen Yi le ministre des Affaires Etrangères de Kuo Mo-jo, le célèbre poète et homme d'Etat. C'est aussi le lieu de naissance de Wang Yi, le secrétaire général de l'Union Panchinoise des Journalistes, mon hôte.

Au moment de l'agression japonaise de 1937, plusieurs universités se transportèrent en cette lointaine ville, difficile d'accès: celles de Nankin, de Yenching, entre autres

ainsi que le collège féminin de Ginling. Mes collègues de Chengtu m'apprirent qu'un de nos compatriotes, le Dr Endicott de Toronto, fils de missionnaire, fut lui-même professeur en cette ville; qu'il parle le dialecte du Szechuan presque sans accent.

L'importance de Chengtu ne date cependant pas d'hier; on peut dire que le pays lui-même a été fait de main d'hommes. Des travaux d'irrigation entrepris il y a 2,000 ans et qui témoignent de connaissances étonnamment avancées, ont transformé un terrain rocailleux, en un jardin luxuriant où se pratiquent presque toutes les cultures de la Chine. Un fonctionnaire de la dynastie T'sin, le préfet de comté Li Ping, avait pris des mesures pour dompter la rivière Minkiang qui en période de crue, causait des inondations, divisant en deux branches ce cours d'eau indiscipliné à l'aide d'un canal de dérivation. Ces travaux grandioses ayant été poursuivis au cours des siècles, d'innombrables canaux d'irrigation s'embranchent sur les deux artères!

Le Szechuan abonde en richesses de toutes sortes, depuis les produits pastoraux des régions de hautes montagnes, les bois précieux des immenses forêts, les produits de la ferme, céréales, légumes et fruits, jusqu'aux matières premières nécessaires à l'industrie: houille blanche, pétrole, fer, charbon, gaz naturel. Le sel gemme s'y trouve en quantités abondantes. On a commencé d'y exploiter d'importants dépôts d'asbeste. Il n'y a pas de doute que l'industrialisation s'étendra bientôt de Chungking à la plaine de Chengtu, et plus encore grâce à la construction récente des centrales d'énergie électrique de Tchangchéou et d'Oméi. Déjà les tours d'acier et les pylones, ces monuments de l'ère nouvelle, hérissent des sites parsemés de monastères anciens.

En attendant, l'industrie légère de Chengtu est très développée et certains de ses produits sont réputés dans le monde entier. Par exemple, ses brocarts de soie. J'en ai vu fabriquer sur d'antiques métiers, selon les méthodes artisanales en usage depuis de nombreux siècles; ils présentent une variété de dessins de grande beauté empruntés à la légende et au folklore et leurs coloris sont à faire rêver.

Le théâtre classique du Szechuan rivalise avec l'Opéra de Pékin; il jouit en ce moment d'un regain de faveur dans la capitale chinoise, et par tout le pays. Sa connaissance est tellement répandue parmi le peuple que les artisans de Wanhsien en peuvent reproduire de mémoire les nombreux personnages en d'admirables papiers découpés incroyablement ciselés et colorés.

Mais c'est encore par sa cuisine que le Szechuan est le plus célèbre. Très relevée, elle est à la fois variée et fine, mettant à profit les produits de toute nature dont le pays abonde: viande, poisson, légumes et fruits. Lorsque le premier ministre Chou En-lai assista à la Conférence de Genève pour le rétablissement de la paix en Indochine, il amena avec lui un chef cuisinier du Szechuan pour préparer un banquet à la mode du pays dont les gourmets firent grand état à l'époque.

Un chemin de fer construit par le gouvernement populaire relie maintenant Chengtu et Chungking; il y a quarante ans on en avait déjà projeté la construction et la population du Szechuan avait été appelée à y souscrire. Mais les dirigeants de l'époque ayant mis l'argent dans leurs poches, le projet était tombé à l'eau.

Chengtu est un des centres routiers de la région. L'autoroute Sikang-Thibet qui atteint Lhassa, passe par ici.

C'est la principale route reliant le Thibet à l'intérieur du pays.

LE YUNNAN
CE PAYS AU SUD DES NUAGES

LA LONGUE MARCHÉ

*L'Armée Rouge ne s'effraie pas de la
Longue Marche.*

*Dix mille rivières, mille monts ne sont
rien pour elle.*

*Les Cinq Pics lui semblent les crêtes de
petites vagues,*

*Le vaste Wu Mong une motte de terre
qu'on foule aux pieds.*

*Tièdes étaient les rochers où se brisait
la Rivière des Sables d'Or,*

*Glacé était le pont aux chaînes de fer
de la rivière Ta Tou.*

*Passé le Mont Mien aux mille pieds de
neige,*

La joie de l'Armée Rouge fut immense.

Mao Tsé-toung

(Traduction de Patricia Guillermax)

Ce nom poétique de « Pays au Sud des nuages » a sans doute été donné au Yunnan en raison de son éloignement géographique; il se situe à l'extrémité sud-ouest de la Chine, voisinant avec le Viet-nam, le Laos et la Birmanie, ainsi qu'avec le Thibet, ou plus exactement avec la région du Tchamdo, première marche du fabuleux plateau tibétain. Dégringolant de ces hauteurs il forme une pente

coulant de l'ouest à l'est, de 6,000 à 3,000 pieds, d'altitude au-dessus du niveau de la mer. C'est pourquoi, bien qu'appartenant à la zone tropicale, il jouit d'un climat merveilleux durant l'année entière. Les Chinois qualifient volontiers cette province de « Séjour de l'Eternel printemps ».

Région frontalière, le Yunnan est le pays des nombreuses minorités nationales, vingt peut-être hors des quelque soixante que compte la Chine. Parmi les plus importantes numériquement sont les Thibétains, les Yïs, les Miaos, les Houeis, les Tais, les Pouyis, les Minkias, les Nahsis, les Kawas. Ces minorités et d'autres moins nombreuses forment une population de plus de 20 millions d'habitants, soit 20% de la population totale de la région.

Dès l'arrivée à l'aéroport de Kunming, (le plus élevé de Chine hors ceux du Thibet) on est frappé par la diversité des types physiques dont plusieurs reflètent ceux des contrées avoisinantes; la plupart sont de petite taille et très frêles, de vrais bibelots. Dans l'aérogare, assis bien sagement et regardant droit devant eux, trois moines bouddhistes ou taoïstes en robe jaune serin et toute une bigarrure cosmopolite de visiteurs attendent l'heure du départ pour la Birmanie. Kunming est le point de départ d'un service aérien régulier avec Mandalay et Rangoon, aussi bien qu'avec Chungking, Canton et Nanning, à la frontière du Viet-nam. Kunming fut le terminus du fameux Burma Road, sujet d'une lutte épique entre les Nippons et les troupes sino-américaines durant la dernière guerre mondiale.

La ville, provinciale, propre, et presque déserte comparée aux autres, compte pourtant 800,000 habitants. Ils sortiront de partout pour m'observer lorsqu'à quelques jours de là j'y viendrai faire du shopping, car ils ne voient

pas souvent d'étrangers depuis le temps. . Et rares sont les visiteurs occidentaux en Chine qui viennent jusqu'ici. Non seulement les enfants, mais nombre d'adultes me suivront dans la rue, pénétrant avec moi dans les boutiques et s'intéressant à mes emplettes — le tout avec un visage impénétrable où je ne saurais distinguer curiosité sympathique ou hostilité.

Cette région n'en est qu'au tout début de la mise en valeur de ses ressources naturelles (charbon, fer, mercure, manganèse, cuivre, phosphore, étain, marbres, réserves forestières, etc.). Au moment de ma visite en 1958 on était à y jeter les bases d'une future industrialisation en construisant comme il se doit des cimenteries et des briqueteries ainsi qu'une centrale électrique. On vient surtout à Kunming pour observer la façon dont le gouvernement de la Chine populaire s'y prend pour relever matériellement et moralement ses minorités ethniques, et visiter le très intéressant Institut des Minorités du Yunnan.

Le centre de la ville ressemble à n'importe quelle cité d'occident avec ses maisons à trois ou quatre étages. En cours de route mes hôtes me désignent le magasin d'Etat, un hôpital, des écoles, des immeubles de l'administration. Les boutiques commerciales sont beaucoup moins nombreuses ici qu'à Canton et moins spectaculaires. On y trouve tous les articles d'usage courant, mais peu de fantaisie. Je n'ai trouvé, comme marchandise d'intérêt régional, que ces beaux sacs tissés au métier en laine multicolore portés en bandoulière par les hommes et par les femmes — exactement comme ceux de Birmanie. Les quartiers éloignés du centre redeviennent chinois; ils sont sillonnés de ruelles bordées de maisons à étages en encorbellement ornées de boiseries sculptées. Ici, les angles des toits accusent le gracieux retroussis propice aux génies

tutélaires. Et de nombreuses fenêtres sont garnies comme au temps passé d'épais papier huilé en guise de vitres. Il n'est pas rare de rencontrer en ces lieux quelque vieillard en longue robe mandarinale, noire et sévère, et arborant la barbiche clairsemée au menton. Sans doute de vieux lettrés, ou encore des praticiens de la médecine traditionnelle.

Kunming appartient durant quelques décades, à la zone d'influence française en Chine. Après leur conquête du Tonkin à la fin du XIX^e siècle, les Français n'avaient pas tardé à y construire un chemin de fer reliant Haïphong à Kunming. Ceci fait, ils entreprenaient l'exploitation de cette « zone d'influence » ; Kunming fut ainsi doté d'un rudiment d'électrification et d'un service téléphonique embryonnaire. La ville leur doit peut-être ces larges artères centrales, solennelles, glabres et dépaysées. Durant la dernière grande guerre, l'Indochine fut envahie par les Japonais et, après sa libération en 1945, lutta pour son indépendance. Le pays ayant été coupé en deux, la partie nord ou Viet-nam étant devenue communiste, les contacts furent coupés, et l'influence française prit fin au Yunnan.

Durant la guerre sino-japonaise (1937-45), les troupes du Kouomingtang et une multitude de réfugiés chinois des régions côtières affluèrent au Yunnan ; la population de Kunming en garde des traces, étant passée en peu de temps de 185,000 à 800,000 habitants.

L'hôtel de Kunming, ou plutôt cette Maison d'Accueil de l'Etat destinée aux visiteurs nationaux et étrangers tel qu'il s'en trouve maintenant dans toutes les villes chinoises d'importance, est situé à quelque distance de la ville, non loin du beau lac Tientché. C'est une construction moderne, agréable et simple, entourée d'un jardin

rempli de fleurs éblouissantes, jardin qui semble se prolonger dans le foyer de l'hôtel grâce à une multitude de plantes fleuries qui l'ornent. Dans ma chambre deux splendides gerbes de fleurs embaument l'atmosphère, le disputant au parfum des pêches vermeilles qu'une jeune serveuse aux nattes sombres vient de poser sur la table à thé.

Pour la première fois depuis mon arrivée en Chine vers la fin de mai, j'apprécierai le confort de ma couverture de laine après le coucher du soleil. Puisque je n'ai pas eu la précaution d'apporter aucun vêtement chaud, elle servira à m'envelopper douillettement lors des représentations théâtrales en plein air auxquelles j'assisterai presque chaque soir. Sauf durant la saison des pluies, ces représentations ont lieu à ciel ouvert, sur une scène dressée au fond d'une grande cour. La plupart des spectateurs s'asseoient à même le sol, à moins qu'ils n'aient apporté avec eux un petit banc de bois.

La plupart des spectacles, du genre folklorique, se rapportaient aux minorités nationales, flétrissant les luttes fratricides du passé en exaltant la bonne entente, l'entraide, le respect mutuel entre les divers groupes ethniques ou religieux et de ces groupes avec la majorité *han*. (Nom distinctif du peuple chinois).

Il fallait venir en ces lieux pour apprécier l'étendue du problème que posent ces minorités, mais aussi l'excellence des méthodes employées pour le résoudre, et dont le théâtre éducationnel est une forme.

Anciennement la classe dirigeante s'appliquant à diviser pour régner, suscitait des conflits et envenimait les haines entre les différentes nationalités. Elles n'avaient aucun droit politique, aucune organisation économique ni aucune vie culturelle ; la plupart n'avaient même pas

de langue écrite. Etant l'objet d'une oppression féroce, d'une discrimination humiliante et d'une exploitation sans fin, ces minorités vivaient dans une misère extrême, n'osant quitter le refuge de leurs hautes montagnes pour s'aventurer dans la plaine. Et pourtant les percepteurs d'impôt trouvaient encore le moyen de les tondre sous forme de lourdes levées de grains.

A la chute de la dynastie mandchoue, le régime du Kouomingtang reprenant à son compte la politique des empereurs féodaux y ajoutait un élément de chauvinisme han. Refusant d'admettre que la Chine est un pays multi-national, Chiang Kai-shek mit tout en œuvre pour assimiler, pour siniser de force les divers groupements minoritaires, s'attaquant à leurs coutumes et à leur religion. Les musulmans, en raison de leur nombre — ils sont plus de dix millions — et de leur attachement extrême à leur foi, furent l'objet de sévices particulièrement cruels. En 1928 plus de 10,000 Houeis du Kansou furent massacrés par les troupes de Chiang Kai-shek tandis que des dizaines de milliers d'autres eurent leur maison brûlée. De 1939 à 1941 trois autres massacres eurent lieu parmi eux. Leurs mosquées étaient fréquemment réquisitionnées pour servir de cantonnement à la soldatesque qui s'y enivrait, s'y adonnait aux jeux, chantait des chansons obscènes et s'amusait même à forcer les prêtres ou Akhuns, à manger du porc et autres mets interdits par leur religion. Si bien qu'à cette époque les musulmans de Chine nommaient le Petit Bairam la « Fête des Fleurs » et le Grand Bairam la « Fête de l'Humiliation ». L'islamisme est pratiqué par les Houeis, Ouigours, Hazaks, Tartares, Khakases, Tonghsiangs, Salas et Paons.

Les autres minorités nationales n'eurent pas un meilleur sort. Un député miao du Koueitchéou résumait le

passé en ces termes dans une déclaration à l'Assemblée Nationale de la République Populaire de Chine en 1954:

« Sous le sanglant régime de Chiang Kai-shek, aussi bien que sous les dynasties impériales, nous peuples miao, pouyi, tong, yi et choueukia de la province du Koueitchéou avons vidé la coupe amère de l'oppression et de l'exploitation. Nous étions traités comme des bêtes de somme et tués sans raison... En 1943 des gens du Kouomingtang vinrent, tuèrent plusieurs milliers de miao le long de la rivière Eau Claire. Ils n'épargnèrent même pas les femmes enceintes, brûlèrent plus de 2,000 chaumières. En 1947, Chiang Kai-shek entreprit de nous siniser de force. Il fut interdit aux peuples de minorités nationales de parler leur propre langue; les femmes furent obligées de se couper les cheveux, de brûler leurs jupes et autres vêtements de caractère national qu'elles portaient habituellement. Dans ces années sombres, nous manquions de tout, au point d'en être réduits à manger des plantes sauvages, les racines et les feuilles des arbres. Pour nous couvrir la nuit nous n'avions que des nattes de paille... ». Et ainsi de suite pour des millions de malheureux.

A la suite de la rupture, en 1927, entre les éléments féodaux du Kouomingtang et les communistes, ces derniers s'établirent dans le sud du pays et y organisèrent des *soviets*. Dès 1931, le Kiangsi et le Foukien étaient soviétisés et les zones d'influence communiste s'étendaient à toute la Chine du sud ainsi qu'au Houpei, au Kiangsou et à l'Anhouei. Bien plus, chaque ville chinoise comptait des groupes d'individus ayant des sympathies communistes.

Dans ces territoires se trouvaient plusieurs groupements appartenant à des minorités nationales, qui bénéficièrent

comme les autres éléments opprimés de la population des mesures justes et des réformes sociales effectuées par les « rouges ».

Cependant c'est au cours de la Longue Marche (1934-35), cette odyssée extraordinaire entreprise par Mao Tsé-toung pour déjouer les tentatives d'encerclement de Chiang Kai-shek, que les communistes engageront le dialogue avec les minorités nationales et que s'amorcera la politique d'égalité garantie par la Constitution de la future République populaire.

A mesure qu'elle avançait à travers les régions montagneuses du sud-ouest, de l'ouest et du nord-ouest du pays, l'Armée Rouge multipliait les contacts avec les minorités nationales. Habituees à voir en toute troupe en uniforme, une bande de pillards et d'assassins, ces populations lui livrèrent d'abord une guerre d'escarmouche comme elles l'avaient fait aux troupes mercenaires du Kouomingtang. Plutôt que de les pourchasser, Mao Tsé-toung leur envoyait des émissaires qui leur assuraient qu'aucun mal ne leur serait fait, « l'Armée de la Libération combattait pour eux comme pour tous les autres opprimés du pays ».

La consigne de l'Armée Rouge était extrêmement sévère: il était interdit à quiconque, officier ou soldat, de réquisitionner, emprunter ou prendre la moindre chose aux paysans, *même en payant*. Mao Tsé-toung donnera l'exemple de cette discipline en obligeant son jeune aide-de-camp à aller rapporter un thermos qu'il avait trouvé dans la maison d'un grand propriétaire foncier en fuite.

Le premier geste des « Rouges » en prenant un village aux troupes du Kouomingtang consistait à libérer les prisonniers, à soigner ceux qui pouvaient être sauvés. D'après les récits de témoins oculaires, l'état des captifs

trouvés dans les prisons qui jalonnaient le passage des armées de Chiang Kai-shek était quelque chose d'indicible; ceux qui n'avaient pas été tués par la torture pourrissaient à même le sol souillé d'excréments humains, déguenillés et lestés de chaînes grosses comme le poing. Maigres à faire peur, ils avaient souvent les cheveux long et le visage couvert de poils hirsutes, évoquant les hommes des cavernes. Pour les chefs de villages et autres rebelles de quelque importance, les gens de Chiang avaient imaginé un système rotatif selon lequel un prisonnier pouvait être remplacé après un certain temps par d'autres membres mâles de sa famille, son vieux père ou ses fils. Mais lorsqu'il était libéré, le malheureux ne conservait généralement de vie que ce qu'il fallait pour aller mourir bientôt parmi les siens. La vie humaine ne valait pas cher pour Chiang Kai-shek et son entourage à la mentalité féodale, selon le témoignage scandalisé de militaires américains appelés à collaborer avec eux en effectuant le transport aérien de leurs troupes; lorsqu'il arrivait à ces pauvres soldats à l'estomac débile à force d'être mal nourris, de vomir dans l'avion, les officiers du Kouomingtang avaient imaginé un moyen ingénieux de leur imposer une retenue: ils entr'ouvraient la porte de l'appareil en plein vol et les laissaient tomber du haut des airs — à titre d'exemple...

Toujours est-il que peu à peu la légende fit son chemin de l'étrange Armée Rouge, dont les soldats mal nourris, mal équipés, ne volaient, ni ne violaient, ni ne pillaient, ni ne tuaient selon la coutume millénaire. Bientôt apprivoisés, des groupes d'hommes et de jeunes gens des populations minoritaires se joignaient à eux, et bientôt tout le village, les profiteurs exceptés, se ralliait à la cause populaire.

Aussitôt après la proclamation de la République, des mesures énergiques furent prises pour redresser le statut des minorités nationales, pour développer leur vie politique, économique et culturelle. L'article 3 de la Constitution stipule notamment que :

« La République populaire de Chine est un Etat multinational uni.

« Toutes les nationalités sont égales en droit. Toute discrimination et oppression à l'égard d'une nationalité sont interdites.

« Toutes les nationalités ont le droit de parler leur langue, de conserver ou de réformer leurs us et coutumes.

« L'autonomie régionale est appliquée dans toutes les régions où les minorités nationales vivent en groupes compacts.

« Les régions autonomes sont inséparables de la République populaire de Chine ».

Parmi les membres du Gouvernement populaire central se trouvent un bon nombre de représentants des minorités. Selon la Loi électorale, 150 sièges de l'Assemblée populaire sont alloués aux dites minorités, leurs députés constituant 12% du nombre total de la députation, bien que les minorités ne forment pas plus de 7% de la population totale du pays.

La liberté religieuse est également inscrite dans la Constitution. L'article 88 s'y rapportant se lit comme suit :

« Le peuple est libre de pratiquer ou de ne pas pratiquer une religion. Il a le droit de suivre toute religion de son choix.

« Aussi longtemps qu'il se trouvera en ce pays des gens ayant une foi religieuse, ces croyants seront respectés et leur religion protégée ».

Il existe en Chine environ 100 millions de bouddhistes, dix millions de musulmans, trois millions de catholiques, 700,000 protestants et 20,000 moines et nonnes taoïstes. Le lamaïsme, une forme de bouddhisme, est pratiqué par les Thibétains et les Mongols.

Bien que la réforme agraire ait été appliquée plus lentement chez les minorités afin de ne pas les brusquer, dans la plupart des régions elle est maintenant un fait accompli; jadis vouées à une vie marginale, elles s'intègrent à la vie nationale et bénéficient des avantages qui en découlent. Et ce dans tous les domaines.

Le changement radical apporté au statut des minorités nationales depuis 1949 se traduit dans la réalité quotidienne. Plus d'oppression par la majorité Han; plus de querelles meurtrières entre minorités, ou entre clans et familles au sein d'une même minorité; essor économique; soins médicaux; éducation.

Au Yunnan comme au Szechuan, j'ai traversé des villages dont la population appartient à quelque groupe minoritaire vivant en toute quiétude et en termes de bon voisinage avec la population chinoise. Lors de la visite d'un de ces villages, un vieux tout ridé, calotte ronde de l'Islam sur le crâne, me racontait, en souriant de toutes ses rides: « Autrefois un homme n'allait jamais aux champs sans apporter son fusil. Nous n'osions pas ouvrir les fenêtres ou faire paître les troupeaux loin du village. Même lorsqu'on se couchait pour dormir, la nuit venue, on gardait son arme à portée de la main. Or, après la libération le gouvernement central envoya des équipes pour nous expliquer pourquoi la paix devait régner parmi nous. Après quelque temps une réunion comprenant près de 300 représentants de divers clans fut convoquée. Imaginez seulement ce que signifiait cette réunion d'ennemis sécu-

lares! Au début, chacun se sentait assez gêné. Mais bientôt le malaise se dissipa. La réunion se termina par la signature d'un pacte de bonne entente ».

Nous aurons une idée de la situation qui existait jadis lorsque nous saurons que 7,500 cas de conflits furent réglés de 1949 à 1953 dans les seules régions autonomes du Tsinghai et du Kansou, et 2,400 conflits dans la région autonome thibétaine du Sikang durant 1950, première année de sa fondation!

Au chapitre de l'éducation, tout était à faire, en commençant pratiquement à zéro. Comme conséquence de la politique de discrimination raciale pratiquée contre elles, privées de tout droit politique, de toute sécurité économique, la plupart des minorités nationales n'avaient pu, au cours des siècles, se développer. Beaucoup émergent à peine de l'état primitif.

On s'étonnera sans doute d'apprendre que, bien que chacune des 47 minorités nationales ait son propre dialecte, seulement cinq possédaient une langue écrite adéquate: les Thibétains, Ouigours, Mongols, Mandchous et Kazakhs. D'autres avaient une forme rudimentaire d'écriture, mais la plupart en étaient totalement dépourvus.

De grands efforts sont tentés depuis 1949 en vue d'aider ces groupes ethniques à acquérir un système d'écriture correspondant à leur langue parlée. Ce n'est pas une mince affaire! Dans le passé, des missionnaires étrangers avaient tenté l'aventure avec des fortunes diverses. Les Miaos par exemple utilisent une sorte d'écriture rudimentaire inventée par le missionnaire britannique S. Pollard sous la dynastie Tsing, mais ce système est peu satisfaisant en ce qu'il n'arrive pas à indiquer les sons du dialecte miao, qu'il s'écrit difficilement et s'imprime plus mal encore. Le peuple shantou se trouve dans le même cas, paraît-il,

avec l'espèce d'alphabet latinisé introduit par Hanson, un autre missionnaire britannique. D'autres missionnaires étrangers ont cherché à élaborer des systèmes d'écriture pour les Lisus, les Lahus, les Kawas. Quoique souvent ingénieux ils n'ont cours que parmi les convertis au christianisme, et n'ont jamais été popularisés.

Peu après 1949, un Comité de recherches pour les langues des minorités nationales a été formé; grâce au travail accompli par les équipes auprès des divers groupements ethniques, plusieurs systèmes d'écriture, la plupart basés sur l'alphabet latin, ont été mis au point. Ainsi pour les Miaos, les Yis, les Chuangs, les Pouyis, les Lis, les Tsai-was et les Wonis.

D'autres travaux en phonétique et en linguistique se poursuivent à Pékin à l'Académie centrale des Minorités.

Depuis 1951, plusieurs Instituts des Minorités ont été établis à travers le pays. On y accueille des milliers de sujets des deux sexes. Rentrant dans leur village après un séjour d'un à trois ans dans ces institutions, ces jeunes gens y rempliront le rôle de « cadres » sociaux.

La visite de ces instituts présente un intérêt extraordinaire. J'ai eu l'avantage de visiter celui de Kunming.

Après une agréable promenade dans la campagne, on arrive bientôt devant une monumentale porte de style traditionnel que surmonte un toit incurvé de tuiles vernissées. Au delà de cette porte s'étend un immense parc dans le genre des « campus » de collèges anglo-saxons, tout ombragé de beaux arbres et agrémenté de bosquets fleuris. Au fond du parc, à moitié dissimulés sous la feuillée, de très beaux pavillons dans le style architectural chinois, mais à étage, et de-ci de-là, formant des cercles sur le gazon, de véritables bouquets de fleurs humaines, des groupes de jeunes gens revêtus d'une étonnante variété

de costumes, tous plus jolis et pittoresques les uns que les autres et infiniment colorés. Tandis que les garçons de certaines minorités portent des robes longues, les jeunes filles d'autres nationalités portent le pantalon sur lequel descend une tunique ou une sorte de tablier. Satins de couleurs vives et passementeries sont portés indifféremment par les deux sexes de même que des turbans dont certains atteignent d'énormes proportions. On dirait des costumes imaginés pour quelque conte des Mille et Une Nuits. Mais portés avec naturel et dignité, ils ne font qu'ajouter à l'allure princière à l'air d'antique noblesse de la plupart de ces jeunes gens.

Arrivée à l'entrée du pavillon central, je vis venir à moi le directeur de l'Institut, un homme dans la cinquantaine. Il me fit visiter les lieux et voulut bien répondre à toutes mes questions. Je voulus d'abord savoir à quelles catégories sociales appartiennent les étudiants et à quelles circonstances ils doivent de se trouver là. Voici en substance le résumé de notre conversation :

Au début ces Instituts des Minorités furent surtout fréquentés par les enfants des nobles. Peu à peu cependant les marchands se mirent à y envoyer leurs enfants et enfin les serfs y vinrent à leur tour. La plupart de ces derniers avaient été recueillis par l'Armée populaire chinoise alors qu'ils fuyaient le domaine seigneurial auquel ils appartenaient.

Dans les premiers temps, la situation s'avéra difficile, les jeunes nobles s'objectant à manger, à vivre sous le même toit que les serfs et se trouvant humiliés d'avoir à faire leur propre lit, à ranger leur chambre, occupations qu'ils jugeaient indignes d'eux et bonnes pour les esclaves. D'aucuns préférèrent rentrer chez eux; d'autres finirent par accepter.

De leur côté, les serfs se trouvaient comme paralysés par la gêne en présence de leurs maîtres de toujours, demeurant à l'écart et courbant l'échine, saisis de frayeur. Après un certain temps leurs craintes se dissipèrent, mais ils n'osaient toujours pas se rapprocher ni encore moins se mêler à la conversation. Ce n'est qu'après une assez longue période, de nombreuses discussions et représentations, que les deux éléments en arrivèrent au stade où ils pouvaient se mêler, échanger des vues et même s'entraider.

A l'Institut, les étudiants dont la plupart sont illettrés apprennent d'abord leur propre langue et ensuite le langage de Pékin qui est celui de tout le pays. Ils étudient l'histoire, la politique: principalement l'histoire de la Révolution chinoise, source de la politique d'égalité adoptée par la Chine à l'endroit des minorités nationales. Surtout ils apprennent à se respecter mutuellement, entre nationalités aussi bien qu'entre classes sociales. Tous semblent avoir parfaitement conscience du rôle qui leur est dévolu: celui de construire un monde nouveau où tous seront égaux devant la loi; où il n'y aura plus de seigneurs despotiques et d'hommes en servage. Aucun enseignement technique n'est donné ici, ni pour l'industrie ni pour l'agriculture. A cet effet un certain nombre parmi les gradués est envoyé dans les écoles spécialisées, dans les instituts agricoles, les collèges médicaux, etc.

Les divers pavillons contiennent des salles de réunion, des salles de cours, des bibliothèques; l'établissement possède un grand nombre d'ouvrages imprimés dans les principaux dialectes, d'autres en mandarin.

En raison de la diversité des appartenances religieuses, il existe plusieurs salles à manger séparées où sont servis

les mets appropriés aux diverses sectes, une pour les musulmans, deux pour les bouddhistes, etc.

Dans un des pavillons se trouvent trois chapelles: l'une islamique, l'autre bouddhique et la troisième chrétienne (protestante). Entr'ouvrant la porte de la chapelle musulmane, j'y aperçus des jeunes hommes qui priaient dans la posture familière, agenouillés sur leurs talons.

SUR LE CHEMIN DU RETOUR

*Qui sait se tait. Qui ignore parle, a dit
le sage.*

Ainsi parla Lao Tsé.

*Il lui fallut cinq mille mots pour ce
message.*

Que faut-il donc en penser?

Po Chou-i

(772-846)

Je rentrais à Pékin fin de juillet, épuisée physiquement, mais enrichie d'une expérience humaine incomparable. D'avoir assisté à la renaissance de la Chine, de l'avoir vu construire sa Cité future, m'avait redonné foi en l'humanité, foi dans l'invincible courage de l'homme.

A Pékin, durant mon absence, de nouveaux édifices avaient surgi du sol, et les écoliers étaient en vacances. Ils s'épanouissaient comme des fleurs avec leurs petits vêtements colorés, leur mouchoir rouge de « pionniers » noué au cou, tandis que les adultes travaillaient de plus belle dans la chaleur intense de la canicule. Pékin affectait l'allure d'un immense chantier; devant Tien An Men s'accumulaient des monceaux de matériaux de constructions destinés à l'agrandissement, à l'aménagement de ce

square déjà grandiose. D'autre part, la ville était littéralement tapissée d'affiches protestant contre l'intervention anglo-américaine au Proche Orient. Les murs, les arbres, les maisons s'ornaient de couches superposées de papier multicolore couvert de caricatures et de slogans; *GET OUT OF JORDAN, HANDS OFF JORDAN, END IMPERIALIST AGRESSION*, etc. Quelques jours plus tôt des manifestations avaient eu lieu devant le Compound britannique — manifestations pacifiques destinées à instruire les Occidentaux de la solidarité des peuples jadis soumis à leur tutelle.

Bientôt j'étais conviée à dîner par le consul de Corée du Nord à Pékin; autour d'un canard laqué et à travers la double interprétation du coréen en chinois et du chinois en anglais, j'acceptai avec plaisir l'invitation de visiter son pays. Et dès le surlendemain, je reprenais l'avion pour Shenyang en Mandchourie et de là à Pyongyang, capitale de la Corée du nord où je devais séjourner trois semaines. Mais cela est une autre histoire que je relaterai ailleurs.

A mon retour de Corée je repassais par Pékin, juste le temps de dire adieu à mes hôtes et amis. Et, seule, je prenais l'avion pour Canton. C'est alors que je me rendis compte de la difficulté de voyager en Chine sans interprète. Quel ennui que de voler durant des heures et des heures, déjeuner à l'escale de Shangsha, sans pouvoir causer avec qui que ce soit! Tous les autres voyageurs étaient des Chinois, jeunes pour la plupart, et ne parlant pas les langues étrangères. C'est par signes que le pilote m'indiqua que nous allions déjeuner en ville. Par signes que je choisis les plats au guichet du petit restaurant où descendent les voyageurs de l'air. Il y avait là des familles attablées avec leurs enfants dont un très joli bambin d'un

an environ, doré comme un petit pain, dodu et coquette-ment vêtu d'une minuscule tunique et d'une culotte fendue. Me souvenant heureusement le mot chinois pour « joli », je dis à la maman en désignant son fils: « méli! » ce qui me valut un charmant sourire et des hochements de tête approbateurs de toute la clientèle. C'est le seul mot que je prononçai jusqu'à Canton.

Avant même de faire un brin de toilette, je voulus revoir la ville. En ce court laps de temps, elle avait fait peau neuve. C'était merveille que de la voir cette antique cité tropicale sous son frais revêtement de peinture blanche, les idéogrammes se détachant, plus beaux que jamais, noirs et brillants, sur les piliers des arcades, sur les panneaux-réclame, les affiches multicolores. Que de vie, que d'exhubérance méridionale dans ces rues, devant ces innombrables boutiques remplies d'objets vivement colorés, pleins de fantaisie, artistement mis en montre; tombant en arrêt devant un des magasins de vins et alcools, séduite par les beaux flocons de terre cuite, les étiquettes aux signes mystérieux, je commandai le plus rare, le plus estimé de ces alcools, pour en faire cadeau à mon mari, le *Moy Gay Lou*; c'est une sorte d'armagnac relevé d'herbes aromatiques.

Cette fois ma chambre n'est qu'au sixième étage. Ainsi je vois très bien les gens de la rivière s'installer pour la nuit. Les feux s'éteignent à mesure que les gens abrités sous la bâche de bambou, s'endorment les uns contre les autres, chacun enroulé dans une serviette éponge. Mais au large, de nombreux petits navires, jonques et chalands, descendent avec le reflux. Ils seront peut-être à Hong Kong avant moi?

Le lendemain midi, je prenais le train pour Hong Kong. Afin de me faciliter les choses mes hôtes chinois

me faisaient accompagner jusqu'à la frontière par un agent de l'Intourist rencontré la veille. Il s'occuperait des formalités d'usage et me confierait à son collègue venu à ma rencontre à bord du train anglais.

Le voyage en entier dure environ quatre heures. Le train file entre les rizières où travaillent dans l'eau jusqu'à mi-cuisses des milliers d'hommes et de femmes abrités sous leurs grands chapeaux. En cette contrée fertile le sol donne deux ou trois récoltes par année. Après trois heures et une bonne suée dans l'ambiance moite du wagon et que deux ou trois filles en uniformes et casquettes s'emploient à « vadrouiller » énergiquement, nous arrivons aux confins du « rideau de bambou », à la gare-frontière chinoise de Shamshun. Un pont sur une petite rivière, une plate-forme légèrement grillagée où s'alignent les douanes chinoises et anglaises, quelques soldats chinois d'un côté, deux ou trois gendarmes britanniques de l'autre — quelques personnes attendant le train anglais, et c'est tout. Et pourtant c'est ici le point de contact entre deux mondes: Shamshun, Lowu. La Chine d'un côté, la Grande-Bretagne de l'autre. Assise à l'ombre d'un arbre devant la petite gare et tout en chassant les mouches qui, elles, ne respectent pas les frontières, j'attends tranquillement le train anglais. Pour passer le temps, je me plais à imaginer les conditions qui prévaudraient ici si les Américains plutôt que les Britanniques avaient cette frontière commune avec la Chine communiste! Le filtrage des voyageurs, la FBI, les MP armés jusqu'aux dents et les reporters espérant toujours voir arriver quelque « réfugié » aux mains brisées, aux membres rompus, une victime de quelque supplice chinois!

J'observe que les passagers doivent descendre du train chinois, marcher quelques centaines de pieds pour monter

à bord du train anglais qui attend de l'autre côté du pont. La voie ferrée n'est pas coupée. J'en demande la raison au jeune homme de l'Intourist. « C'est pour laisser passer les trains de marchandise », me répond-il tranquillement.

On a beau dire, la Chine exerce une influence profonde sur ceux qui la fréquentent. Et les Britanniques eux-mêmes n'ont-ils pas puisé un peu de leur sagesse politique auprès de cette ancienne « conquête? »

HONG KONG, UN PRIX DE VERTU ?

*Un, quel un?
Quand j'aurai quinze ans
je serai coolie.*

*Deux, quel deux?
Le loueur de pousse
me prendra mes sous.*

*Trois, quel trois?
Les sergents de ville
me mèneront au poste.*

*Quatre, quel quatre?
Le tireur de pousse
a l'estomac creux.*

*Cinq, quel cinq?
Le soldat le bat
s'il ne veut courir.*

*Six, quel six?
Claquer des dents l'hiver
fondre en eau l'été.*

*Sept, quel sept?
Les clients préfèrent
prendre le tramway.*

*Huit, quel huit?
S'il se jette à l'eau
nul ne s'apitoie.*

*Neuf, quel neuf?
Quand j'aurai quinze ans
je serai coolie...*

(Chanson populaire de Pékin)

Les grands voyageurs, ou « Globe trotters » comme on les appelait jadis, se plaisant à comparer les mérites esthétiques des plus beaux sites au monde avancement généralement trois noms: Rio de Janeiro, Hong Kong et Istamboul. Quant à moi, j'hésite entre Rio et Hong Kong. Rio, avec son Corcovado altier ourlé du blanc feston de Copacabana, son Pain de sucre émergeant comme un phallus géant de la splendide Baie de Guanabara, l'emporte peut-être en séduction charnelle. Mais Hong Kong qui n'a rien à lui envier sous le rapport de la beauté offre plus d'intérêt: c'est le point de contact entre deux mondes, entre deux civilisations, entre deux idéologies; le dernier Casino occidental en Asie. Pour ce qui est d'Istamboul, cette ville me fait l'effet d'une nécropole, — le mausolée d'une civilisation défunte. Ranimée un moment sous Mustapha Kemal, elle s'est éteinte avec lui et semble abandonnée aux chiens et aux chats affamés et pour comble de malheur, en son point le plus élevé et posé comme un bibi dernier cri sur la tête décrépie d'une vieille femme, se profile le parallélépipède ultra-moderne d'un grand

hôtel Hilton... Fuyons ce spectacle pénible pour revenir bien vite à Hong Kong.


Fixé comme un panache à l'appendice caudal de la Chine qu'est la presqu'île de Kowloon, Hong Kong en a l'agitation, la vanité, la crânerie. On se souvient dans quelles circonstances ce joyau fut versé au trésor de la reine Victoria: il faisait partie du butin extorqué aux Chinois par le Traité de Nankin, à la suite de la Guerre de l'Opium. Autrement dit, c'est un prix de vertu!

En 1898, les Britanniques y annexaient, moyennant un bail de 99 ans, la péninsule de Kowloon et les Nouveaux Territoires. L'île de Hong Kong et sa sœur jumelle Stonecutter's Island forment un massif montagneux d'une superficie de 32 milles carrés; la péninsule de Kowloon mesure trois milles carrés et les Nouveaux Territoires 356 milles carrés. Fragment détaché de la Chine continentale, Hong Kong est situé à l'embouchure de la Rivière des Perles, à moins de 90 milles de Canton. Bien que gisant en zone tropicale, il a un climat semi-tropical à cause de la mousson, humide et chaud en été et humide et frais en hiver, et est fréquemment visité par les typhons. La végétation est riche et variée mais en raison de la topographie extrêmement accidentée, les îles sont impropres à l'agriculture. On la pratique dans les Nouveaux Territoires; mais la majeure partie du ravitaillement de la colonie provient de Chine communiste. De pleins wagons de beaux légumes, d'œufs, d'épices, de viande, etc., franchissent chaque jour le « rideau de bambou » à destination de Hong Kong, croisant en route de pleins wagons de produits manufacturés. Les exportations chinoises via Hong Kong sont de l'ordre de soixante-quinze millions de livres sterling et sans doute plus si l'on tient compte

des exportations... invisibles, des produits marqués « Hong Kong » mais provenant de Chine continentale.

L'espace vital exigü de Hong Kong est disputé par presque trois millions d'habitants.

On a chanté sur tous les tons dans la presse occidentale que le surpeuplement de Hong Kong résultait de l'afflux d'une véritable marée de réfugiés de la Chine communiste en ces dernières années. Or, détail singulier, selon les statistiques de l'Encyclopédie Britannique, la population de ce territoire se chiffrait déjà en 1941 à 1,640,000 âmes, dont 1,420,000 Chinois, la moitié de ces derniers étant des réfugiés, certes, mais des réfugiés fuyant les hordes nippones avant 1949! Il semblerait donc que la population a peu augmenté durant cette période de 20 ans, compte tenu des réfugiés de la Chine rouge. Durant la même période notre pays, le Canada, s'est « enrichi » de quatre ou cinq millions de sujets, malgré que le chômage y sévisse à l'état endémique frisant constamment le demi-million.



Quelle impression éprouve-t-on en arrivant de Chine rouge à Hong Kong? Un éblouissement tout d'abord. Et puis on ne tarde pas à constater que Hong Kong représente la quintessence d'une civilisation qui se meurt, les derniers feux d'un soleil qui s'éteint.

Le premier détail qui frappe en sortant de la gare de Kowloon est celui des enfants qui tendent la main, des pousse-pousse tirés par de vrais coolies, attelés comme des chevaux et courant à toutes jambes dans la chaleur écrasante du jour. L'instant d'après, vous tombez en arrêt devant quelque splendide Sikh à turban blanc et à barbe d'ébène dont les pieds nus contrastent avec la tête de maharajah. Ils forment un corps de police spécial, m'a-t-

on dit; mais à les voir flâner avec désœuvrement les yeux vides et les bras ballants le long de leur tunique à commerbund, on a plutôt l'impression qu'ils servent à l'ornementation, une sorte de rappel de la belle époque coloniale.

C'est à Kowloon, sur la terre ferme, et faisant face à Victoria, (les deux villes n'étant séparées que par la largeur du chenal d'un demi-mille) que se trouvent les principaux hôtels, les cinémas, les dancings et sans doute aussi pas mal de tripots; le commerce exotique, œuvres d'art, bibeloterie, tissus, broderies chinoises, les tapis, cachemires et cuivres ciselés des Indiens; les boutiques d'antiquaires, la mercerie, bonneterie, cordonnerie. Pour moins de \$12.00, les bottiers de Kowloon vous fabriqueront du jour au lendemain les plus fins souliers à la dernière mode italienne ou française. Une franchise portuaire permet de trouver ici les produits de tous pays à des prix très bas, souvent à 50% de moins qu'en leur pays d'origine. Ici vivent nombre de commerçants européens, grecs, indiens et autres, ainsi que la plupart des petits fonctionnaires, employés de bureaux et les vendeurs des grands magasins de Hong Kong, beaucoup de Chinois de classe moyenne également.

En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, on aura parcouru la distance qui sépare la gare d'arrivée de l'hôtel Peninsula, le plus grand palace de la colonie: un vaste et agréable bâtiment de sept étages à la décoration luxueuse, et qui s'avèrera des plus confortable à un prix modique grâce au cours avantageux du change. Un dollar canadien ou américain vaut cinq Hong Kong dollars. Une grande et belle chambre avec salle de bain moderne revient à \$10.00 par jour et le prix des meilleurs repas ne dépasse guère \$2.00.

L'hôtel Peninsula étant construit sur le water-front, des fenêtres de sa chambre on a vue sur un panorama incomparable. Au delà de l'eau bleue du chenal sillonné des ferry-boats blanc, des jonques à voiles multicolores et parfois d'un cuirassé de Sa Majesté, se dresse le promontoire de Victoria haut de 1,800 pieds au flanc duquel s'étage Victoria, la capitale. Depuis l'avenue Connaught aux immeubles à arcades bordant le Bund jusqu'à mi-hauteur de la montagne, grimpe la ville occidentale avec ses imposants buildings, ses gratte-ciel, banques, sièges de grandes compagnies d'export-import, magasins, sociétés de transport maritime, des T.N.P., et tout le mécanisme cervical du commerce d'empire. Plus haut, dans les replis du terrain, se dressent quelques monumentales conciergeries modernes et, cachées parmi la végétation tropicale, de somptueuses villas privées.

On n'a rien de plus pressé que d'aller y voir de près. L'embarcadère est là à deux pas et les ferry-boats y accostent à toutes les sept minutes transportant d'une rive à l'autre le flot pressé des voitures et des piétons. Le voyage lui-même est un enchantement, permettant d'admirer le paysage sous des angles nouveaux. De ce belvédère mouvant, j'aperçois le port où mouillent plusieurs navires marchands, les quais presque voisins de mon hôtel le long desquels s'alignent deux paquebots blancs, et, dans le lointain, tout au long du littoral sinueux, les jonques aux voiles multicolores et les barques de pêche.

Arrivée à Victoria. Tout ici est extrêmement concentré et les autobus anglais à impériale, d'un rouge vibrant, ne servent que pour sortir de la ville et gagner les faubourgs. Marchant droit devant soi, on se trouve en moins de cinq minutes au cœur de la City, ce triangle formé par Charter Road et Des Vœux Road, où sont les

grands magasins, les bureaux des compagnies de navigation, les drug stores, les restaurants, et tout, et tout. Consciencieusement et sans jeter un coup d'œil aux vitrines pourtant attirantes avec tous ces vêtements et accessoires occidentaux que je n'ai pas vus depuis trois mois, je me rends à la Travel Advisers Ltd., où des arrangements ont été faits par télégramme depuis Pyongyang, Corée du Nord, pour mon retour en Europe sur le Cambodge, paquebot français. On m'apprend que celui-ci est en réparation. Depuis la débandade des colonies d'Extrême Orient, les compagnies de navigation font à peine leurs frais, et le service s'en ressent. Mon départ sera donc retardé de trois ou quatre jours, de sorte que j'aurai l'avantage de passer une bonne semaine en ce merveilleux pays. Profitons en pour faire quelques emplettes. Dans les grands édifices tels que Jardine's, Gloucester House et autres se trouvent une foule de magasins de modes gorgés de vêtements anglais, américains, australiens, fort présentables, et on a toujours la faculté d'en commander chez les excellents tailleurs et couturiers chinois de l'hôtel Peninsula.

Le building le plus élevé de Hong Kong qui domine tous ses voisins, sauf peut-être la Chartered Bank en construction et qui atteindra dix huit étages, est la fameuse *Bank of China*; une organisation extrêmement efficace jusque dans les moindres détails. De retour au Canada et désirant expédier un sac-à-main à ma petite interprète Yi-hua, à Pékin, je me vis refuser le colis dans nos bureaux de poste sous prétexte que nous n'avons pas de relations officielles directes avec la Chine. Sur le conseil d'un ami chinois de Montréal, j'expédiai ledit colis à la *Bank of China* de Hong Kong avec une note explicative et de quoi couvrir les frais d'expédition par avion jusqu'à Pékin. Trois semaines s'étaient à peine écoulées, que je rece-

vais une lettre m'avisant que le cadeau avait été envoyé à la destinataire. Bientôt après j'apprenais qu'il était arrivé à bon port. C'est à travers cette institution que se font toutes les transactions bancaires et commerciales avec la Chine populaire. Est-ce un effet de la *tolérance* britannique, d'une politique des yeux mi-clos, comme le suggère Lucie Faure? (*Journal d'un voyage en Chine*). C'est bien mal connaître les Anglais. Cette attitude leur est aussi étrangère que celle de la « cote d'amour » chère à nos amis les Français. Ils prennent tout ce qui fait leur affaire sans jouer les petits saints. Or, la Chine, même communiste, est une formidable affaire. Sans le libre échange de marchandises et de bons procédés commerciaux entre les deux parties, Hong Kong serait vite réduit aux proportions d'une colonie de vacances.

C'est dans le quartier des affaires, secteur des grandes banques, tout au pied de la paroi rocheuse de Victoria Peak, que sont les bureaux de plusieurs agences de presse internationales. L'A.F.P., partage les siens avec la Canadian Press, au dernier étage de la French Bank, ou plus exactement sur le toit de cet édifice.

Quittant le centre de Victoria en direction de l'ouest ou de l'est, on s'étonne de constater que cette City aussi anglaise que Londres se transforme bientôt en villes chinoises extraordinairement animées, colorées, grouillantes. Les rues sans trottoirs y sont resserrées entre des rangées de maisons de trois ou quatre étages à galeries ouvertes, d'où les vêtements séchant sur des perches de bambou rejoignent les panneaux-réclame verts, jaunes, rouges, bleus, couverts d'idéogrammes noirs. La population y est extrêmement dense, et le problème du logement suraigu. Chacune des maisons est une ruche dont la moindre pièce est occupée par un nombre invraisemblable de personnes.

Les galeries servent d'habitat de même que les toits. On m'a affirmé qu'une foule de gens partagent une chambre par « quarts », les uns y dorment le jour, les autres la nuit; qu'une foule d'autres personnes louent leur propre logis, quitte à nicher dans quelque coin, sous un escalier, dans un bout de couloir, comme moyen de se procurer de quoi manger.

Des familles entières vivent dehors, sous les arcades, les femmes préparant la popote à même le sol sur des réchauds improvisés — souvent une boîte de conserve vide — parmi les crachats des passants. Les Chinois de Hong Kong n'ayant pas été soumis comme leurs frères de Chine « rouge » à une campagne intensive de rééducation et d'hygiène, se livrent sans remords à leur sport national, sous l'œil méprisant et dédaigneux des Britanniques qui multiplient en vain les affiches: DO NOT SPIT! PLEASE DO NOT SPIT!

Hong Kong est le paradis des excursionnistes. Dès l'arrivée, on est sollicité par les agences touristiques, et d'autant plus que depuis l'avènement de la République populaire de Chine, Hong Kong est un peu isolé...

Pour \$12.00 ou \$15.00, un taxi dont le chauffeur sert de guide vous amènera visiter tous les points intéressants de l'île, promenade interrompue par un bon déjeuner à Repulse Bay, ou sur le bateau-restaurant d'Aberdeen. A moins que vous ne préfériez explorer les Nouveaux Territoires. Au cours de cette excursion, ayant admiré et photographié au passage de typiques villages chinois avec leurs hauts murs à tours carrées, à pagodes et pagodons, vous aurez le loisir de vous détendre les jambes en jouant au golf à une faible distance du « rideau de bambou ». Il y a des gens à qui ça procure l'émotion frissonnante d'un film à sensations.

Si vous avez le cœur à courir aux visas, une autre attraction s'offre à vous à peu de frais: Macao. Cette petite colonie portugaise dont la superficie ne dépasse pas cinq milles carrés, fait face à Hong Kong de l'autre côté de l'estuaire de la Rivière des Perles. Vous embarquant à minuit à bord du vapeur qui fait le service d'une rive à l'autre, vous prendrez votre petit déjeuner en ce lieu de beauté et de haut intérêt historique. Macao fut le premier comptoir commercial européen en Chine, ayant été établi en 1557. L'acquisition de Hong Kong par la Grande-Bretagne en 1841 entraîna son déclin, mais il demeura longtemps encore un fameux repaire de contrebandiers d'opium et un paradis des joueurs. Enclave minuscule sur l'austère continent chinois et l'un des derniers lambeaux du vaste et fugitif empire portugais, Macao sert maintenant de lieu de plaisance à de riches résidents étrangers.

Le tour de l'île de Hong Kong est ce qui m'a intéressé davantage. Il commence en beauté avec l'escalade de Victoria Peak. Du haut de ce merveilleux observatoire naturel, la vue embrasse le port et les îlots voisins — autant de cônes d'émeraude émergeant des flots indigo. De la route en corniche, on aperçoit, juchés sur les hauteurs, de somptueuses villas, des clubs et autres lieux d'agrément à l'usage de la classe privilégiée — *the happy few!* Et en contre-bas, assis au bord de la falaise et se reflétant dans l'eau bleue, deux ou trois faux châteaux du moyen âge, massifs comme des forteresses, tout hérissés de tourelles et de créneaux. Ces étranges constructions seraient la propriété de riches Chinois. Plus loin, là où la montagne devient inaccessible, apparaissent des plaques lépreuses — de petits villages minables accrochés à la paroi rocheuse, très semblables aux « favellas » de Rio, sans

eau ni électricité, mais où le terrain ne coûte rien... Et au fond des anses du littoral, les flottilles de pêche aux mille voiles rapiécées de tous les tons du spectre solaire.

La promenade se poursuit dans une apothéose de lumière et de couleur. Et l'on arrive ainsi à Tiger Balm Gardens, l'une des attractions touristiques de l'île. Et quelle attraction !

De la route, on n'aperçoit d'abord qu'un mur de pierre percé d'une porte étroite. Mais attendez ! Moyennant une petite somme, on est admis à visiter les lieux : un rêve pétrifié, d'une loufoquerie confinant au sublime ! C'est le paradis artificiel que s'est fait construire à prix d'or le fabricant du fameux onguent Tiger Balm, connu et utilisé de tous les Chinois au monde, panacée universelle à laquelle ne résistent ni les brûlures, ni les engelures, ni les piqûres, ni les maux de tête, de gorge, d'yeux, d'estomac, de foie ou de rate.

Imaginez un pan de montagne d'un demi-mille carré couvert d'une synthèse de tous les « beauty spots » de Chine : pagodes, stoupas, pailous, pavillons cornus, rocailles hantées d'animaux et d'oiseaux artificiels mais très réalistes — beaucoup de tigres naturellement — de rochers de stucco formant des grottes pleines de bouddhas de toutes tailles et dans toutes les postures ; des arbres rabougris et mille plantes exotiques, des cascades de ciment émaillées aux couleurs de l'arc-en-ciel, des tours de porcelaine, d'autres animaux et d'autres oiseaux, en marbre, en céramique, en bronze — toutes les chinoiseries possibles et impossibles en une véritable orgie de couleur. Pas un pouce de terrain où ne surgisse quelque détail inattendu. Le tout dominé par une pagode octogonale de sept étages en marbre blanc se détachant sur le vert sombre de la montagne. On ne fait pas les choses à moitié. Et au

premier plan de cette formidable carte postale en relief, la demeure du feu propriétaire: une « mansion » de quatre étages, un château dirait-on en France, peint en rouge et blanc, et coiffé de toits à la chinoise en éblouissantes tuiles vertes. Alice au Pays des Merveilles n'avait rien vu!

En quittant *Tiger Balm Gardens*, on contourne l'île, traversant le quartier gris, pauvre et sale des débardeurs et jusqu'à Repulse Bay: une plage sablonneuse que domine un grand hôtel. Avant de s'attabler sur la véranda, on aura cédé à l'appel irrésistible de l'eau calme et ensoleillée, car la chaleur est insupportable.

Rafrâichis, on reprend la route, suivant un moment le littoral pour s'enfoncer ensuite à l'intérieur. Nous longeons bientôt le cimetière militaire de Sai Wan où nombre de soldats canadiens dorment leur dernier sommeil... Et maintenant le camp d'internement des civils durant la dernière guerre. Des centaines de malheureux de diverses nationalités y furent atrocement maltraités par les Nippons, nos nouveaux alliés et amis.

Et nous voici rendus à Aberdeen, de l'autre côté de l'île, en ligne droite derrière Victoria. Littéralement le revers de la médaille. Ici pas d'imposants buildings, pas de banques internationales, pas de grands magasins; pas d'enseignes lumineuses, ni de beaux autobus rouges, ni même de pousse-pousse. Et encore moins de Chinois prospères. Le royaume des gueux, le « centre d'accueil » des réfugiés chinois depuis un demi-siècle.

Aberdeen est un bas-fonds, un parking marin couvert d'une multitude de petites embarcations: bateaux de pêche, jonques, sampans, dont un grand nombre échoués au rivage et si vermoulus qu'ils seraient incapables de flotter si la mer montait jusqu'à eux. Et vivant dans ces esquifs, une extraordinaire multitude de miséreux, d'épa-

ves humaines, d'éclopés, de chômeurs perpétuels, de malades, de prostituées, d'enfants rachitiques, de pauvres gens sans espoir.

J'ai visité en 1957, les camps de réfugiés de Palestine en Jordanie et au Liban. Ces camps étaient des endroits très bien en comparaison d'Aberdeen et, leurs occupants, des gens à l'aise.

Désirant y voir de plus près, j'ai quitté le bord de la route, avançant bravement à travers les immondices jusqu'à une petite éminence où des hommes construisaient une barque. Mon chauffeur récalcitrant dut me servir d'interprète.

M'adressant au plus âgé du groupe, un vieux Chinois à longue pipe qui semblait diriger les travaux, sans l'aide d'aucun plan mais guidé par l'expérience traditionnelle, je demandai après les salutations d'usage, de quoi vit la population d'Aberdeen. Posant un moment sa pipe et m'observant entre ses yeux mi-clos le vieillard répondit : « Il y a des pêcheurs, et des passeurs, et comme vous le voyez il y a aussi des constructeurs de sampans. Les pêcheurs qui n'ont pas de barques travaillent pour ceux qui en ont ; les passeurs transportent les clients au restaurant flottant, au delà de cette petite île ». Il s'agissait d'une « caravelle » comme celles que j'avais admirées à Canton, transformée en bateau-restaurant pour la plus grande joie des excursionnistes et où l'on sert d'excellente cuisine chinoise. « Beaucoup de gens n'ont aucun emploi, et pour eux la vie est un problème », poursuivit le vieillard. De l'éminence où nous nous trouvions, je pouvais voir vivre les gens dans leur minuscule demeure flottante, les femmes lavant et étendant du linge sur des perches de bambou, leur petit attaché au dos, comme à Canton, quelques-unes portant le grand chapeau noir à

volant, ou *hakka*, les hommes se livrant à quelque bricolage, les enfants s'occupant à quelque jeu tranquille dans cet espace exigu, ou aidant leurs parents.

En parlant avec des journalistes de Hong Kong, j'ai appris que l'état de chose qui régnait à Canton avant 1949, parmi les gens de la rivière, se retrouvait ici, et que des « seigneurs » ou patrons peu scrupuleux exercent un contrôle absolu sur les emplois, exigeant une ristourne en retour de leur « protection », de la part des débardeurs, des ouvriers de la construction, etc. Que la plupart des barques de pêche et les agrès appartiennent à des « patrons » qui les louent à prix fort et ainsi de suite.

Pour la grande masse chinoise, il n'y a guère que trois débouchés possibles: l'agriculture, la pêche et les travaux du port. L'industrie locale se réduit à peu de chose: petite construction navale, cimenterie, quelques petites filatures, fabriques de cordages, de souliers caoutchoutés et entreprises artisanales telles que broderie et tricot; ou encore l'entretien des routes, la construction et les emplois domestiques. Et naturellement le commerce.

L'administration de la population chinoise relève directement d'un comité formé de Chinois influents répondant aux autorités britanniques, le District Watch Committee; c'est à travers cet organisme que la surveillance s'opère, que se perçoivent les impôts, taxes et autres redevances. Les Britanniques se trouvant bien empêchés de s'y reconnaître, les divers conflits intérieurs de la population chinoise se règlent en famille. Apparemment il n'existe pas de difficultés majeures entre les « capitalistes » et les communistes, les uns et les autres trouvant un commun terrain d'entente dans la satisfaction intime de voir leur pays relever la tête. Quel

ne fut pas mon étonnement d'apprendre qu'un richissime Chinois de Hong Kong, séduit par l'expérience communiste en Chine, mais nullement désireux de s'y soumettre personnellement, investissait des millions dans la construction d'un splendide High School à Canton pour les enfants de ceux qui ont osé tenter la grande aventure !

Quant aux relations entre les Britanniques et les Chinois, elles paraissent assez amènes en dehors de quelques accrochages dans le genre des émeutes de Kowloon en 1956. En général les frictions se limitent à des mesquineries, des mesures vexatoires, histoire de bien signifier qu'on est maître chez soi. Au moment où je me trouvais à Hong Kong, la presse locale, faisait des étincelles au sujet de la fermeture d'une école fréquentée par les enfants de la bourgeoisie chinoise. Les autorités britanniques en avaient scellé les portes sous prétexte que l'immeuble était vétuste, insalubre. Une partie de la presse chinoise attribuait au contraire cette fermeture au fait qu'un des professeurs aurait été sympathisant communiste. Et ainsi va la vie à Hong Kong, dans le plus beau décor du monde.

Revenant vers la ville à la tombée de la nuit, on voit les montagnes se couvrir de points lumineux comme autant d'étoiles, les enseignes au néon multicolores et multiformes s'ajoutant à la féerie nocturne.

De retour à l'hôtel, je ne pouvais me résigner à quitter mes fenêtres, envoûtée par le tableau qui s'offrait à ma vue : dans l'eau sombre du chenal se reflétait le promontoir de Victoria, paré comme pour une fête de nuit, brillant d'innombrables pierreries, les idéogrammes verts et rouges éclatant partout et semblant proclamer l'omniprésence de la Chine en ces lieux.

ÉDITIONS
SANT-SULPICE

Bientôt j'allais m'embarquer pour un long voyage, heureusement coupé de quelques escales intéressantes : Manille, Saïgon, Singapour, Colombo, Bombay, Djibouti, Port Saïd, et enfin Marseille — des dizaines de milliers de milles à travers cinq mers et océans, un mois et demi de navigation dans la queue des typhons, les colères de Neptune, la monotonie du bord — à cause de mon horreur de l'avion.

Mais était-ce bien moi, était-ce la même Hélène qui revenait de ce voyage ?



En français l'orthographe des noms chinois est assez élastique et varie selon les auteurs. En France, par exemple, on a tendance aujourd'hui à orthographier les noms chinois à l'anglaise (méthode Wade) : la dynastie Tchéou s'épelle C-h-o-u et on laisse tomber le T dans Tchang Kai-shek. Par contre en Chine, les traducteurs officiels semblent s'efforcer de rétablir l'ancienne orthographe française. Et c'est ainsi que la dynastie Chou redevient Tchéou.

Si le lecteur s'étonne de trouver dans cet ouvrage les mêmes noms écrits différemment, celà tient aux auteurs consultés.



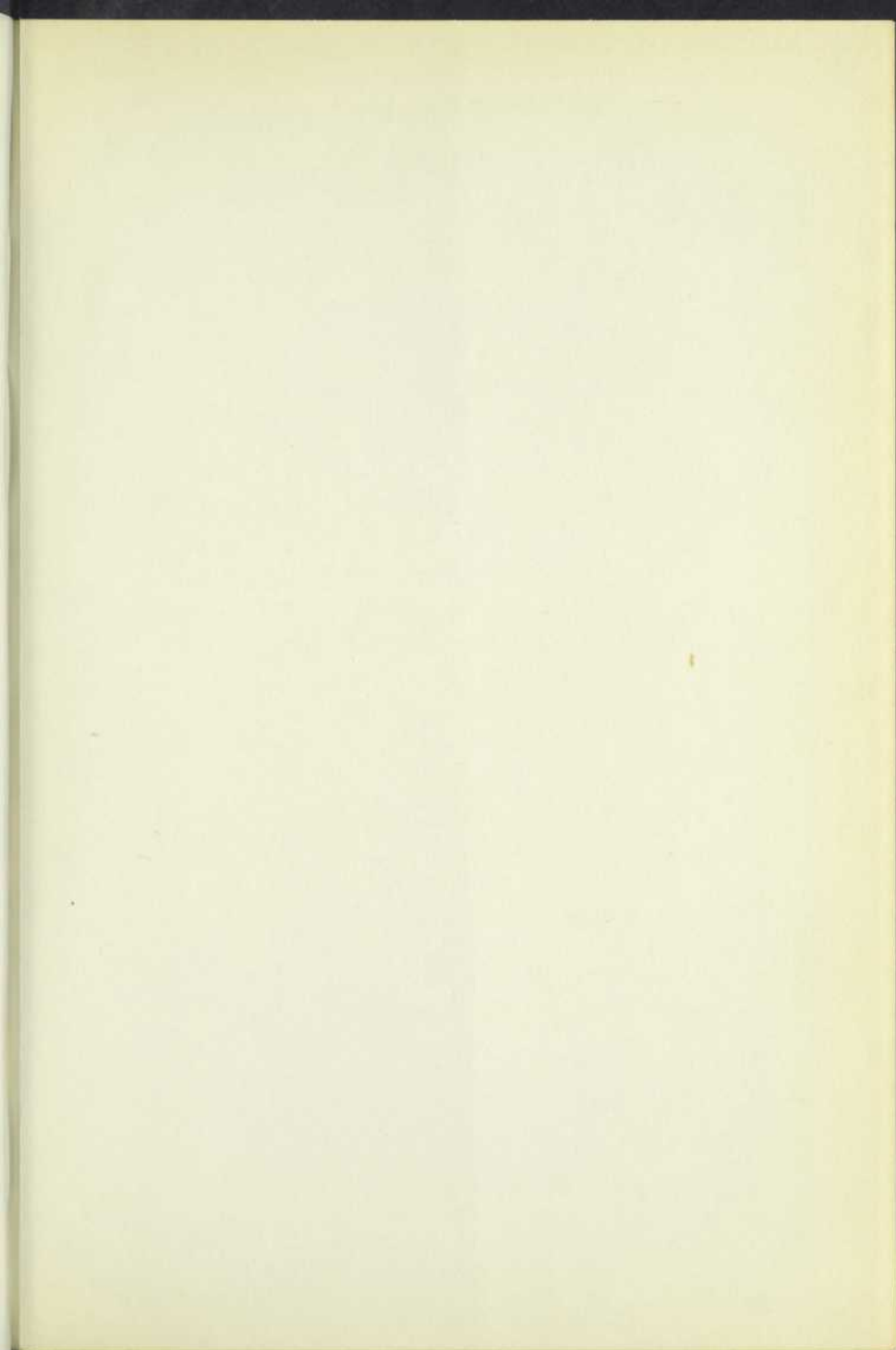
PRODUCTION CHINOISE 1958-59

	1958	1959
Acier (tonnes)	8,000,000	13,350,000
Charbon (tonnes)	270,000,000	347,800,000
Machines-outils (unités)	50,000	70,000
Electricité (kwh)	275,000,000	415,000,000
Coton (balles)	6,100,000	8,250,000
Céréales (tonnes)	250,000,000	275,050,000

Achévé d'imprimer
aux Ateliers Beauchemin Limitée
A Montréal, le vingtième jour de novembre
mil neuf cent soixante et un

Imprimé au Canada

Printed in Canada



50

LES ÉCRITS DU CANADA FRANÇAIS

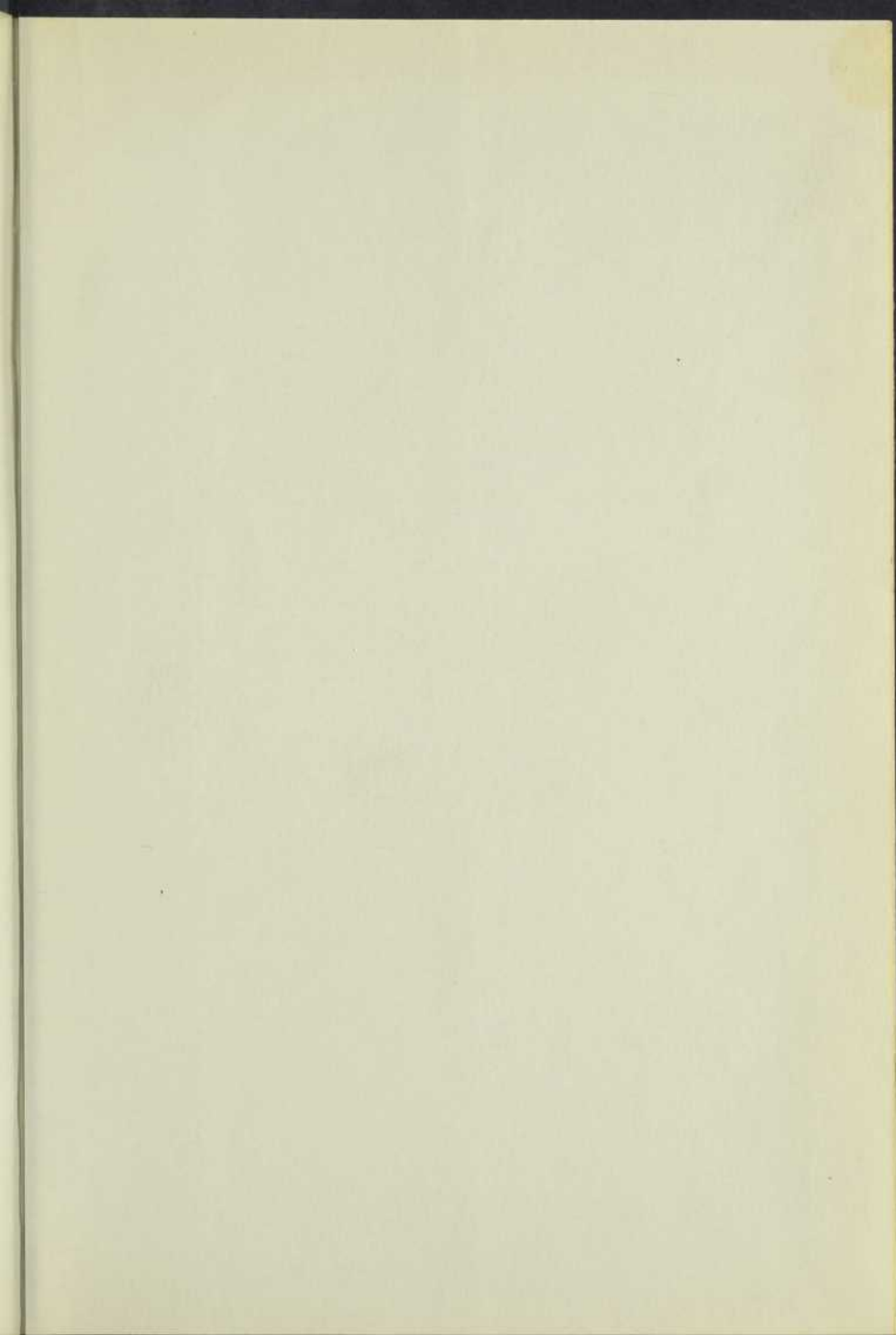
présentent un véritable

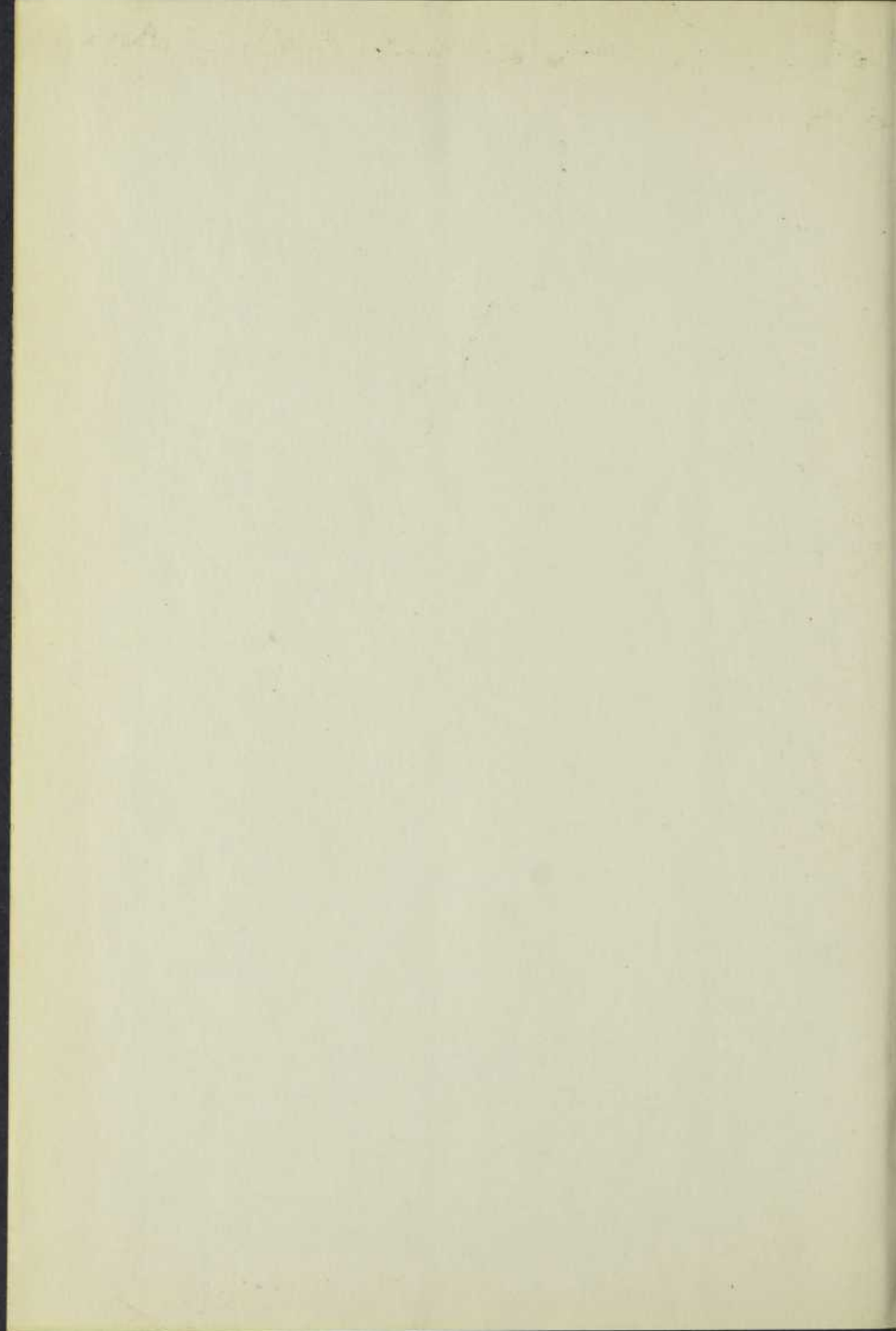
PANORAMA

de la littérature canadienne-française

ONT PUBLIÉ DANS LES 11 VOLUMES PARUS:

- 9 PIÈCES DE THÉÂTRE: *Zône* (Marcel Dubé) — *Florence* (Marcel Dubé) — *La Mercière assassinée* (Anne Hébert) — *L'Étrangère* (Robert Elie) — *Le Samaritain* (Yves Thériault) — *La Vertu des chattes* (André Laurendeau) — *Les Taupes* (François Moreau) — *Le Coureur de marathon* (Guilbault-Gauvreau) — *Deux femmes terribles* (André Laurendeau)
- 2 ROMANS: *Et puis tout est silence* (Claude Jasmin) — *Les Occasions profitables* (Jean Hamelin).
- 15 NOUVELLES ET RÉCITS DE: André Langevin — Hubert Aquin — Roger Fournier — Jean Simard — Jean-Louis Gagnon — Roland Lorrain — Réal Benoît — Patrick Straram — Jean-Louis Roux — Eloi de Grandmont — Gilles Delaunière — Andrée Thibault.
- 7 POÈTES: Roland Giguère — Alfred Desrochers — Jacques Godbout — Marie-Claire Blais — Hélène-J. Gagnon — Robert Elie — Suzanne Paradis.
- 7 ÉTUDES LITTÉRAIRES DE: Saint-Denys-Garneau — Jean Le Moyne — Marcel Raymond — Paul Toupin — Gilles Marcotte — Anne Hébert et Frank Scott.
- 10 ESSAIS DE: Maurice Tremblay — Guy Frégault — Marcel Rioux — Pierre Charbonneau — Roger Duhamel — Michel Brunet — Pierre Vadeboncoeur — Hélène-J. Gagnon — Naïm Kattan.
- 3 TEXTES ANCIENS: *Textes sur la liberté* (Olivar Asselin) — *Souvenirs de prison* (Jules Fournier) — *Mémoires de Pierre de Sales Laterrière*.





S 844.99
Ec 77ca-2
1961
v. 11

203821

